

Marat inconnu; l'homme privé, le médecin, le savant : d'après des documents nouveaux et inédits.

Contributors

Cabanès, Augustin, 1862-1928.
Augustus Long Health Sciences Library

Publication/Creation

Paris : Genonceaux, 1891.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/c5m8cyn8>

License and attribution

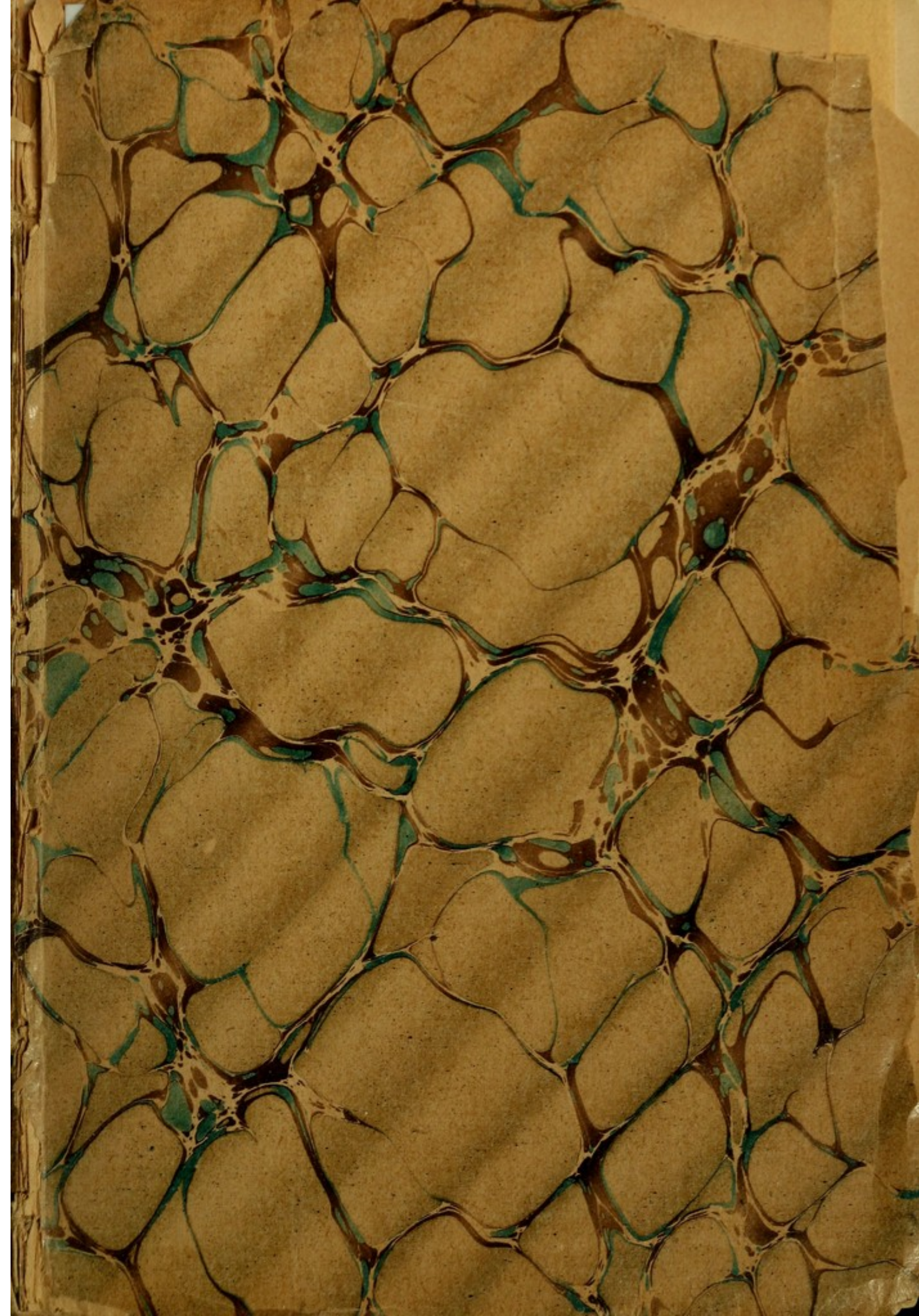
This material has been provided by This material has been provided by the Augustus C. Long Health Sciences Library at Columbia University and Columbia University Libraries/Information Services, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the the Augustus C. Long Health Sciences Library at Columbia University and Columbia University. where the originals may be consulted.

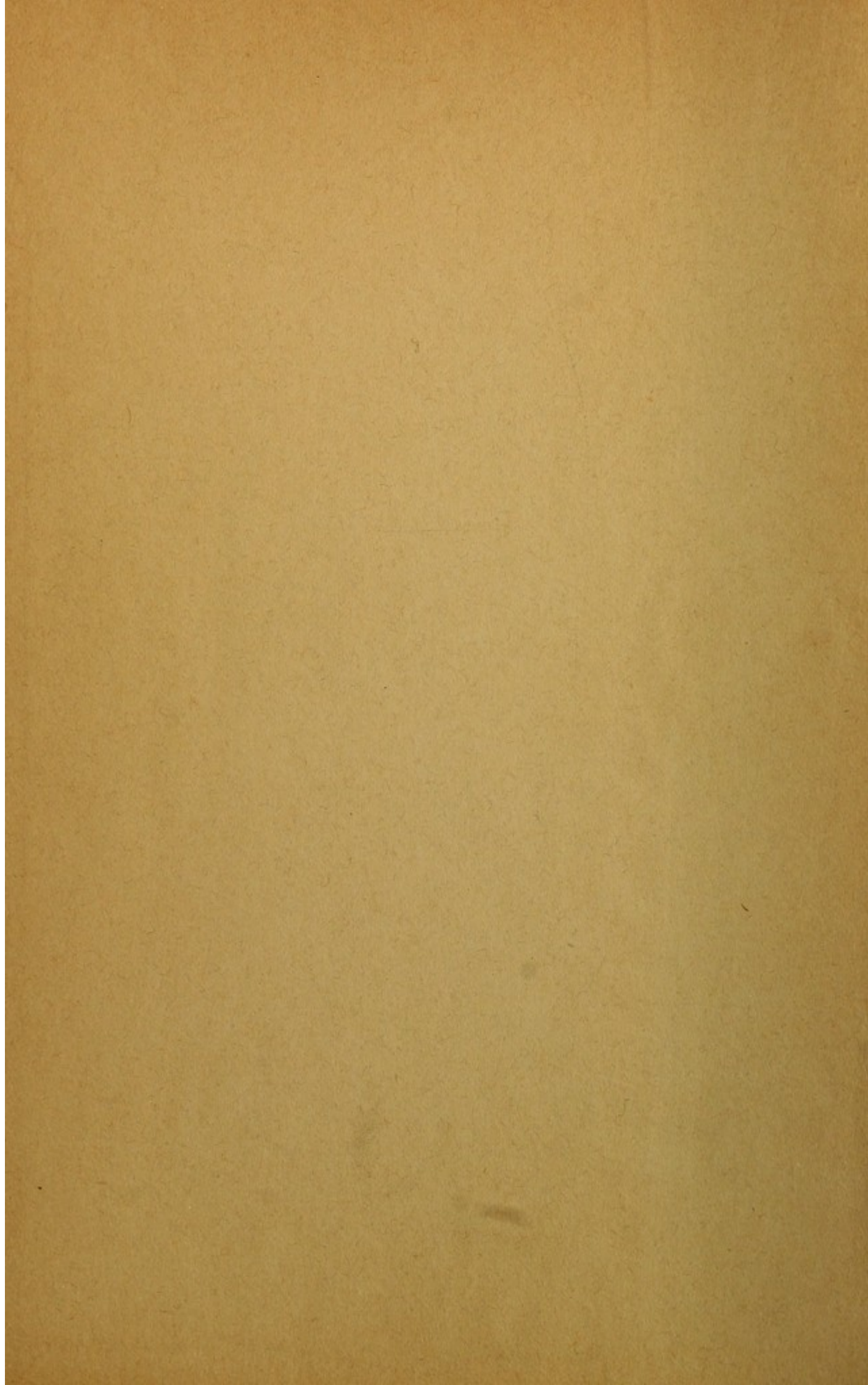
This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



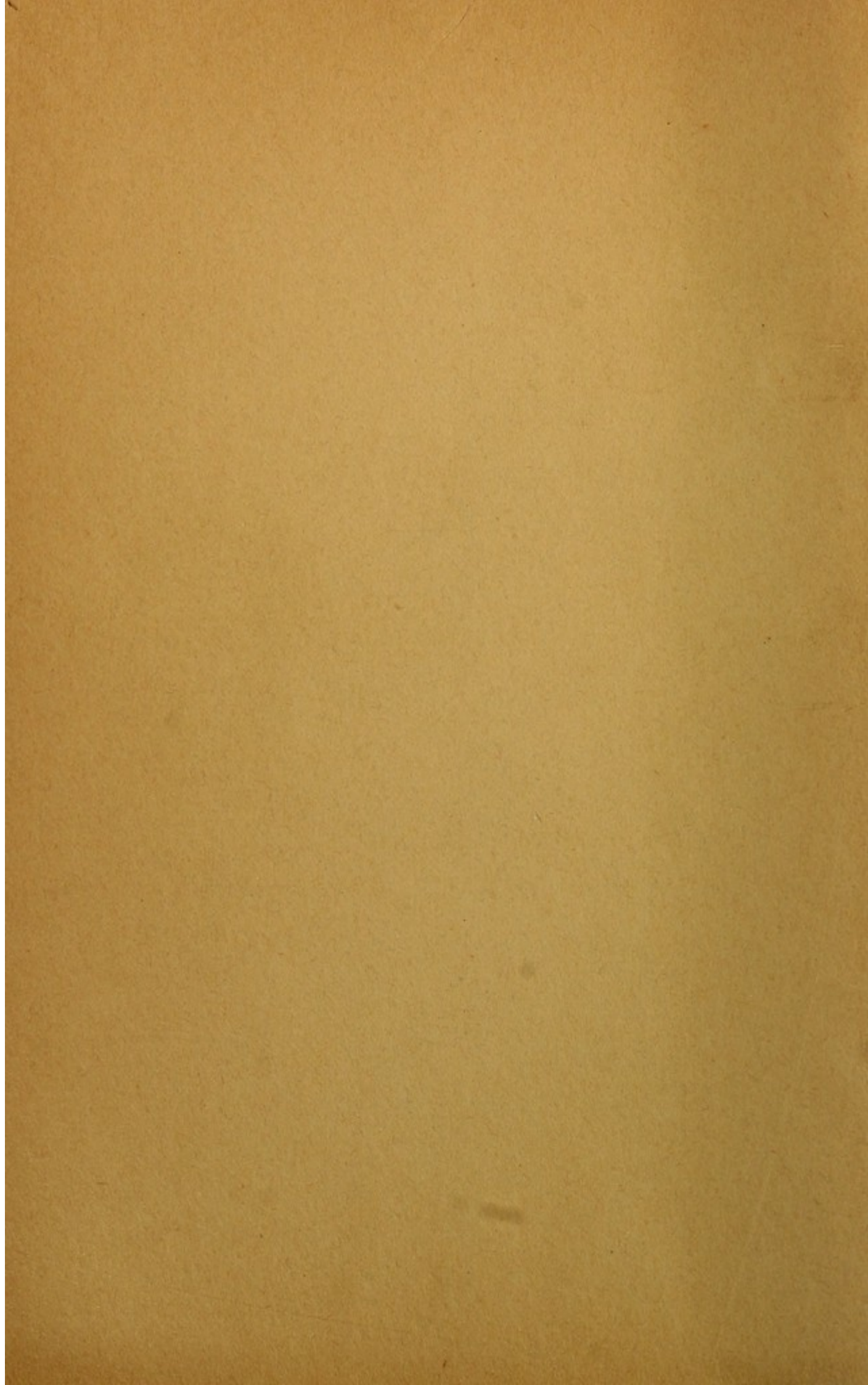


DUPLICATE



HX00010766

Cabanes





EX LIBRIS

ED. BONNET, D. M. P.

Le 10^e anniversaire de la
mort de Marat in La
Chronique médicale de
Cabanes 15 juillet 1902
(Notes diverses avec portraits).

Quelques lettres de Marat
in La Chronique médicale
1^{re} janvier 1904

Une consultation inédite du
D^r Marat in Journ. de
Médecine de Paris 27 octobre
et 3 nov. 1907.

Riquiez (Albert). Le système phy-
siologique de Marat. Thèse de
Paris 1908.

D^r Rondelet: notre confrère Marat
in Médecine internationale XVIII
p. 347 novembre 1910 à août 1911.

MARAT INCONNE

MARAT INCONNU

EN PRÉPARATION

MÉDECINS ET GENS DE LETTRES.

LA SANTÉ DES GRANDS HOMMES : *Études médico-
historiques.*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

IN THE DEPARTMENT OF CHEMISTRY

BY JAMES H. HARRIS

1911



J.-P. MARAT

(1744-1793)

DOCTEUR AUG. CABANÈS

MARAT INCONNU

L'HOMME PRIVÉ, LE MÉDECIN, LE SAVANT

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX ET INÉDITS

« On apprend mieux à connaître Marat dans la partie de sa vie qui a précédé la Révolution que dans celle qui a suivi. Depuis 1789, il a été constamment sur les tréteaux. Auparavant on le voit chez lui, et plus au naturel. »

Mémoires de Brissot, t. I, p. 365.

PARIS

LÉON GÉNONCEAUX, ÉDITEUR

3, RUE SAINT-BENOIT, 3

1891

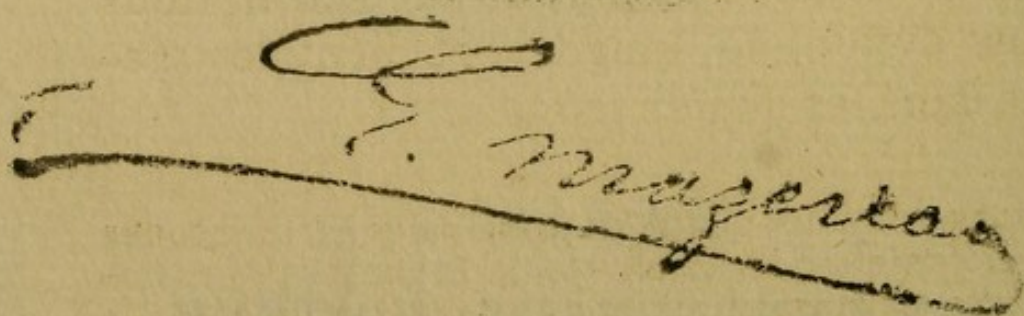
Med

24-48122

Il a été tiré de cet ouvrage 10 exemplaires sur
Japon impérial, et 250 exemplaires sur
Hollande, signés et numérotés.

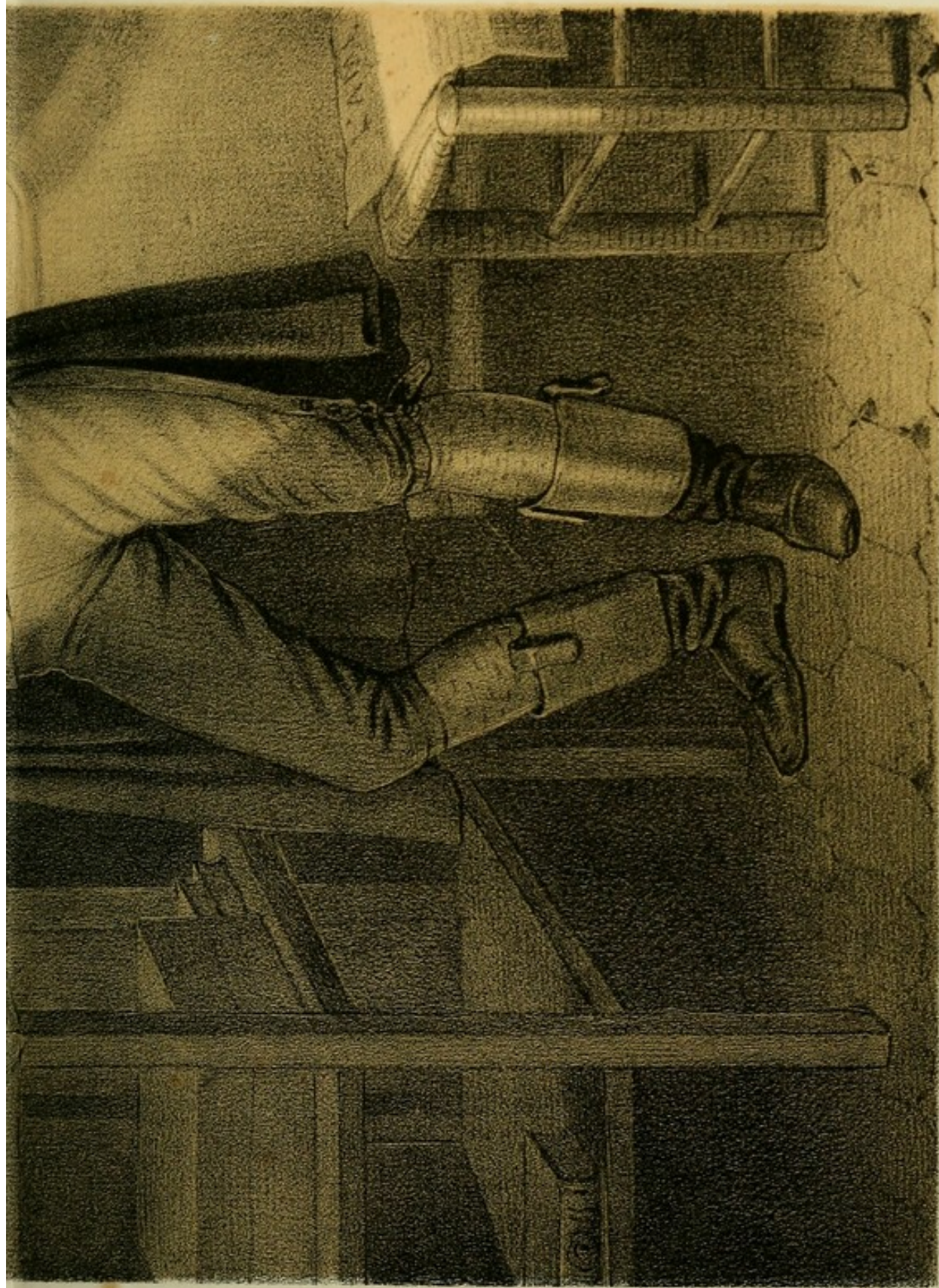
Exemplaire n° 175

R507.M32
CII

F. Maget

ASP Jan. 19 "





A. Lacaulie.

Lith. J. Riço et C^{ie}.



A tous ceux qui m'ont témoigné leur sympathie, aux souscripteurs de cet ouvrage je le dédie.

Nous remercions, de tout cœur, ceux qui nous aidé à mener à bien cette tâche.

Grâce aux communications si intéressantes de M. Chèvremont, dont les ouvrages de bibliographie font autorité ; grâce aussi à l'obligeante amabilité de M. Alexandre Duval qui a réuni, avec une intelligence et un goût parfaits, une collection de documents unique sur Marat, nous avons pu éviter de longues et pénibles recherches dans les dépôts publics.

Nous avons toutefois visité les principales Bibliothèques de Paris, notamment les Archives, la Bibliothèque nationale, le Musée Carnavalet, où nous a tant de fois guidé la science, empreinte d'une si charmante bonhomie, du conservateur, M. Cousin ; et de son second, le très érudit directeur de *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, M. Lucien Faucou.

Nous avons passé de longues heures à la bibliothèque

de la Faculté de médecine, où nous avons fait de si précieuses trouvailles.

Nous avons adressé un pressant appel à MM. les bibliothécaires de Berne, Neuchâtel, Bordeaux, Londres, Dublin, Amsterdam; et nous nous félicitons de reconnaître publiquement qu'il a été, en grande partie, entendu.

Nous prions notamment M. Théophile Dufour, Directeur honoraire des Archives de l'État suisse, M. le docteur Bloesch, directeur de la bibliothèque de Berne, MM. Bonhote de Neuchâtel, Grimaux, professeur de chimie à l'école Polytechnique, et Céleste, de Bordeaux, d'accueillir l'expression de toute notre gratitude.

Nous n'aurions garde d'oublier M. Etienne Charavay, l'expert en autographes, bien connu de tous les lettrés.

Nous devons une mention spéciale à M. le Dr M. de Thierry, qui a encouragé, dans son excellente *Revue des Sciences et des Lettres*, nos premiers essais; et à notre affectionné camarade, Georges Prunier, qui nous a aidé, dans une si large mesure, à déchiffrer les textes anglais.

A tous ceux, enfin, qui, de près ou de loin, ont collaboré à ce travail, nous renouvelons nos remerciements.

Dr A. C.

PRÉFACE

« Il y a eu deux *Marat*... le Marat que tout le monde sait... et l'autre Marat, dont personne aujourd'hui ne soupçonne l'existence, celui qui fut l'élève et l'admirateur de Rousseau, l'ami de la nature, le savant auteur de plusieurs découvertes dignes de Newton dans la chimie et la physique, l'écrivain énergique et coloré qui a fait un livre de philosophie digne du philosophe de Genève... celui-là n'a écrit que des ouvrages scientifiques, philosophiques et littéraires ; il était médecin des gardes-du-corps du comte d'Artois ; il mourut ou plutôt il disparut à la fin de l'année 1789 pour faire place à son homonyme... » (1).

(1) *Un Roman de Cœur* par Marat, t. I, p. 18-19.

Ces quelques lignes, écrites par Paul Lacroix, en guise d'avant-propos, pour une réimpression d'un *Roman de Cœur* de Marat, expliquent toute la genèse de cet ouvrage.

Une question se posait : Marat avait-il été méconnu comme savant, pour s'être jeté, à corps perdu, dans le mouvement qui entraînait alors tous les esprits ? L'injustice de ses contemporains l'avait-il poussé à changer de route ? Ne se fut-il pas livré à des travaux de science et de philosophie, si ces travaux lui avaient rapporté l'honneur et le profit qu'ils méritaient ? si les Académies ne s'étaient coalisées, en quelque sorte, pour tenir ses découvertes sous le boisseau ; si Voltaire et les encyclopédistes n'avaient pas foudroyé de leur dédain son livre *de l'Homme* ? (1).

Sans songer à réhabiliter Marat, pouvait-on au moins plaider les circonstances atténuantes ?

Dans toute la période de sa vie qui précède la Révolution, Marat avait, à diverses reprises, occupé l'opinion, tentant, par tous les moyens, de s'imposer à l'attention publique.

(1) *Idem*, loc. cit. p. 48.

Il publie un traité de physiologie, plein d'idées neuves et hardies. « Par malheur, il ose s'attaquer à la secte des Philosophes, surtout à Helvétius et à Diderot. Il fut écrasé, ou plutôt étouffé dans l'obscurité (1). »

Il cherche à élucider les problèmes les plus ardu de la physique et présente aux corps savants le résultat de ses travaux. Malgré un mérite très réel, reconnu par les critiques de son temps, en dépit de l'empressement des savants du monde entier à assister aux cours et aux expériences du novateur, tout le mandarinat se lève, comme un seul homme, contre l'audacieux qui refuse de niveler, sous les formules académiques, l'originalité de ses conceptions.

Pourvu d'un diplôme de docteur en médecine, conféré par plusieurs universités d'Angleterre, précédé d'une grande réputation d'habileté, Marat, dès son retour en France, obtient une des charges les plus convoitées, une des situations les plus enviées à la Cour. Nommé *médecin des gardes du corps du comte d'Ar-*

(1) Préface du *Roman de Cœur*, p. 21.

tois, c'est-à-dire de l'élite des seigneurs qui approchent le frère du roi, il ne tarde pas à se faire une clientèle choisie.

Ses succès de praticien ont un tel retentissement qu'on accourt de toutes parts solliciter ses consultations. Ses malades reconnaissants lui décernent spontanément le titre de *médecin des incurables* (1). Viennent les tracasseries et les déboires professionnels, et Marat, qui avait connu un instant les douceurs de la gloire, Marat, dont le nom allait être inscrit sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité (2), se voit peu à peu contraint de renoncer à l'exercice de son art.

Plus tard, le mal physique minera lentement cette constitution d'une trempe si vigoureuse ; une horrible et douloureuse infirmité viendra s'ajouter aux mille tourments qui affectent, depuis de longues années, son être moral.

Celui qu'on a bafoué, qu'on a lâchement vili-

(1) Voir aux documents justificatifs la lettre du Marquis de Gouy à M. Marat.

(2) V. *Interméd. des Cherch. et Curieux*, 1890, 25 novembre.

pendé, aigri par ces incessantes taquineries, aiguillonné par les tortures de la maladie, se retournera contre ses détracteurs et ses bourreaux et abusera peut-être de ses terribles prérogatives de justicier.....

Aurons-nous maintenant le droit de dire que l'étude du *Marat inconnu*, c'est-à-dire du Marat avant la Révolution, présente quelque attrait ?

Pourra-t-on juger, en toute équité, Marat le tribun populaire, Marat le démagogue, sans connaître Marat savant ?

Ce n'est pas seulement une curiosité d'érudit qui nous a poussé à faire cette besogne ingrate, qui consiste à compulser des documents. C'est encore et surtout le désir de contribuer à fixer un point d'histoire.

Peut-être y avait-il quelque témérité à esquisser une de ces physionomies qui semblent à beaucoup antipathiques d'emblée ; tant il est vrai que les sentiments instinctifs ne se raisonnent pas ! La conviction que nous poursuivions cette étude en toute conscience et sincérité nous a fait tout oublier.

Nous avons réuni patiemment les pièces

d'un procès, nous avons constitué un dossier.

Nous laissons au lecteur le soin de prononcer.

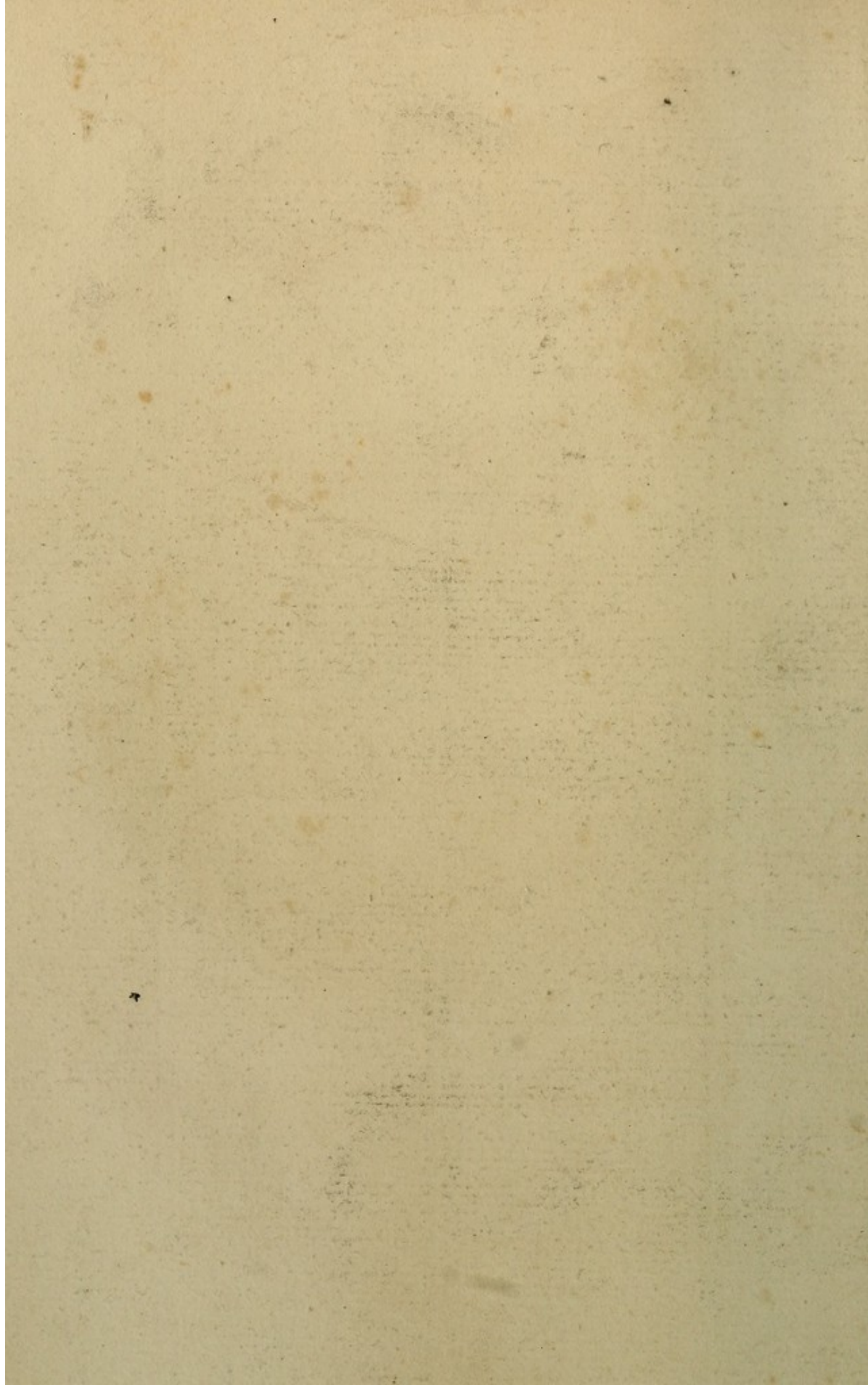
Dr AUG. CABANÈS.



JEAN PAUL MARAT,

Né à Genève l'an 1743.

*Député du Dép.^t de Paris,
à la Convention Nationale.*



AVANT-PROPOS

LE VRAI MARAT

Le *vrai* Marat !... Il faudrait, à la fois, le talent du styliste impeccable, la sagacité du philosophe, la pénétration de l'analyste, pour étudier cette physionomie ondoyante et multiple.

Qui songerait à s'étonner de notre embarras, quand les contemporains eux-mêmes ont reculé devant ce masque insaisissable ? Ce n'est pas que, par une de ces règles d'optique historique indiscutables, nous ne soyons mieux placé qu'eux pour prononcer un jugement ; mais la tâche est si délicate que nous serions presque tenté d'avouer notre impuissance.

« Tout le monde a voulu parler de Marat, disait déjà Fabre d'Églantine (1) ; tout le monde en a

(1) Fabre d'Églantine. — *Portrait de Marat*, in-8° de 24 p. ; an II.

parlé ; chacun se l'est figuré d'après soi-même, chacun l'a peint à sa guise ; chacun l'a montré ou vu selon l'esprit de son parti, et selon le plus ou moins de lumière ou d'aveuglement, d'instinct ou de raison, de penchant ou de calcul qui déterminent le choix de ce parti. Il est résulté de cette complication de traits, sous lesquels on cherche Marat, non pas un portrait, mais une défiguration complète ; non pas un dessin, mais un barbouillage. »

Comment se prononcer en toute indépendance et surtout en toute vérité, sur un homme dont il reste encore à fixer l'image de façon définitive ? Et pourtant elle a été souvent reproduite, et dans des attitudes variées ! L'*Iconographie* de Marat constitue, à elle seule, un volume (1). Mais comment fondre toute cette glaise dans un moule unique ? L'homme ne ressemblait pas toujours à lui-même ; ce qui suffirait à expliquer cette apparente incohérence. Le *Marat mourant* de David, la victime immolée « sur l'autel de la liberté », ne pouvait rappeler que de fort loin l'orateur triomphant de l'estampe de Duplessis. Le savant de cabinet ne se retrouve que vaguement dans la fameuse gravure re-

(1) V. Chévremont, *Index Bibliographique* ; le journal *l'Artiste* 1881 ; Chéron de Villiers, *Marie-Anne-Charlotte de Corday* (p. 433 et suiv.) ; et surtout *l'Iconographie de Marat* par Bachelin, etc., etc.

présentant le conventionnel à la tribune (1).

D'aucuns ont mis en relief son rictus inquiétant, sa bouche sardonique, son *facies* asymétrique, laissant ainsi volontairement dans l'ombre la fierté du regard, le pli découragé de la lèvre, les rides frontaux du penseur. Tantôt on le voit assis à sa table de travail, tenant, d'une main ferme, la plume vengeresse; tantôt on le surprend au milieu de ses collègues, dans une séance des Jacobins; et alors la tête devient médusante, les factieux peuvent trembler, le redouté Montagnard va apostropher, en termes indignés, les menées des Aristocrates et des Feuillants.

Puis on le trouve, dans son intérieur, d'une prévenance attentive, « compatissant au malheur, se défiant à l'excès de ses emportements et de sa brusquerie, au point de demander pardon du moindre mot offensant à son entourage » (2). C'est le brave homme que nous représentent les images populaires, la tête coiffée d'un mouchoir, la chemise négligemment ouverte, vêtu d'une

(1) Tourcaty, professeur à l'école de Versailles avant 89, et qui fit partie, comme graveur, du jury pour le concours de l'an II, doit sa célébrité au portrait de *Marat à la tribune* d'après le peintre inconnu Simon Petit (*L'Art pendant la Révolution*, de Spire Blondel, p. 111).

(2) Alph. Esquiros, *Histoire des Montagnards*, tome II, p. 213.

houppelande aux larges basques ; insoucieux, en un mot, de sa toilette et de sa santé (1).

Sa santé ! Elle lui manqua bien souvent, aussi bien la santé morale que la santé physique ; et, dans les angoisses de sa sensibilité malade, il souffrit plus encore qu'il ne fit souffrir les autres (2).

Un écrivain (3), qui se pique de dilettantisme littéraire, et dont la psychologie pénétrante égale la délicatesse affinée du style, a fort justement écrit : « Cette violence intermittente, cette humanitarisme par intervalles, ce sont les résultats, ce sont les *phases* diverses de la maladie inflammatoire, par où son corps est quotidiennement incendié, et dont il essaie en vain d'éteindre la brûlure farouche, et de calmer les vésicantes démangeaisons par des immersions et par des manœuvres hydrothérapiques, lesquelles parfois se prolongent pendant des journées tout entières. »

Voilà, peut-être, le mot vrai : Marat était *un malade*, justifiant à rebours l'axiome latin : *Mens sana in corpore sano*. Arrivent le prurit, les démangeaisons intolérables, l'individu de-

(1) V. aux Pièces Justificatives le portrait graphologique qui résume bien cette double face de la personnalité de Marat. (Document n° I).

(2) *La Justice* du 19 janvier 1885 (article de Santhonax).

(3) Henry Céard (*Événement* 1890).

vient sanguinaire et féroce, ce qui ne l'empêche, par instants, d'être d'une tendresse exaltée, d'une sensiblerie pitoyable, (1) et, pour tout dire, d'un féminisme excessif qui étonne chez un tel homme.

On a quelquefois comparé Marat à cet autre fou de génie, qui crut s'absoudre aux yeux de la postérité, en lui faisant par avance l'aveu de ses turpitudes. Comme Rousseau, Marat fut hypochondriaque; comme Rousseau, il s'exagéra les tracasseries dont il fut l'objet, et qu'il s'obstina, comme lui, à regarder à travers des verres grossissants. Mais, à l'encontre de Rousseau, il subit, en plus, l'influence du milieu et de son époque. Il épancha sa bile en pamphlets, sa mauvaise humeur en arrêts de mort. Il eut plus de logique, mais aussi moins d'éloquence que le sublime auteur des *Confessions* et de la *Nouvelle Héloïse*.

Très aigri par les persécutions académiques,

(1) Ainsi le témoigne ce curieux billet, daté du 23 août 1781 : « Ma sensibilité, mon cher comte, ne me permettant pas d'assister à l'ouverture du corps d'un ami, je serai représenté demain par M. Boyer, maître en chirurgie, qui fera l'ouverture du cadavre. C'est un praticien très expérimenté. Il demeure rue de Bourgogne à deux portes de chez moi, maison de M^{me} Vernier. Je vous prie de l'inviter demain matin, et de lui donner l'heure. C'est une justice que j'attends de votre amitié.

Le Mardy soir.

MARAT.

(Autographe, 1864, P. 37).

méconnu comme savant dans les sphères officielles, alors que les feuilles de tout pays vantaient ses découvertes, il était presque normal que dans la polémique il perdît toute mesure et allât même — nous l'expliquons sans l'excuser — jusqu'aux plus regrettables voies de fait.

« Naturellement fougueux et obstiné (1), impatient de toute contradiction... capable de pousser le dogmatisme jusqu'au délire et l'intolérance jusqu'à la barbarie », n'alla-t-il pas, un jour, jusqu'à provoquer le physicien Charles, sans autre motif qu'un léger dissentiment scientifique ? C'est qu'il entendait difficilement raison sur ce chapitre, ayant la faiblesse de grandir sa valeur à ses propres yeux, parce que les jaloux s'obstinaient à la nier.

Connut-il, à vrai dire, la jalousie mesquine, l'envie dégradante de ce qui le dépassait en gloire ou en succès ? Est-il juste d'écrire (2) « que l'égalité était sa fureur parce que la supériorité était son martyre... que le génie ne lui était pas moins odieux que l'aristocratie, parce qu'il aurait voulu niveler la création ? » Ce sont là boutades de poète, à qui l'harmonie des périodes fait trop souvent oublier la vérité froide de l'Histoire.

(1) Article *Marat* de la Biographie Rabbe.

(2) Lamartine, *Histoire des Girondins*.

Combien nous préférons l'explication de Marat lui-même quand il consent à nous faire une confidence sincère, sans souci des suffrages de la galerie. Marat est ou se croit *persécuté*, cela n'est pas douteux : « J'ai lutté tant de fois, écrit-il le 23 septembre 1791, contre les coups de la fortune ; j'ai été l'objet de tant d'attentats, de tant d'outrages, de tant de diffamations ; j'ai été environné de tant de périls, je leur ai échappé d'une manière si peu commune, qu'il n'est peut-être aucun roman dans le monde qui offre plus de traits neufs et piquants que le simple historique de ma captivité... » (1)

Assurément il se pose en martyr à bon compte, et bien souvent nous le verrons se complaire dans cette obsession, qui flattait son amour-propre et son incommensurable vanité.

Certes, il était au-dessus de la corruption, et ses ennemis eux-mêmes se sont plu à le reconnaître (2). Lui-même le proclamait assez haut pour défier à cet égard toute calomnie. « Mes principes sont connus, s'écriait-il avec force, mes mœurs sont connues, mon genre de vie est connu... Que l'homme honnête qui a quelque reproche à me faire se montre, et si jamais j'ai manqué aux lois de la plus austère vertu, je le

(1) Hatin, *Histoire de la Presse en France*, t. VI, pp. 8 et 9.

(2) Brissot, *Mémoires*, t. I, 358-359.

prie de publier les preuves de mon déshonneur (1) ». Serait-ce là le langage d'un homme corrompu ? Aussi bien, n'est-ce pas le point vulnérable, la partie découverte qu'ont visée les détracteurs du Tribun. Non, il n'avait qu'une passion, celle de dominer dans la carrière qu'il parcourait. L'ambition de la gloire le hantait ; il n'avait pas celle de l'argent (2). Avons-nous pour étayer cette affirmation une preuve plus solide que cette admirable page où, dans un débordement de franchise qui l'honore, il s'accuse sans fausse honte de ce travers.

« Né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit, un cœur

(1) *Dénonciation contre M. Necker*, p. 63.

(2) *Brissot*, loc. cit. p. 358 — Sa probité a été toutefois mise en question dans une circonstance. On a accusé Marat d'avoir volé, lors de son séjour en Angleterre (vers 1776) des pièces de monnaie à l'*Athmolean Museum*, et de s'être réfugié en Irlande pour échapper aux poursuites. Reconnu à Dublin, il aurait été ramené à Oxford, et condamné à la séance d'assises des 5 et 7 mars 1777. (*V. Interm. des Cherch.* 1890, p. 646). C'est une de ces calomnies, dont nous avons aisément fait bonne justice. Marat avait répondu, de son vivant, à ces imputations, quand il écrivait : « J'ai vécu deux années à Bordeaux, dix à Londres, une à Dublin... Qu'on compulse les registres de police de ces divers pays, je défie qu'on y trouve mon nom pour un seul fait illicite ! Qu'on aille aux informations, je défie que personne sous le ciel puisse me reprocher une action déshonnête (*Le Publiciste*, n° 147). On peut attaquer Marat sous bien des rapports ; on n'a pas, jusqu'à plus ample informé, le droit de mettre en doute son honnêteté.

ouvert à toutes les passions exaltées, surtout à l'*amour de la gloire*, je n'ai jamais rien fait pour altérer ou détruire les dons de la nature, et j'ai tout fait pour les cultiver...

La seule passion qui dévorait mon âme était l'*amour de la gloire*; mais ce n'était encore qu'un feu qui couvait sous la cendre...

Les hommes légers qui me reprochent d'être *une tête* verront ici que je l'ai été de bonne heure; mais ce qu'ils refuseront peut-être de croire, c'est que, dès mon bas âge, j'ai été dévoré de l'*amour de la gloire*.

A cinq ans, j'aurais voulu être maître d'école, à quinze, professeur; auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme j'*ambitionne* aujourd'hui la gloire de m'immoler pour la patrie.

J'étais réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt-et-un. Dès l'âge de dix ans, j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse. A part le petit nombre d'années que j'ai consacrées à l'exercice de la médecine, j'en ai passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes, et dans la méditation.

Je crois avoir épuisé toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats.

J'ai huit volumes de recherches métaphysiques et physiologiques sur l'homme. J'en ai vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique. Plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. Mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature; où lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la

vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au-delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles. »

Le morceau est d'une facture brutale, mais comme il est énergiquement brossé ! Il est tout au long dans l'*Ami du peuple*, dans ces feuilles volantes où les chiffonniers de l'histoire, les exhumateurs des papiers de garde-robes, n'ont voulu découvrir « que la rancune médiocre du médecin sans pratiques, de l'écrivain sifflé, de l'inventeur méconnu (1). » A n'en pas douter, Marat eut la rancune tenace, et sa recherche d'un idéal de souveraine justice lui fit juger, plus que sévèrement, les hommes et les événements. Il avait longtemps attendu la récompense de ses efforts, et l'on continuait à l'ignorer ou à le mépriser. De là à se croire entouré d'un cercle d'ennemis acharnés à le perdre, il n'y a qu'un pas : un écart de régime ou une fluctuation du tempérament a vite aidé à le franchir.

Est-ce à dire, comme M. Taine (2), que Marat confine à l'aliéné, et en offre les principaux traits ? Est-ce bien ce que nous appelons la folie, cet ensemble de symptômes que l'entomologiste-historien décrit d'abondance : « L'exalta-

(1) De Goncourt, *Histoire de la Société française sous la Révolution*.

(2) Taine, *Revue des Deux-Mondes*, 1884, p. 325 et suiv.

tion furieuse, la surexcitation continue, l'activité fébrile, le flux intarissable d'écriture, l'automatisme de la pensée, le tétanos de la volonté sous la contrainte et la direction de l'idée fixe. » Et, en plus, les symptômes physiques *ordinaires* (?) : « l'insomnie, le teint plombé, le sang brûlé, la saleté des habits et de la personne, et pendant les cinq derniers mois, des dartres et des démangeaisons par tout le corps ». C'est bien là une dermatose qu'il est difficile à distance de classer, mais de l'aliénation mentale, jamais ! A ce compte, le bienheureux saint Labre ou l'héroïque Job mériteraient le cabanon ! Diogène, l'intraitable cynique, ou Gustave Planche, le doux rêveur, obtiendraient leur admission aux *Lunatic Asylums* !

L'éminent académicien ajoute : « A de pareils signes, le médecin reconnaîtrait à l'instant un de ces fous lucides qu'on n'enferme pas, mais qui n'en sont que plus dangereux. » Et même il se hasarde à dire le nom de la maladie : « C'est le délire ambitieux, bien connu dans les asiles. Deux prédispositions, la perversion habituelle du jugement et l'excès colossal de l'amour-propre, en sont les sources ; et nulle part les sources n'ont coulé plus abondamment que dans Marat. »

C'est parler d'autorité sur un des sujets les plus controversés de la pathologie mentale, et

nous ne pouvons qu'admirer cette aisance. Combien trouvons-nous plus avisé M. Taine, quand il se contente de rester psychologue ! Combien plus exact ce jugement auquel, pour notre part, nous n'hésitons pas à souscrire, sauf de très légères réserves : « Pendant trente ans, Marat a roulé en Europe ou végété à Paris, en nomade et en subalterne, écrivain sifflé, savant contesté, philosophe ignoré, publiciste de troisième ordre, aspirant à toutes les célébrités et à toutes les grandeurs, candidat perpétuel, et perpétuellement repoussé... Il n'était fait que pour enseigner une science ou exercer un art, pour être un professeur ou un médecin plus ou moins hasardeux ou heureux ; pour suivre, avec des écarts, une voie tracée d'avance... »

Il a la *manie des persécutions*, dit encore M. Taine, et il l'en excuse en trop bons termes pour que nous ne citions pas le passage : « Naturellement le soi-disant persécuté se défend, c'est à-dire qu'il attaque. Naturellement, comme il est l'agresseur, on le repousse, et après s'être forgé des ennemis imaginaires, il se fait des ennemis réels, surtout en politique, où, par principe, il prêche tous les jours l'émeute et le meurtre. Naturellement enfin, il est poursuivi, décrété par le Châtelet, traqué par la police, obligé d'errer et de fuir de retraite en retraite, de vivre des mois entiers à la façon d'une chauve-souris dans

un caveau, dans un souterrain, dans un cachot sombre.

Une fois, dit son ami Panis, il a passé « six semaines assis sur une fesse » comme un fou dans son cabanon, seul à seul avec son rêve. Rien d'étonnant si à ce régime son rêve s'épaissit et s'appesantit, s'il se change en cauchemar fixe ; si dans son esprit renversé les objets se renversent, si même en plein jour il ne voit plus les hommes ni les choses que dans un miroir grossissant et contourné ; si, parfois, quand les numéros sont trop rouges, et que la maladie chronique devient aiguë, son médecin veut le saigner (1) pour arrêter l'accès et en prévenir les redoublements. »

La tirade est d'une belle venue, et ses conclusions mitigées font quelque peu oublier l'indignation feinte, mais les erreurs bien réelles des premières lignes. L'écrivain se laisse égarer par sa passion, et surtout ses haines irraisonnées. Comme tous les paradoxaux, il a les conceptions étranges qui déconcertent et les assertions hasardeuses qui désarment.

Comment prendre au sérieux l'opinion de l'homme qui n'hésite pas à écrire, à la suite d'une étude, en apparence si fouillée : « Un chef d'État

(1) Michelet, *Hist. de la Révolution*, II, 89 (raconté par M. Bourdier, médecin de Marat à M. Serres, le physiologiste). *Note de M. Taine*.

peut se considérer comme le directeur d'un hospice de malades, d'aliénés et d'infirmes. Sans doute, pour régir son hospice, il fait bien de consulter le moraliste et le physiologiste (M. Taine se passe volontiers du second); mais, avant d'appliquer leurs préceptes, il doit se souvenir que *tous les pensionnaires de son hospice, y compris le gardien et lui-même, sont plus ou moins des malades, des infirmes et des aliénés* » (1). C'est à se demander avec anxiété s'il ne suffit pas de parler folie pour en subir, même à son insu, la contagieuse influence!

A quoi bon insister? Devons-nous oublier que nous n'avons voulu qu'écrire, en toute sincérité, une étude de la carrière *scientifique* de Marat. Si l'*Esprit politique* de l'*Ami du peuple* ne nous appartient pas (2), le *Médecin* et l'*Homme de Science* relèvent de notre compétence. Nous estimons que nous avons quelque droit de peser sa valeur, à ce point de vue tout spécial, en appuyant notre jugement sur la lecture raisonnée de ses œuvres, et les appréciations qu'en ont portées les critiques contemporains.

Dépouillé de son côté technique et documen-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, loc. cit., p. 336 (note).

(2) MM. Bougeart, Chévremont, Vermorel ont écrit des volumes sur la vie politique de Marat. Nous y renvoyons nos lecteurs.

taire, notre travail poursuit ce seul but : aider les historiens futurs à écrire, sur de nouvelles données, une biographie *complète et définitive* d'un homme, dont le rôle n'a, jusqu'à ce jour, jamais été bien déterminé.

I

LA FAMILLE MARA

Les biographes ont répété, à l'envi, que la famille *Mara* était d'origine espagnole. Aucun document authentique n'est venu, jusqu'à ce jour, appuyer cette assertion.

Le père de Marat est né à Cagliari, dans l'île de Sardaigne, en 1703 (1). D'après une tradition de famille (2), il aurait été d'abord religieux. Encore un de ces renseignements qu'il ne faut accueillir qu'avec les plus expresses réserves. Il est toutefois certain qu'il se fixa à Genève vers 1740, où il fut reçu *habitant* le 10 mars 1741 (3).

(1) V. plus loin l'*acte de décès*.

(2) D'après une communication orale de M. J. P. Mara, ancien directeur de l'Enregistrement, à M. Th. Dufour, directeur honoraire de la bibliothèque de Genève, et que cet obligeant érudit a bien voulu nous transmettre.

(3) La date du 7 mars donnée par M. Bovet consacre

Quelques mois auparavant, le 21 décembre 1740, il avait épousé une jeune fille du pays, Louise Cabrol, probablement née aux environs de la ville dans l'été de 1724 (1).

Le contrat de mariage mérite d'être cité tout au long, à cause des nombreuses réflexions qu'il peut suggérer :

« Contrat intervenu entre sieur Jean, fils du sieur Antoine Maxa Bonfils, peintre et dessinateur, natif de Cail-lary, dans l'île de Sardaigne, demeurant dès quelque temps en cette ville de Genève, d'une part, et demoiselle Louise, fille du sieur Louis Cabrol, native d'autre [part]. L'épouse est assistée de dame Catherine Molinier, sa mère, et du sieur Jacob Molinier, son oncle, sans parler de son père. »

L'acte se termine ainsi :

« Fait et passé audit Genève, en la maison du sieur Jacques Rey, présens sieur Paul Abraham Mendez, de Venise, demeurant en cette ville et Jacques Favre des Verrières de la conté de Neufchâtel, témoins requis et soubsignés avec ledit époux, et les père, mère, et oncle de l'épouse, et moy notaire, non ladite épouse, pour ne savoir, de ce enquize » (2).

une erreur. Voici l'article des *Registres du Conseil*, vol. 241, p. 142, constatant la réception à l'habitation de Jean Mara : « Du 10 mars 1741, Jean, fils d'Antoine Maxa, de Cagliari, en Sardaigne, a été reçu habitant en satisfaisant à la Bourse italienne et au serment ». (Lettre de M. Dufour).

(1) Ainsi que l'atteste le contrat de mariage.

(2) Cet acte se trouve dans les minutes du notaire Marc

Il résulte de la lecture de ce document que Jean Mara, père du futur conventionnel, était peintre et dessinateur, et non docteur en médecine, comme on l'a prétendu. Quant au nom de *Maxa*, que le notaire a mis partout, en guise de correction, sur une autre orthographe qu'on ne peut déterminer, elle ne laisse pas que de surprendre au premier abord.

D'où vient cette singulière appellation ? Est-elle le résultat d'un mauvais déchiffrement de la signature de Jean Mara ; ou, comme le croit M. J. P. Mara, un des derniers survivants de la famille (1), (qui connaissait cette particularité) proviendrait-elle d'une prononciation défectueuse du patois de l'île de Sardaigne ? C'est ce qu'une sérieuse enquête n'a pu établir.

L'acte nous révèle une autre singularité : c'est le surnom de *Bonfils*. M. J. P. Mara l'explique en disant que, lors de son départ de Sardaigne, Jean Mara aurait pu, grâce à ce subterfuge, déjouer les poursuites dont il faillit être l'objet.

Fornet, conservées aux archives de Genève, vol. LXVI, f^{os} 219-220.

(1) En 1889, M. J. P. Mara demeurait 1, boulevard de la Tour, à Genève. Sa vue était tellement faible, nous écrivait M. Dufour, qu'il avait entièrement renoncé à lire et à écrire. Aussi ne répondait-il à aucune demande de renseignements sur son illustre ancêtre. A peine pouvait-il encore se promener seul dans les endroits qu'il connaissait.

L'épouse de Jean Mara, Louise Cabrol, que M. Bovet appelait « une genevoise », bien que qualifiée, dans le contrat de mariage, de « *native de Genève*, », a dû naître aux environs. Son acte de baptême n'a pu, en effet, être retrouvé dans les *Registres de la ville*, pas plus que l'acte de mariage.

Dans l'ancien droit genevois, le contrat de mariage pouvait aussi bien être fait après qu'avant la célébration de la cérémonie; or l'acte constate que le mariage n'est pas encore célébré.

Comme son nom l'indique, Louise Cabrol était d'origine française. Son père, fils de David Cabrol, de Castres en Languedoc, perruquier, avait été reçu *habitant de Genève* le 15 octobre 1723. De juillet 1725 à juin 1734, il eut six enfants, baptisés à Genève, de sa femme, Pauline-Catherine Molinier (fille de Bernard Molinier, perruquier) qu'il avait épousée le 24 octobre 1723 (1).

On présume que Bernard Molinier, comme son gendre Cabrol, était un réfugié français, venu à Genève pour cause de religion.

Jean Mara dut arriver en Suisse avec quelques ressources. Il fonctionnait, à cette époque, à Genève, une *Bourse italienne*, sorte d'institution

(1) Contrat du 12 dans les minutes du notaire *Louis Pasteur*, vol. XL, f^{os} 135 v^o — 137 v^o.

de secours pour les réfugiés italiens. Les *Registres de la Bourse* ne font point mention de Jean Mara, qui n'eut sans doute pas à recourir à cette association charitable (1).

Au reste, il entra, dès son arrivée dans le pays, comme *chimiste dans une fabrique d'indiennes* (2).

Il ne fit qu'un court séjour à Genève, puis vint se fixer à Boudry. A la suite d'une mission de confiance, il reçut la bourgeoisie de cette commune, ce qui équivalait à un vrai titre de noblesse. Il habitait dans le bas de la ville une maison de modeste apparence, qu'on pouvait voir encore, il y a quelques années, entre l'auberge du Lyon d'Or et le bureau de la Préfecture (3). Cette maison fut le berceau natal de l'homme qui devait jouer un si grand rôle dans le drame révolutionnaire.

De Boudry Jean Mara se rendit avec sa famille à Neuchâtel, où il passa quatorze ou quinze ans, vivant des leçons qu'il donnait, en qualité de précepteur. Quand survinrent les troubles du

(1) Son témoin, Mendez, s'y trouve inscrit, pour une faible somme, il est vrai : « Du 3 juin 1742, on a résolu de donner quatre écus au nommé Mendes, ci-devant juif vénitien qui a esté malade ». (Reg. de la Bourse italienne, vol. de 1726-1753, p. 169. Bibl. Publ. de Genève).

(2) *Musée Neuchâtelois*, p. 125, 1864.

(3) La reproduction de cette maison par la photographie figurait dans le catalogue de la vente Bovet.

pays en 1768, se voyant à la veille de manquer de pain, il forma le projet de revenir à Genève renouveler son habitation, « *ce qu'il exécuta le lundi de Pâques, muni des certificats de Messieurs les quatre Ministraux et Pasteurs de la ville datés l'un du 1^{er} et l'autre du 2 avril (1) »*.

De retour le 19, avec son nouveau billet d'habitation, daté du 11 avril, il allait quitter la ville pour la Saint-Jean quand de nouveaux désordres, survenus précipitamment, « *le saisirent de frayeur et principalement sa femme, qui fut bouleversée, au point de rejeter toute nourriture pendant huit jours (2) »*.

Malgré la protection de Son Excellence Mylord Keit, qui l'avait engagé à fixer sa résidence à Neuchâtel, le père Mara se vit obligé de déménager en grande hâte, de se retirer à Boudry, puis de précipiter son départ pour Genève, muni d'un sauf-conduit. Il y arriva le 15 mai. Le 23, alors qu'il se croyait en sûreté, et à l'abri de toute persécution, il reçut une lettre anonyme, insultante et menaçante (3), où sa femme

(1) *Musée Neuchâtelois*, ibid, 185-186.

(2) *Musée Neuchâtelois*, loc. cit.

(3) « *A madame Mara, femme de Monsieur Mara, à Genève.*

Neuchâtel, 19 May 1768.

Madame, comme vous êtes la plus diabolique langue

et ses filles étaient odieusement maltraitées.

Dans une requête adressée à « *Monseigneur le Vice-Gouverneur et à MM. du Conseil d'État* »,

qu'il y ait jamais eu dans notre ville, une insigne menteuse, une insigne médisante, qui ne cesse de nuire à son prochain par sa langue, je veux vous faire connaître à Genève, j'écris à différentes personnes, à qui je vous dépeins sous vos véritables couleurs, de même que vos enfants qui vous ressemblent ; votre fils le borgne (a) est un insigne vaut rien ; c'est lui qui a fait le plus de mal à l'avocat général. Oui, encore une fois, vous êtes une insigne menteuse, une très mauvaise langue, une médisante, une femme qui ne vaut rien, que chacun méprise, et qui est trop méprisable. Votre mari ne vaut pas mieux. C'est un fieffé hypocrite, un caffard. Adieu, changez votre conduite j'oubliais de vous dire que partout où je pourrais vous faire connaître, je le veux faire, j'ai déjà écrit à quatre personnes incognito, ce que vous êtes, et j'ai encore dix lettres à écrire pour vous dépeindre et vos enfants ce que vous êtes, sans oublier votre coquin et votre hypocrite de mari. J'avais résolu d'écrire à madame Joly, mais je ne veux pas le faire, modérez votre infernale et diabolique langue. Ce n'est pas tout, il se trouvera bien des choses qu'on vous prépare.

Et sur une autre feuille : « Vos filles sont toutes propres pour être à Genève, aussi bien que votre mari, tous ceux qui viendront aux treize cantons et à la maison de ville, je veux vous faire connaître à eux, plutôt à Dieu qu'on vous arrachât votre langue, comme on a arraché l'œil à votre coquin de fils. Votre mari fera bien le bonhomme à Genève, vous n'y serez pas longtemps sans vous faire connaître, n'importe je veux écrire des lettres anonymes tant que je pourrai, il y a ici plusieurs enfants qui veulent le

(a) L'enfant dont il est question est sans doute *David Marat*, qui, lors de l'émeute, était âgé de 12 ans. Le conventionnel avait, à cette époque, 25 ans, et voyageait loin du pays.

il demanda raison de ces calomnies, en même temps qu'il sollicitait la protection de *Leurs Seigneuries*.

« Comme le contenu de ladite lettre est une imposture insigne accompagnée de menaces, qui, outre l'honneur, pourraient aussi exposer la vie à des coups clandestins et funestes, et que l'exposant, sa femme et sa famille dépendent immédiatement de la domination du roi de Prusse (1), leur très puissant et très gracieux souverain, dont ils se font et se feront toujours l'honneur d'être de très humbles, soumis et fidèles sujets, étant bourgeois de Boudry, ils réclament sa haute protection et bienveillance, suppliant qu'il playse d'ordonner qu'enquêtes secrètes soient faites d'office, au sujet d'en découvrir les auteurs et les punir, quand bon leur semblera (2). »

Cette requête était accompagnée d'une lettre adressée au Secrétaire d'État, dans laquelle il implorait l'assistance et la protection de ce haut personnage.

Malgré tous ces avatars, l'union de J.-B. Marat

faire, on veut vous procurer des désagréments tant qu'on pourra, vous le méritez, adieu diabolique langue calomnieuse, imposteuse, menteuse, médisante, guenipe, gueuse, femme de renégat. » (Ext. du *Musée Neuchâtelois*, p. 126, 1864).

(1) C'est pour ce motif que, dans les pamphlets du temps, on a parfois appelé Marat l'*Araignée prussienne*.

(2) *Musée Neuchâtelois*, 1864, pp. 185-186.

et de Louise Cabrol fut assez heureuse. De leur mariage naquirent quatre fils et deux filles. L'aîné de la famille est *Jean-Paul Marat*, le révolutionnaire, qui naquit le 24 may 1743 (1), et non 1744, comme l'ont avancé, à tort, plusieurs biographes. L'enfant fut baptisé quinze jours environ plus tard, le 8 juin de la même année, sans parrain, et avec, pour marraine, sa grand-mère, la femme Cabrol.

Vint ensuite au monde, en 1745, *Henri Mara*, qui partit de bonne heure pour la Russie, où il parcourut une carrière brillante. Le gouvernement russe avait fondé à Saint-Pétersbourg une maison d'éducation modèle pour la jeunesse aristocratique de l'empire, le lycée de Tsarkoë-Selo. Presque tous les professeurs de cet établissement étaient des étrangers élevés dans l'esprit libéral du temps. Le professeur de littérature française n'était autre que Henri Mara qui avait dû, sur les instances de l'impératrice Catherine, changer son nom patronymique pour celui plus euphonique de *M. de Boudry* (2). Mais si le nom changea, le culte pour son frère ut immuable (3). Il mourut dans l'impénitence finale

(1) Chèvremont. J.-P. Marat, *Esprit politique*, t. I, p. 2.

(2) Julian Klaczko, *Les deux chanceliers* (Plon, Paris, 1876).

(3) Voici ce qu'en dit Brissot dans ses *Mémoires*, t. II, 135 : « Je fis le pèlerinage de Ferney avec un jeune frère

d'une admiration hautement avouée pour l'*Ami du peuple*, selon lui indignement calomnié. M. de Boudry eut pour élève le prince Gortchakoff, et fut, en cette qualité, chargé d'initier le futur chancelier aux beautés de la langue de Voltaire. L'éminent diplomate sut largement profiter des leçons de son premier maître.

En 1756, le 25 février, naquit un autre fils, *David* (1), qui a si peu fait parler de lui, qu'on a complètement oublié de le mentionner.

Le quatrième enfant ne vint au monde que le

de Marat, non moins original que lui. Il avait jeté quelques écrits dans le torrent politique qui agitait alors Genève. Il y était peu connu, et sa famille n'étant pas à l'aise, il prit le parti de passer en Russie et d'embrasser la carrière du préceptorat, où l'on peut gagner de l'argent, si l'on n'y gagne pas de la considération.

L'histoire de ce jeune homme me rappelle un fait qui peut être la cause première de la violente haine que Marat portait à Clavière. Il prétendait que son frère de Russie lui devait de l'argent, il tira sur lui et pria Clavière de prendre cette traite. Clavière, qui n'avait pas une haute idée de ses ressources, et qui se méfiait de ses manœuvres, refusa, et, depuis ce temps, Marat ne m'en parla plus qu'avec un ressentiment que je ne pus apaiser... »

(1) Dans les Registres des baptêmes de Neuchâtel, on lit : « 1756, le samedi, 21 février, M. Cartier a batisé David, fils de M. Jean Mara, de Cagliari, en Sardaigne, et dedame Louise Cabrol. Parrain : M. David Huguenin, conseiller d'État et chancelier ; marraine, M^{me} Judith-Esther Sandoz, sa femme (Musée Neuchâtelois, 1864, 125-126).

23 janvier 1767 (1). Il reçut les prénoms de *Jean-Pierre*. Il se fit connaître comme habile fabricant d'aiguilles de montres et de compensateurs. Il se fixa à Genève, et le 10 avril 1791, se maria à Vandœuvres, près Genève, avec la fille d'un bijoutier (2). Il serait mort à Carlsruhe, vers 1846, à soixante-dix-neuf ans.

C'est de ce dernier fils que descendent les représentants actuels de la famille.

L'aînée des sœurs, *Marie*, naquit à Boudry en 1746. Comme sa sœur et son frère cadet, elle revint à Genève avec son père, et du vivant de celui-ci, épousa le 21 juillet 1782, à Genève, *Gédéon-Isaac Brousson*, fils d'*Antoine Brousson*. Elle est souvent appelée *Marie-Madeleine*. Son acte de décès, qui porte la date d'*octobre 1817*,

(1) Le 17 janvier 1767, « M. Dardel a batizé Jean-Pierre, né le 23 janvier, fils de M. Jean Mara, bourgeois de Boudry, et de M^{me} Louise Cabrol, native de Genève. Parrain, M. l'officier Louis Brun; marraine, M^{lle} Mardemmes, fille de M. Sandoz de Rozières. » *Ibid.*, loc. cit.

(2) 4 avril 1791. Contrat de mariage entre : « Sieur Jean-Pierre Mara, horloger, fils mineur de Jean Mara, habitant décédé, et de défunte Louise Cabrol, agissant sous l'autorité du sieur Gédéon Brousson, son beau-frère, finisseur de dentures, natif, son curateur, établi par acte fait en la justice de cette ville, le second du courant et demoiselle Jeanne-Louise, fille mineure du sieur Louis-Gabriel Lossier, bijoutier, citoyen, et de dame Jeanne Lenoir (Minutes du notaire P.-L. Girod., vol. VI, pp. 115-118.) — L'époux signe J.-Pierre Marat, avec un t (Communication de M. Dufour).

ne lui donne cependant que le premier de ces prénoms.

L'autre sœur, *Albertine*, qui fut la compagne la plus dévouée de l'*Ami du Peuple*, a dû naître en 1760, et non en 1758, comme l'a dit M. Chèvremont; ou 1757, selon la *Nouvelle Biographie générale*.

Le 4 février 1783, quelques jours après la mort de son père, « un curateur fut nommé à Albertine âgée de vingt-deux ans, et à Jean Mara âgé de quinze ans, mineurs »; ce qui confirme la date de naissance des deux enfants. Nous avons mieux encore : c'est l'acte de baptême d'Albertine retrouvé dans les *Registres de Neuchâtel* et daté de 1760. Il suffira à dissiper les derniers doutes (1).

Ajoutons, pour n'y plus revenir, quelques nouveaux détails sur le père de Marat. *Jean-Baptiste Mara* (ce prénom de Baptiste ne figure que dans cette pièce officielle) mourut le dimanche, 26 janvier 1783, à 4 heures du soir. L'acte de décès (2) le désigne comme *maître de langues*,

(1) 1760, le mardi 1 juillet, M. Henri-David Petitpierre a batizé Charlotte - Albertine, fille de Jean Mara et de Louise Cabrol. Parrain, M. Jean-Frédéric de Montmollin; Marraine, M^{lle} Charlotte-Albertine Pari, représentée par M^{lle} Marie Barbe de Montmollin (*Musée Neuchâtelois*, loc. cit.)

(2) Du dimanche 26 janvier 1783, 4 heures soir, J.-B. Mara habitant, maître de langues, âgé de 79 1/2, mort de fièvre

qualification qu'on retrouve dans l'inventaire des biens « délaissés par s^r *Jean Marat* (sic), maître de langues, demeurant en cette ville. »

Cet inventaire, daté des 8 et 28 février 1783, comprend : 1° 44 numéros de meubles, batterie de cuisine etc., le tout estimé (ou vendu ?) 520 florins; 2° un numéro 45 ainsi conçu : « la bibliothèque du deffunt a été vendue au poids, à 6 sols la livre. Elle a pesé 134 livres, fait 77 florins ; » 3° « *nentillage* », soit draps et linges, 7 numéros faisant 41 florins. Total : 638 florins (1).

L'héritage du père Mara était de mince valeur; aussi les enfants songèrent-ils tous à apprendre un métier manuel.

Comme ses frères, Albertine Marat fit le commerce d'horlogerie et d'aiguilles de montres. A la date du 7 octobre 1786, un acte d'association fut conclu pour une durée de cinq années, qui devaient commencer le 1^{er} novembre suivant, entre le sieur Jean-Louis *Moré*, maître horloger natif et D^{lle} *Albertine Marat*, native de Neuchâtel, fille majeure de feu Jean Marat, habitant de Genève. Il y est dit que la D^{lle} Marat s'engage à enseigner *audit sieur Moré* tout ce qui concerne son art de *faiseuse d'ai-*

inflammatoire, rue du Perron (*Reg. des décès*, vol. de 1780 à 1786, p. 171).

(1) Invent. après décès, Vol. 772.

guilles de montre, « autant qu'il le pourra comprendre. »

L'acte est signé *Albertine Marat* avec un *t* final. Cette orthographe que d'aucuns ont dit n'avoir été adoptée que par le tribun révolutionnaire et sa sœur Albertine, avait été acceptée, au contraire, par tous les membres de la famille.

L'acte de naissance (1816) de M. *Jean-Paul Mara* ancien Directeur de l'enregistrement, dont les renseignements nous ont été si précieux, portait *Marat* avec un *t*; le *t* ne fut supprimé qu'à la suite d'un jugement rectificatif du Tribunal civil de Genève (12 septembre 1843). Il faut bien reconnaître à ce propos que si tous les membres de la famille *Marat* ne se sont pas montrés fiers de leur trop célèbre parent, plusieurs ont voué un tel culte à sa mémoire qu'il impose malgré tout le respect.

Ainsi voit-on le plus jeune des frères du démagogue revendiquer hautement l'honneur de porter le nom de Marat, comme en témoigne une curieuse pièce conservée aux *Archives nationales* (1). C'est le même qui écrit plus tard à la Convention « pour lui demander à emporter à Genève un fusil qui lui est cher, parce qu'il

(1) Archives nationales, section administrative, cote F. 7 4.385. — *Pièces relatives à l'assassinat de Marat*, 182^e carton. — V. *Revue des sciences et des lettres*, 1889, p. 372.

vient de l'*Ami du peuple*. Il promet d'en renvoyer un autre et annonce que c'est à sa sollicitation que Genève a envoyé 5.000 fusils dans le département du Mont-Blanc (1). » Inutile d'ajouter que la Convention accueillit avec la faveur qu'elle méritait une pétition aussi légitime.

De leur côté, la sœur de Marat, Albertine, et sa veuve, Simonne Evrard, consacrent leur existence entière, on peut le dire, à la réhabilitation du grand calomnié. Ne les voit-on pas, au lendemain de l'assassinat, employer leurs faibles ressources à la réimpression de ses œuvres ?...

Nous ne croyons pas indifférent d'étudier avec quelque attention la vie d'un homme qui accumula tant de haines, mais sut aussi inspirer de telles sympathies.

(1) *Moniteur universel*, 18 septembre 1793.

II

LES PREMIÈRES ANNÉES. — MARAT PHYSIOLOGISTE.

Jusqu'à l'âge de seize ans, Marat vécut en Suisse, sa première patrie.

Il ne passa à Neufchâtel que les années de sa prime jeunesse, puis termina sans doute à Genève ses études littéraires.

De bonne heure, il alla au collège, où il remporta même des prix. Mais d'un caractère fantasque, rendu plus susceptible par un tempérament maladif, il devint bientôt le souffre-douleur de ses camarades d'école. S'il usa plus tard de représailles contre les Suisses, ses compatriotes, n'en faut-il pas chercher la raison dans le souvenir de ces querelles d'enfance ?

Son éducation fut, en tout cas, très soignée. Il apprit la plupart des langues de l'Europe ; le

français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand, le hollandais, le grec et le latin (1).

Un ancien bibliothécaire suisse, M. F. Bovet, rapporte qu'il a eu entre les mains un exemplaire du *Florus franciscus* du père Berthault, appartenant à Marat. On lisait, à la garde du volume, le nom du futur conventionnel, accompagné de ce qualificatif étrange : *Etudiant en humanité* ! (2)

On devine déjà ce désir ardent de s'instruire, qui va pousser l'élève studieux à visiter la plupart des capitales de l'Europe, pour augmenter son bagage de connaissances scientifiques.

Dès 1760, il aurait sollicité du roi Louis XV la faveur d'être attaché à l'expédition de l'abbé Chappe d'Auteroche, envoyé à Tobolsk pour observer le passage de Vénus sur le soleil. Sa demande ne fut pas agréée (3).

La mort de sa mère, qu'il avait toujours entourée de soins affectueux, entraîna ses dernières hésitations. Convaincu que les voyages sont le complément obligé d'une solide éducation, il se décida à partir à travers le monde, pour s'initier aux mœurs et aux lois des peuples, et aussi pour s'assimiler plus parfaitement leur langue.

(1) Bougeart, *Marat, l'Ami du peuple*, I, 13.

(2) *Le Quérard*, 1856, 464 et suiv.

(3) Chéron de Villiers, *Marie-Anne-Charlotte de Corday*, p. 3.

Alors commença une existence aventureuse, dont les étapes ne furent marquées par aucun événement important.

Il se rendit d'abord dans le Midi de la France, visita Toulouse, puis Bordeaux, où il séjourna deux ans. Il y fut précepteur d'un des enfants de M. Paul Nairac, député à l'Assemblée nationale. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il prit part au concours ouvert par l'Académie de Bordeaux sur l'*Éloge de Montesquieu* (1).

(1) Marat, dans son désir de porter son nom à la connaissance des foules, ne perdait aucune occasion de concourir et sur les sujets les plus variés :

« En 1783, Sa Majesté (Louis XVI) fit annoncer à l'Académie par M. le comte d'Angiviller, qu'elle destinait une somme de 12,000 livres pour trois prix qui devaient être décernés en 1785 aux auteurs qui, au jugement de cette Compagnie, auraient proposé la meilleure manière de rétablir ou de perfectionner la machine actuelle de Marly, ou de remplacer cette machine par une autre.

Le premier prix était de 6,000 livres, le second de 4,000 et le troisième de 2,000. L'Académie n'ayant pas été entièrement satisfaite des pièces qui furent envoyées pour le concours de 1785, proposa le même sujet pour l'année 1787, avec les mêmes prix.

Elle croit devoir partager le premier de ces prix entre la pièce n° 8 qui a pour devise : *Saltem voluisse decorum est*, et dont l'auteur est M. Gondouin Destuais, et la pièce n° 45 qui a pour devise : *Perficiet tempus*, et dont on ne connaît pas encore l'auteur.

Le second prix entre la pièce n° 21, qui a pour devise : *Transivi per ignem et aquam*, et dont l'auteur est M. Viallon, chanoine régulier et bibliothécaire de Sainte-Genève, et la pièce n° 33, qui a pour devise : *Quandoque*

De 1782 à 1785, l'Académie avait reçu de nombreux manuscrits, mais elle les avait tous jugés indignes d'une récompense.

Le 28 mars 1785, lui était parvenu un travail de Marat sur le sujet proposé. L'Académie crut devoir le rejeter sur le rapport de de Sèze, un de ses membres les plus influents.

Cet *Éloge de Montesquieu* a été, depuis, publié par les soins d'un bibliophile bordelais, M. de Bresetz (1).

Ce premier insuccès ne découragea pas Marat. Il partit pour Londres, puis se rendit à Dublin où il séjourna un an. De là, il vint à Édimbourg, quitta l'Écosse pour la Hollande et visita, tour à tour, La Haye, Utrecht, Amsterdam, d'où il revint à Londres.

Entre temps, il avait publié, dans la capitale anglaise, un ouvrage philosophique, qui fit sensation dès son apparition.

Cet ouvrage comprenait d'abord deux volumes in-8°, intitulés : *A Philosophical Essay on Man*. Ce n'est qu'en 1775 que parut la traduction française en 3 volumes in-12. Le troisième ne fut

bonus dormitat Homerus, et dont l'auteur est *M. Marat.....* » (Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours, ou journal d'un observateur contenant etc. Tome 34^e, Londres, chez John Adanson, 1789, p. 417-418).

(1) *Éloge de Montesquieu* par Marat (Maleville, éditeur, Bordeaux, 1883).

livré à la publicité qu'en 1776. [Cette digression bibliographique n'est pas sans intérêt, puisque Michelet a soutenu que Marat avait publié, en anglais, *un* volume qui avait été développé, *délayé*, jusqu'à en former *trois*. La vérité est que les deux volumes anglais formaient 534 pages in-8°; et la traduction, 702 pages in-12; ce qui est sensiblement analogue.]

Marat avait soumis le manuscrit de son *Essai philosophique sur l'homme* au jugement d'un personnage de grand mérite, M. de Larochette, gentilhomme français, nommé en 1760 commissaire général pour l'échange des prisonniers de guerre en Angleterre (1).

M. de la Rochette habitait le quartier de Londres qu'on nommait *Pimlico* ou *Pimblico*. C'est de là que sont datées ses deux réponses « à l'auteur », qui avait désiré garder l'anonyme, en livrant son ouvrage à la publicité.

Son appréciation était des plus flatteuses pour Marat. Tout en se déclarant incompetent en matière d'anatomie, le critique rendait hommage à la simplicité, à la méthode et à la netteté d'exposition de l'auteur. Pour ce qui était de la partie que nous pourrions appeler psychologique, il déclarait l'avoir lue avec le

(1) Mélanges de la *Société Philobiblion* de Londres : Lettre de Marat à Roume de Saint-Laurent, p. 7.

plus grand intérêt, et disait en propres termes : « Cet ouvrage me paraît bien pensé et bien écrit ; il est plein d'idées neuves, de vues fines, de détails profonds, et très souvent ces profonds détails sont égayés par des tableaux charmants (1). »

Après avoir parcouru la dernière partie de l'ouvrage, il était plus explicite encore : « Je pense comme vous, et si, par malheur, je pensais différemment, vous me convertiriez à coup sûr. *Vous avez le courage de dire ce que vous pensez, c'est beaucoup*, mais vous avouez naturellement ce que vous ne savez pas, et c'est une bonne foi courageuse (2) ».

M. de la Rochette, qui s'intéressait au succès du livre, conseilla à Marat de publier l'ouvrage, et sans le signer.

Se défiant de l'exactitude de la traduction qu'on en avait fait, Marat crut devoir la soumettre auparavant à « quelques Anglais, aussi distingués par leurs vertus que par leurs talents (3) » ; entre autres à *Lord Littleton*, auteur de plusieurs ouvrages estimés.

Lord Littleton invita très gracieusement Marat à se rendre chez lui, désirant lui soumettre

(1) Mélanges de la Société Philobiblion. (Lettre de Marat à Roume, p. 52.)

(2) Idem, p. 53.

(3) Idem, p. 7.

quelques objections sur le style et le sujet même. Il déclarait, au surplus, « qu'il avait beaucoup admiré les connaissances et le talent de l'auteur (1) ».

M. Collignon, professeur de physiologie à l'Université de Cambridge, accentua la note dithyrambique. Ce n'était pas seulement du talent, mais du génie que l'auteur avait déployé, et sauf la vivacité de certaines descriptions, il louait, sans réserves, le parti que Marat avait su tirer d'un sujet aussi ingrat.

Quelque temps plus tard, lord Littleton proposait à Marat de le présenter au ministre de Russie (2), qui avait à lui offrir une situation brillante. Nous ne connaissons ni les démarches qu'il put tenter, à ce propos, ni leur issue.

Fort de ces encouragements, Marat livre enfin son ouvrage à la publicité. Il fut loin de passer inaperçu.

Un des journaux les plus répandus de l'autre côté du détroit, le *Westminster's Magazine*, rédigé par une Société de gens de lettres, en fit un compte-rendu détaillé dans son numéro de juin ou juillet 1773 (3).

Ce n'est que plus tard que le livre fut publié

(1) *Mélanges de la Société Philobiblion*. (Lettre de Marat à Roume, p. 55.)

(2) *Idem*, p. 8.

(3) *Idem*, *ibidem*.

en français sous le titre : de l'*Homme*, ou des *Principes et des Lois*; de l'*Influence de l'âme sur le Corps et du Corps sur l'âme* par J. P. Marat, docteur en médecine (à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1775).

Selon l'usage, Marat en fit tenir « avant la lettre » quelques exemplaires aux *philosophes*, (les critiques littéraires du temps). Leur premier soin fut d'empêcher que l'ouvrage fût annoncé dans leurs journaux. Jaloux — du moins Marat l'affirme — du succès qu'il *ne pouvait manquer d'avoir*, et surtout, « sentant le coup qu'il portait à leurs principes », ils empêchèrent son introduction en France.

Un ballot, expédié d'Amsterdam à Rouen par l'imprimeur, fut retenu, durant treize mois, à la douane.

Marat s'adresse à la Chambre de Librairie pour protester contre cet excès de pouvoir. L'officier de semaine prétend n'avoir aucune connaissance de l'affaire; puis, après quelques recherches, laisse entendre que le livre a été *prohibé*. Se croyant *persécuté*, Marat insiste pour connaître ses *dénonciateurs*, et proclame bien haut qu'il va adresser un mémoire au Garde des Sceaux. L'officier cherche à le calmer et, huit jours plus tard, quand Marat vient solliciter de nouveaux renseignements, on lui annonce que le ballot a dû être *renvoyé à Amsterdam*. « Un an après,

ajouta-t-il, j'ai appris que la plus grande partie de l'édition s'était écoulée en Italie, et en Portugal... Enfin on en permit l'entrée à Paris; les exemplaires qui arrivèrent furent enlevés en peu de jours, et dès lors, on m'en a demandé plusieurs fois la réimpression. » (1)

Quoiqu'il en soit de ces récriminations, voyons, dans une analyse rapide, ce que valait la première œuvre physiologique de *J-P. Marat*.

(1) Lettre de Marat à Roume, p. 10.

III

MARAT PHYSIOLOGISTE (*suite*).

On n'a pas assez dit que Marat avait été un des précurseurs les plus immédiats des grands physiologistes du commencement du siècle, notamment de *Bichat* et de *Cabanis*.

En étudiant *l'Influence réciproque du corps sur l'âme*, et de *l'âme sur le corps*, il préparait toutes les doctrines modernes, mises plus tard en évidence par Aug. Comte et l'école positiviste.

Sans doute les théories de Marat sont confuses, souvent inexplicables. Mais était-il si aisé, à son époque, d'élucider ces difficiles problèmes ? Si Cabanis a eu la gloire de mettre la lumière dans des discussions d'une si impénétrable obscurité, il n'en reste pas moins à Marat le mérite de l'avoir devancé. N'oublions pas qu'il a frayé la

voie, où Bichat devait entrer si résolûment, avec toute la hardiesse et la sécurité du génie. Il serait, certes, intéressant de comparer le livre de Marat aux immortelles « *Recherches sur la vie et la mort* » et nous osons avancer qu'on trouverait des points de contact nombreux.

Croirait-on que, même à l'heure actuelle, on désavouerait ces lignes du tribun, parfois si âprement discuté : « La raison de la différence des esprits est dans la disposition des organes. L'impétueux Eschyle, le tendre Tibulle, le touchant Fénelon, le sublime Corneille, le profond Montesquieu, l'inconséquent Voltaire, tous les hommes enfin *doivent chacun la tournure et le caractère de leur esprit à la constitution de leur corps.* »

Un siècle avant Marat, la Rochefoucauld n'écrivait-il pas : « La force et la faiblesse de l'esprit sont mal nommées ; elles ne sont, en effet, *que la bonne ou la mauvaise disposition des organes du corps* » ?

N'est-ce pas, sous une forme aphoristique, la constatation de l'influence, désormais indéniable, du physique sur le moral ?...

Malgré l'ingéniosité et l'originalité de ses vues, le livre de Marat reçut en France un mauvais accueil. La secte des philosophes lui fit une guerre violente ; la phalange des Encyclopédistes se ligua tout entière contre le novateur. Et la

raison ? C'est que Marat n'avait pas craint de s'attaquer à l'un des plus puissants, au philosophe Helvétius.

Avant d'aborder le sujet, l'auteur signalait, à grands traits, les noms les plus célèbres « dans les annales du monde », ses devanciers dans cette question si controversée. Hippocrate et Galien tenaient la tête ; puis venaient Aristote, Platon, Socrate et Épicure.

Les modernes étaient représentés par Montaigne, Boerhave, Descartes et la Mettrie. Montesquieu, Haller et Helvétius s'y étaient bien risqués, mais avaient-ils vraiment la compétence voulue ? Le dernier surtout, sans connaissances physiques ou anatomiques, n'avait-il pas imaginé de plaider l'inutilité de ces sciences accessoires en faveur de son ignorance ?

Quant à Haller, ne confondait-il pas les facultés de l'âme avec celles du corps ?

Le Cat, dont le *Traité des Sensations et des Passions* était alors entre toutes les mains, aurait pu avantageusement terminer ce débat « s'il eût été plus penseur que littérateur, s'il eût moins cherché l'érudition de l'analyseur que le génie du synthétiseur ».

Il fallait, à la fois, un anatomiste et un philosophe pour traiter le sujet avec quelque autorité ; suivre en un mot, l'expérience pour guide, et arriver, par des observations bien prises, à un

système général, dont tous les phénomènes fussent des conséquences nécessaires.

« L'homme, dit Marat, est composé de deux substances distinctes : l'âme et le corps. Je ne m'arrête pas à prouver cette vérité ; s'il se trouvait quelqu'un qui la mît en question, et il s'en trouvera, il peut se dispenser de me lire..... » Après ce préambule, où s'affirment si nettement ses convictions spiritualistes, le physiologiste entre en matière, et débute par la *physique* du corps humain, c'est-à-dire la partie physiologique. Sans nous arrêter à reproduire des descriptions techniques qui sont le reflet de l'état de la science anatomique à la fin du XVIII^e siècle, voyons comment il traite la question dominante, qui fait, encore de nos jours, l'objet de discussions passionnées, je veux dire : le *siège de l'âme*.

L'âme ne serait ni dans la *glande pinéale*, ni dans le *corps calleux*, le *cerveau* ou le *cervelet*, mais dans les *méninges* ; « car, lorsqu'on suit les nerfs jusqu'à leur entrée dans les membranes du cerveau, on voit qu'ils s'y confondent ; or si les nerfs sont seuls sensibles, et si les sensations ne se propagent que par ces organes, les méninges doivent être le siège de l'âme. »

L'expérience confirmerait cette doctrine, puisque, ajoute-t-il avec plus de témérité que de vérité, « la plus légère inflammation des méninges donne le transport au cerveau, et produit une

démence passagère, tandis qu'on peut mutiler le cerveau sans altérer les fonctions de l'âme. »

Cette question du siège de l'âme est, on le sait, toujours à l'étude :

Avicenne et Averroés plaçaient dans chacun des ventricules du cerveau le sens commun, l'imagination, la mémoire et le jugement.

Willis, Vieussens et bien d'autres suivirent les mêmes errements.

Descartes seul avait eu la singulière idée de fixer le siège de l'âme dans la glande pinéale.

Vers 1848, Dubois (d'Amiens) plaçait les instincts — chez les animaux — dans la *moelle allongée* et la *moelle épinière*. Foville, lui, établit le siège de la pensée dans la *substance corticale du cerveau*.

Depuis, malgré les beaux travaux de Flourens, Magendie, Longet, etc., les utopies de Gall et Spurzheim, le problème est loin d'être résolu. Pour s'assurer du rôle que joue le fluide nerveux dans le phénomène de l'impression, Marat faisait des ligatures de nerfs, et constatait que l'insensibilité était complète au-dessous de la ligature ; d'où il concluait assez légèrement que l'impression n'arrivait point à l'âme parce que le cours du fluide nerveux était interrompu.

Il était plus prudent quand il se refusait à expliquer comment un élément matériel peut agir sur une substance spirituelle. Cet humble

aveu d'insuffisance pouvait presque passer pour un acte d'indépendance dans un temps où le matérialisme était triomphant : d'autant que Marat fait profession de spiritualisme dans les chapitres qu'il consacre à l'étude des facultés de l'âme.

Nous ne nous arrêterons pas à poursuivre l'analyse de cette partie de l'ouvrage, qui sort du cadre de notre étude.

A signaler seulement les explications qu'il donne des divers phénomènes de la sensibilité, de l'entendement, de l'instinct, de la volonté, de la mémoire ; une opinion, au moins originale, sur la pitié « *sentiment factice, acquis dans la société.* » L'examen de l'influence mutuelle de l'âme sur le corps, et réciproquement, occupe le troisième volume. Cette influence est réelle, indiscutable. « Unie à des organes grossiers, l'âme aime les amusements vifs, les plaisirs bruyants ; unie à des organes délicats, elle préfère les plaisirs fins, les amusements paisibles. Les couleurs brillantes sont les couleurs favorites des hommes robustes ; ils sont passionnés pour la musique guerrière, les odeurs pénétrantes, les liqueurs fortes. Les personnes délicates et sensibles aiment, au contraire, les couleurs tendres, les demi-teintes, la musique touchante, le mode *amoroso*, le doux parfum de la rose et du jasmin. »

Il y aurait encore à relever ce qu'il nous dit de l'*amour*, qui « élève le poulx, enflamme l'œil, anime le teint, embellit la face, donne la vie à nos traits, et la grâce à tous nos mouvements. »

Pouvons-nous être surpris de le voir deviser si agréablement, quand nous savons aujourd'hui qu'il écrivit, de cette même plume, tout un roman de cœur?

.

Les doctrines philosophiques de Marat, ses aperçus ingénieux, ses attaques contre les idées reçues, contribuèrent au succès de son ouvrage.

Le traité sur l'*Homme* eut les honneurs de la critique, et, on peut le dire, du *prince des critiques*.

Voltaire qui, à la requête du duc de Praslin, fournissait quelques articles à la *Gazette littéraire*, envoya à ce recueil un compte-rendu de l'ouvrage de Marat.

C'est un pur chef-d'œuvre de mordante ironie, et de verve sarcastique.

« L'auteur est pénétré, dit-il, de la noble envie d'instruire tous les hommes de ce qu'ils sont, et de leur apprendre tous les secrets que l'on cherche en vain depuis si longtemps. Qu'il nous permette d'abord de lui dire qu'en entrant dans cette vaste et difficile carrière, *un génie aussi éclairé que le sien* devrait avoir quelques ménagements pour ceux qui l'ont parcourue.

» Il eût été sage et utile de nous montrer des

vérités neuves, sans dépriser celles qui nous ont été annoncées par MM. de Buffon, Haller, Le Cat et tant d'autres. Il fallait commencer par rendre justice à tous ceux qui ont essayé de nous faire connaître l'homme, pour se concilier du moins la bienveillance de l'être dont on parle ; et, *quand on n'a rien à dire, sinon que le siège de l'âme est dans les méninges*, on ne doit pas prodiguer le mépris pour soi-même, à un point qui révolte tous les lecteurs, à qui cependant on veut plaire.

» Si M. J.-P. Marat traite mal ses contemporains, il faut avouer qu'il ne traite pas mieux les anciens philosophes... Nous représenterons d'abord qu'il ne doit rien reprocher à Socrate, puisque Socrate n'a jamais rien écrit : nous le ferons souvenir que Platon fut le premier chez les Grecs qui enseigna non seulement la spiritualité de l'âme, mais encore son immortalité.

» Nous lui dirons qu'Aristote, le précepteur d'Alexandre, savait fort bien distinguer son pupille de Bucéphale, et n'a jamais dit dans aucun de ses ouvrages qu'il n'y eût d'autre différence entre Alexandre et son cheval, sinon qu'Alexandre avait deux bras et deux pieds et son cheval quatre jambes... »

Et plus loin : « M. Marat croit avoir découvert que le suc des nerfs est le lien de commu-

nication entre les deux substances, le corps et l'âme. C'est avoir fait, en effet, une grande découverte que d'avoir vu de ses yeux cette substance qui lie la matière et l'esprit. Ce suc est apparemment quelque chose qui tient des deux autres, puisqu'il leur sert de passage ; comme les zoophytes, à ce qu'on prétend, sont le passage du règne végétal au règne animal. »

Et comme Marat avançait que l'âme résidait dans les méninges : « Il vaut mieux avouer, répliqua Voltaire avec vivacité, qu'on n'a pas vu encore son logis que d'assurer qu'elle est logée sous cette tapisserie. Car enfin, comme les nerfs n'aboutissent pas à ces méninges, si elle résidait dans chacun de ces nerfs, elle y serait étendue, et vous n'y trouveriez pas votre compte. Laissez faire à Dieu, croyez-moi ; lui seul a préparé son hôtellerie, et il ne *vous a pas fait son maréchal-de-logis...* »

Et la critique continue sur ce ton de badinage railleur que M. de Voltaire affectionnait :

« Vous avez beau dire que la pensée fait vivre l'homme dans le passé, le présent et l'avenir, l'élève au-dessus des objets sensibles, le transporte dans les champs immenses de l'imagination, étend, pour ainsi dire, à ses yeux les bornes de l'univers, lui découvre de nouveaux mondes, et le fait jouir du néant même... Nous vous félicitons de jouir du néant ; c'est un grand empire.

Régnez-y, mais insultez un peu moins les gens qui y sont quelque chose.

» Vous avez un grand chapitre intitulé : *Réfutation d'un sophisme d'Helvétius*. Vous auriez pu parler plus poliment d'un homme généreux qui *payait bien ses médecins*... Il ne faut pas sortir, à tout moment, de sa maison pour s'aller faire des querelles dans la rue... *Si monsieur le docteur en médecine se contredit ainsi dans ses consultations*, il ne sera pas appelé souvent par ses confrères ». Décidément, le « singe de génie, » comme on a appelé parfois Voltaire, emportait le morceau sans pitié.

Et comme conclusion de cette violente diatribe : « Enfin, quand on a lu cette longue déclamation en trois volumes, qui nous annonce la connaissance parfaite de l'homme, on est fâché de ne trouver que ce qui a été répété depuis trois mille ans en tant de langues différentes.

» Il eût été plus sensé de s'en tenir à la description de l'homme qu'on voit dans le second et le troisième tomes de l'Histoire naturelle... Cette péroraison est suivie enfin d'une invocation. C'est une marche contraire à celle de tous les ouvrages de *génie*, et surtout à celle des romans, soit en vers, soit en prose.

» Il invoque l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et d'*Emile*. Il est plaisant qu'un médecin cite deux romans, l'un nommé *Héloïse*, et l'autre

Emile, au lieu de citer *Boerhave* et *Hippocrate*.

» Mais c'est ainsi qu'on écrit trop souvent de nos jours : on confond tous les genres et tous les styles ; on affecte d'être ampoulé dans une dissertation physique, et de parler de médecine en épigrammes. Chacun fait ses efforts pour surprendre ses lecteurs. *On voit partout Arlequin qui fait la cabriole pour égayer le parterre.* »

Voilà bien le mot de la fin d'un pamphlétaire trop heureusement servi par son esprit naturel pour rester impartial !

Voltaire avait voulu venger Helvétius, et sa prose acerbe s'en ressentait. Il avait oublié que pour exercer la critique, ce sacerdoce, il fallait, avec une instruction solide, une conscience sûre, étrangère à toute sollicitation intéressée, une loyale équité, une franchise sans faiblesse comme sans prévention. Ses réflexions n'étaient que de misérables plaisanteries, et non une réfutation sérieuse.

Aussi, quand, seize ans plus tard, C. Desmoulin rappelait à Marat, dans un moment d'humeur, la leçon à lui donnée par le chambellan de Frédéric, l'*Ami du peuple* pouvait-il lui répondre justement : « Vous me rappelez que Voltaire s'est moqué de moi... Je me souviens, en effet, qu'en 1776 le marquis de Ferney, piqué de se voir mis à sa place dans mon ouvrage sur *l'Homme*, essaya d'égayer ses lecteurs à mes

dépens. Et pourquoi non ? Il avait bien pris la même liberté avec Montesquieu et avec Rousseau.

« Peut-être je m'abuse ; mais il me semble que ce sont moins les injures et l'ironie qui blessent que le sentiment de les avoir méritées... Que sais-je même si les rieurs auraient été pour lui, si son disciple La Harpe *n'avait pas refusé d'insérer la réponse à côté de la diatribe ?* » (1) Ce sont là, si le fait est vrai, procédés d'une délicatesse contestable, et vraiment l'auteur de *Zaïre* fut parfois mieux inspiré.

En voulant amuser la galerie aux dépens de sa victime, ne réussit-il pas à donner le change sur ses intentions ?

Nous ne serions pas autrement surpris que, pour une fois, le bon sens public se soit complu à intervertir les rôles.

(1) *L'Ami du peuple*, n° 455, 11 mai 1791.

IV

MARAT MÉDECIN

Il est de ces légendes que l'esprit de parti entretient, et que la vérité historique, aidée de documents d'une authenticité incontestée, ne parvient pas toujours à détruire.

Marat était-il médecin ? Exerça-t-il son art sous le couvert du diplôme, ou ne fut-il qu'un charlatan des rues ? (1) L'aurait-on vu débiter sur des tréteaux de foire un spécifique de son invention, avec le casque de Mangin, et tout l'apparat des saltimbanques de profession ? Ou bien, supposition plus étonnante encore, étalait-il, par simple vanité, un titre usurpé ?

Quoique l'aveu en coûte, la mauvaise foi, et la

(1) Article *Marat* dans la *Biographie Michaud*.

mauvaise foi seule a dicté de pareilles assertions.

Marat nous a laissé des ouvrages de physique nombreux, une correspondance pleine d'intérêt; et les lettres, comme les mémoires scientifiques, sont tous signés du nom de l'auteur, avec sa qualification de *docteur en médecine*. Ce n'est encore qu'une présomption, et il nous faut la preuve irréfutable : grâce à une communication obligeante d'un des descendants de Marat, M. Chévremont a pu le premier l'établir.

La copie du diplôme de docteur, conféré par l'Université écossaise de Saint-Andrews (1), suffira, nous l'espérons, à forcer les plus hésitantes convictions (2).

(1) L'Université de Saint-Andrews est la première que l'Écosse ait possédée. Elle fut fondée en 1411 (V. la *Revue des Sciences et des Lettres*, 1889, 674).

(2) *Diplôme de docteur en médecine*
Conféré sur certificats
à Jean-Paul Marat
 (Traduit du latin)

« Nous, Recteur de l'Université de Saint-André d'Écosse, directeur, préfets de collège, doyen et professeurs à tous degrés de la Faculté des Arts, aux lecteurs, salut.

Puisqu'il est juste et rationnel que ceux qui, par une longue étude, sont arrivés à la connaissance des arts utiles, reçoivent un prix digne de leurs études et se distinguent du vulgaire ignorant par des honneurs et des privilèges particuliers, qui leur attirent quelque avantage et les déférences d'un chacun; puisque parmi les droits immenses accordés dès longtemps à l'Université de Saint-André, elle a celui, toutes les fois que besoin en est, de s'attacher les hommes capables dans chaque partie des

Marat dut exercer quelque temps la médecine en Angleterre, mais sans y faire grand bruit. Il publia toutefois, durant cette période, deux opuscules qui lui sont généralement attribués, bien qu'il se soit, pour la circonstance, dissimulé sous le voile de l'anonymat.

Facultés, et de les faire participer aux honneurs dont il jouit, puisque Jean-Paul Marat, maître très distingué dans les arts, a donné tous ses soins à la médecine depuis plusieurs années, et s'est acquis une grande habileté dans toutes les branches de cette science; avec l'approbation de nombreux docteurs en médecine, il lui a été conféré le grade suprême de docteur en médecine; à ces titres nous avons accordé au maître qui s'est présenté, et qui a été nommé ci-dessus, la libre et entière liberté de professer, d'exercer, de quelque façon que ce soit, l'art de la médecine, et de faire tout ce qui a rapport à cet art; de telle sorte que tous les privilèges, avantages, émoluments, honoraires, qui sont accordés en tout pays aux docteurs en médecine, lui soient conférés; et nous voulons qu'il soit honoré du titre de docteur en médecine, et qu'il soit désormais considéré par tous comme docteur reçu et très digne de l'être. En foi de quoi nous lui avons délivré ce diplôme comme privilège revêtu de notre signature, et ceint (sic) du sceau de notre puissante Université de Saint-André.

Donné à Andréapolis, le 30 du mois de juin 1775.

Extrait d'après les minutes de l'Université de Saint-André.

Saint-André, le 30 juin 1775.

« Devant le Recteur, le professeur Shaw, le docteur Forrest, M. Cook, le docteur Flint, M. Cleghorn.

L'Université, d'accord, a conféré le degré de docteur en médecine à Jean-Paul Marat, praticien en physique, sur les certificats qui sont entre les mains du docteur Hugh James et du docteur William Buchan, médecins à Edimbourg. »

(Extrait de *J.-P. Marat* par Chévremont, t. II, 361-365).

Son premier écrit médical date de 1775. L'original, pas plus qu'une copie, n'a pu être retrouvé. L'*Encyclopédie Britannique* qui le signale (1), se contente de nous donner quelques indications bibliographiques. Le sujet était, tout au moins, neuf et intéressant.

C'est un essai sur le traitement des *blennorrhées* par l'usage des *bougies* (2). Il est tout entier en langue anglaise que Marat maniait, paraît-il, avec assez de bonheur (3).

(1) *Encyclopédie Britannique*, article *Marat*.

(2) Le titre exact est : *Essay on gleans, Lond. 1775, price 1 sh. 6 d. chiefly respecting the use of bougies.*

(3) Les Français, de quelque notoriété, qui ont écrit en anglais, sont relativement peu nombreux. Philarète Chasles, qui a été si longtemps correspondant de l'*Athenæum*, écrivait l'anglais avec facilité. Louis Blanc était arrivé, pendant son exil, à se faire apprécier comme écrivain anglais. Le *Daily News* et le *Spectator* l'ont compté au nombre de leurs collaborateurs réguliers. M. Schérer, l'ancien critique du *Temps*, a envoyé de nombreux articles aux journaux d'outre-Manche. L'éminent philologue, Francisque Michel, écrivait aussi couramment l'anglais.

Il y aurait tout un article à faire sur le *séjour de Voltaire en Angleterre*, sur son épître galante à Lady Hervey, sa lettre à Thiriot, etc. Le malin philosophe fit, au reste, preuve de son étonnante facilité à user de la langue de Shakspeare, en écrivant une étude sur la *Poésie épique* (*Essay on Epic Poetry*) et un *Essay upon civils wars of France*. Ce dernier opuscule servait d'appendice à la *Henriade*, qu'il venait d'achever. Il parut sous le patronage de la reine d'Angleterre, et fut accueilli partout avec un égal enthousiasme. Malgré cela, sa traduction française ne put voir le jour qu'en Hollande..... Ce qui n'empêcha

C'est aussi en anglais qu'est écrit le second ouvrage de Marat. Il se rapporte à un tout autre ordre d'idées. Il y est question d'une certaine *maladie des yeux*, produite par l'usage excessif du mercure (1).

Nous n'avons pu, malgré les sollicitations les plus pressantes, obtenir communication du texte de l'opuscule, mais nous en possédons une analyse si exacte et si détaillée qu'elle en tient aisément lieu. Elle a paru dans un journal anglais des mieux informés, *the Academy* (2), et est due à la plume d'un étudiant érudit, M. Stephens Morse.

pas le solitaire de Ferney d'appeler ses anciens hôtes, en présence de Lord Littleton, et — circonstance aggravante! — dans leur propre langue: « Coupeurs de têtes royales », et « queues de chevaux. »!

(1) Le titre est le suivant : *An Enquiry into the nature cause and cure of a Singular disease of the Eyes, arising from Mercury, sometimes mistaken for gutta serena, Lond. 1776*. En voici la traduction française : *Recherches sur la nature, la cause et la guérison d'une curieuse maladie des yeux, résultant de l'usage du mercure et quelquefois prise à tort pour la Goutte sereiné* (Ext. of *Bibliotheca Britannica or a general Index to British and foreign literature by Robert Watt. M. D. Edinburgh, 1824, 4 vol-in-4°*) D'après M. Morse le titre devrait être ainsi modifié : « *An Enquiry into the nature, cause and cure of a Singular disease of the Eyes, hithers unknown and yet common produced by the use of certain mercurial préparations, by J-P. Marat, M. D. London printed far W. Nicoll in Saint-Paul's Church-Yard, and J. Williams in Fleet street (price : one Shilling sewed).* »

(2) *The Academy* n° 542, Sept. 23, 1882.

Dans ses intéressants et véridiques *Mémoires*, Brissot ayant négligé de parler de cette brochure médicale de son collègue, son éditeur Montrol, en avait indiqué le titre dans une note explicative, d'après une annotation de Marat lui-même.

Guidé par cette indication, notre confrère anglais a fouillé les dépôts publics, et, en fin de compte, a été assez heureux d'en trouver la mention dans le *Catalogue* de l'importante *Bibliothèque de la Société royale de Médecine et de Chirurgie de Londres*.

C'est une brochure de dix-neuf pages, y compris la page de titre. Dès le début, l'auteur offre son œuvre à la Société royale, mais se *défend de toute dédicace*, ce qui constitue, semble-t-il, une assez plaisante antinomie. Cette dédicace, qui n'en est pas une, porte la date du 1^{er} janvier 1776, à *Church-Street-Soho*.

Marat entre dans quelques détails sur les effets désastreux que produit le mercure sur les yeux et sur la vue. Il signale les défauts de la thérapeutique alors en usage, et vante le traitement par l'électricité, qu'il dit avoir employé dès 1765 (1).

A l'appui de sa thèse, il cite trois observations

(1) Il eut, plus tard, l'occasion de reparler de cette singulière affection, dans une lettre insérée dans la *Gazette de Santé* (1777, p. 197). V. les documents justificatifs nos I et II.

de malades qu'il a soignés ; observations accompagnées de notes minutieuses et quotidiennes relatives à l'évolution du mal sous l'influence du traitement.

Il invite la Société, dont il invoque les lumières, à nommer une commission pour examiner ses doctrines. « Si, dit-il, quelqu'un des membres de votre Société désire vérifier, au moyen de dissections et d'analyses, les éclaircissements que je donne dans les pages suivantes, il ne regrettera pas son temps ».

Déjà, dans son prospectus de la réimpression des *Œuvres politiques de l'Ami du peuple*, Simonne Evrard avait eu soin de nous aviser que « Marat avait acquis une grande célébrité dans la curation des maux d'yeux où il excellait. »

L'opuscule, que nous analysons, confirmerait cette déclaration. Le premier cas de guérison qu'il relate est celui d'une dame Charlotte Blondel, fille d'un négociant de Paris, dont les parents avaient, tour à tour, consulté un oculiste de grand renom, puis un moine fort réputé pour ces sortes de maladies. Le médecin, comme l'empirique, avaient dû l'abandonner après plusieurs mois de vains efforts.

[Marat avait, comme on voit, des clients en France, avant de passer le détroit.]

Les deux autres cas ont trait à un négociant et à un personnage d'une haute distinction,

de Londres, que Marat a traités avec succès.

Son adresse à Soho, un des quartiers élégants de la Cité, attesterait que le praticien Marat jouissait auprès de nos voisins d'outre-Manche d'une certaine réputation. Il avait, d'ailleurs, opéré à Edimbourg un gentleman américain, sous les yeux de l'éminent oculiste Miller, qui l'avait assisté en la circonstance (1).

Marat ne vivait donc pas, comme on l'a écrit, au moins exclusivement, de leçons de français ; mais il dut, pendant quelque temps, y ajouter les ressources de son art.

Bien qu'on possède peu de détails sur son séjour en Angleterre, il paraît avéré, d'après le récit de Marat lui-même, qu'il séjourna, vers cette même époque (de 1776 à 1777), à Dublin, où il obtint vraisemblablement un grade universitaire (2).

(1) P. 19 de l'opuscule de Marat sur la maladie des yeux

(2) Marat a dit, quelque part, qu'il résida dix ans en Angleterre et un an à Dublin. (*Le Publiciste*, n° 147). Il a probablement enseigné le français à Edimbourg vers 1772. Il avait publié, d'abord en langue anglaise, un de ses plus importants ouvrages politiques, les *Chaînes de l'esclavage*. Il ne les fit traduire en français que dix-neuf ans plus tard. Elles parurent à Paris le 26 mars 1793. Il y travailla trois mois, 21 heures par jour. C'est à ce moment qu'il resta treize jours « dans une sorte de prostration dont il ne sortit que *par la musique* et le repos ».

Vers cette même époque, Marat séjourna un certain temps à Newcastle, où il fréquentait le cabinet de lecture

C'est, en tout cas, sur la recommandation de confrères anglais qu'il fut admis à l'Université

de Robert Sunds dans le Grand Marché. Une tradition du pays le donne comme l'un des fondateurs de la *Société littéraire et philosophique* de cette ville ; mais ce n'est qu'une légende sans fondement sérieux.

Marat avait envoyé son livre, dès son apparition, à titre de don, à toutes les Sociétés patriotiques du nord de l'Angleterre. « La Compagnie des maçons, celle des Orfèvres, la Société des Antiquaires de Newcastle reçurent, chacune, par le coche, deux grands volumes in-4° venant de Londres, d'une personne inconnue ». (V. *The Monthly chronicle of North country Lore and Legend*, april 1887, p. 49-53). Une seconde édition des *Chaînes de l'esclavage* fut annoncée, à la date du 21 octobre 1775, dans les colonnes consacrées aux nouvelles locales de la chronique de Newcastle ; « et dans un caractère plus fort que celui accordé aux choses de la ville ». Cette annonce présentait cette particularité que le nom de l'auteur était écrit : Dr *Mariot*.

Il n'est pas invraisemblable que Marat ait habité Newcastle, au moment où paraissait l'annonce de son livre. Toujours est-il, qu'aussitôt après la publication de son ouvrage, Marat, poursuivi par la police anglaise, passa en Hollande, revint à Londres par le nord de l'Angleterre, visitant sur son chemin les clubs à qui il avait adressé son ouvrage. Il passa trois semaines à Carlysle, Berwick et Newcastle. Ces trois villes lui accordèrent des lettres d'admission à leurs assemblées dans une boîte d'or que lui déroba un émissaire du gouvernement... Marat revint à Londres vers la fin de janvier 1790, puis plus tard dans la seconde quinzaine d'octobre 1791. C'est de Londres qu'il écrivait à Brissot, alors son disciple, de *répéter ses expériences, et de vendre ses boîtes d'instruments*. C'est à Londres qu'il avait chargé son ami M. Bréguet de lui vendre ses bijoux personnels (V. sur ce dernier fait : *Autour de la Révolution*, par le comte d'Hérisson, p. 106-108).

Saint-Andrews (1) comme aussi à quelques Facultés voisines, ainsi qu'en témoigne le brevet qui le nommait *médecin des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois* (2).

Peu après son retour en France, soit en 1777,

(1) *The Academy*, loc. cit.

(2) Ce brevet a été retrouvé par M. Vatel, et reproduit dans sa *Bibliographie dramatique de Charlotte de Corday* :

*Brevet de médecin des gardes du corps
Pour le Sr Marat*

« Aujourd'hui 24 juin 1777, Mgr le comte d'Artois, étant à Versailles, sur le rapport qui lui avait été fait des bonne vie et mœurs, des lumières et expérience dans l'art de la médecine du sr Jean-Paul Marat, docteur en médecine de plusieurs facultés d'Angleterre, voulant lui donner une marque de sa bienveillance, Mgr lui a accordé et lui accorde la place de *Médecin des Gardes*.

Voulant et entendant que ledit sieur Marat jouisse des honneurs, prérogatives et avantages qui peuvent y être attachés, et qu'il puisse s'en qualifier dans tous les actes publics et particuliers.

Et, pour assurance de sa volonté, Monseigneur m'a commandé d'expédier ce présent brevet, qu'il a signé de sa main et fait contresigner par moi, Conseiller à ses Conseils, secrétaire de ses commandements, maison, finances et de son cabinet (*Secrétariat de Monseigneur le comte d'Artois, provisions et brevets, pièce 43, Archives nationales, série O, 1955-1956*).

Le 23 avril 1786, nouveau brevet qui accorde au sieur Enguehard, médecin de la Faculté de Montpellier, la place de médecin des gardes du comte d'Artois, vacante par la remise que le sr Marat, ci-devant pourvu de ladite place, a faite de son brevet, pour par le sr Enguehard, l'avoir, tenir, en jouir et user aux honneurs, prérogatives, etc. (*Même fonds, Apanage d'Artois, pièce 660*).

Marat était attaché à la maison du frère du roi.

Quelques biographes malveillants ont prétendu qu'il y était chargé de donner ses soins aux chevaux, qu'il n'était qu'un simple vétérinaire (1), tout au plus qu'il avait été d'abord médecin des palefreniers, puis médecin des gardes du corps. Tout cela, est-il besoin de le dire, n'est qu'un tissu de fables.

Marat avait été désigné comme médecin des *Gardes*, c'est-à-dire de la compagnie de gentils-hommes la plus brillante de la cour.

Ses appointements étaient de deux mille livres, sans compter les indemnités de table, logement, etc. (2).

Nous avons relevé, dans l'*Almanach royal* de 1779, le personnel médical de Mgr le comte d'Artois, afin de montrer qu'il fallait quelque mérite pour prétendre à cette charge.

Tous les médecins qui approchent le comte sont connus ; d'aucuns même sont célèbres. La liste en est curieuse :

Lieutaud, premier médecin en cour.

De la Bordère, en survivance, en cour.

Deflon, de la Faculté de Paris, médecin ordinaire, rue du Mail.

(1) G. Duval. *Souvenirs de la Terreur*.

(2) Ce logement était situé à Paris dans les dépendances des écuries d'Artois, faubourg Saint-Honoré.

Puis viennent les médecins consultants :

Vicq d'Azyr, de la Faculté de Paris, de l'Académie des sciences, rue du Sépulcre.

De la Servolle, de l'Université de Montpellier, en cour.

Les médecins par quartier :

MM. Triofon, docteur-médecin de la Faculté de Montpellier, médecin des armées du roi, rue des Saints-Pères, près de la rue de Verneuil.

Belloste, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, carrefour de la Croix-Rouge.

Du Planil, docteur de la Faculté de Montpellier, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain.

De Basseville fils, docteur de Montpellier, rue Saint-Martin, près celle des Ménestriers.

Millard, médecin de l'Écurie, rue de Varenne.

Marat, docteur en médecine, médecin des gardes du corps de S. A. rue de Bourgogne, fauxbourg Saint-Germain.

Il y avait donc un *médecin de l'Écurie* et un *médecin des Gardes*. Plus tard, on leur adjoignit un *médecin des suisses de la garde*.

Marat habitait alors, rue de Bourgogne, un coquet appartement (1). Il était resté fidèle, dans son intérieur, à ses habitudes de confort

(1) En décembre 1777, il habitait la rue Coq-Héron (V. la pièce justificative, n° III).

anglais et d'élégance française. Son salon, orné de porcelaines et de fleurs rares, contenait une galerie assez remarquable de tableaux de genre. On voyait, suspendues aux murs, des toiles d'Haüer, de Garnerey, de Pfeiffer, etc. (1).

Sa situation à la cour devait lui donner quelque crédit à la ville. Ses consultations étaient, un moment, très courues. On allait jusqu'à lui payer *trente-six livres* la visite, et encore n'arrivait-il pas toujours à suffire à sa besogne (2).

Marat mettait, à coup sûr, quelque vanité à se glorifier de succès imaginaires. Sans doute, il eut une clientèle d'élite (3); mais l'étude des sciences exactes, et surtout de la physique, le passionnait à ce point qu'il abandonna volontiers la médecine qui, disait-il « n'était à Paris qu'une profession de charlatan indigne de lui. » (4)

La vérité est qu'il eut souvent des déboires, vivant dans un temps où l'exercice de la profession était parfois sans profit, et pas toujours sans danger (5).

Mais il n'était pas homme à désespérer, confiant jusqu'à l'excès dans les ressources d'un esprit toujours en éveil.

(1) Vatel, *Bibliographie dramatique de Ch. Corday*, t. I, CCCXXIII.

(2) Brissot, *Mémoires*, t. I, 338.

(3) V. les documents justificatifs n°s IV, V, VI.

(4) Brissot, loc. cit, p. 338-339.

(5) V. le document justificatif n° III.

C'est l'époque où il s'inquiétait, dans les expériences qu'il poursuivait avec ardeur au laboratoire, de chercher un remède héroïque contre la plus pénible et la plus cruelle des maladies; nous voulons désigner la phtisie qui semble défier, à l'heure actuelle, les efforts impuissants de la science.

En combinant, dans d'heureuses proportions, des drogues diverses, Marat avait composé un *spécifique*, qui devait lui procurer un vrai triomphe de praticien.

Grâce à de puissantes relations, facilitées par la situation qu'il occupait dans la maison du frère du roi, Marat avait été présenté à la marquise de Laubespine, nièce de l'un des plus illustres ministres de la Monarchie des Bourbons. M^{me} de Laubespine, femme dont la délicatesse d'esprit s'alliait avec une parfaite distinction des manières, était atteinte depuis longtemps d'une affection qui ne laissait qu'un bien faible espoir à son entourage.

Condamnée par Bouvard, un des médecins les plus éclairés de son temps, qui avait assuré « qu'elle ne passerait pas vingt-quatre heures, » (1) elle avait consenti à se confier *au docteur Marat* qu'on lui avait annoncé comme un médecin instruit, audacieux, capable, en un mot, de

(1) *Gazette de santé*, 1777, 173.

la tirer de sa situation désespérée. Marat promit, avec une belle assurance, une guérison prompte ; et, ce qui vaut mieux, il tint parole. La cure eut d'autant plus de retentissement que Marat s'entendait à merveille, en bon journaliste qu'il était, à soigner sa renommée. Il se fit, dans la circonstance, interroger — l'interview n'était pas encore inventée — par son fidèle disciple et préparateur, l'abbé Filassier, dans un des journaux médicaux les plus connus.

La *Gazette de santé* insérait, sous la signature de l'abbé, une sorte d'invite à Marat pour faire connaître sa précieuse découverte :

« On met aujourd'hui la *pulmonie avancée* (c'est-à-dire la *phthisie*) au nombre des *maladies incurables*, sans doute d'après les vains efforts qu'on a faits jusqu'ici pour la guérir.

Un fait tout récent, et *qui mérite d'être connu de tout Paris*, m'a détrompé, et j'ai cru qu'il serait propre à détruire le préjugé où l'on est généralement à cet égard... »

M. l'abbé était un habile réclamer.

Mais écoutons dans quelle triste situation Marat avait trouvé la marquise :

« Madame la Marquise de Laubespine fut attaquée, il y a cinq ans, d'une petite toux sèche, à la suite de quelques médicaments pris après ses couches. A cette toux se joignirent bientôt fièvre, insomnie et maigreur. Le mal empirait de jour en jour. On appela un médecin qui prescrivit des boissons adoucissantes et fit appliquer le

saint-bois ; ce qui affaiblit un peu la violence des symptômes. La malade eut ensuite recours aux eaux du Mont-d'Or, qu'elle prit durant trois saisons consécutives ; elles parurent bien faire, mais le soulagement qu'elles semblaient avoir produit ne se soutint pas. »

Aux approches de l'hiver, tous les accidents reparurent avec plus de violence. « La fièvre devint plus continue, la toux plus incommode, l'insomnie plus opiniâtre, la maigreur plus frappante. *Le bouillon aux colimaçons et aux grenouilles fut longtemps le principal remède qu'on lui administra.* »

Le mal faisait chaque jour des progrès, « bien caractérisé par l'expectoration purulente, l'oppression excessive, la consommation et le marasme. » Le lait de chèvre produisit un dévoiement qui mit en danger les jours de la malade. Un médecin, appelé par la famille « ordonna pour toute nourriture du poisson à l'eau, les légumes, les farineux ; et, pour remèdes, des jus d'herbes. » On se décide enfin à faire appeler un autre médecin, « *Anglais de nation, qui venait de rendre la vie à plusieurs pulmoniques abandonnés.* » On devine qu'il s'agit de Marat, rentré depuis peu d'Angleterre. Après quelques jours de traitement, la marquise recouvrait avec la santé, toute sa grâce et son enjouement.

« Comme la pulmonie est une maladie *aussi commune que cruelle* » le signataire de la lettre

à la *Gazette* engageait « le médecin qui a fait une si belle cure à vouloir bien communiquer sa méthode... c'était un service à rendre à l'humanité. »

Marat, mis aussi directement en cause par son adroit compère, répondit, de fort bonne grâce, à l'invitation (1).

Tout en faisant quelques réserves sur l'efficacité de sa méthode, qu'on devait varier suivant les indications, il exposait la thérapeutique mise en usage dans le cas de sa noble cliente. Il décrivait, en observateur consommé, la symptomatologie de l'affection, insistant beaucoup sur l'aspect de l'expectoration, qu'il avait soigneusement examinée.

Il ne restait qu'une lacune à combler : l'emploi d'un bon objectif pour déceler, dans les matières d'excrétion, les bacilles qu'on a, depuis lors, découverts !

Le traitement employé avait été d'abord bien anodin : « une émulsion d'amandes douces avec le sel de nitre », car la grande faiblesse de la malade ne lui permit pas d'avoir recours à la saignée. [Il y avait, à cette époque, quelque témérité à ne pas sacrifier à cette funeste mode !]

Puis il avait soumis sa malade à l'usage d'une eau minérale factice, « qui tenait lieu des eaux

(1) *Gazette de santé*, 1777, p. 189.

acidules de Harrowgate ». Cette eau, dont on allait bientôt connaître la composition, n'était autre que le *spécifique* inventé par Marat pour combattre les affections de poitrine. Véritable remède secret, c'était bien réellement ce que nous nommons aujourd'hui une *spécialité*.

L'*Eau factice anti-pulmonique* de M. Marat (1) allait avoir son moment de vogue.

Alors accoururent en foule au cabinet de Marat tous les désespérés, impatients d'expérimenter le nouveau remède. Les « pulmoniques abandonnés » demandaient à mettre à l'épreuve l'efficacité du médicament.

M. Prévost, trésorier-payeur général des ponts et chaussées de France, le marquis de Gouy, M. du Clusel, intendant de Tours, le marquis de Choiseul, sollicitèrent la faveur de soumettre des membres de leur famille au traitement dont la cour et la ville s'entretenaient.

La cure de Marat (2) eut d'autant plus de reten-

(1) Voir l'analyse *in extenso* qu'en fit dans la *Gazette de Santé* (1778, n° 1) un chimiste de la Faculté de Paris. (V. le *Document justificatif*, n° VII.) Il en résulte que Marat délivrait à ses clients une préparation à base de chaux, probablement un phosphate calcaire.

(2) Outre le spécifique, Marat avait administré « des purgatifs répétés au sel policreste », et plus tard il substitua à son eau de l'infusion théiforme de fenouil de Florence, l'usage interne de l'extrait de quinquina, et les fumigations balsamiques, d'abord celles de millefeuilles, puis de millepertuis, de mélisse et de baume de tolu. Il

tissement que sa cliente occupait une plus haute situation. Les bons confrères s'alarmèrent d'un succès aussi prompt, et les critiques ne tardèrent pas à se manifester. Ce n'était pas seulement le traitement employé qu'on discutait, mais encore le diagnostic et les termes dans lesquels on l'avait formulé.

Sans nier que la marquise fut « une pulmonique », on s'étonnait de ne pas retrouver dans la relation de Marat les vrais caractères de la phtisie.

Un M. Lévi, docteur en médecine (1) ne voyait dans la *toux convulsive*, les *déchirements de poitrine*, etc. qu'une simple toux d'irritation. L'expectoration observée n'était pas celle des tuberculeux. Les symptômes les plus importants avaient été oubliés.

La thérapeutique, qu'on avait mise en usage, n'était-elle pas une preuve de plus en faveur d'une affection plutôt nerveuse que pulmonaire ? Les remèdes employés n'étaient-ils pas précisément des antispasmodiques, e'est-à-dire ceux qui réagissent contre l'élément nerveux ? Ces arguments ne manquaient pas de valeur ; mais

donnait, en plus, chaque matin, à jeun, à sa malade, cinquante gouttes d'essence d'ambre gris dans une tasse de lait de vache. Un traitement presque exclusivement suggestif au résumé !

(1) *Gazette de Santé*, 1777, 199.

M. Lévi, pour établir son opinion, n'avait que consulté le rapport de Marat, sans avoir observé la malade elle-même. Il avait pourtant le droit de soumettre ses réflexions, ne demandant, en somme, que de nouveaux éclaircissements pour entraîner sa conviction.

Quant au marquis de Laubespine, il entendait difficilement raison quand on osait mettre en doute la gravité de la maladie de la marquise. Il écrivit « aux auteurs de la *Gazette de Santé* », une lettre *ab irato* ; réclamant impérieusement son insertion « pour ne pas être dans le cas d'avoir recours à l'autorité. » Bien qu'on fût en 1777, notre confrère fit une réponse digne, qui consacrait les droits imprescriptibles de la presse. La menace de l'autorité était au moins inutile, y était-il dit en substance :

« Chacun a le droit de faire insérer dans notre feuille tout ce qui est instructif et en même temps honnête. Mais lorsqu'il s'agit d'opinions, M. le marquis doit savoir que dans les états mêmes où on est accoutumé à la subordination, l'opinion ne se commande pas ; à plus forte raison, dans une profession libre, telle que la médecine, qui ne reçoit à cet égard des ordres de qui que ce soit ». Sous bénéfice de ces observations, la *Gazette* donna dans ses colonnes l'hospitalité à la réclamation du marquis. Celui-ci engageait les incrédules à s'informer des détails

de la maladie auprès de la malade elle-même ou des personnes de son entourage. Sans entrer dans une discussion où il n'avait aucune qualité de prendre part, il rendait à Marat publiquement le témoignage que, depuis cinq ans, M^{me} de Laubespine avait été traitée comme poitrinaire par tous ceux qui l'avaient vue.

Un des plus célèbres médecins de la Faculté n'avait-il pas déclaré, quelques jours avant la visite de Marat, que M^{me} de Laubespine *était sans ressource* (1)? M. le marquis était vraiment d'une générosité rare, d'autant qu'à en croire la chronique la marquise avait largement payé sa dette de reconnaissance à son bienfaiteur. Mais, ce sont là méchants papotages du cancanier Brissot, qui ne perdait pas cette occasion de dauber sur son ancien maître.

Nous avons souvent rappelé combien Marat supportait mal la contradiction. Il en donna une nouvelle preuve dans ces circonstances. Il ne tarda pas à répliquer, en termes très vifs, au confrère M. Lévi, qui avait osé élever quelques doutes sur la nature des symptômes décrits par Marat (2).

La *Gazette* (3) avait, d'autre part, inséré une lettre d'un médecin estimé, Côme, ancien chirur-

(1) *Gazette de Santé*, 1777, 203.

(2) *Idem*, 1777, 208.

(3) *Idem*, 1777, n° 49.

gien dans les hôpitaux de l'armée du roi, en résidence à Poitiers, annonçant qu'il ne traitait ses pulmoniques qu'avec des simples.

Aussitôt Marat de s'écrier : « J'avais dessein de continuer à vous faire part du traitement que j'ai suivi pour faire la cure de plusieurs pulmoniques abandonnés... mais cela deviendrait parfaitement inutile puisqu'il reste un nouvel Esculape devant qui j'avoue que je ne suis rien. Il veut vous rendre témoins de ses prodiges; il n'attend que de trouver des personnes attaquées de quelque maladie de poitrine qui lui procurent la facilité de se rendre à Paris. Comme il n'est rien de si aisé, j'imagine qu'il est sur son départ. Ainsi, il ne me reste qu'à lui souhaiter un bon voyage.... (1) »

C'était dissimuler sous une ironie d'emprunt le dépit que lui causaient les tentatives d'un compromettant rival.

Avec sa franchise brutale Marat allait droit à l'adversaire, laissant trop voir qu'il était atteint dans son amour-propre, plutôt que d'observer un silence plein de mépris.

Si nous avons conté avec quelques détails les péripéties de ce débat scientifique, c'est qu'elles en disent plus long sur l'état d'âme du tribun que les divagations passionnées des historiens,

(4) *Gazette de santé*, 1777, 43.

prononçant *ex professo* sur un homme encore si mal connu.

Quand nous aborderons, plus tard, l'étude psychologique de cette personnalité si complexe, nous aurons à revenir sur ces déceptions du Médecin, grisé par ses premiers succès, et, après quelques victoires remportées au nom de la science, allant, à son tour, grossir la liste sans fin des oubliés.

V

MARAT MÉDECIN. — « SON MÉMOIRE
SUR L'ÉLECTRICITÉ MÉDICALE »

Dans les rares loisirs que lui laissait sa clientèle de praticien, Marat continuait ses recherches de physique.

L'*Académie royale des sciences, Belles-Lettres et arts de Rouen*, avait mis au concours en 1783 la question suivante : « *Jusqu'à quel point et à quelles conditions peut-on compter, dans le traitement des maladies, sur l'électricité, tant positive que négative ?* »

C'était, on peut le dire, un sujet « d'actualité » (1).

(1) En 1782 avait été soutenue devant la Faculté de Lyon une dissertation inaugurale sur l'*Application de l'électricité à l'art de guérir*, in-8° de 163 p. par Jean-Baptiste Bonnefoy, de Lyon (pour son agrégation au Collège royal de chirurgie). On trouve dans cette thèse le résumé des travaux parus, à cette époque, sur la matière. Pour ne citer que les principaux, contentons-nous de signaler : le *Traité*

On ne connaissait encore que vaguement les effets de l'électricité sur les maladies du corps humain.

Marat était plus que tout autre désigné pour prendre part à un débat qui passionnait le monde savant. Pourvu d'un diplôme de docteur, discutant depuis longtemps déjà les points contestés de toutes les branches de la physique, il ne pouvait être au moins accusé d'incompétence. A l'inverse des médicastres, comme l'abbé Sans ou l'abbé Bertholon, qui remplaçaient l'expérimentation par des méditations de cabinet, il basait toutes ses recherches sur une méthode

d'électricité de Sigaud-Lafon ; les ouvrages de Nollet, Priestley, Jallabert, Sauvages, sur les phénomènes électriques, en général ; deux thèses rédigées en latin, l'une de Deshais, et intitulée : *De hémiplegia per electricitatem curanda* (Montpellier, 1749) ; l'autre de Bohadatsch, et portant pour titre : *De utilitate electrificationis in arte medica* (Prague, 1751). A Londres, à Prague, à Florence, furent également publiés des Mémoires sur la question.

Dès 1776 l'Académie de Lyon avait fondé un prix qui fut attribué, cette année-là, à un travail de Thouri : *De l'influence de l'électricité sur le corps humain* ; travail qui fut imprimé dans le *Journal de physique* de juin 1777.

On peut consulter aussi : les *Mémoires sur les différentes manières d'administrer l'électricité*, par M. Mauduyt ; et le Mémoire de l'abbé Bertholon, couronné par l'Académie de Lyon en 1779, et dont l'opuscule de Marat est une réfutation. Ce mémoire est intitulé : *De l'influence de l'électricité de l'atmosphère sur les maladies*.

Bonnefoy aurait pu encore citer : la *Guérison de la paralysie par l'électricité* (ouvrage dédié à Mgr le Maréchal

rigoureuse, dont l'observation constituait le pivot.

Son Mémoire (1) portait, pour épigraphe, ces vers d'Horace, extraits de l'*Art poétique* :

*Est modus in rebus sunt certi denique fines
Quos ultra citràque nequit consistere rectum.*

Tout en rendant hommage à l'auteur « qui a désigné très précisément les maladies dans lesquelles on peut espérer des secours, et celles où on invoquerait vainement l'électricité et même avec danger », l'Académie, en donnant le prix à ce Mémoire, ajoutait ces académiques réserves :

duc de Noailles, par M. l'abbé Sans) qui fut lu à la Société royale de médecine, les 9 et 30 septembre 1777.

Dans l'épître dédicatoire, l'abbé Sans nous apprend que le 9 septembre 1768 est le premier jour qu'on a vu appliquer l'électrisation pure et simple pour la guérison de la paralysie dans la ville de Perpignan. Jusqu'à cette époque, on avait employé l'électrisation par commotions. A la fin de l'ouvrage, se trouve la reproduction de la *Guérison par l'électricité*, de M. Marigues, maître en chirurgie, qui parut pour la première fois en 1773.

Enfin nous possédons une brochure où il est question des *Cures par l'électricité*, dans les Vosges, et le département de Meurthe-et-Moselle, en 1782.

Voilà, ce semble, des matériaux plus que suffisants pour un chercheur qui voudrait esquisser l'*Historique de l'Électrothérapie*.

(1) Il fut réimprimé en un vol. in-8° de 111 p. en 1784, chez Méquignon, rue des Cordeliers, près de St-Côme, sous le titre de : *Mémoire sur l'électricité médicale, couronné par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres, et Arts de Rouen.*

qu'elle regrettait « que l'auteur n'ait pas mis plus d'aménité dans ses termes, en réfutant l'opinion d'un homme estimable, adopté par neuf Compagnies savantes, qui presque toutes ont couronné ses efforts. »

Si Marat avait répliqué, en termes sévères, à l'argumentation de son adversaire Bertholon, il avait fait preuve, dans cette polémique, d'une courtoisie qu'on a trop volontairement méconnue. Ne croirait-on pas assister à une joute oratoire, dans un salon de bonne compagnie, quand on relit la préface de Marat, en tête de la réimpression de son Mémoire ? préface qui n'est qu'une réponse fermement polie au porte-parole officiel : « Après la lecture de cet article, craignant qu'il ne fût échappé à ma plume quelque expression que la bienséance réproouve, je relus mon Mémoire avec soin, et n'y trouvai pas un seul terme que doive s'interdire un auteur, qui sait se respecter : d'où j'inférerai que l'animadversion de l'Académie était simplement un témoignage d'estime, qu'elle croyait devoir à un de ses membres, dont elle couronnait l'antagoniste. »

Ce n'était pas abuser de la victoire : Marat avait le triomphe modeste.

Il continuait sur le même ton : « Malgré la considération que j'ai témoignée en différents endroits de mon mémoire pour le vertueux académicien, peut-être trouvera-t-on ma réfutation

sévère. Je ne m'en défends pas. C'eût été manquer de zèle pour l'humanité que de réfuter mollement un système qui, à la faveur des éloges peu réfléchis qu'on lui a prodigués, pouvait devenir dangereux. »

Il proclamait ainsi, sans artifice de langage, qu'on avait jugé, avec une indulgence par trop bienveillante, un concurrent plus recommandable par ses relations que par ses titres scientifiques.

En donnant le prix au Mémoire de Marat, l'Académie avait jugé avec équité. L'abbé Bertholon était un de ses membres, déjà couronné par plusieurs Sociétés savantes, alors que le lauréat n'avait que la seule recommandation de son mérite.

L'ouverture du billet cacheté, qui renfermait le manuscrit, n'avait laissé voir que la répétition de l'épigraphe, mentionnée plus haut, avec la lettre initiale M... et la date de Paris, le... 1783 (1).

L'auteur avait désiré garder l'anonyme, pour ne pas imposer son choix aux suffrages du corps savant. Cet excès de précaution fit retarder la distribution de la médaille d'or qui devait récompenser les efforts de Marat. Celui-ci mit quelque coquetterie à intriguer ses juges, qui,

(1) Chévremont, *Esprit politique de Marat*, t. II, 445.

jaloux d'assurer « le respect des formes, conservatrices des corps (1), » ne consentirent à accorder les lauriers académiques qu'à l'auteur lui-même ou à un personnage muni de sa procuration. Il y eut, au reste, en la circonstance, échange de bons procédés :

Marat envoya un exemplaire de ses œuvres physiques, tandis que l'Académie lui adressait une copie de son Mémoire, avec mandat sur le caissier de la Monnaie, pour qu'on lui délivrât, sans frais, la médaille frappée à son intention. Cette dérogation aux statuts fut consignée dans les registres de l'Académie, en échange du beau présent dont Marat avait enrichi la bibliothèque de cette Compagnie.

Pour apprécier en toute connaissance de cause le travail de Marat, il faut se reporter au temps où il fut écrit. L'électrothérapie était alors un remède nouveau, le remède à la mode dont on faisait une panacée. Depuis le jour où un physicien de Genève, Jallabert, avait guéri par ce moyen un artisan paralytique, on avait répété son expérience dans toutes les Facultés d'Europe, sans chercher à en donner une explication scientifique. Comme au début de toute découverte, l'empirisme était le seul guide des obser-

(1) Chévremont, *Esprit politique de Marat*, t. II, 448.

(2) Chévremont, *Esprit politique de Marat*, p. 452.

vateurs. Jallabert avait employé l'*électricité par commotions*.

C'est un physicien français, de Sauvages, qui lui substitua une autre méthode, plus douce, sinon plus active, l'*électrisation par étincelles*. On se servait, en pareil cas, d'un excitateur qu'on approchait ou qu'on éloignait alternativement de la partie du corps à électriser, entourée au préalable d'un morceau de flanelle ou d'un vêtement.

L'étincelle ramenait, après quelques instants, une sensation de chaleur, puis la transpiration, et, par suite, procurait un soulagement marqué dans le traitement des rhumatismes ou autres maladies dont le froid avait été le traumatisme efficient.

Restait une troisième méthode, la plus généralisée à cette époque : le *bain électrique*. Le malade était placé sur un tabouret, ou tout autre isoloir, qui communiquait avec le conducteur d'une machine productrice d'électricité par l'intermédiaire d'une tige de métal poli. Cette tige, terminée par deux boules, était en contact, d'une part avec le malade, de l'autre avec le conducteur. On tournait le plateau, et le malade se trouvait ainsi entouré d'une véritable atmosphère de fluide électrique.

L'*électrisation par commotions*, qui fut longtemps la seule en usage, était obtenue à l'aide

de la bouteille de Leyde, dont nous croyons inutile d'expliquer ici la théorie et le fonctionnement. Un célèbre médecin de Vienne, de Haen, l'avait beaucoup vantée, et c'est à son instigation qu'on avait institué ce nouveau traitement de la plupart des affections nerveuses et cérébrales.

Les premiers expérimentateurs, bien que marchant à tâtons dans cette voie encore inexplorée, avaient reconnu la nécessité de *graduer* le remède. Ils avaient aussi remarqué qu'il était parfois nécessaire de lui associer d'autres ressources thérapeutiques; malgré tout, ils s'étaient pris d'un bel engouement pour une médication dont le côté étrange et comme mystérieux les avait séduits.

En France, pays imaginaire, on avait, dès la première heure, suivi avec un intérêt passionné les premiers essais.

Vers 1750, une Commission officielle se réunit à Paris, à l'hôtel royal des Invalides. Les opérations étaient conduites par Lassonne, premier médecin du roi, Morand, chirurgien des Invalides et l'abbé Nollet, de l'Académie royale des sciences.

L'expérience ne réussit pas, et l'électricité fut quelque temps oubliée, au moins dans la capitale. En province et à l'étranger, la méthode eut une certaine vogue; jusqu'au jour où, sur les

conseils d'un physicien éclairé, de Sauvages, professeur de l'Université de Montpellier, on adopta le bain électrique ou l'électrisation par étincelles.

Plus tard, on en revint aux *commotions*, mais en les réservant pour des cas déterminés. On fonda, sous l'autorité du gouvernement, et en le soumettant à l'inspection de plusieurs membres de la Faculté de médecine de Paris, un hôpital spécialement destiné à traiter l'épilepsie par la méthode des commotions (1).

Des esprits avisés (2) autant que généreux avaient insisté pour qu'on recueillît « dans un

(1) *Hospice médico-électrique*, ancien couvent des Célestins, près l'Arsenal, — « Cet établissement en faveur de l'humanité souffrante, et accablée de maux regardés jusqu'alors comme incurables, et qui étaient des motifs d'exclusion des autres hôpitaux, fait chérir à jamais le monarque bienfaisant qui nous gouverne, et le ministre éclairé (M. de Vergennes) qui lui a donné l'idée de le former.

MM. Le Dru, père et fils, physiciens habiles, y traitent avec tout le zèle et le désintéressement possible, toutes les personnes atteintes de l'épilepsie, catalepsie, folie et maladies de nerfs de tout genre, etc. Il y a des salles pour les traitements publics, et d'autres destinées aux traitements particuliers. » (*Almanach du Voyageur à Paris*, par M. Thiéry, 1786, pp. 278-279.)

On voit, par cet extrait, que l'idée d'un service spécial pour le traitement électrique des maladies, comme il en existe aujourd'hui à la Salpêtrière, n'est pas tout à fait nouvelle. Le Dr Vigouroux a eu des précurseurs.

(2) Mauduyt. *Mémoires sur l'électricité*, 124, 125.

lieu assez vaste pour que tous les malades de la classe indigente puissent y être reçus et traités, les hommes frappés de paralysie... car secourus par les charités des paroisses ou dans les hôpitaux, tout traitement cessait pour eux après les remèdes généraux, parce que les eaux de toute espèce, les douches, les bains étaient des moyens trop longs ou trop dispendieux, auxquels les fonds destinés aux charités ne pourraient suffire. Les malheureux paralytiques, parvenus à un commencement de soulagement, demeuraient infirmes parce que leur cure était au-dessus de leurs moyens. »

On accordait à l'agent nouveau bien des vertus qu'il ne possédait pas. Encore y avait-il une bonne part de vérité, puisque, depuis un siècle, l'électricité statique ne semble pas avoir fait grand progrès.

N'est-il pas, par exemple, singulier d'entendre formuler par Marat cette pensée si judicieuse : « Par quelle fatalité l'art de guérir, cet art si nécessaire et encore si imparfait, doit-il la plupart de ses progrès à l'empirisme, aveugle et funeste routine, qui n'opère quelques guérisons qu'au prix de mille morts... comme si la nature devait toujours nous vendre le bien qu'elle fait ? » et, en rapprochant ce passage de ces pa-

(1) Mauduyt. *Mémoires sur l'électricité*, 200 et suiv.

roles écrites d'hier (1) : « le terrain empirique, reposant sur l'observation accumulée d'un siècle est donc, à l'heure actuelle, le seul que nous sentions ferme sous nos pieds. Et, faute de mieux, nous sommes bien obligés d'enregistrer les succès obtenus par le traitement électrique dans un certain nombre de maladies, *sans en savoir exactement le pourquoi* » ; n'est-on pas en droit d'accuser la médecine, comme se plaisent à le répéter quelques esprits chagrins, d'avoir avancé d'un pas boiteux ?

Le *Mémoire* de Marat est un de ces jalons dont les premiers pionniers sèment les routes inexplorées. S'il ne fit pas avancer la solution du problème, il avait le mérite d'en poser nettement les bases.

Il peut ainsi se résumer : indiquer les maladies auxquelles l'électricité peut convenir, fixer son mode d'administration, déterminer son efficacité.

D'où la nécessité d'examiner la quantité relative de fluide que le corps contient à différents moments, et en divers temps ; et de rechercher si la plus grande augmentation ou diminution de ce fluide peut causer quelque altération dans l'économie des fonctions animales. En dernier lieu, l'auteur analysait les modes d'électrisation

(1) Dr Larat. *Précis d'électrothérapie*, 1890, p. 182.

employés, et fixait les méthodes qui devaient être exclusivement employées.

Voyons maintenant comment il remplit les promesses de son début : et tout d'abord, notons cette déclaration de principes qui témoigne d'un véritable esprit scientifique : « On ne trouvera, dans cet ouvrage, aucune hypothèse, aucune expérience incertaine, aucun principe douteux, aucune conséquence hasardée ; c'est des faits seuls, mais des faits simples et constants que tous mes raisonnements sont déduits. »

Puis, il entre au cœur du sujet, rend hommage aux expériences si concluantes de Franklin, Alibard, Romas, sur l'électricité atmosphérique, mais rejette toute influence de cette électricité sur l'économie.

On est revenu depuis sur cette question. En 1847, M. Pallas a voulu faire jouer à l'électricité atmosphérique un grand rôle dans l'état de santé et de maladie ; mais son prosélytisme est resté sans effet.

Après l'entrée en matière, Marat s'attaquait résolument à l'abbé Bertholon. De la polémique dans un mémoire académique ! Rien ne paraît, de prime abord, moins commode à justifier. Aussi l'auteur, prévoyant l'objection, s'empresse-t-il de la réfuter. L'abbé Bertholon a fait une revue de tous les travaux parus sur l'électrothérapie ;

son ouvrage a été l'objet des récompenses les plus flatteuses ; il a été loué par toutes les gazettes de France et d'Europe. Ce serait méconnaître son sujet que de ne le point citer et discuter ses théories.

A vrai dire, si Marat ne ménage pas son contradicteur, on ne peut lui reprocher d'user d'armes déloyales. Il raille, mais avec discrétion, les observations superficielles, le style alambiqué, les déductions hasardées d'un travail où la logique a souvent peine à retrouver ses droits. Il oppose des expériences précises aux digressions fantaisistes d'un compilateur dont l'érudition ne saurait tenir lieu de science.

Il rappelle qu'il a vécu plusieurs années, « quinze heures sur vingt-quatre » dans une atmosphère saturée d'électricité, et « bien qu'il soit d'un tempérament fort irritable, et de plus affecté d'une maladie spasmodique, il n'a ressenti aucun effet marqué de ce genre de vie. »

Quoique, ajoute-t-il « les accès du spasme dont je souffrais fussent assez périodiques, je ne me suis pas aperçu que mon *mal-être* augmentât en prolongeant ce travail, ou qu'il diminuât en prenant l'air ».

Il ajoute à cette observation *personnelle* trois cas qui lui semblent concluants : le premier malade était atteint d'*hypocondrie* ; le second, d'*asthme humide* ; le troisième d'*asthme sec*.

Tous avaient de l'embarras de la respiration, de l'érèthisme nerveux, une grande sensibilité aux variations atmosphériques. Pendant trois heures, chaque jour, il les enfermait dans un cabinet, saturé d'électricité à l'aide d'un ingénieux système d'appareils qu'il décrit minutieusement; et pour distraire ses malades, il avait imaginé, — ne souriez pas ! — de les faire amuser par *un homme d'esprit* (sic), qui leur contait des histoires, ou mettait sous leurs yeux des expériences récréatives. Avec une bonne foi qui l'honore, Marat reconnaît que les résultats furent nuls. Quelques jours après, en mai 1782, on lui adressait de la campagne un jeune homme atteint de gravelle avec dysurie (difficulté d'uriner). Même insuccès : d'où il concluait que l'électricité atmosphérique n'avait décidément aucune influence sur l'économie.

L'électrisation artificielle peut donc seule rendre des services. Il a essayé du *bain électrique*, dont il n'a retiré que de médiocres avantages. Bertholon attribuant toutes les maladies à un défaut ou à un excès de fluide électrique, le bain devait suffire à leur guérison. Alors pourquoi recommander l'électrisation par impression de souffle sur *le revers de la main* (quelle localisation inattendue !); l'électrisation par aigrette, qui se pratique en présentant une pointe métallique au devant de la partie affec-

tée, afin d'en soutirer ou de lui fournir du fluide.

Marat étudie l'électrisation par étincelles, par frictions, et par commotions, suivant la classification d'usage. Il s'attache à étudier ce dernier mode (par commotions) et décrit les expériences physiologiques qu'il a tentées sur les animaux.

Il s'excuse, d'avance, des tortures qu'il leur fait subir : « Peut-être trouvera-t-on que c'est payer bien cher des connaissances physiologiques, de les acquérir aux dépens de la pitié ; mais, sans le plus vif désir d'être utile aux hommes, pourrait-on se résoudre à tourmenter les bêtes. Lecteurs sensibles, *tirez le rideau sur les cruautés exercées dans les détails qui vont suivre, et n'y voyez que mon zèle pour l'humanité* ». Que diraient nos modernes physiologistes de ces *cruautés*, qui consistaient à vivisecter un pigeon, une grenouille, un rat, un chat, voire même un chien de basse-cour ? Si on s'en était toujours tenu là, nul doute que la Ligue, dont M^{me} Huot est le plus gracieux ornement, eût jamais songé à entreprendre une croisade contre les prétendus *crimes* des Claude Bernard, P. Bert, et autres savants !

Passons outre au débat, et revenons au travail de Marat. Dans ses recherches sur le différent degré de conductibilité des liquides animaux, il note que c'est l'urine qui a le plus

d'aptitude à propager le fluide électrique ; puis viennent, par ordre d'intensité, la bile, le sang, la lymphe, la synovie. Parmi les corps solides, il remarque que les os sont un bon véhicule, puis les muscles, au lieu que les nerfs, les tendons et les cartilages sont de faibles conducteurs. Les tuniques vasculaires sont moins conductrices que le sang lui-même ; les vaisseaux le sont peu. Le cerveau, le cervelet, la moelle allongée le sont plus que les méninges. Mais les expériences, qui tendent à prouver ces faits, ne sont pas décrites : c'est une de ces omissions qu'il importait de signaler.

Le sang artériel, dit-il encore, est plus propre à transmettre le fluide que le sang veineux ; et celui des gros vaisseaux, plutôt que celui des petits. D'où il infère que le cours du sang doit éprouver des modifications remarquables par l'action de l'électricité. Ne voit-on pas là le germe de l'application toute récente de cet agent à la guérison des *anévrismes* ; méthode préconisée par Pétrequin, et reprise avec éclat de nos jours par l'École chirurgicale moderne ?

Dans quelles maladies doit-on employer l'électricité ? Ne convient-elle qu'à quelques-unes, ou indistinctement à toutes ? L'abbé Bertholon paraît se ranger à cette dernière opinion ; et, à ce propos, il fait complaisamment l'énumération de tous les chapitres de la pathologie.

Est-ce à dire que l'électricité ne puisse rendre aucun service ? Marat ne le pense pas. Il cite, comme en étant justiciables, les tumeurs indolentes externes, comme l'engorgement œdémateux des membres, les éruptions cutanées, les rhumatismes, les crampes, les douleurs vagues, la paralysie, l'hémiplégie. Il y a bien des erreurs dans cette application ; mais tout n'est pas à rejeter.

Pour ce qui est de la *durée* de l'électrisation, elle doit être rigoureusement déterminée. Il faut *doser* l'électricité, comme tout autre médicament : faire une séance de vingt minutes au plus, qu'on répète quatre ou cinq fois par jour.

Quant à la méthode des fortes commotions, elle doit être rejetée ; toutefois la commotion modérée peut être employée « dans la paralysie, l'hémiplégie, les rhumatismes, la sciatique, la colique des peintres, fondeurs et émailleurs », et encore devra-t-on débiter par des commotions faibles, puis graduellement croissantes.

Marat s'était refusé, dans son Mémoire, à traiter de l'influence du magnétisme sur l'économie, et il s'en expliquait en ces termes : « La science du magnétisme est à peine au berceau, si toutefois on peut appeler de ce nom une science sans principes, et sans lois ; une branche de physique, dont l'objet échappe aux sens, se

communique d'une manière merveilleuse, opère d'une façon inconcevable, et où tout est prodige... un tissu d'opinions erronnées et d'hypothèses ridicules. » N'est-ce pas, en quelques mots, le procès des *Mesmer* et des *Cagliostro*, ces charlatans éhontés, qui nous ont légué tant de disciples ?

Quoi qu'il en soit, le travail de Marat eut un certain retentissement, et fut loin de passer inaperçu.

Voici en quels termes l'appréciait un des organes les plus autorisés de la presse médicale, le *Journal de Médecine* de 1785 : « Ce sujet important ne pouvait être traité avec succès que par un homme de l'art, qui réunît les lumières de la physique aux lumières de la physiologie. Étranger à l'une ou à l'autre de ces sciences, il aurait cheminé à tâtons, et on n'aurait pu attendre de ses efforts que des notions vagues, incertaines et fausses.

» Mais ces sciences sont également familières à M. Marat, et on sait que, dans l'une et dans l'autre, il a fait ses preuves. »

Nous qui le jugeons à une distance assez éloignée pour nous garder de toute opinion hâtive, sans nous rallier complètement aux éloges des critiques de son époque, nous ne saurions méconnaître que son *Mémoire* contient bon nombre d'idées originales, lumineusement

exposées, et dont le temps n'a pas encore tout à fait effacé la vérité.

Si l'on songe que Marat a contribué, pour une large part, à vulgariser un procédé thérapeutique, qui a déjà rendu les plus grands services, on devra lui rendre cette justice qu'il a été l'initiateur fécond d'une médication dont on commence à peine à ressentir les bienfaits.

VI

UN INCIDENT BIOGRAPHIQUE LES PRÉTENTIONS NOBILIAIRES DE MARAT

Marat, médecin d'un prince du sang, celui-là même qui avait écrit contre la royauté le violent pamphlet des *Chaînes de l'Esclavage*, c'est une de ces anomalies qui déconcertent, il faut bien le dire, le biographe le mieux intentionné.

N'aurait-il eu recours au comte d'Artois que *contraint par la misère* (1)? Ceux qui ont suivi avec nous la carrière accidentée de l'*ami du peuple*, savent ce qu'il faut penser de cette insinuation.

Marat, avait, grâce à de puissantes protections, réussi à gagner la confiance du comte d'Artois, qui, en maintes circonstances, sut utiliser la souplesse de son talent, et la variété de ses connaissances. Le médecin prenait parfois la plume

(1) Michelet

du secrétaire et laissait déjà deviner le nerveux polémiste qu'il fut plus tard (1).

Connaissaient-ils cette particularité ceux qui ont soutenu que Marat, *enivré de vanité*, avait un instant songé à anoblir sa roture ? L'heure est venue de réduire à de raisonnables proportions cette sottise calomnie.

On a fait grand bruit d'une lettre ou plutôt d'un simple billet qu'adressait, le 28 décembre 1789, Marat à C. Desmoulins, et qui portait dans la pâte du papier l'empreinte d'un cachet blasonné.

Le contenu en était insignifiant : une simple demande de rendez-vous pour le jour même ; mais le dessin du blason, qu'on a décrit avec un luxe de détails inusité (2), pouvait donner lieu aux suppositions les plus contradictoires. Marat

(1) Lettre de M. Marat à M. Beugnet, intendant des finances de M. le comte d'Artois, rue Saint-Nicaise ; du 14 août 1778 (*collection de M. Lucas-Montigny*). Cette lettre a trait à une négociation pour acheter un libelliste, dont les attaques étaient importunes à Mgr le comte d'Artois (V. *Revue rétrospective*, 2^e série, t. IV, 316).

(2) L'écusson, surmonté d'une couronne comtale, est parti ; au 1^{er} de... à un demi aigle de... au vol abaissé, mouvante du parti ; au 2^e tranché, en chef de... à la bande ou demi-chevron de... et en pointe de pourpre ; ce dernier émail était seul indiqué (*Revue nobiliaire, heraldique et biographique*, t. I, 1862, p. 84-85) ; D'après Fassy (*Marat, ses véritables funérailles etc.*, 1867) ces armoiries paraissent être de fantaisie, car on y remarque deux graves fautes de blason.

rapproché jadis, par ses fonctions de médecin des gardes du comte d'Artois, des plus grands seigneurs de la cour, avait-il voulu, lui aussi, se fabriquer une généalogie (1) ? Aurait-il acheté le cachet tout gravé, ou l'avait-il commandé pour son usage personnel (2) ? Il semble, en tout cas, certain qu'il s'en était servi, en maintes circonstances ; puisqu'outre le billet à Desmoulins, on a retrouvé deux autres lettres, sans enveloppe, selon la coutume du temps, et fermées par un cachet de cire d'Espagne, timbré d'un écusson surmonté d'une couronne comtale (3).

On peut ajouter que, soit par hasard, soit intentionnellement, les armoiries de Marat se composent d'une partie de celles de Genève.

Voulait-il donner crédit à la croyance populaire, qui le faisait natif de cette ville, en lui prenant un morceau de son blason ? (4).

Toutes ces suppositions offrent une vraisemblance qui mériterait examen.

(1) L'hypothèse est peu probable ; Marat n'étant plus, à cette époque, au service du comte d'Artois.

(2) Après diverses vicissitudes, le bois gravé de ce cachet tomba entre les mains de M. Geslin, conservateur au Louvre. C'est à la vente de cet amateur qu'un brocanteur du quai de l'Archevêché l'acheta pour le revendre, quelque temps plus tard, à M. Brichaut, ingénieur civil, qui doit le posséder à l'heure actuelle.

(3) V. *Autour de la Révolution*, par le comte d'Hérisson, p. 106-108.

(4) Bachelin, *Iconographie de Marat*, p. 77.

Au surplus, ce n'est qu'un incident de cette vie tourmentée, et l'on peut dire à la décharge du tribun qu'il laisse intacts son honneur et sa dignité.

Marat se tenait à cette époque à l'écart des luttes politiques, et nul indice ne permettait de présager le triomphe prochain des doctrines dont il allait devenir l'un des plus ardents apôtres.

VII

MARAT SAVANT

Le titre de *savant*, dans son sens le plus compréhensif, ou plus exactement la qualification d'*homme de science*, peut-elle être sérieusement appliquée à Marat ? Si plus tard, l'*ami du peuple* n'avait pas acquis ce que certains estiment être, à tort ou à raison, une triste célébrité, aurait-on mis en relief ses productions scientifiques ? S'il avait eu une véritable valeur, aurait-il déserté le laboratoire pour l'arène politique ?

Indépendant de caractère, sans aucune pensée d'intérêt personnel, la conscience droite, il pouvait difficilement tirer parti de ses expériences. L'homme qui avait à ce point le culte de la science qu'il se refusait le nécessaire pour faire construire des instruments de physique (1),

(1) *Dénonciation contre M. Necker*, p. 63.

celui qui ne fut jamais un complaisant prêt à se vendre et qui, pour ce motif, n'eut jamais l'oreille des Académies, ne pouvait songer à battre monnaie avec le produit de ses découvertes. Il s'était livré tout entier à l'étude des phénomènes physiques, y consacrant son temps et le meilleur de ses facultés. Étranger à toute coterie, ne plaçant sous aucun patronage les idées dont il se constituait l'unique champion, il ne sollicitait que l'approbation d'un seul juge, celui-là seul qu'on ne flatte pas : l'opinion publique. D'un abord antipathique, d'une franchise rude, apportant dans la discussion ce tempérament de lutte, qui devait lui valoir tant de succès oratoires, et aussi tant d'inimitiés, il parvint, malgré tout, à s'imposer à l'attention, à réunir autour de lui les personnages les plus distingués, à provoquer des controverses sur ses doctrines, à former une phalange de disciples qui l'aidèrent à les propager. Mais les assemblées officielles lui tenaient rigueur, les corps constitués lui témoignaient une hostilité systématique, lui déniaient ses qualités, pourtant très réelles, d'observateur prudent, d'opérateur souvent heureux, de logicien d'une implacable rigueur. Cet être insociable, qui donnait raison à ceux qui lui reprochaient d'être *un animal indécrottable* (1), aurait-il con-

(1) *Dénonciation contre M. Necker*, loc. citato.

quis, avec tant d'aisance, les suffrages d'une élite, s'il n'avait eu l'autorité du talent, et l'ascendant de ses prestigieuses qualités ?

Ses livres avaient révélé une profondeur de vues, une nouveauté de conceptions, une hardiesse de déductions, auxquelles on n'était pas habitué. A l'époque, ils eurent plus qu'un succès d'estime, et quoiqu'on ait écrit, ils furent, dès leur apparition, très remarqués.

Analysés dans les principales revues de l'Europe, traduits en plusieurs langues étrangères, ils étaient discutés ou commentés par les hommes les plus compétents. En France seulement on les méconnaissait. Le clan académique harcelait Marat de mesquines persécutions, qui devaient fatalement en arriver à l'aigrir, à le transformer en adversaire intraitable. D'instinct il sentait qu'il avait un rôle à jouer. Ses échecs scientifiques furent comme le prélude de ses violences politiques. On a rapporté, à ce propos, une anecdote typique : le jour même où l'Académie publiait un rapport défavorable sur les *Découvertes de la Lumière* de Marat, celui-ci dînait chez sa belle cliente, la marquise de Laubespine. Depuis le commencement du repas le médecin gardait un silence obstiné, qu'il n'interrompait que par des mots peu aimables à l'adresse de ses juges du jour. Comme on paraissait s'attendrir, et qu'on l'engageait à s'armer de

patience, lui laissant entrevoir le triomphe prochain de ses idées : « Ce que je voudrais, répondit-il avec un affreux grincement de dents, je voudrais que tout le genre humain fût dans une bombe, à laquelle je mettrais le feu pour le faire sauter. »

Cette fâcheuse susceptibilité n'était pas faite pour désarmer ses ennemis !

VIII

« LES RECHERCHES SUR LE FEU. » — DÉBUT DANS LA CARRIÈRE SCIENTIFIQUE

Les premières relations de Marat avec l'Académie des Sciences remontent à l'année 1779.

Vers la fin de mars, il avait adressé à la docte assemblée un Mémoire sous ce titre : *Découvertes de M. Marat sur le feu, l'électricité et la lumière* (1).

Cette brochure n'était que le résumé d'un ouvrage en préparation, qui devait comprendre, par la suite, trois volumes, traitant séparément de chacun des éléments : le *feu*, la *lumière* et l'*électricité*.

(1) Il parut en librairie sous le titre de : *Découvertes de M. Marat, docteur en médecine, sur le Feu, l'Électricité et la Lumière, constatées par une suite d'expériences nouvelles, qui viennent d'être vérifiées par MM. les commissaires de l'Académie de Sciences* (Imp. Clousier, 1779).

Une commission, composée de M. le comte de Maillebois, Le Roi, Montigny et Sage, fut chargée d'examiner le manuscrit soumis à l'Académie. Le rapport, composé pour la circonstance, servit de préface au volume. Les commissaires rendaient hommage à l'ingéniosité et à la nouveauté des expériences, au nombre de plus de cent vingt, toutes faites « par un moyen qui ouvre un grand champ à de nouvelles recherches dans la physique, le *microscope solaire*. » (Nous reviendrons sur la technique de l'instrument, et les phénomènes qu'il était appelé à démontrer).

Retenons seulement cette attestation « que les expériences étaient bien faites et bien constatées », que le mémoire était déclaré « fort intéressant par son objet » et que, « sans prononcer décidément », l'Académie encourageait le physicien à poursuivre ses études et à les compléter.

Malgré la réserve de ces éloges, il semble que Marat avait cause gagnée. Mais il tenait à en appeler de ce jugement sommaire, et plaider sa propre cause devant l'opinion. L'appréciation flatteuse des critiques (1) ne suffisait pas à son ambition. Il voulait un débat contradictoire, et ne craignait pas de le solliciter de ses adversaires mêmes. Il avait invité l'Académie à se

(1) V. le Document justificatif, n° VIII.

prononcer sur ses doctrines; et, dans ce but, il en avait engagé loyalement les membres à être les témoins de ses expériences. L'Académie se contenta de l'examen d'une commission, sans vouloir juger au fond.

Marat, donnant alors plus d'ampleur à son premier Mémoire, développe séparément chacun des sujets qui le constituaient, et adresse à l'Académie un nouveau manuscrit, traitant seulement de la *nature du Feu*, et de son *mode de propagation*.

Il reprenait, avec une méthode d'observation nouvelle, la question pour laquelle Voltaire, en 1737, avait disputé le prix de très près à Euler (1). Ce qui avait alors décidé l'Académie à adjuger le prix à Euler, c'était moins la teneur du Mémoire lui-même, que la *formule* de la vitesse du son, qu'Euler y avait jointe accessoirement; formule que Newton avait, en vain, cherchée. Mais comme dans les mémoires de Voltaire, d'Euler, et de M^{me} Duchâtelet, on sent dans le travail de Marat (2) que les découvertes de Priestley et de Lavoisier ne sont pas encore suffisamment vulgarisées et, à plus forte raison,

(1) Boerhave et Bernouilli étaient au nombre des concurrents.

(2) *Recherches physiques sur le Feu* par M. Marat, docteur en médecine, médecin des gardes du corps, etc, in-8° (Jombert édit.)

acceptées. On croyait, à cette époque, que le feu était un être élémentaire, qui se trouvait en puissance dans tous les corps, comme en réserve dans leur sein, jusqu'à ce qu'un mouvement, un choc l'en fasse sortir. « Le choc de deux cailloux fait sortir la flamme, avançaient les physiciens, *en rompant l'équilibre qui la tenait captive.* » C'est la théorie de la *chaleur latente*.

Selon Marat, quelle est la nature du feu ? C'est un fluide, le *fluide igné*, comme il l'appelle d'un nom qui lui est resté. Et la démonstration en est simple : « Présentez, même de loin, une bougie allumée à une autre bougie qui vient de s'éteindre, et celle-ci se rallume aussitôt... La cire fond à dix pas d'une fournaise. » Il y a plus : un corps froid appliqué sur un corps chaud lui soustrait de la chaleur, « jusqu'à ce qu'il en ait acquis un égal degré ». Le refroidissement n'est que la *diminution du mouvement d'un fluide*. C'est le *mouvement du fluide igné* et non sa présence, qui produit la chaleur et le feu. Le fluide igné est diaphane, et non opaque. Il exerce son action dans une sphère limitée ; il est doué de pesanteur, car les métaux rougis perdent tous de leur poids en se refroidissant. De plus, il *dilate* les corps, et diminue, par suite, leur pesanteur spécifique.

Malgré sa pesanteur, le fluide igné est très

mobile, et, à l'appui de cette assertion, Marat ajoute : « C'est ainsi qu'un vent impétueux propage un incendie » (1). Il est doué d'une grande force expansive, et cette force « tient au *mouvement* et non à la *nature* du fluide igné ». Il est aussi compressible et non élastique, et l'auteur a soin de nous garder de la confusion.

Quelle est la nature du fluide igné, relativement aux autres fluides ? Tel est l'objet d'une discussion approfondie, dont les résultats méritent d'être consignés. De ce que la lumière et la chaleur sont toujours réunies dans le feu, s'en suit-il qu'on doive confondre ces deux principes ? La lumière agit sur la vue, la chaleur sur le toucher ; la lumière est inséparable d'une plus ou moins vive chaleur, mais le contraire n'a pas toujours lieu.

Et la démonstration se poursuit, les preuves s'ajoutent aux preuves pour établir la distinction des deux fluides igné et lumineux.

La vitesse de propagation, la sphère d'activité, le degré d'intensité et de pénétration intime des corps sont, au reste, tout différents dans les deux fluides. Le fluide igné a-t-il plus d'analogie avec le fluide électrique ?

La discussion est loin d'être oiseuse, puisqu'on

(1) Note manuscrite inédite de la page 35 des *Recherches sur le Feu*.

arrive, le plus souvent, dans les écrits du temps, à les confondre.

C'est une des erreurs que Marat s'attache à réfuter avec le plus d'énergie : « La force du fluide électrique est proportionnelle à sa quantité ; la force du fluide igné est proportionnelle à sa vitesse ». Tous les corps sont perméables à la chaleur ; certains seulement, tels que la cire rouge, la poix, les résines, etc., le sont à l'électricité.

Et, d'ailleurs, peut-on découvrir la moindre chaleur dans le fluide électrique ? et s'il enflamme certains corps, n'est-ce pas, tout uniment, parce qu'il met le fluide igné en mouvement ? Voilà, il nous semble, des vues ingénieuses, que les savants de notre époque ont acceptées, sans trop les modifier.

Quel est le principe immédiat de la chaleur ? Est-ce le soleil ou plutôt les rayons solaires ? Mais ces rayons n'ont, par eux-mêmes, aucune chaleur. Ils sont l'*agent* et non le *principe* de la chaleur (1).

(1) « Personne avant moi, écrit-il (dans une note inédite sur un exemplaire appartenant à M. Et. Charavay) n'avait avancé une pareille assertion, quoiqu'elle se trouve répétée dans deux ouvrages qui ont paru depuis quelque tems. L'un est intitulé : *Lettres physiques* (il s'agit probablement du livre du Genevois de Luc) sur l'histoire de la Terre et de l'Home (sic) ; l'autre... (ici l'auteur a eu vraisemblablement une défaillance de mémoire) ; mais tous

Et les variations de température que nous subissons, suivant l'éloignement ou le rapprochement du soleil de l'horizon, ne proviennent que de la façon dont cet astre agit sur les globules ignés. C'est un *mouvement* consistant en vibrations rectilignes, qu'il communique à la matière du feu : « Puisque c'est seulement en pénétrant les corps, c'est-à-dire en *s'agitant dans leur tissu*, que le fluide igné les dilate, les volatilise, les consume, il est clair qu'il n'agit sur eux que par le *mouvement de ses globules* ».

A notre tour, nous ajouterons : Est-ce clair ? Le fluide igné est-il autre chose que le mouvement des globules ignés ? Et la science s'est-elle inscrite en faux jusqu'à l'heure actuelle contre cette opinion ?

Ce principe général étant posé, l'explication des différents phénomènes devient facile. Si le fluide n'a qu'un faible mouvement, il ne cause qu'un léger écartement des parties constitutives des corps. Cet écartement est en raison directe de la légèreté ou de la mobilité de ces parties constitutives : d'où la *dilatation*.

Si, au lieu d'écarter seulement les parties intégrantes d'un corps solide, le feu les désunit tout à fait, il les *fond*. Ainsi se trouve expliqué le

deux sont de beaucoup postérieurs à la publication du précis de mes découvertes, et plus encore à la présentation du manuscrit de ces recherches à l'Académie etc., etc... »

phénomène de la *fusion*. Une matière entre en fusion, quand « la force du feu surmonte celle de l'adhérence ».

De même la *volatilisation* des corps est en raison de la violence de la chaleur et du « ressort de l'air ». Marat n'a point eu, il faut le reconnaître, la prescience de Lavoisier. Ne connaissant pas l'oxygène de l'air, il devait ignorer quel était le *ressort* qui activait la volatilisation.

Suivent quelques considérations sur la *calcination*, la *dissolution*, l'*explosion* qui reflètent assez exactement l'état de la science à cette époque, mais qui ne sont appuyées par aucune expérience personnelle de l'auteur. C'est un des motifs qui nous commandent de n'y pas insister.

Cette conception de la *nature du feu* était chose nouvelle au temps de Marat. Elle est aujourd'hui universellement acceptée. Les amateurs de vieux-neuf pourront, à la rigueur, avancer qu'elle remonte à la plus haute antiquité. Il est vrai que l'alchimiste grec Olympiodore a écrit, plusieurs siècles avant Descartes qui reprit la même idée en termes moins vagues : « Héraclite et Hippasius ont soutenu que le feu est le principe de tous les êtres, parce qu'il est l'élément *actif* de toutes choses ». Mais force nous est de croire Olympiodore sur parole !

Les contemporains eux-mêmes de Marat, entre

autres le chimiste Macquer, et, après lui, Lavoisier, n'ont guère été plus explicites. Quelques années avant le mémoire de Laplace et Lavoisier on lisait dans les écrits de Macquer (1) : « J'ai pensé jusqu'à présent, avec la plupart des physiciens, que la chaleur était une espèce particulière de matière assez subtile pour pénétrer les corps... Tout concourt à indiquer que ce n'est qu'un accident, une modification, dont les corps quelconques sont susceptibles, et consistant uniquement dans le *mouvement intestin de leurs parties*; et qui peut être produit, non seulement par l'impulsion et le choc de la lumière, mais en général par tous les frottements et percussions des corps quelconques ».

Lavoisier était, au moins, plus clair, sans toutefois atteindre la lucidité des affirmations de Marat : « D'autres physiciens, dit-il dans son *Traité de Chimie*, pensent que la chaleur n'est que le résultat d'un *mouvement* insensible des molécules de la matière... c'est ce *mouvement intestin* qui, suivant les physiciens dont nous parlons, constitue la *chaleur* (2) ».

A côté de cette opinion les physiciens en soutenaient une seconde, moins acceptable. Cette opinion était celle de la *chaleur latente*.

Or Laplace et Lavoisier, tout en exposant les

(1) *Dictionnaire de Chimie*, article *Feu* (1778).

(2) *Œuvres de Lavoisier*, t. II, 285.

deux hypothèses, évitaient de se prononcer, observant que « *peut-être ont-elles lieu toutes les deux à la fois.* »

Sans aller jusqu'à dire que les découvertes de Marat sur le *feu élémentaire* « sont certainement de nature à faire époque dans l'histoire des sciences » (1), on doit, tout au moins, rendre justice à la netteté d'exposition et à l'exactitude de ses théories. Dès son apparition, l'ouvrage fut considéré comme *le traité le plus complet et le mieux écrit dans cette matière* (2).

Ajoutons qu'il contenait l'exposé d'une *méthode d'observer dans la chambre obscure*, dont Marat était l'inventeur.

Avant lui, l'usage du microscope solaire était fort restreint. Grâce à des modifications de construction, Marat était parvenu à en tirer parti pour rendre visible le fluide igné, la matière électrique, l'air lui-même. Ce microscope solaire, armé d'un simple objectif, pouvait être adapté au volet d'une chambre obscure, dont l'exposition ne fût pas au nord, et les savants se trouvaient ainsi en possession d'un instrument commode, peu dispendieux, dont la chimie autant que l'optique pouvaient largement bénéficier (3).

(1) V. le document justificatif n° IX.

(2) V. le document justificatif n° X.

(3) V. les documents justificatifs n°s VIII et IX.

Grâce à cette instrumentation, aussi neuve que peu compliquée, il était facile de mettre en évidence les propriétés du fluide igné, en répétant les expériences dans des cours devant une foule d'observateurs appelés à les juger.

C'était la consécration du public, après la sanction, pleine de sous-entendus (1), de l'Académie.

(1) V. les documents justificatifs n^{os} XI et XII.

IX

LES COURS PUBLICS DE MARAT. — SES ANCIENS ÉLÈVES, BRISSOT ET BARBAROUX.

Malgré l'invitation de Marat, l'Académie avait montré peu d'empressement à assister à ses expériences. A part M. Le Roi qui, vivement sollicité par de hautes influences (1), s'y était rendu, non sans mauvaise grâce, les autres membres de la savante assemblée s'étaient abstenus. Marat n'était pourtant pas homme à redouter la discussion.

Avec son élève et préparateur, l'abbé Fillassier, il avait organisé une série de conférences destinées à lui permettre de faire l'exposé de ses doctrines.

(1) V. le document justificatif n° 9, dans Chévremont. *J.-P. Marat*, t. II, p. 404-406.

A cet effet, il avait communiqué au *Journal de Paris* (1) la note suivante :

« M. Fillassier, membre de plusieurs académies (2), se propose de donner quelques cours d'expériences sur la nature du feu, d'après les découvertes de M. Marat, docteur en médecine. La beauté et la nouveauté du spectacle qu'elles offrent, en rendant visible un être qui joue un si grand rôle dans la nature, suffiraient seules pour exciter la curiosité ; mais elles ont un objet plus important, celui d'étendre les connaissances de l'esprit humain.

Chaque cours consistera en huit leçons, durant lesquelles on fera les diverses expériences, qui servent à établir la nouvelle théorie du feu. On y joindra les explications nécessaires à l'entier développement de cette théorie.

Les premiers cours seront ouverts le 18 de ce mois ; ils se feront dans la grande salle, hôtel d'Aligre, rue Saint Honoré, près la Croix du Trahoir. Comme la plupart des expériences de M. Marat exigent la présence du soleil, pour profiter du temps favorable, on ouvrira, en même temps, deux cours, dont l'un se fera d'une heure à deux, et l'autre de quatre à cinq heures après-midi.

Les personnes qui désireront suivre ce cours intéressant sont priées de souscrire chez M. Jombert fils aîné, libraire du roi, rue Dauphine, chez lequel on trouve le grand ouvrage de l'auteur sur le feu. On peut souscrire chez M. Voëkes, opticien du roi, place du Palais-Royal, où l'on trouve l'appareil d'instruments de l'auteur (3). »

(1) *Journal de Paris*, 6 avril 1780.

(2) Pour les titres de Fillassier, v. le *Journal de Littérature, Sciences et Arts*, t. V, 1779, p. 380.

(3) V. une lettre de Pilâtre de Rozier, l'aréonaute, à Marat au document justificatif n° 42 ; Pilâtre de Rozier avait

L'annonce eut un plein succès; on compta, parmi les adhérents, l'élite de l'aristocratie, et même des princes du sang. On savait, au reste, Marat très ardent dans ses recherches, et surtout fort habile dans l'art de faire les expériences. Ce dernier hommage devait lui être plus tard rendu par un homme d'une compétence indiscutable, et dont l'opinion était rien moins que suspecte, par l'immortel Franklin, qui avait tenu, pendant son court séjour en France, à être le témoin des expériences de Marat (1). L'académicien Le Roi n'avait-il pas convenu, de même, alors qu'il fut nommé commissaire pour examiner les *Découvertes sur la Lumière*, que les expériences sur le prisme étaient ingénieuses, et que Marat avait une adresse admirable pour les réussir (2) ?

Mais si on s'extasiait sur l'habileté de l'opérateur, on était moins séduit par les qualités de l'homme. Il s'exprimait, en effet, difficilement, à ce point qu'il aurait désiré le concours d'un homme qui eût le talent de la parole pour développer ses théories. Il avait, à ce propos, fait pressentir Brissot, Brissot, son futur adversaire, la forte tête de la Gironde, qui ne songeait guère,

ouvert, le 5 juillet 1782, un cours public pour répéter les expériences de Marat. (Chèvremont, loc. cit. p. 454.)

(1) V. les documents justificatifs nos XIII et XIV.

(2) V. les Mémoires de Brissot.

à cette époque, au rôle qu'il devait jouer plus tard. Marat avait proposé à Brissot d'être son préparateur (1). Tout en déclinant cet honneur, Brissot s'offrit de lui recruter des souscripteurs. Il l'aida même, s'il faut l'en croire, à vendre ses livres et ses boîtes d'expériences. Il lui amena souvent des personnages illustres, désireux de le connaître et de l'apprécier.

Il se rendit chez Marat avec Chambon, Villar, l'abbé Miolan (2), Letourneur, le traducteur de Shakespeare, qu'il avait rencontré chez Mercier, et Sébastien Mercier lui-même, qui se cachait plus tard en voyant Marat. Il y avait aussi conduit M. de Pougens, membre de l'Académie des Inscriptions, qui écrivait à Brissot à ce propos : « Je me rendrai chez vous, si vous le permettez, afin de vous demander votre jour et votre heure pour aller ensuite chez M. *de* Marat (sic). Mon infirmité ne sera, je vous l'avoue, que le prétexte dont je me servirai pour entendre et admirer de près un homme aussi recommandable que lui par ses connaissances... » (Cette lettre est datée de 1782, époque à laquelle M. Pougens était déjà affligé de la triste cécité qu'il avait rapportée de Rome.)

Brissot devait présenter Marat à Fourcroy, mais il ne donna pas suite à son projet. Marat

(1) Mémoires de Brissot, I, 356.

(2) Idem, II, p. 7-8-10.

avait, un jour, demandé à Brissot de lui ménager une entrevue avec Lavoisier. Sur sa réponse qu'il n'avait aucune relation avec lui, Marat en conclut qu'il devait être son ennemi, et lui fit passer un article hostile (1), dans lequel il prétendait que l'académicien s'était injustement approprié les découvertes de Cavendish. Lavoisier démontra l'injustice de cette accusation en prouvant qu'il avait toujours cité ceux à qui il empruntait.

C'est peut-être le point de départ de cette haine contre Lavoisier, qui le poussa à insérer plus tard dans l'*Ami du Peuple* la fameuse dénonciation contre le fermier général ; comme elle lui inspira le portrait satirique qu'il en a tracé dans son pamphlet contre les Académies. Pour la même raison, il avait négligé de l'inviter à ses cours ; (2) sans doute aussi parce que c'était à l'instigation (3) du célèbre chimiste que Le Roi avait écrit au *Journal de Paris* la lettre qui dégageait la responsabilité de l'Académie (4).

Brissot resta longtemps en relations avec Marat, et vécut avec lui sur un certain pied d'intimité. Plus tard, quand Brissot se trouvait à

(1) Dans le *Patriote français*, journal de Brissot.

(2) V. le Document justificatif n° 9 (Chèvremont, loc. cit. p. 404).

(3) *Archives de l'Académie des sciences*. (Extrait publié par M. Dumas dans les Œuvres de Lavoisier, t. IV, p. 360).

(4) V. le Doc. justificatif n° XII.

Londres, Marat lui écrivait de répéter ses expériences, de placer, à l'occasion, des exemplaires de ses ouvrages; lui proposant de lui envoyer les épreuves corrigées, si quelque Anglais voulait traduire ses *Recherches sur le Fer et l'Electricité*.

Les hasards de la politique devaient remettre Marat en présence d'un autre de ses anciens élèves, qui devint un de ses plus implacables adversaires.

Barbaroux, dont l'éloquence et l'héroïsme sont restés légendaires, avait suivi, en 1788, un cours d'optique professé par Marat. Il avait consigné, au jour le jour, ses impressions sur la valeur scientifique de son maître; mais cette partie de ses *Mémoires* n'a malheureusement jamais été retrouvée (1). Le regret que nous exprimons est d'autant plus vif que Barbaroux était mieux qualifié que tout autre pour juger de la valeur scientifique de Marat. Dès l'âge de 17 ans, il avait été un des correspondants les plus assidus du *Journal de Physique de l'abbé Rozier*. Il serait aisé de retrouver dans ce recueil, un des plus importants de l'époque, plusieurs

(1) La première partie de ces *Mémoires*, et le premier chapitre de la 2^e partie, composés en Bretagne, avaient été déposés en mains sûres; mais, sous la Terreur, leur dépositaire dut les brûler pour les ravir à d'indiscrètes perquisitions (V. *Barbaroux. Mémoires*, t. II, 2^e partie, p. 57).

mémoires du distingué Girondin qui offrent tous un égal intérêt. Barbaroux s'était plus particulièrement attaché à l'étude de *l'Électricité* et de ses *applications en médecine*. Il serait même, à en croire un érudit (1), l'inventeur d'un électromètre, et l'auteur, assurément peu connu, d'une *Ode sur l'électricité*.

Qui aurait pu prévoir que le professeur et ses élèves se retrouveraient plus tard dans une enceinte, où la science ne devait jamais trouver asile !...

(1) Vatel, *Bibliographie dramatique de Ch. de Corday*, t. II, 374, 379.

X

LES DÉCOUVERTES SUR LA LUMIÈRE.

Les *Découvertes* de Marat sur la *Lumière*, qui suivirent de près son ouvrage sur la nature du feu, reçurent un accueil autrement flatteur. La première édition en fut presque épuisée, dès sa publication. La curiosité était d'autant plus vive que les théories de Newton étaient partout acceptées, qu'elles avaient reçu l'approbation de tous les corps savants; et, par suite, qu'il fallait quelque audace pour y contredire.

Or les premières publications de Marat sur ce sujet remettaient en question toutes les découvertes du physicien anglais. Comme il les accompagnait d'expériences et d'observations nombreuses, on était bien contraint de compter avec lui. Et puis, c'était une réfutation d'une logique serrée, mûrement réfléchie, longue-

ment étudiée, et surtout maintes fois remaniée.

Le premier Mémoire paru n'était qu'une ébauche légère « résultat d'un travail facile » (1). Marat le fit suivre d'un précis de sa *théorie des couleurs*, sous le titre de *Notions élémentaires d'optique* (2).

Trois ans plus tard (3), il mettait au jour une traduction de l'*Optique de Newton*, accompagnée de notes; et en 1788, il complétait ce vaste cycle par un ensemble de quatre Mémoires, qu'il réunissait sous le titre de : *Mémoires académiques ou Nouvelles découvertes sur la lumière*.

Cette succession ininterrompue d'opuscules sur un même sujet témoignait bien de la conscience du savant, et aussi d'une persévérance louable, qui le portaient à perfectionner son œuvre, avant de la soumettre au jugement du public, et de ses pairs.

Dans ses *Notions élémentaires d'optique*, Marat établissait, contrairement à Newton, que les couleurs primitives du spectre devaient se réduire à *trois* : la jaune, la bleue et la rouge, (on sait que le physicien anglais n'en admettait pas moins de *sept*); en outre, que la différence de réfrangibilité des rayons hétérogènes n'avait été admise par Newton, qu'après avoir accepté

(1) *Mémoires Académiques, Introduction*. Vj.

(2) In 8° de 44 p. 1784.

(3) 1787.

comme acquis ce fait contestable que les rayons introduits par le trou du volet de la chambre obscure arrivaient parallèlement à la surface d'incidence du prisme ; alors qu'il était démontré par l'expérience que les rayons lumineux sont déviés par les bords de l'ouverture circulaire ; qu'ils arrivent, conséquemment, sur la surface d'incidence en divergeant, c'est-à-dire sous différents angles d'incidence (1).

Ces théories assez nouvelles étaient bien faites pour ébranler la conviction des partisans les plus décidés des idées newtoniennes. Elles eurent pour résultat d'engager les Sociétés savantes à mettre ces questions au concours, afin de provoquer un débat contradictoire.

En 1784, l'Académie de Lyon proposait, en échange d'un *prix extraordinaire de physique*, « de déterminer si les expériences sur lesquelles Newton établit la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes, sont décisives ou illusoire. »

A son tour, la *Société royale des Sciences de Montpellier* ouvrait, en octobre 1786, un concours sur l'*explication de l'arc-en-ciel*, donnée par Newton.

Enfin, l'*Académie des Sciences, belles-lettres et Arts de Rouen*, demandait « quelles étaient

(1) Raspail, *Étude impartiale. sur J.-P. Marat* p. 241.

les vraies causes des couleurs que présentent les lames de verre, les bulles d'eau de savon et autres matières diaphanes extrêmement minces.»

Marat concourut sur les trois questions auprès des trois Académies. Son mémoire fut couronné à Rouen pour les mêmes raisons qui le firent échouer à Lyon.

Le sort du travail soumis à l'examen de la *Société de Montpellier* nous est resté inconnu.

L'Académie de Lyon avait admis huit Mémoires. Quatre attaquaient les doctrines de Newton ; quatre les défendaient. Deux des défenseurs du physicien anglais furent seuls couronnés. La médaille d'or était décernée au travail portant pour devise : *Simplicitas experientiis, vigorque demonstratione.*

L'auteur était M. Flaugergues fils, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, etc. L'accessit était accordé à Brugmans, professeur de philosophie et de mathématiques à Groningue. Le Mémoire de Marat avait été admis à l'examen, mais ne fut pas honoré d'une récompense.

Marat, en combattant la théorie de Newton, était si persuadé de la solidité de ses arguments, qu'il n'hésita pas, dans une justification placée en tête de son Mémoire imprimé, d'incriminer les commissaires de l'Académie en termes d'une rare audace. Se croyant, comme toujours,

méconnu, il les accusait, dans d'amères critiques, d'avoir usé à son égard d'une injuste partialité. « Pour fixer son choix, écrivait-il ironiquement, cette illustre compagnie, *trop longtemps* (1) indécise, a pris le sage parti de *compter les pages...* » « Que m'importe, disait-il plus loin, le génie de Newton ? Je démontre que ses expériences sont illusoires ; je développe cinq classes de phénomènes absolument nouveaux ; je les accompagne d'une démonstration si complète, qu'à la vue d'un seul de ces faits *Newton lui-même se serait empressé d'abandonner son système.* » C'était là une de ces exagérations, une de ces boutades de méchante humeur, comme en laissent échapper les amours-propres blessés.

Le géomètre Lalande, dont le témoignage, hâtons-nous de le dire, est des plus suspects, est allé jusqu'à dire que Marat était à ce point fier de ses travaux qu'il n'avait pas hésité à fournir à l'Académie de Lyon la somme nécessaire pour le prix extraordinaire qu'il ambitionnait.

Cette calomnie, dont Lalande s'est constitué le premier éditeur, (2) a été reprise, de nos jours,

(1) V. les documents justificatifs, nos XV à XXXIII (Correspondance entre Marat et les membres de l'Académie des Sciences) d'après *Chévremont*. *Esprit politique de Marat*, t. II, p. 410-430.

(2) Dans l'*Histoire des Mathématiques* de Montucla, t. III, 594.

et brillamment amplifiée par un homme, dont le jugement a été, en la circonstance, singulièrement égaré.

Appelé à prononcer l'*Eloge de Bailly* (1) à l'Académie des Sciences, le grand Arago, oubliant le respect dû aux morts, n'hésitait pas à s'exprimer en ces termes : « Profitant de ses relations avec le duc de Villeroy, gouverneur de la seconde ville du royaume, Marat fit mettre au concours par l'Académie de Lyon toutes les questions d'optique, qui, depuis plusieurs années, étaient l'objet de ses élucubrations ; il fournit même, de ses propres deniers, et sous un nom supposé, la valeur du prix.

» Le prix si envié, si singulièrement proposé, ce fut non le protégé du duc de Villeroy, mais l'astronome Flaugergues qui le remporta...

» Mettant de côté toute honte, il (Marat) ne se fit plus connaître dans le champ de la philosophie naturelle que *par des expériences imaginaires*, que par des *jongleries*..... Ces détails étaient nécessaires. Je ne pouvais me dispenser de caractériser le journaliste qui, par des calomnies quotidiennes, *contribua le plus à ébranler la popularité de Bailly*. Il fallait, d'ailleurs, une fois pour toutes, le dépouiller, dans cette enceinte,

(1) *Biographie de J.-Sylvain Bailly*, lue à l'Académie des Sciences, le 26 février 1844, petit in-18.

de ce noble titre de savant, dont les gens du monde, les historiens eux-mêmes l'ont inconsidérément gratifié... *Le persécuteur acharné de Bailly, c'était Marat!*... La révolution de 89 vint offrir au littérateur, au physiologiste, au physicien avorté les moyens de sortir de *la position intolérable que son inhabileté et son charlatanisme lui avaient faite...* »

Nous avons choisi, à dessein, dans le fougueux réquisitoire d'Arago, les épithètes les plus violentes, les injures les plus basses; estimant que nous ne saurions trouver un plus sûr moyen de défense. Les mânes de Bailly ont dû tressaillir d'aise! L'académicien a accompli son œuvre, quête les sourires approbateurs des membres d'une assemblée que Marat avait poursuivie de ses épigrammes.

Dès ce moment, Marat avait le droit de répliquer : « Je sais que mes adversaires s'agitent plus que jamais... qu'ils ne se flattent pas de lasser ma patience. On n'est pas fait pour être l'apôtre de la vérité, quand on n'a pas le courage d'en être le martyr ». On aurait, au moins, dû lui savoir gré d'avoir attaqué, peut-être avec une folle témérité, mais avec une conviction sincère, un homme (1) qu'on n'avait pas encore habitué à la contradiction.

(1) Newton.

Est-ce à dire que le système de Newton « croule de toutes parts sous le nombre considérable d'expériences, de réfutations et de raisonnements que Marat lui oppose (1)? » Voyons, par exemple, l'explication que donne Newton du phénomène de l'*arc-en-ciel*. En admettant les réflexions intimes de chaque gouttelette de pluie, n'en arrive-t-on pas à admettre que l'atmosphère est constellée de petites taches de différentes couleurs? et dès lors, comment rendre compte de la courbe si régulière de l'arc, toujours composé des mêmes zones concentriques, de diverses couleurs, lesquelles sont toujours disposées dans le même ordre (2)?

Marat combattait l'hypothèse de son adversaire, sans en proposer une nouvelle. Mais n'avait-il pas prévu l'objection, quand il annonçait la publication ultérieure d'autres Mémoires qui devaient faire suite à ses *Découvertes*? Il avait, en effet, en portefeuille des opuscules, où il traitait de l'*iris*, des *couleurs du ciel au lever et au coucher du soleil*, de l'*ellipticité de la lune à l'horizon*, de la *double image du cristal d'Islande*, etc.

N'oublions pas que nous sommes en 1788, à la veille de la tourmente révolutionnaire, et nous nous expliquerons, de reste, comment tous ces

(1) *Raspail, loc. citato*, p. 243.

(2) *Raspail, ibidem*, 243.

papiers demeurèrent enfouis dans les cartons.

Son bagage scientifique est encore assez considérable pour mériter un sérieux examen. Nous avons déjà analysé les deux Mémoires relatifs, l'un à l'inégale réfrangibilité des rayons hétérogènes, l'autre à l'explication de l'arc-en-ciel.

Les *Mémoires académiques* traitent aussi de cette question, mise au concours par l'Académie de Rouen : la *coloration des bulles de savon*.

Marat, qui remporta le prix, avait eu un concurrent redoutable : l'abbé Grégoire, tout en prétendant être arrivé aux mêmes conclusions, n'obtenait pas même une mention ! La coloration des bulles d'eau de savon, d'après Marat, ne rentre nullement dans la catégorie des phénomènes du spectre, et n'est que l'effet de trois matières colorantes, isolées les unes des autres, qui s'enchevêtrent, se traversent, s'agitent et viennent ensuite prendre leur rang, par ordre de couleur : toutes les jaunes formant la zone supérieure, les bleues la zone inférieure, et les rouges la zone intermédiaire, ce qui est le contraire de l'arrangement du spectre solaire et de l'arc-en-ciel ; d'où Marat conclut que la coloration jaune se compose des corpuscules les plus légers, la bleue des corpuscules les plus pesants, et la rouge des corpuscules plus pesants que

(1) *Raspail, loc. citato.*

les jaunes, et moins pesants que les bleus (1).

Nous ne dirons rien de plus de cette théorie sinon qu'elle est au moins ingénieuse, sans rendre un compte bien exact du phénomène lui-même.

Quant aux doctrines newtoniennes, en général, elles ont aujourd'hui force de loi, malgré les critiques très acceptables de savants autorisés.

On a prétendu, non sans une apparente raison, que le géomètre, chez Newton, avait fasciné le physicien (2); que les phénomènes de coloration se passant exclusivement dans l'œil, c'est dans l'appareil de la vision qu'il fallait en chercher la cause. La perception des couleurs devenait ainsi une perception de la divergence des rayons, qui arrivent au cristallin, les rayons les plus divergents engendrant la perception du rouge, les suivants, du bleu; puis, du jaune. Les rayons, parallèles entre eux, produiraient la perception du blanc; et ceux qui, à force de réaliser le parallélisme géométrique, se confondent avec l'arc des lentilles conjuguées de l'œil, donneraient la perception du noir, négation de toute perception, de toute sensation lumineuse. Hors de là, tout serait un pur effet de tel ou tel appareil de physique ou de dioptrique.

On ne peut nier, en tout cas, que les calculs

(1) *Raspail*, loc. citato.

(2) d°, p. 245.

de Newton, ses formules mathématiques soient d'une clarté si saisissante et si lucide, qu'elles aient ébloui les contradicteurs au point de décourager les controverses. Ses démonstrations ont été si bien enchaînées, qu'elles ont fait oublier, par une irrésistible séduction, la prétendue inanité de leur fondement.

Quand Marat soumettait son œuvre aux Compagnies savantes, il oublia qu'elles avaient leur siège fait. L'enthousiasme pour les doctrines de Newton avait été si général, qu'il lui fallut, pour obtenir une approbation ou même un simple examen, avoir recours à un subterfuge qui n'était, après tout, qu'une bien innocente supercherie littéraire.

En présentant, pour la première fois, à l'Académie son manuscrit des *Découvertes sur la lumière*, Marat s'était heurté à cette force d'inertie qu'on a si bien nommé la conspiration du silence (1). Sept mois avaient été employés à constater les expériences, trois mois à rédiger le rapport, cinq à le solliciter. L'académicien Le Roi, qui, avec le chimiste Sage, le comte de Maillebois et Cousin, avaient été chargés de l'examen des nouvelles doctrines, avait rédigé un long Mémoire où il mettait en évidence les qualités d'observation de Marat.

(1) V. la *Correspondance académique* (documents justificatifs, n° XV à XXXIII).

Sur les instances pressantes et, assure-t-on, devant les menaces formelles des « géomètres de l'Académie. » Le Roi dut substituer à son premier factum un rapport en quelques lignes, hâtivement bâclé.

Instruit par ce précédent, Marat fut, à l'avenir, mieux avisé. Dans les premiers mois de 1787, il publiait une traduction de l'*Optique de Newton, dédiée au roi par M. Bauzée, éditeur de cet ouvrage, l'un des quarante de l'Académie française.*

Bauzée, alors secrétaire-interprète du comte d'Artois, servait ainsi à Marat de prête-nom, et, grâce à cet expédient, Marat faisait approuver par une assemblée hostile des théories qu'elle avait, quelques années auparavant, solennellement condamnées. Le grammairien Bauzée ayant consenti à signer l'ouvrage, l'Académie le ratifiait sans le lire, et, en plus, lui prodiguait de pompeux éloges.

Le volume fut aussitôt livré à l'impression, et la partie typographique entourée des plus grands soins (1).

C'était plus qu'il n'en fallait pour assurer le succès.

(1) *Optique de Newton*, traduction nouvelle par M***, sur la dernière édition originale, ornée de 21 planches, publiée par M. Beauzée, l'un des quarante de l'Académie française, etc., 2 vol. in-8, à Paris, chez Le Roy.

XI

LES RECHERCHES SUR L'ÉLECTRICITÉ DE MARAT

Il n'est peut-être pas de science, dont les progrès, à travers les siècles, aient marché d'un pas aussi lent que l'électricité. On serait presque tenté de croire que les expérimentateurs des âges qui ont précédé, séduits par le côté imprévu et comme merveilleux des phénomènes qu'ils observaient, redoutaient de les étudier et de les approfondir.

On peut avancer que jusqu'à Franklin on n'avait fait rien autre chose que de l'empirisme.

On admirait les effets surprenants des appareils électriques, on restait confondu devant cette puissance qu'on n'était pas loin de proclamer surnaturelle ; mais si on multipliait sans cesse les faits, on méconnaissait ou on ignorait l'art de généraliser les résultats, de les synthé-

tiser dans des formules d'un emploi commode, d'édicter des lois et des principes qui en assurassent la pérennité.

Malgré toute l'autorité du savant américain, les nouvelles doctrines eurent peine à se faire accepter. La science naissante était si imparfaite, encore entourée de tant d'obscurité, et appuyée sur des hypothèses si peu justifiées, que le zèle des physiciens était découragé par les objections aussi tenaces que rétrogrades des partisans du passé.

Le sujet pouvait donc être considéré comme neuf, au moment où Marat entreprit de lui donner un regain d'actualité.

Le but poursuivi par l'auteur était simple : il essayait de donner, en un langage clair et précis, une idée de ce qu'on avait enseigné avant lui sur cette matière, de dégager du chaos des opinions contradictoires la part de vérité qu'on y pouvait rencontrer ; de réfuter, par de solides arguments, les erreurs accréditées, tout en leur substituant des opinions personnelles, appuyées par de nouvelles et nombreuses expériences.

C'était s'imposer une tâche d'une difficulté rare ; mais la témérité d'un esprit aussi oseur, faisait, par avance, bien augurer de sa tentative. Aussi, sans vanter outre mesure l'originalité de ses conceptions, est-il permis de rendre justice

à la lucidité et à la netteté de leur exposition.

On n'ignore plus que tous les phénomènes électriques sont sous la dépendance d'un fluide, qu'on a nommé le *fluide électrique*. Sait-on aussi bien que ce fluide a été, pendant longtemps, confondu avec les fluides igné et lumineux ?

A Marat revient le mérite d'avoir protesté contre une telle identification, d'avoir bien montré que ce fluide était de nature particulière.

Parmi les propriétés essentielles de ce fluide, on admet l'attraction de ses globules par toute autre matière et leur répulsion réciproque. Marat croit à la seule attraction ; ce qui simplifiait, de beaucoup, l'explication théorique des phénomènes.

Il démontrait, en outre, que le fluide accumulé sur les corps n'y était pas seulement retenu par leur force attractive, mais encore et surtout par la pression de l'air ambiant. Frappé de la multitude et de l'obscurité des dénominations en usage dans la nomenclature, partout acceptée, il propose de substituer aux termes *conducteurs* et *non conducteurs* les mots *électriques* et *non électriques* : deux termes qui conviennent mieux, pense-t-il, dans la généralité des cas.

Il appelle *déférents* « les corps qui transmettent à la fois la quantité excédente de fluide nécessaire pour donner la commotion,

et *indéférents* les corps qui ne transmettent cette quantité que peu à peu. »

Et, comme il est en veine de rectification, il essaie de démontrer que la propriété déférente ou indéférente ne tient pas, comme on l'a cru, à la nature des corps, mais à leur tissu et à leur volume.

Il semble raisonner plus juste, quand il avance que le fluide électrique n'est pas lumineux par lui-même, mais ne le devient qu'en ébranlant la lumière.

Ajoutons qu'il a imaginé, à l'appui de ses très nombreuses expériences, quelques instruments ingénieux, tels qu'un *excitateur* pour les solides pulvérisés et les liquides ; une sorte de *matras de verre à long col*, pouvant remplacer avec quelque avantage la bouteille de Leyde ; un *perméomètre* destiné à faire connaître le degré de perméabilité des corps qui donnent plus ou moins passage au fluide électrique.

Nous réserverons une mention particulière à son *électromètre*, le plus simple, le plus commode et le plus exact, et aussi le plus propre à comparer la force de différentes machines électriques, placées dans un même lieu. Avec cet instrument, modifié suivant les circonstances, il pouvait mesurer avec précision la sphère d'activité du fluide électrique.

En variant la forme, la grosseur et la distance

de ses boutons, il déterminait la pression de l'air sur le fluide accumulé à la surface des corps.

A signaler enfin, dans cette collection d'appareils, une série de vaisseaux de verre, hermétiquement scellés, destinés à différents usages, mais répondant tous à des indications bien précisées.

Pour s'entourer de toutes les garanties de succès, Marat avait fait ses expériences en hiver, par un temps sec, dans une atmosphère pure, à une certaine altitude, par exemple ; ou bien la nuit, ou dans une obscurité artificielle.

Si toutes ces recherches n'ont pas contribué, dans une large mesure, au progrès de l'électricité, reconnaissons au moins les efforts de l'auteur pour éclairer d'un jour nouveau une science si mal connue, même de nos jours.

N'oublions pas que, dans l'ouvrage de Marat, « deux cent treize expériences sont exposées et discutées avec une logique serrée et une élégante concision (1) » ; plus qu'il n'en faut pour lui mériter l'indulgence de la critique et lui ménager une approbation sympathique.

Cette approbation ne lui fut, au reste, pas marchandée par ses contemporains. Les savants les plus estimés, les journalistes les plus écoutés lui prodiguèrent les éloges les plus flatteurs.

(1) *Raspail*, loc. cit., p. 248.

Le *Journal de Littérature, des Sciences et des Arts* (1), le *Journal de Physique* de l'abbé Rozier (2) et Mongez, le recueil le plus scientifique du temps, et celui qui comptait, parmi ses rédacteurs, les illustrations de la science, lui consacrèrent les articles les plus élogieux.

L'*Almanach physico-économique*, le *Courrier Littéraire* mirent, en bonne place, l'analyse de son ouvrage.

Le *Mercur de France* (3), le *Journal Encyclopédique* (4), lui réservèrent une partie de leurs colonnes.

A l'étranger, le *Choutig Review*, journal anglais (5), le *Courrier de l'Europe* (6) prêtèrent le concours de leur grande publicité au livre du physicien français.

Des professeurs de Stockholm et de Leipzick firent le voyage de Paris pour assister aux expériences annoncées par Marat.

Un homme du plus grand mérite, M. Paté, instituteur des neveux de l'archevêque de Paris,

(1) V. le *Journal de Littérature, Sciences et Arts*, t. VI, 1780, pp. 192-204 ; et t. VI, 1780, pp. 247-258.

(2) V. *Observations sur la physique*, etc., t. I, 459 ; et t. XVII, 1781, pp. 317 et suiv.

(3) De janvier 1781.

(4) D'août 1782.

(5) V. Chévremont. *Esprit politique de Marat*, t. II, p. 433.

(6) Numéros du 15 mars et du 3 mai 1782.

sollicitait l'honneur d'être témoin de ses cours, pour les répéter dans les écoles de Reims et de Châlons, où il enseignait la physique.

Il y eut bien quelque note discordante : Le *Journal des Savants*, organe de l'Académie des Sciences, qui avait déjà passé sous silence les précédentes publications de Marat, continuait à observer une trop prudente discrétion.

Comme tout novateur, il était présumable que Marat soulèverait les passions rivales ou haineuses. Un homme qu'on s'étonne de voir intervenir dans ce débat, *Le Dru fils*, fut un des plus acharnés contre celui qu'il accusait tout uniment de plagiat.

Les expériences de Marat avaient été, disait-il (1), faites déjà par son père, le prestidigitateur *Le Dru Comus* (2); et Marat n'aurait fait que les répéter.

La perméabilité du verre à l'électricité, l'action de cet agent sur les liquides conducteurs, et non conducteurs, avaient été révélées, dans des expériences publiques, par le physicien opérateur. Il n'était pas jusqu'à l'électromètre dont la paternité ne fût contestée à Marat.

(1) V. le document justificatif n° XXXIV.

(2) Le physicien *Le Dru*, dit *Comus*, après avoir couru la province comme prestidigitateur, fut professeur de physique des Enfants de France. Le petit-fils de *Ledru-Comus* n'est autre que le promoteur du suffrage universel, le célèbre *Ledru-Rollin*.

Ce sont là matières à polémiques courantes, et il serait aujourd'hui bien malaisé de prendre parti.

Il est, en tout cas, permis d'en conclure que les doctrines soutenues par ce remueur d'idées, qui laissait déjà percer le futur révolutionnaire, étaient loin de passer indifférentes dans un monde dont il heurtait de front tant de préjugés !

XII

AUTRES OPUSCULES SCIENTIFIQUES DE MARAT

L'abbé *Sans* venait de publier dans le n° 16 de l'*Année littéraire*, sous forme de *Lettre à M. Marat*, une critique assez vive des travaux du physicien sur l'électrothérapie, et particulièrement de son *Mémoire sur l'Électricité médicale* couronné par l'Académie de Rouen. C'est à cette diatribe que répondit Marat dans l'opuscule qui porte pour titre : *Observations de M. l'Amateur Avec à M. l'abbé Sans sur la nécessité indispensable d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'Electricité Médicale* (1).

L'abbé Sans était moins qualifié que tout autre pour jouer les Aristarque. Il avait fondé, à Ver-

(1) A Epidaure. Et se trouve à Paris chez Méquignon l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, près des Ecoles de chirurgie. MDCC LXXXV.

sailles, un *cabinet électrique*, où il prétendait obtenir des cures merveilleuses. On n'a, pour en juger, qu'à lire le boniment qui s'étalait tout au long dans le Bottin de l'époque, l'*Almanach du voyageur à Paris* (1) : « La paralysie et les convulsions sont les deux seules maladies que M. l'abbé Sans entreprenne de traiter par le moyen de l'électricité. Il guérit radicalement la première, si elle est récente, et la soulage considérablement, si elle est invétérée, (ne croirait-on pas, en vérité, lire une de ces mille affiches, qui tapissent les vespasiennes de notre fin de siècle ?)... Les convulsions y sont détruites, presque sur-le-champ, *dans* les personnes de tout âge, et surtout *dans* les enfants... La manière dont M. Sans administre l'électricité est si douce et si facile, que la mère la moins instruite guérit elle-même son enfant, sans rien sentir, puisqu'il n'y a ni étincelles, ni commotions. Il n'y a, par conséquent, aucun danger à craindre, mais au contraire une guérison prompte et certaine à espérer ».

Quel traitement commode, et comme on est tenté de s'écrier : quel traitement facile à suivre... puisque *la mère, sans danger, peut y conduire sa fille*.

On a la partie belle, quand on a affaire à de

(1) *Almanach du voyageur à Paris* par M. Thiery, 1786, p. 139.

tels adversaires, et Marat ne se fait point faute d'en abuser. L'abbé avoue qu'il a employé les deux méthodes alors en usage, l'électrisation par étincelles, et par commotions. Cette dernière ne lui aurait donné aucun résultat. La raison en est simple : ce qui réussit entre des mains habiles échoue toujours par la faute d'un maladroit.

Quand on a une théorie, appuyée sur un raisonnement solide, l'application en devient aisée. Mais que penser d'un homme qui avance que la paralysie est une maladie provenant d'un défaut de fluide nerveux ; et qui, pour remplacer ce fluide, propose de donner aux paralytiques « quelques bons consommés, quelques vins généreux » pour les remettre sur pied ?

Mieux encore, on n'aurait qu'à suppléer aux aliments par l'électrisation. « Ainsi, lui répond Marat (1), pour entretenir la santé et les forces du corps, une machine électrique et une fontaine doivent vous suffire. Commencez donc par rassembler tous les manœuvres de Versailles excédés de fatigue, tous les malheureux épuisés par la faim, donnez-leur de belle eau claire, placez-les sur votre isoloir, gorgez-les de matière électrique, et s'ils sentent leur vigueur renaître sous votre main, alors, alors, Monsieur l'abbé,

(1) *Observations de l'Amateur Avec*, p. 14 et 15.

comptez-moi au nombre de vos prosélytes... Dès lors, nos fruits, nos grains, nos vins, nos bestiaux, devenus inutiles à la nation, pourront être reportés chez nos voisins; nous absorberons tout leur or, et nous ne manquerons nous-mêmes de rien tant que nos rêveries et nos machines nous resteront. »

On n'est pas plus logiquement ironique, et M. l'abbé devait fort regretter de s'être mis en si mauvaise posture; d'autant que Marat ne consent pas à le lâcher sans le coup de massue qui oblige l'adversaire à s'avouer vaincu.

Vous agissez, lui dit-il, à la façon des empiriques. Vous vous êtes mis à électriser, à tort et à travers, tous ceux qui vous tombaient sous la main. Et vous avez eu des succès ! Convenez-en : il y a *une providence particulière pour ceux qui ne doutent de rien*. Et l'abbé est du nombre : il a guéri jusqu'à sept hémiplegies, et il lui en reste encore tout un lot en portefeuille. Et l'on douterait de l'efficacité du traitement !

De plus, parmi ces observations, il en est qu'on ne peut discuter : que dites-vous, par exemple, de cette mère désolée, dont *Sans* nous conte la dramatique histoire : « Cette mère, le visage baigné de larmes, poussant mille sanglots à la vue du triste état où est réduit son enfant par une violente attaque de convulsions, qui font tout craindre pour sa vie, le voit, en très peu de

temps, délivré du danger. Elle s'en retourne, cette mère, avec son enfant plein de vie et de santé, bénissant le ciel d'avoir donné à l'*humanité qui vient de naître* un moyen sûr et facile pour la sauver de ces cruels accidents. » Tout beau, tout beau, fait observer à l'abbé son judicieux contradicteur, les convulsions ne sont jamais qu'un symptôme de la violente irritation du système nerveux; et, dans l'enfance, cette contraction spasmodique est souvent l'effet d'une cause morale, telle que la peur et la colère, ou d'une cause physique, telle que la dentition.

» Que la cause disparaisse, et le symptôme s'évanouit. »

M. Marat n'est pas si facile à satisfaire : « Lisez mes ouvrages, dit-il, vous n'y trouverez pas une seule assertion qui ne soit établie sur des faits décisifs; et telle est ma scrupuleuse délicatesse que je ne me serais pas hasardé d'*électriser un chat*, sur les opinions qui vous ont déterminé à électriser une foule de malheureux... (1). Comment avez-vous pu sacrifier la gloire d'*élever les âmes au plaisir de soigner les corps*?... »

Vous entendez prôner les merveilles de l'électricité médicale, et vous vous mettez à opérer. Mais il ne suffit pas, pour cela, de savoir

(1) Observations de l'Amateur Avec, etc., p. 27.

tourner la manivelle d'une machine électrique, encore faut-il connaître le mécanisme de l'instrument qu'on emploie. On doit aussi n'opérer que sur des sujets atteints de maladies bien constatées, et de maladies qui ne se terminent pas ordinairement par quelque crise naturelle (1).

Et Marat termine par cette apostrophe :
« Souffrez, monsieur l'abbé, que j'essaie de vous réconcilier un peu avec la raison. Eh ! faut-il vous le dire ? Sans elle, il nous serait impossible non-seulement *d'apprécier vos prodiges*, mais de *parvenir à trouver votre lit*, quand vous allez vous coucher (2). »

.
Sans attacher à cette dissertation plus d'importance que le sujet ne le comporte, elle nous a paru intéressante à signaler, parce qu'elle donne la note exacte des procédés de polémique que Marat affectionnait.

On retrouve, dans ces pages écrites de verve, l'ironie et la logique qui ont aiguisé plus tard la plume hardie du vigoureux publiciste de *l'Ami du Peuple*.

Marat cherchait toujours la *tête de turc*, sur qui il pût aisément essayer ses forces.

(1) Observations de l'Amateur Avec, etc., p. 31.

(2) id. p. 32.

*
* *

L'opuscule qui nous reste à analyser est une simple brochure qui ne mérite une mention que parce qu'elle sort du cadre des recherches poursuivies habituellement par son auteur.

Le 13 juin 1785, deux aéronautes, Pilâtre de Rozier et Romain, tentaient une ascension périlleuse à Boulogne-sur-Mer. A peine s'étaient-ils élevés dans les airs qu'on vit apparaître une colonne de flamme. Quelques instants après, l'appareil s'abattait, entraînant dans sa chute les malheureux expérimentateurs. Les deux cadavres furent retrouvés à cinq kilomètres de Boulogne, sur les bords de la mer.

Quelle avait été la cause de la chute ? Le feu avait-il pris par la montgolfière, ou par expansion de l'air inflammable ? telles étaient les questions que se posaient les physiciens.

Marat, prenant part au débat, s'appliqua à démontrer dans une série de *Lettres* (1) « que le fatal accident n'avait pu être produit par le feu. »

Cet opuscule n'est pas autrement intéressant. Nous n'en retiendrons que quelques passages

(1) Ces *Lettres* furent réunies en une brochure in-8° intitulée . *Lettres de l'Observateur Bon sens à M. de ***, sur la fatale catastrophe des infortunés Pilâtre de Rozier et Romain, les aéronautes et l'aérostation.

où Marat semble avoir prévu le parti qu'on pourrait tirer des aérostats dans la stratégie militaire :

« Un ballon de grandeur convenable, écrit-il, serait un excellent moyen de correspondance entre deux armées, combinées pour régler suivant les circonstances, leurs marches, contre-marches, réunions, etc., simplement en convenant des heures auxquelles on donnerait le signal, du temps qu'on les laisserait en vue, et de certains chiffres répétés sur la surface du ballon; correspondance qui réunirait à l'avantage de n'être jamais interrompue, la sûreté du secret et la rapidité de l'éclair... ce serait aussi un excellent moyen de faire de très loin signal de secours à une place pressée par l'ennemi, et signal de ralliement à une flotte trop dispersée pour que la courbure de la mer permette aux vaisseaux les plus éloignés d'apercevoir les signaux ordinaires... »

A une autre place, il donne son avis sur la *direction des ballons*, question qui préoccupait déjà les esprits. Son opinion est très réservée :

« Je n'examinerai point la question si souvent agitée sur la possibilité de diriger contre les vents; mais je ne crains pas d'avancer que même en abandonnant l'aérostat à leur merci, et malgré leur souffle inconstant, il serait quelquefois facile de profiter d'un courant favorable pour

porter des secours à des malheureux renfermés en des lieux inaccessibles, ou faire passer par dessus une armée ennemie des lettres à une ville assiégée (1). »

Ailleurs il raille les *ballomanes* et les *ballofuges*, il décrit les espérances des uns et les appréhensions des autres, en prenant, dans cette partie de sa brochure, un ton de satire qui ne remplit que de fort loin les conditions du genre (2).

Nous n'avons tenu à parler de cet essai, que pour montrer la variété d'aptitudes de Marat, et la tournure encyclopédique de son esprit.

Au point de vue simplement bibliographique, il y avait aussi quelque intérêt à ne pas le passer tout à fait sous silence.

(1) *Lettres de l'Observateur Bon sens, etc.*, p. 34-35.

(2) Bougeard, *Marat, l'ami du peuple*, t. I, p. 48.

XIII

MARAT ET LES ACADÉMICIENS. SON PAMPHLET CONTRE LES CHARLATANS ACADÉMIQUES

Nous avons laissé pressentir, dans tout le cours de cette étude, l'influence très réelle des tracasseries dont Marat fut l'objet sur la formation de son être moral. Avant de présenter, dans une vue d'ensemble, les mille incidents qui ont contribué à développer ce côté si anguleux de sa physionomie, nous consacrerons quelques lignes à l'examen d'un pamphlet contre les Académies et les académiciens, qui donne la mesure de son intraitable tempérament.

Marat qui gardait, depuis longtemps, ce pamphlet dans ses cartons, crut le moment venu de l'exhumer quand l'Assemblée nationale proposa de régler le sort des Sociétés littéraires.

Le journal *l'ami du peuple* s'empressa d'insérer, à ce propos, la note suivante : « On prévient le

public qu'il paraîtra, sous peu de jours, un ouvrage intitulé : *Les Charlatans modernes, ou Lettres sur le charlatanisme académique* (1) » ; et le lendemain on lisait dans la même feuille : « *L'ami du peuple* ayant trouvé dans les papiers d'un homme célèbre un manuscrit très piquant sur les charlatans modernes, a cru devoir le livrer à la presse pour l'édification publique ».

Comme l'indique le sous-titre, cet opuscule est écrit sous forme de lettres. Ces lettres, au nombre de douze, sont adressées à un certain Camille (peut-être Camille Desmoulins).

L'auteur s'insurge d'abord contre les préjugés que le temps détruit, mais qu'on s'empresse de remplacer : « Nous ne croyons plus en Dieu, mais nous croyons au diable ; nous nous moquons des martyrs, mais nous révérons les magiciens... Nous jouons les esprits forts, et nous sommes des illuminés ». Souvenons-nous que nous vivons au temps des *Mesmer* et des *Cagliostro*, qui sont presque oubliés, mais comptent encore nombre de partisans.

Et dans quel monde les prend-on au sérieux ? Dans le milieu académique, dans l'Académie française elle-même « où ils ont trouvé plusieurs suppôts ». Il est juste d'ajouter que l'Académie

(1) Publiées par M. Marat, *l'ami du peuple*, avec l'épigraphie : *Facit Indignatio Versum* (Juvénal, Satyr. I). De l'imprimerie de Marat, 1791.

des sciences n'a pas emboîté le pas. Elle a bien d'autres chats à fouetter ! La manie des systèmes s'y est emparée de tous les savants. Les physiciens s'efforcent de ramener à un seul agent toutes les forces de la nature, tandis que les chimistes multiplient ces agents à l'infini. Au lieu de faire des expériences, on discute, à perte de vue, sur de menus faits, qu'on tourne et retourne en tous sens. Et voilà la docte compagnie que l'État entretient à grands frais ! Voilà les grands hommes que le gouvernement pensionne, pour qui même il crée des charges sans emploi, mais toutes grassement rétribuées. Qu'on procure au savant de quoi vivre et travailler, qu'on le mette en état d'acquérir les instruments qui lui sont utiles, rien de mieux. Qu'on récompense le mérite par une distinction honorifique, passe encore. Lui donner plus, « c'est manquer le but, c'est éteindre les talents au lieu de les encourager ».

Ne faut-il pas satisfaire l'ambition des intrigants, pour qui tous les moyens sont bons, quand ils veulent arriver à leurs fins ? « Combien doivent, en effet, leur fortune au manège de leurs chastes moitiés ! (1) » Au moins, de nos jours, trouvent-ils le temps de travailler, quoiqu'ils disposent de quelques loisirs ! Nos aïeux, s'il

(1) *Marat*, Les Charlatans modernes, loc. cit.

faut en croire Marat, étaient plus oisifs et plus dissipés : « Ils se lèvent fort tard, leur matinée est employée à déjeuner, à lire le *Journal de Paris*, à recevoir des visites, et à en rendre. Ils dînent en ville ; au sortir de table, ils vont au spectacle, puis à quelque petit souper ; et s'ils ont pu disposer de quelque moment de loisir, ils l'ont mis à charger leur mémoire des nouvelles du temps pour fournir à leur bavardage. Voilà presque, d'un bout de l'année à l'autre, leur vie de chaque jour... On les voit aux Français, aux Italiens, à l'Opéra, au Beaujolais, chez Audinot, chez Nicolet, aux Élèves... Pourquoi ces messieurs ne s'amuseraient-ils pas comme les autres ? J'y consens, pourvu que ce ne soit pas à nos dépens. Il ne faut pas se contenter de prendre le nom de savant pour escroquer les bienfaits du prince ou plutôt le pain des pauvres ».

Les « charlatans académiques » courent après la fortune et les faveurs, et comme le véritable homme de génie est modeste et dédaigne l'intrigue, les assemblées littéraires et scientifiques sont peuplées de médiocrités.

Pourquoi les souverains n'y portent-ils pas remède ? Vraiment oui ! une académie n'est pour un roi qu'un meuble à la mode, qu'il faut posséder, mais dont on ignore l'usage. Et là-dessus leur incompetence est si notoire qu'ils en sont réduits à s'en rapporter à leur entou-

rage. Le grand roi lui-même n'a-t-il pas été dupe de ses courtisans, quand il donnait les plus fortes pensions à des nullités, telles que Cottin, Pradon, Chapelain ; méconnaissant volontairement Corneille, Racine, Boileau, les plus beaux fleurons de sa couronne.

Et Marat ajoute avec un sens critique indiscutable : « Il y a longtemps que nous n'avons plus Montesquieu, nous venons de perdre Rousseau ; Buffon nous échappe. Et que nous reste-t-il aujourd'hui pour remplacer Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, Fénelon ? Un Marmontel, un Lemierre, un Garat, un Beaumarchais. »

A part Beaumarchais, ce n'était pas trop mal juger, et il y a beaux jours que nous avons relégué aux vieux papiers les fastidieuses élucubrations de l'auteur des *Incas* ou des *Saisons*.

Ce n'est pas seulement sur les gens de lettres que Marat nous donne son opinion. C'est surtout à l'Académie des Sciences et aux membres qui la composent qu'il a réservé ses traits les plus acérés.

Cette Académie « s'est assemblée 11,409 fois ; elle a publié 380 éloges, et elle a donné 3,956 approbations, tant sur de nouvelles recettes de fards, de pommades pour les cheveux, d'emplâtres pour les cors, d'onguents pour les punaises, que sur la forme la plus avantageuse des

faux toupets, des têtes à perruques, des canules de seringue, et sur mille autres objets de pareille importance. » Elle est divisée en plusieurs classes, et chacun d'elles a sa spécialité. Aussi il y a plaisir « à voir les géomètres bailler, tousser, cracher, ricaner, lorsqu'on y lit un mémoire de chymie ; et les chimistes ricaner, cracher, tousser, bailler, lorsqu'on y lit un mémoire de géométrie. »

Les confrères s'y prodiguent charitablement mille épithètes gracieuses : « Condorcet y est traité de faquin littéraire, Rochon de paysan parvenu, Lalande de chat des gouttières, Lavoisier de père éternel des petites maisons, Cadet de torche-cul des douairières... Ce même Cadet n'a-t-il pas commencé sa fortune en recrépissant le rein des catins de la cour, de même qu'il l'achève en rapetissant leurs appâts secrets. » Et comme pour perpétuer toutes ces vilenies, l'Académie fait comme le phénix : elle renaît de ses cendres. Quand l'un des membres disparaît, c'est un de ses élèves qui le remplace ; ou si, par hasard, on ouvre la porte à un néophyte, il faut qu'il ait montré patte blanche.

Pourquoi Marat ne s'en est-il pas tenu à ces critiques, violentes dans la forme, mais assez raisonnables dans le fond ? Comment en est-il venu à perdre toute mesure et aussi toute justice, quand il dénigre de grands esprits, dont la

science est indiscutable ? Sans doute il les caractérise d'un mot heureux, qui dénote un esprit satirique remarquable, mais la charge devient trop souvent de la caricature.

En quelques mots il exécute toute une légion d'hommes pour qui nous avons coutume de professer un légitime respect : « La Place, Monge, » Cousin, espèces d'automates habitués à suivre » certaines formules et à les appliquer à l'a- » veugle comme un cheval de moulin à faire » certain nombre de tours avant de s'arrêter.

» Monge est célèbre par son bonheur : car » c'est être heureux que d'avoir obtenu la place » d'examineur des élèves du génie pour avoir » appris à compter au maréchal de Castries.

» Cousin est illustre par son *physique de cro-* » *cheteur* et un *estomac de fer*.

» La Place est fameux par sa jolie moitié, et » surtout par sa vue de lynx ; il a vu, à travers » une couche de 15,000 lieues d'épaisseur, « que le » noyau de la terre est d'une densité moyenne. »

Puis vient le tour des chimistes : Baumé, bien connu pour son *vin de groseille* ; Cornette, par sa belle expérience d'Essonne ; Sage, par son beau laboratoire, ses petites manipulations, et son babil éternel.

Mais Marat s'égare tout à fait quand il vient à parler de Lavoisier, « le père putatif de toutes les découvertes qui font du bruit ; changeant de

système comme de souliers. Dans l'espace de six mois, il s'est accroché tour à tour aux nouvelles doctrines du feu principe, du fluide igné, de la chaleur latente. Dans un espace plus court encore, je l'ai vu s'engouer du phlogistique pur, et le proscrire impitoyablement... Il s'est procuré 100,000 livres de rente, a donné le projet de faire de Paris une vaste prison. Il a changé le terme d'acide en celui d'oxygène, le terme phlogistique en celui d'azote, le terme marin en celui de muriatique, le terme nitreux en ceux de nitrique et nitraque. Voilà ses titres à l'immortalité...

Pour une fois, Marat n'a pas été bon prophète, et sa haine contre le fermier général lui a fait méconnaître la grande valeur du chimiste.

Est-ce à dire, comme l'a prétendu un historien (1), que Marat *a préparé la mort de Lavoisier* ? Tout esprit de bonne foi a, dès longtemps, formulé la réponse.

Lavoisier fut décapité dix mois après l'assassinat de Marat ; il était accusé d'avoir dilapidé la fortune publique avec vingt-huit autres fermiers généraux.

Au surplus, le 19 floréal an II (10 mai 1794), époque de la condamnation de Lavoisier, sous le règne de Robespierre, il s'en fallait de beau-

(1) Michelet, *Histoire de la Révolution française*.

coup qu'on s'appuyât sur les dénonciations antérieures de Marat pour confirmer une sentence de mort (1).

On a parlé d'une lettre délatrice insérée dans l'*Ami du Peuple* (2). Les accusations qu'elle contenait étaient, il faut bien le dire, en partie fondées. Nous reconnaissons que les termes en étaient singulièrement agressifs, mais Marat n'était que l'éditeur responsable et non l'auteur de la lettre.

Qu'il ait voulu « savourer une vengeance », parce que Lavoisier avait jadis professé pour ses découvertes un parfait dédain, c'est là pure hypothèse. Marat, a-t-on dit (3), avait pour Lavoisier la haine de la médiocrité envieuse ; son âme, pleine de rancune, n'oubliait pas qu'en 1780 le *Journal de Paris* ayant annoncé à tort que le *Traité du Feu* avait eu l'approbation de l'Académie, Lavoisier avait démenti le fait en quelques paroles dédaigneuses.

Le 10 juin 1780, Lavoisier avait écrit : « M. Lavoisier a lu à l'Académie un article du *Journal de Paris*, où l'on présente les observations par lesquelles M. Marat aurait rendu l'élément du feu visible, comme approuvées par l'Académie. Il ne se trouve rien de pareil dans le

(1) Bougeart, *Marat*, t. I, p. 61.

(2) N° 353.

(3) Grimaux, *Lavoisier, sa vie, son œuvre, etc.*

rapport dont ce travail a été l'objet. M. Le Roy est chargé par l'Académie de répondre à cette assertion (1). »

Il est bon d'ajouter que Marat fit amende honorable, si nous en croyons ce qu'il écrivit à Macquer : « J'ai retranché de mon *mémoire*, Monsieur, ce que vous n'approuvez pas, ainsi il ne reste aucune raison de faire des difficultés. J'attends avec impatience votre approbation. Si vous me la refusés, je vous prie de me renvoyer le manuscrit, j'irai le mettre sous les yeux de M. le Garde des Sceaux, et il jugera des raisons du refus (2). » [Macquer était censeur royal pour l'histoire naturelle, la médecine et la chimie; c'est pour cette raison que le manuscrit de Marat lui avait été soumis].

Nous ne sachions pas que Marat ait jamais attaqué Macquer.

Par contre, il n'a eu garde de ménager Lalande, qui le lui rendit plus tard à gros intérêts (3). Malgré toute la virulence du langage, le croquis est intéressant : « Si tu es curieux de le connaître (Lalande), vas à Ruggieri, et si

(1) *Archives de l'Académie des Sciences* (Extrait publié par M. Dumas dans les *Œuvres* de Lavoisier, t. IV, p. 360).

(2) Lettre gracieusement communiquée par M. Ed. Grimaux.

(3) V. *Hist. des Mathématiques*, de Montucla, t. III, partie V, livre II.

tu vois un sapajou crotté, menant en laisse trois ou quatre jouvencelles de l'autre siècle, c'est là ton homme.

» Tu pourrais le voir aussi souvent à Popincourt, car il y joue souvent la comédie; mais comme il n'y paraît qu'en habit de caractère, voici son signalement : Demi-nain très décharné et d'un âge plus que mûr, portant surtout merde-d'oie à basques fort courtes; veste olive à basques fort longues; culottes lie-de-vin n'atteignant pas le genouil, petit chapeau, grande bourse, énormes manchettes, bas jonquilles, souliers carrés. Cet habillement, jadis de mode, n'est pas tout-à-fait de son goût, mais il le porte par devoir; c'est un bien de famille substitué. M. son père en hérita du dernier maître qu'il servit; à sa mort, il le légua à l'aîné de ses enfans mâles, à la charge de l'endosser les jours de représentation. Les Parisiens ont tant de confiance en ses prédictions que, lorsqu'il leur annonce la pluie, ils se mettent en bas blancs, et qu'ils prennent leur parapluie lorsqu'il leur annonce le beau temps. »

Un peu moins outrée est la physionomie de Cassini, qui ne reçoit qu'égratignures légères. De même les physiciens « petits amateurs à grandes prétentions », Rochon et Le Roi. Le premier est traité de plagiaire; quant au second, voici ses titres à la célébrité : « Il a rédigé,

vaille que vaille, 233 rapports, fait 850 fois anti-chambre chez les hommes de la cour, il a dîné 1119 fois en ville, et a eu 1119 indigestions. »

Ce sont là, nous en convenons, procédés de polémique qui ne sont rien moins que courtois. Mais Marat a toujours été le béliet qui donne tête baissée dans les abus, sans reculer devant les moyens. S'il est permis de blâmer la fantaisie de ses appréciations scientifiques, on doit reconnaître qu'il y avait un vrai courage à dénoncer le despotisme et la servilité des corps constitués, leur recrutement par trop sélectif, leur invincible attachement à la routine et aux préjugés. A ces divers titres, le procès que Marat a plaidé avec tant de chaleur nous semble aujourd'hui cause gagnée. Si nous n'allons pas jusqu'à nier l'utilité des Académies, nous osons avouer qu'elles n'ont jamais eu le monopole des esprits géniaux ou des talents inventifs.

En enfermant les libres conceptions dans des formules surannées, elles ne peuvent que gêner l'expansion, le complet épanouissement de facultés créatrices qui n'ont pas besoin, pour se faire jour, des récompenses ou des encouragements officiels.

XIV

MARAT ET SES CONTEMPORAINS

Si l'on veut porter un jugement équitable sur l'œuvre scientifique de Marat, il importe de la replacer dans son cadre ; c'est-à-dire de revivre, par la pensée, l'époque même où elle fut conçue, pour décider, en toute vérité, de sa valeur *relative*. C'est, en effet, une erreur commune de mettre en parallèle les tâtonnements incertains de la science, encore embryonnaire, du XVIII^e siècle avec les lumineuses et synthétiques déductions de la science moderne. Alors on a vite fait, après un examen superficiel, de déclarer qu'il n'y a rien à retenir « de ce fatras indigeste, simple ramas d'expériences mal conduites », qui n'aboutissent à aucune de ces lois qui enrichissent à tout jamais le patrimoine scientifique. C'est le privilège des esprits d'élite d'avoir devancé leur

siècle, en produisant de toutes pièces ces découvertes géniales, dont la perfection d'emblée défie les injures ultérieures du temps. Sans avoir mis au jour des conceptions aux larges envolées, Marat eut du moins le mérite de rechercher et souvent de trouver la raison de bien des phénomènes jusque-là non étudiés, ou mal interprétés. Bien avant la Révolution, il occupait un rang enviable dans l'estime de ses confrères qui faisaient, quoiqu'on ait dit, grand cas de ses multiples connaissances et de son esprit encyclopédique.

Les témoignages d'estime ne lui furent pas seulement accordés par les Académies qui lui décernèrent leurs couronnes, par les personnages de distinction qui assistaient à ses cours, par la presse scientifique qui vantait ses travaux. Il les reçut aussi de ses rivaux, de ses émules en gloire qui rendaient un hommage, d'autant plus précieux qu'il était désintéressé, à son talent et à la nouveauté de ses doctrines.

Le naturaliste Valmont de Bomare, dans l'approbation accordée aux *Mémoires académiques sur la Lumière*, engageait les lecteurs à lire un ouvrage aussi neuf, et qu'il présumait utile aux progrès de la science (1).

Le chimiste Sage, alors directeur de la Mon-

(1) V. *Mémoires académiques de M. Marat*, docteur, cet.

naie, reconnaissait que les *Recherches sur le Feu* « renfermaient des expériences nouvelles et intéressantes ».

Romé de Lisle, le premier cristallographe du siècle dernier, cite Marat comme autorité en faveur de la thèse qu'il soutient dans son opuscule sur le *Feu central*. Il rapproche son opinion de celle de Buffon, et les met toutes deux sur un pied d'égalité (1). Il est, avec eux, d'avis que les rayons solaires ne produisent de chaleur qu'en excitant dans les corps le *mouvement du fluide igné* qu'ils contiennent. Les physiciens modernes ne pensent pas d'autre façon sur ce sujet (2).

Le savant bibliothécaire genevois, Senebier, tout en trouvant hasardées les expériences de Marat, n'osait porter un jugement définitif qu'après les avoir soigneusement contrôlées (3).

Georges-Louis Le Sage, qui fut chargé par MM. de Buffon, Mairan, et Bailly de répondre à Romé de Lisle, n'objecta que quelques critiques de détail aux théories de Marat (4). S'il ne

(1) V. Pièce justificative n° XXXV.

(2) V. l'ouvrage du docteur Meray : *Geos*, ou *Hist. de la Terre*, géologie philosophique, 1861 in-8, t. 1^{er}, 405.

(3) Lettre autographe à Romé de Lisle (Document inédit, pièce justificative n° XXXVI).

(4) Lettre à M^{me} la baronne de *** sur la chaleur du globe, démontrée par MM. de Mairan et le comte de Buffon, soutenue par M. Bailly, et encore existante malgré les

parvint pas à le convaincre, au moins la controverse ne cessa-t-elle, un instant, de rester courtoise (1).

Lamarck, le naturaliste bien connu, adopta sans réticences les idées de Marat sur la nature du fluide igné (2)...

En 1782, Marat avait profité du court séjour de Franklin en France pour lui soumettre un mémoire sur ses expériences de physique. C'est chez Marat que Brissot rencontra, pour la première fois (3), le savant américain, qui avait voulu juger par lui-même de la valeur de son contradicteur.

A ce propos Franklin consignait dans son journal : « Samedi, 17 juillet, 4 heures : On me remet un papier d'un philosophe inconnu qui soumet à mes réflexions un Mémoire sur le *feu élémentaire*, ainsi que le détail de plusieurs expériences faites à la chambre obscure. L'ouvrage est en anglais, et d'assez bon style, quoique mêlé de tournures françaises. Il faut que je voie les expériences pour juger le fond (4) ». Quelques

assertions de M. D. R. D. L. (M. de Romé de Lisle) de plusieurs académies savantes, etc., par M. L. S*** (Le Sage) in-8° de 92 p. Amsterdam, et se trouve à Paris chez P. Fr. Didot (1780).

(1) V. Pièce justificative XXXVII.

(2) V. Document justificatif XXXVIII.

(3) Brissot. Mémoires, t. I, 229.

(4) Journal *Le Quérard*, loc cit. t. II, 468 et suivants.

jours après, il demandait une entrevue à Marat, et applaudissait, à son tour, à l'ingéniosité de ses découvertes (1).

Un autre physicien de grand mérite, Carra, mettait en parallèle l'opinion de Marat sur la nature du feu avec celles de Boerhave et des Cartésiens. Il discutait avec attention ses doctrines, et consignait ses critiques dans un ouvrage considérable, très apprécié de son temps, les *Nouveaux principes de physique* (2).

Le P. Cotte, prêtre de l'Oratoire, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, consacrait, de son côté, plusieurs pages au commentaire de la théorie ingénieuse donnée par Marat pour expliquer la *formation de la foudre* (3).

A l'étranger, la réputation de Marat s'affirmait de jour en jour. Le secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, Formey, bien connu pour ses relations avec toutes les personnalités littéraires ou scientifiques de l'Europe, celui-là même qui correspondait directement avec Voltaire, envoyait à Marat une lettre des plus flatteuses pour l'encourager dans ses intéressantes recherches. Il lui annonçait que la Commission,

(1) V. les Documents justificatifs XIII et XIV.

(2) V. le Document justificatif XXXIX.

(3) V. le Traité de météorologie du P. Cotte, t. 1^{er}, p. 143 et 215.

nommée par l'Académie de Berlin, avait remis un rapport des plus favorables (1).

Dès leur apparition, les trois volumes sur le *Feu*, la *Lumière*, l'*Électricité* avaient été traduits en allemand par Weigel, professeur à l'Université de Greiswald, doyen de la Faculté de médecine, etc. L'ouvrage avait paru à Leipzig et l'édition avait été rapidement épuisée (2).

D'autre part, voici en quels termes le *Journal Helvétique*, qui se publiait à Neuchâtel, rendait compte des *Recherches physiques sur l'Électricité* : « Quand vous ne connaissiez pas le beau travail de M. Marat sur l'électricité, le nom seul de cet habile homme à la tête d'un ouvrage de ce genre suffirait pour annoncer qu'il est rempli de recherches approfondies, de découvertes importantes, je dis : de découvertes importantes, car en remaniant les sujets les plus rebattus, l'auteur a toujours l'art de s'ouvrir des routes nouvelles... (3) »

Enfin, il n'est pas jusqu'à Goethe, Goethe, l'immortel auteur de *Werther* et de *Faust*, moins connu pour des dissertations scientifiques du plus haut intérêt, qui n'ait rendu justice aux qualités très réelles de Marat, considéré comme *homme de science* : « On a vu que Marat avait

(1) V. *Document justificatif*, n° XL.

(2) Leipzig, chez Siegfried Lebrecht Crusius, 1782, 1783, 1784.

(3) *Le Quérard*, loc. cit.

osé contredire les préceptes jusqu'alors admis dans l'école sur la foi de Newton. En étudiant les rayons lumineux et colorés émis par les corps portés à une haute température, et réfractés à travers l'objectif d'un microscope solaire, il concluait que la réfraction peut très bien se produire sans qu'il y ait apparition de couleurs, et que dans la diffraction, il ne s'agit pas d'une différence de réfrangibilité, mais d'une différence d'inflexion dans les rayons lumineux (1)... »

On sait, en outre, que Marat réduisait les couleurs du spectre à deux : le *bleu* et le *jaune*.

Goethe applaudit en cette circonstance aux efforts de Marat, et saisit avec empressement l'occasion de signaler au public le despotisme des Académies. « On doit penser, remarque-t-il, que les recherches de Marat furent accueillies avec peu de faveur par les observateurs, et surtout par l'Académie. Il s'éloignait trop franchement de la route suivie, de la doctrine adoptée, bien qu'il en admît un des résultats essentiels, la décomposition de la lumière. Le rapport des Commissaires (de l'Académie) nous offre un modèle des efforts et des grimaces du mauvais vouloir, lorsqu'il s'agit de mettre de côté des assertions qu'il n'est pas possible de contredire com-

(1) *Œuvres scientifiques de Goethe*, traduction Faivre, pp. 269-270.

plètement. Quant à nous, nous croyons que Marat avait traité avec beaucoup de perspicacité et d'exactitude le point délicat de la doctrine des couleurs, relatif à la réfraction et à l'inflexion. C'est un sujet digne de recherches ultérieures, et nous espérons qu'en y portant la lumière, on réalisera un véritable progrès dans la théorie (1). »

Et le traducteur ajoute : « Marat est aussi l'auteur d'observations sur les *ombres colorées* ; ces remarques ont acquis quelque notoriété dans la science, même après les travaux de Léonard de Vinci, de Buffon et de Nollet. Elles prennent place à côté des observations de Darwin sur le spectre oculaire de la lumière et des couleurs. »

.

Il serait facile de multiplier les témoignages émanés de savants, dégagés de tout préjugé d'écoles ; offrant, par suite, toute garantie pour exprimer une opinion impartiale.

Ce que nous ajouterions pour compléter cette *réhabilitation scientifique* serait superflu. Il fut un temps où l'on n'obtenait à l'Académie des Sciences de Paris un rapport favorable qu'à la condition d'introduire dans les mémoires présentés une formule quelconque, fût-elle ou non appuyée d'une démonstration suffisante. Nous

(1) Op. cit., XXIX, p. 288.

ne sommes pas sûrs qu'il n'en aille pas encore aujourd'hui comme au temps des d'Alembert et des Clairaut.

Un grand persécuté, qui fut en maintes circonstances un grand méconnu, Raspail, a fort à propos raconté une anecdote qui servira à ce chapitre de conclusion (1) : Un jour, au sortir d'une des séances hebdomadaires de l'Académie des sciences, le célèbre mécanicien Vaucanson, demandait à son collègue, M. de Buffon, d'où venait qu'on portait si peu d'attention à l'exposition des moyens mécaniques qui rentraient dans l'organisation de ses imitations de la nature. — C'est, lui répondit M. de Buffon, qu'ainsi que moi vous faites votre œuvre sans avoir recours aux formules par $a + b$. Or, rien n'est vrai aux yeux de ces messieurs que ce qui leur arrive par cette filière. — Ce n'est que ça, répliqua l'artiste, je vais leur organiser un automate qui calculera tout aussi bien qu'eux.

— Faites donc, riposta Buffon, c'est peut-être un automate de plus que vous introduirez dans l'Académie.

Le mot était dur, mais combien de fois fût-il justifié depuis!...

(1) Raspail. *Étude impartiale sur J.-P. Marat*, etc., 247.

LA PSYCHOLOGIE DE MARAT

Grisé par les éloges de la critique que sa vanité grandissait hors de proportion, Marat avait quelque droit de ne pas se croire ignoré. Bien qu'il fût un vulgarisateur plutôt qu'un savant, il avait conscience de n'être point le premier venu.

Sa mobilité d'esprit l'avait fait toucher à tous les sujets, mais en l'empêchant de les approfondir. Il demandait la parole à tout propos, et, faut-il l'avouer, quelquefois hors de propos. Faut-il s'étonner, dès lors, qu'on ne lui ait pas toujours prêté l'attention qu'il exigeait ?

Il fut, — cela est certain — persécuté par le clan académique (1), mais il exagéra démesurément les manœuvres de ses persécuteurs.

(1) V. la *Correspondance académique* (Documents justificatifs, n°. XV à XXXIII.)

Partout il voit des ennemis intéressés à le perdre : une cabale est savamment organisée pour faire échouer ses projets.

Chaque jour ses adversaires se multiplient, et ils en arrivent à former une confédération d'autant plus redoutable qu'elle serait invincible (1). Ils ont l'art de se ménager en tout lieu des intelligences secrètes.

A l'époque où l'Académie des sciences est liguée contre lui, où elle lui fait une opposition qu'il croit, de bonne foi, systématique, découragé, écœuré par une telle injustice, il songe à réserver à l'Espagne « l'honneur de donner à l'Europe la vraie théorie de l'électricité médicale (2). » Il vient de présenter, sous le voile de l'anonyme, un mémoire sur ce sujet à l'Académie de Rouen. Il se propose de ne le point publier en France, mais d'offrir à la nation espagnole un traité complet, d'accord avec la Faculté de médecine de Madrid, en priant le Roi d'en agréer l'hommage (3).

Philippe-Rose Roume de Saint-Laurent, qui vient de fonder (1784) en Espagne une brillante colonie, pour laquelle il a obtenu de Charles III des privilèges inusités, avait demandé pour

(1) Chèvremont. *J.-P. Marat, Esprit politique*, t. I, p. 56.

(2) *Idem*, t. I, p. 52.

(3) Chèvremont, loc. cit., p. 53.

Marat la place de Directeur de l'Académie des sciences qu'il projetait d'établir à Madrid (1).

Ce n'est pas la première fois que les têtes couronnées lui font des offres « dues à la réputation de ses ouvrages. »

Il y a onze ans, sur le rapport flatteur de Lord Lyttleton, il a reçu des propositions brillantes pour passer à la cour de Russie. La rigueur du climat a seule déterminé son refus.

Plus tard, sur la recommandation d'un comte Valis, un souverain du Nord lui a fait offrir 24.000 livres annuelles de pension et 12.000 livres de retraite pour passer dans ses États, et y travailler à un cours complet de physique (2).

Ces références auraient dû suffire à lui assurer l'appui du monarque espagnol. Mais « la calomnie a volé de Paris à l'Escurial, vingt lettres l'ont peint sous les couleurs les plus noires (3) ». Une tourbe de lâches envieux se dissimulent sous de faux noms pour le diffamer; ces œuvres de ténèbres ne peuvent avoir qu'une source empoisonnée. On veut se venger du dédain qu'il a toujours professé pour les Académies, de l'aversion qu'il a montrée de tout temps pour les sectes qui voulaient l'accaparer.

(1) V. *Revue des documents historiques*, 1875, 141.

(2) Chèvremont, *J.-P. Marat*, t. I, p. 55.

(3) *Lettre de Marat à Roume de Saint-Laurent*, pp. 3 et suivantes.

Il est de ces esprits indépendants qui ne s'embrigadent pas; et voilà la cause de toutes ces haines!

Il se résout à publier son traité *de l'Homme* sans signature, pour dépister la malignité de la « secte des philosophes. »

On organise aussitôt la conspiration du silence pour amener la chute du livre. Les matérialistes s'indignent de cette apologie des idées spiritualistes, qu'ils essaient de représenter comme dangereuses; et parce qu'il a eu l'audace de combattre leurs principes, il se sont tous ligués contre lui pour annihiler son influence.

Il devait « s'attirer leur persécution (1) » à plus d'un titre; « comme ils ne négligent rien pour étendre leur malheureux empire, ils se multiplient sous toutes les formes. » Les Facultés, les Académies en sont peuplées et, sans pouvoir les éviter, il a eu affaire à eux dans toutes ses entreprises...

Quand il retourne à Paris, après un séjour de dix ans en Angleterre et en Écosse, plusieurs malades, de rang distingué, *abandonnés des médecins*, et qu'il a rendus à la santé, le *supplient avec mille instances* de se fixer à Paris.

Presque aussitôt « sa porte est continuellement assaillie par les voitures des personnes qui viennent le consulter de toutes parts », et il

(1) *Lettre de Marat à Roume*, p. 11.

avoue avec une ingénue fatuité qu'on lui décerna spontanément le titre de *médecin des incurables*.

Sans doute il a exercé son art avec quelque bonheur, si nous en croyons les lettres que nous avons ailleurs relatées (1), mais comme il se targue volontiers de son savoir et de *ses talents*!

Ne va-t-il pas jusqu'à déclarer (2) que « ses succès avaient fait ombrage aux médecins de la Faculté qui *calculaient avec douleur la grandeur de ses gains*? » Mais alors que devient cette pauvreté tant vantée, cette austérité de mœurs, ce désintéressement, cette philanthropie dont il faisait étalage?

Évidemment, tout à son idée fixe, il en arrive à se calomnier lui-même. Comment expliquer, sans cela, que ses confrères « aient tenu des assemblées fréquentes pour aviser aux moyens les plus efficaces de le diffamer? » Cette quantité de lettres anonymes, qu'ils envoient à ses malades pour les alarmer sur son compte, où les prend-il ailleurs que dans son imagination? et cette imagination, on le sait, s'exaltait facilement!... Quand paraissent ses *Découvertes sur le Feu*, grand émoi dans le camp académique... La curiosité qu'y excite la vue du fluide igné est extrême. Le rapport de l'Académie « malgré

(1) V. les documents justificatifs n^{os} IV, V et VI.

(2) *Lettre de Marat à Roume*, p. 13.

l'entortillage du style, malgré les réticences insidieuses, malgré les éloges exténués qu'il contient, en dit assez aux hommes clairvoyants pour savoir à quoi s'en tenir sur *l'importance de sa découverte*, »

C'est pour mettre ses inventions à l'abri du plagiat qu'il a demandé des commissaires à l'Académie; mais toujours défiant, il les a présentées non comme en étant l'auteur, mais comme le *représentant de l'auteur*... Le monde entier est rempli de sa gloire... Toutes les Académies d'Europe reçoivent une copie du précis de son ouvrage. Et s'il ne reproduit que les réponses de l'Académie de Dijon et de l'Académie de Berlin, c'est qu'il a égaré dans *la masse de ses papiers* celles de la Société royale de Londres et de l'Académie de Stockolm... S'il n'est pas de l'Académie des sciences de Paris, c'est *qu'il ne s'est pas soucié d'en être*; s'il n'est pas de l'Académie des sciences de Berlin, c'est qu'il *n'a pas demandé cet honneur*.

Et comme étourdi par ses propres suggestions, il déclare que la sensation produite en Europe par ses ouvrages fut « prodigieuse. » Tous les papiers publics en firent mention. « Pendant six mois il eut chez lui la cour et la ville. »

Devant un pareil triomphe, on n'avait qu'à poser bas les armes. L'Académie reconnaissant son impuissance à étouffer les découvertes de

Marat, cherche à se l'attacher. Si elle ne consent pas à solliciter en corps très humblement sa grâce, au moins trois de ses membres allèrent-ils, chacun en particulier, le prier de poser sa candidature. Comme il avait répondu qu'il aviserait, *ne s'étant pas encore consulté sur cet article*, on prit acte de ce refus hautain, et dès lors « la persécution commença. »

Toutes les expériences, même les plus évidentes, sont niées ; et si la persécution restait clandestine, elle n'en était que plus forte. On achète la plume de journalistes à gages qui promettent de garder le silence sur les ouvrages du novateur. On mutile l'annonce de ses *Recherches sur l'électricité* ; on feint d'ignorer que les *Découvertes sur la lumière* ont atteint deux éditions !...

Après tout, n'est-il pas consolant de songer que « s'il était sans génie à leurs yeux » ils ne s'acharneraient pas ainsi à vouloir le diffamer ? Les têtes couronnées l'auraient-elles recherché, s'il n'avait été précédé de la réputation de ses œuvres ?... Avant lui connaissait-on seulement le fluide igné ?

Jusqu'à lui, tout ce qui avait paru sur l'électricité ne se réduisait-il pas « à un ramas d'expériences isolées, compliquées, rentrant les unes dans les autres, et éparses en cinq cents volumes ? » N'a-t-il pas mis au jour « le seul

ouvrage méthodique, la seule théorie connue sur l'électricité ? »...

Ce sont là, est-il besoin de le dire, les caractères les plus évidents du *délire des persécutions*; délire très atténué, à la vérité, mais que les événements contribueront à développer.

Si l'on voulait en découvrir de nouveaux symptômes, on les trouverait dans l'étude raisonnée d'un incident de sa biographie, mentionné par ses historiens, qui n'y ont pas autrement appuyé.

..

Marat avait, depuis nombre d'années, dans ses cartons un ouvrage sur la constitution politique de l'Angleterre, quand il songea à en faire une adaptation aux mœurs et coutumes de la Grande-Bretagne.

Les Chaînes de l'esclavage, tel est le titre du volume, n'étaient pas, comme des biographes l'ont prétendu, la simple traduction française de l'ouvrage anglais d'un auteur inconnu, et qui portait comme enseigne primitive : *The chains of Slavery*.

L'ouvrage était composé depuis longtemps, quand Marat en 1774 se décida à le faire paraître en Angleterre. Il fallait, de toute nécessité, qu'il fût publié dans la langue du pays, et surtout il devenait indispensable « de tirer de l'histoire

d'Angleterre presque tous les exemples à l'appui de ses principes. »

Dévorer trente mortels volumes, en faire des extraits, les adapter à l'ouvrage, tout cela fut l'affaire de trois mois. Durant cet intervalle, Marat travailla régulièrement *vingt-et-une heures* par jour, prenant à peine deux heures pour son sommeil, et se tenant constamment éveillé par des doses répétées de café noir. Cet excès de travail faillit le tuer. Il tomba dans une espèce d'anéantissement, « qui tenait de la stupeur », perdit la mémoire et resta pendant treize jours comme hébété. Cet état ne prit fin que par le repos, « aidé du secours de la musique ».

Il n'était pas au bout de ses peines. Les éditeurs se refusaient à présenter l'ouvrage au public; son imprimeur lui-même lui retira un concours, dès longtemps promis. Pour le coup, il se jugea enserré dans un cercle d'ennemis acharnés à sa perte. *Pendant six semaines, il conserva une paire de pistolets sous son chevet*, « bien décidé à recevoir convenablement le messenger d'État qui viendrait lui enlever ses papiers. » A la fin, indigné de toutes ces entraves, il prit le parti de faire don de l'édition presque entière aux Sociétés patriotiques du nord de l'Angleterre, réputées *les plus pures* du royaume.

Bientôt après on lui intercepta ses lettres, la correspondance de ses parents et de ses amis...

Alors, pour déjouer ces complots, il passe en Hollande, revient à Londres par le nord de l'Angleterre, et visite en passant les Sociétés auxquelles il avait fait cadeau de son livre.

Il séjourne trois semaines à Carlisle, à Berwick, et à Newcastle. A l'entendre, ce fut une tournée triomphale. Trois de ces Sociétés lui envoyèrent des lettres d'affiliation dans une boîte d'or que les *émissaires ministériels interceptèrent*. « Celles de Newcastle, en particulier, n'ayant pas voulu souffrir qu'il supportât seul les frais de l'édition, la lui remboursèrent exactement, après en avoir fait une nouvelle qu'elles répandirent dans les trois royaumes; après l'avoir fêté chacune à son tour, et lui avoir décerné la couronne civique (1) ».

Son triomphe eût été complet, s'il avait cessé d'être en butte aux tracasseries officielles. On parvint à étouffer l'ouvrage jusqu'à ce que les élections fussent terminées. Les fonds secrets furent même largement mis à contribution, si l'on s'en rapporte à cet aveu de Marat : « J'ai appris quelques années après d'un membre du département, dont je soignais la santé, que le ministre *avait dépensé plus de huit mille guinées pour empêcher la publication de mon livre avant la fin des élections !* »...

(1) Notice en tête des *Chaines de l'Esclavage*, p. 10.

Nous en avons assez dit pour qu'on puisse apprécier la note dominante de la psychologie de Marat. En réalité, s'il eut quelques mérites, — et nous avons, dans cette étude, essayé de les mettre en suffisant relief — il s'abusa sur sa propre valeur. Égaré par une ambition sans bornes, il aurait voulu le monde entier occupé de ses découvertes, et devant une indifférence qu'il prenait pour un dédain d'envieux, il en arrivait à se constituer son propre juge et à accuser de jalousie ceux qui ne pensaient pas comme lui.

Avec cela, d'un tempérament peu patient, d'une irritabilité malade, il supportait mal les contradictions.

Nous avons dit que Brissot avait souvent amené chez lui des personnages illustres, désireux d'être témoins de ses expériences. Si la plupart se plaisaient à rendre hommage à l'habileté de l'opérateur, ils étaient moins séduits par les qualités de l'homme privé.

Outre qu'il s'exprimait difficilement, cherchant ses mots, parlant un langage obscur et confus, sa susceptibilité était telle qu'il ne tolérât pas qu'on fût d'autre avis que lui. Brissot nous a conté (1) qu'il vit un jour un effet frappant de cette irascibilité :

« Volta, si célèbre par ses expériences sur l'é-

(1) Brissot, *Mémoires*, t. I, 355.

lectricité, avait été curieux de voir celles qu'annonçait Marat pour renverser la théorie de Franklin. A peine ce dernier en eût-il répété quelques-unes, et entendu une ou deux observations, que se doutant de l'incrédulité de Volta, il *l'accabla d'injures*, au lieu de répondre à ses objections. »

Il était, au reste, quelque peu coutumier de ce procédé contestable de polémique.

Les historiens ont beaucoup parlé d'un duel qu'il aurait eu, vers 1784 ou 1785, avec le célèbre physicien Charles.

Charles, qui s'était permis de critiquer en termes assez vifs les *Découvertes* de Marat, avait annoncé une série de leçons publiques pour en démontrer l'inanité.

Marat, informé, se mêle à la foule des auditeurs tout disposés à applaudir aux railleries et aux épigrammes du professeur aimé.

Arrive un moment où entraîné par son improvisation Charles s'écrie sur un ton accentué de mépris : — Et quel est ce Marat, ce Marat que Voltaire a si justement traité d'Arlequin, ce Marat...

— Ce Marat, le voici, interrompit brusquement l'interpellé ; il est prêt à démasquer les faux savants et à châtier les insolents.

Et comme de toutes parts dans l'assemblée s'élèvent des rumeurs hostiles à l'interrupteur :

— Laissez, laissez, dit Charles avec un froissement d'épaules dédaigneux. Monsieur n'est pas dangereux... Puis il retourne à ses expériences.

Marat, aussitôt, pour relever l'outrage, se campe en face de son adversaire qui lui demande froidement s'il vient recevoir une leçon de physique.

— C'est d'abord une leçon de politesse que je viens donner.

Et ce disant, il tire vivement l'épée du fourreau ; les fers se croisent. Marat est blessé à la cuisse gauche ; on l'emporte évanoui à son domicile...

Tel est, dans ses grandes lignes, le récit publié, de très bonne foi, par un écrivain (1), qui a seulement négligé d'indiquer ses sources.

Ainsidonc, en plein Louvre, Marat aurait provoqué un membre de l'Académie des sciences, un pensionné du roi, un professeur entouré de toutes les sympathies, en présence de la société la plus brillante et la plus choisie de Paris !...

Cet épisode nous paraît avoir été singulièrement accommodé, s'il n'est pas l'invention fantaisiste d'un romancier à court de copie.

Qu'il y ait eu une altercation de Marat avec Charles, le fait n'est pas douteux. Mais la discus-

(1) V. le *Rappel* des 10 et 11 sept. 1876 (articles de M. Guillemot).

sion entre les deux physiciens avait eu lieu à peu près sans témoins, et non en public, ainsi qu'il résulte du document rapporté ailleurs (1).

Charles avait osé *comparer* Marat au prestidigitateur *Comus*, et c'est cette *grave injure* que l'auteur d'ouvrages estimés sur la physique avait voulu surtout relever.

A cet effet, il s'était rendu chez Charles, qui l'aurait traîtreusement frappé dans son propre appartement, où il se disposait à se retirer. Marat avait un instant pensé régler le différend sur le terrain (2) ; mais, pour un motif resté inconnu, il avait préféré porter plainte contre son agresseur devant la juridiction du Châtelet. Nous ignorons les résultats de l'enquête qui fut poursuivie. Il est, en tout cas, vraisemblable d'affirmer que la haute situation du prévenu dût faire abandonner bientôt une instruction, qui ne fut peut-être jamais ouverte!... (3).

(1) V. le *Document justificatif* XLI.

(2) V. *Lettre à Macquer*, dans *J.-P. Marat* par Chèvremont, t. I, p. 75.

(3) Plus tard, quand Marat devint tout-puissant, il employa son crédit à sauver la vie de son ancien adversaire. — Ce Charles est un misérable qui m'a lâchement maltraité dans ma jeunesse, aurait-il dit à cette occasion... je vais écrire au ministre pour qu'on mette cet homme en liberté, s'il est détenu ; pour qu'on évite de le poursuivre, s'il est libre... (V. Alph. Esquiros. *Hist. des Montagnards*, t. II, pp. 370-371.)

XVI

PORTRAIT PHYSIQUE DE MARAT

Le dualisme troublant de la physionomie si énigmatique de Marat se retrouve plus accentué, si possible, quand on se propose d'établir l'aspect physique, l'habitus extérieur du personnage qu'on n'a pu encore s'habituer à juger sans prévention. C'est que, plus qu'en toute autre matière, les documents nous manquent pour fixer cette image de façon précise et définitive.

« Nous avons sous les yeux une collection de plus de cent cinquante portraits peints ou gravés ; *il n'y en a pas deux qui se ressemblent* (1). » Ainsi s'exprime un de ceux qui ont étudié avec le plus de soin et la plus scrupuleuse vérité la

(1) Bougeart, *Marat, l'Ami du peuple*, t. I, p. 8.

physionomie disparate que nous essayons de pénétrer.

Sans s'arrêter à la conception de David « dont l'imagination a si profondément transfiguré le martyr », ou encore au moulage exécuté par le sculpteur Beauvallet sur le masque du cadavre, et où « la face est totalement défigurée par les convulsions de la souffrance (1), » nous ne signalerons aux amateurs de documents vrais que deux portraits qui nous semblent offrir toute garantie d'authenticité : l'un composé par Boze (2) et gravé par Beisson, représente le moment où Marat se tournant vers la Gironde, tire un pistolet de sa poche en s'écriant : « Je dois déclarer que si le décret d'accusation était lancé contre moi, je me brûlerais la cervelle au pied de cette tribune. » L'autre, moins connu, fut exécuté en 1793 par Deseine, artiste sourd et muet. Il paraît avoir été fort ressemblant (3).

On comprend, devant cette variété d'images, combien différentes ont été les appréciations des écrivains.

C'est sans doute en songeant à la composition de Beauvallet que L. Blanc écrivait : « J'ai vu le

(1) Bougeart, *Marat*, etc., t. I, p. 9.

(2) C'est une réduction d'un autre portrait, également composé par Boze, que nous avons reproduit en tête de notre volume. (éd. de luxe)

(3) *Iconographie Bachelin*, p. 34.

buste de Marat qui était aux Cordeliers ; je le vois encore.

» Sous un mouchoir brutalement noué, sale diadème de cette tête orgueilleuse, le front rayonne et fuit. La partie supérieure de la face est vraiment belle ; la partie inférieure est épouvantable. Le roi des Huns devait avoir ce nez écrasé. Le dessus des lèvres qu'on dirait gonflé de poison est d'un prophète. Qu'exprime ce commencement de sourire dont la physionomie s'éclaire ? Est-ce l'ironique mépris des hommes, la bonté aigrie, ou le plaisir de la défiance triomphante ? »

Ce même portrait inspire à un autre écrivain, l'historiographe de la *Presse en France* (1), les réflexions suivantes : « Marat était déjà un héros, pour les Cordeliers, quand ce buste fut fait, et l'artiste l'avait traité en héros, en essayant de poétiser, de dramatiser cette face ignoble qui présentait, dit-on, une ressemblance frappante avec celle de Cartouche.

» Au vrai, Marat était un homme d'une stature grotesque. Sur un corps de moins de cinq pieds, il balançait une tête énorme et disproportionnée. Les traits étaient hideux, son teint livide... »

Quand la passion s'en mêle, la vérité en subit toujours quelque atteinte.

(1) Eug. Hatin.

Alors le jugement s'égare, et l'on a cette *charge* pas trop fantaisiste : (1) « Quoi ! c'est là Marat ! Cette chose jaune, verte d'habits ; ces yeux gris-jaune si saillants !.. C'est au genre batracien qu'elle appartient à coup sûr plutôt qu'à l'espèce humaine. De quel marais nous arrive cette choquante créature ?.. Son front jaune, son vaste rictus de crapaud souriait effroyablement sous sa couronne de laurier... »

Certes, Marat n'avait ni les traits d'Alcibiade ni le profil d'Antinoüs. D'une taille exigüe, la tête enfoncée dans les épaules, le plus souvent inclinée sur le côté droit, il marchait le dos légèrement courbé, ou plutôt, s'il faut en croire un de ses contemporains (2), il sautait plutôt qu'il ne marchait.

Taillé en sapajou (3), il paraissait peu fait pour plaire, et pourtant il savait parfois trouver le secret d'être séduisant. Sans être sympathique il était d'une particulière attirance.

Pour fixer son opinion on n'a qu'à s'en rapporter au *portrait* qu'en traçait un homme qu'on ne peut cependant pas suspecter.

Voici comment nous le peint, dans une brochure devenue rare, le conventionnel Fabre

(1) Michelet, *Hist. de la Rév. franç.*

(2) *Anecdotes sur la Révolution* par Harmand (de la Meuse).

(3) Brissot, *Mémoires*, t. I, 347.

d'Églantine. Le modèle est reproduit avec une vérité saisissante :

« Il (Marat) était de la plus petite stature ; à peine avait-il cinq pieds de haut ; il était néanmoins taillé en force, sans être ni gros ni gras ; il avait les épaules et l'estomac larges, le ventre mince, les cuisses courtes et écartées, les jambes cambrées, les bras forts, et il les agitait avec vigueur et grâce. Sur un cou assez court il portait une tête d'un caractère très prononcé. Il avait le visage large et osseux, le nez aquilin, épaté et même écrasé, le dessous du nez proéminent et avancé ; la bouche moyenne, et souvent crispée dans l'un des coins par une contraction fréquente ; les lèvres minces, le front grand, les yeux de couleur gris-jaune, spirituels, vifs, perçans, sereins, naturellement doux, même gracieux et d'un regard assuré ; le sourcil rare, le teint plombé et flétri, la barbe noire, les cheveux bruns et négligés ; il marchait la tête haute, droite et en arrière, et avec une rapidité cadencée qui s'ondulait par un balancement de hanches ; son maintien le plus ordinaire était de croiser fortement ses deux bras sur sa poitrine. En parlant en société, il s'agitait avec véhémence, et terminait presque toujours son expression par un mouvement du pied, qu'il tournait en avant et dont il frappait la terre, en se relevant subitement sur la pointe,

comme pour élever sa petite taille à la hauteur de son opinion.

Le son de sa voix était mâle, sonore, un peu gras, et d'un timbre éclatant ; un défaut de langue lui rendait difficile à exprimer nettement le *c* et l'*s* dont il mêlait la prononciation à la consonnance du *g* sans autre désagrément sensible que d'avoir le débit un peu lourd ; mais le sentiment de sa pensée, la plénitude de sa phrase, la simplicité de son élocution et la brièveté de son discours effaçaient absolument cette pesanteur maxillaire.

A la tribune, s'il y montait sans obstacle ni indignation, il se campait avec assurance et fierté, le corps effacé, la main droite sur la hanche, le bras gauche tendu en avant sur le pupitre, la tête en arrière tournée en trois quarts et un peu penchée sur l'épaule droite. S'il avait, au contraire, à vaincre à la tribune les hurlements de l'aristocratie, les chicanes de la mauvaise foi, et le despotisme du président, il attendait le calme avec constance et la parole avec audace ; il prenait une attitude hardie, croisait diagonalement ses deux bras sur sa poitrine, et en s'effaçant vers la gauche, donnait à sa physionomie et à son regard un caractère sardonique dont il ne manquait pas d'exprimer tout le cynisme dans son discours.

Il se vêtissait d'une manière négligée ; son in-

souciance sur ce point annonçait une ignorance complète des convenances, de la mode et du goût.

Le plus ordinairement, il était vêtu d'une lévite verte, portait à la ceinture un espadon et des pistolets, et sur sa tête un mouchoir ou le bonnet de sans-culottes (1). »

Souvent aussi il portait l'habit à la française, avec le collet en peau de tigre, la cravate négligemment nouée, la culotte collante et les bottes à revers.

N'y avait-il pas quelque affectation dans cette tenue débraillée? Ne faut-il pas plutôt penser que les nombreuses occupations de l'homme politique absorbaient tous ses moments ?

Sur les vingt-quatre heures de la journée, à peine en donnait-il deux au sommeil, et une seule à la table, à la toilette et aux soins domestiques. Outre qu'il prenait très au sérieux ses fonctions de représentant du peuple, il consacrait son temps à la rédaction de sa feuille, « à recevoir les plaintes d'une foule d'infortunés et d'opprimés, à faire valoir leurs réclamations par des pétitions ou des mémoires, à lire et à répondre une multitude de lettres, à soigner l'impression des ouvrages qu'il avait sous presse... (2). »

(1) *Portrait de Marat*, par Fabre d'Églantine, in-8 de 24 pages, an II.

(2) *Journal de la République française*, n° 93.

A dire vrai, son entrée dans la vie publique marque une ligne de démarcation dans son existence. Il a conscience du rôle écrasant qui lui incombe, et désormais sacrifie sa fortune et son repos au triomphe des idées qu'il défend.

Il n'est rien autre que l'*ami du peuple* et, à cet effet, il est entré, de plein pied, dans la peau de son personnage. Il donne tous les jours audience aux malheureux qui encombrent son antichambre, laquelle devient, par instants, une sorte de *Cour des miracles*.

Ce sont là les sujets dont il est le roi sans conteste. A-t-il besoin pour les recevoir d'étaler un luxe insultant ?

Chez lui, il se contentera de bottes sans bas, d'une vieille culotte de peau, d'une veste de tafetas blanc (1).

C'est évidemment à une époque antérieure à la Révolution que doit se rapporter la description qu'a laissée de son appartement un de ses ennemis politiques ; description reproduite depuis avec tant de haineux commentaires par les détracteurs du tribun.

N'y avait-il pas un intérêt de premier ordre à montrer le prétendu démocrate se dépensant en galanteries « dans un salon très frais, meublé en damas bleu et blanc, décoré de rideaux de soie

(1) *Mémoires de M^{me} Roland*, t. II, p. 191.

élégamment relevés en draperies, d'un lustre brillant et de superbes vases de porcelaine, remplis de fleurs naturelles alors rares et de haut prix (1). »

M^{me} Roland avait la rancune solide. Elle avait jadis témoigné à Danton le désir de voir le *monstre* de près. « Il faut connaître les monstres, écrivait-elle, et j'étais curieuse de savoir si c'était une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé ; » et Danton qui n'aimait pas l'*individu Marat* « s'en défendit comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne lui offrirait qu'un original qui ne répondrait à rien (2). »

Marat n'avait pas toujours été l'*animal incrotable*, comme il s'appelait lui-même, l'être insociable qui se confinait dans un isolement voulu.

Avant 1789 il était très recherché pour la grâce de sa conversation et la variété de ses connaissances.

Au retour d'un de ses grands voyages à travers l'Europe, il était revenu faire un court séjour en Suisse, dans le comté de Neuchâtel.

On s'étonnait de trouver réunis en lui, comme naguère en M. de La Condamine, un savant distingué et un agréable faiseur d'impromptus.

(1) *Mém. de M^{me} Roland*, t. II, 191.

(3) *Idem*, t. II, p. 41.

M^{me} d'André, morte à Neufchâtel, il y a quelques années, avait retenu tout un madrigal de M. Marat, dont on n'a guère conservé que ce quatrain, assez joliment troussé... pour un amateur :

Les Grâces ont moins de fraîcheur,
Vénus a moins de charmes,
L'Amour même, toujours vainqueur,
Doit vous rendre les armes.

Il est juste d'ajouter qu'un érudit, assez versé dans ce genre de littérature, prétend avoir déjà lu ces vers quelque part, et assure que Marat n'avait fait que les réciter.

Il est certain que Marat tournait assez facilement le vers ; à preuve cet autre échantillon poétique, assez peu digne d'être conservé, mais dont on a, tout au moins, garanti l'authenticité (1). Voici dans quelles circonstances la pièce qui suit aurait été composée :

M. Neuhaus, fils d'un médecin de Neufchâtel, et père d'un des hommes d'État les plus distingués que la Suisse ait produits, avait lu dans une Société quelques vers railleurs à l'adresse des dames de la ville.

(1) *Le Quérard*, t. II, 468.

Marat lui répondit à l'instant par cette boutade :

Il te sied bien, plat jouvenceau,
De médire des Grâces
Avec ton fichu poil de veau
Et tes sottes grimaces!

Marat champion du beau sexe !... Il était dit que jusqu'au bout cette figure déconcertante nous ménagerait d'étranges surprises.

XVII

LA MALADIE DE MARAT

On a dit, avec quelque raison, que la pathologie de la Terreur était tout entière à écrire. Des historiens (1) l'ont bien ébauchée, mais avec une si révoltante partialité ou une aussi abusive incompétence qu'elle désarme le critique le moins prévenu.

C'est une étude qui demanderait un philosophe sans passion, un médecin sans esprit de caste, un érudit sans fantaisie. Les romans de l'histoire ont fait leur temps; la Science implacable achève d'en pénétrer le vague néant.

Mais la Science suffit-elle à cette besogne rétrospective d'éclairer les mystérieux mobiles des évènements? N'y faut-il pas l'aide du docu-

(1) M. Taine, les Goncourt, Michelet, Saucerotte, etc.

ment précis, mémoires bruyants ou manuscrits discrets ; tous récits de témoins oculaires bien placés pour observer et juger ?

Il manque, a-t-on écrit avec justesse, pour parler en toute équité de Marat et du rôle qu'il a joué, il manquera toujours — et le regret en a été souvent exprimé — les ordonnances de ses médecins ; ses médecins, et surtout son médecin principal, une des figures les plus originales, un des spectateurs les mieux appareillés pour nous faire revivre le grand drame, dont il avait connu et surtout soigné les principaux acteurs.

Le dernier élève du frère Côme, le plus habile lithotomiste du siècle dernier, Souberbielle, dont notre génération a oublié à coup sûr le nom et les travaux, avait beaucoup vécu avec les personnages qui ont fait figure à l'époque révolutionnaire.

Souberbielle fut à la fois le médecin et l'ami de Danton, de Desmoulins, de Robespierre et de son confrère Marat.

Quelle mine précieuse de renseignements, si le vieillard, dont on interrogeait les lointains souvenirs, avait consenti à parler ! Pourtant sa conversation, à en croire un de ses rares confidents (1), bien que prolix et confuse, diffi-

(1) V. *Union médicale*, 15 mars 1873. Le docteur Simplicie, alias le regretté Amédée Latour, qui avait eu la

cile à diriger dans le sens où on avait intérêt à l'entraîner, était abondante et pleine d'intérêt. On était cependant parvenu, avec cette adresse patiente qui triomphe de la plus rebelle ténacité, à recueillir quelques appréciations, entremêlées d'anecdotes *vécues* sur l'état pathologique des hommes qui ont dirigé, en un temps quasi légendaire, les destinées de la France.

C'est ainsi que Danton, au dire de Souberbielle, avait fréquemment des congestions au cerveau, qui, pendant les attaques, le rendaient inconscient de ses paroles et de ses actes.

Robespierre, lui, souffrait d'un ulcère chronique à la jambe que Souberbielle soignait tous les jours. Le matin même du 9 thermidor, quelques heures avant le fameux coup de pistolet, le chirurgien avait pansé une dernière fois, à l'Hôtel de Ville, celui dont l'échafaud réclamait les derniers débris.

Souberbielle était très affirmatif sur ce point; comme aussi sur Marat, tourmenté par un prurit incessant, occasionné par une dermatose que

bonne fortune d'interroger le père Souberbielle, avait consigné sur des feuilles volantes ce qu'il en avait pu recueillir. Ce manuscrit, qu'il eût été si utile de consulter, tomba entre les mains des Prussiens, lors du bombardement de Chatillon (1871). Dans sa *Causerie de l'Union*, le docteur Simplicie n'a raconté que ce qu'il avait pu retenir, après bien des années, de son entrevue avec Souberbielle. Tel qu'il est, son témoignage reste encore bien instructif.

nous aurions été longtemps à préciser sans la révélation inattendue de son médecin.

Marat était *herpétique*, et il était — ce qui est plus grave — incommodé d'une des manifestations les plus douloureuses et les plus dégoûtantes (1) de cette diathèse. L'*ami du peuple*, à qui on a tant reproché de tremper sa plume dans le sang, était dévoré — circonstance singulièrement atténuante ! — par une affreuse *dartre* (2) du scrotum et du périnée, dont l'exaspération coïncidait, on peut l'affirmer en toute sécurité, avec la violence de ces phrases, tranchantes comme un couperet, qui étaient, pour tant de malheureux ou de coupables, le passeport de la guillotine.

Son état de santé des plus chancelants ne devait pas être sans influence sur son caractère. Déjà, en 1774, au moment où il composait en Angleterre ses *Chaînes de l'Esclavage*, il avait eu des symptômes alarmants d'épuisement nerveux — nous dirions aujourd'hui de *neurasthénie* —

(1) C'est pour cela que ses adversaires insinuaient qu'il était infecté par la syphilis.

(2) Souberbielle dit : *dartre*. Plus vraisemblablement, selon nous, *eczéma*. Il devait en être couvert sur tout le corps ; ce qui l'obligeait à rester presque constamment dans le bain. Brissot a conté quelque part que Marat avait inventé et lui avait même vendu *très cher* (et il s'en plaint amèrement) une *eau pour les dartres*. Elle n'a pas, en tout cas, réussi à le guérir.

à la suite d'excès de travail, et d'une ingestion immodérée de café, sa boisson favorite.

Cela ne manquait pas de le préoccuper fortement; et ces préoccupations, on en retrouve la trace dans une lettre qu'il écrivait à Brissot, au lendemain de la publication de son *Traité sur la Vérité*.

« Une longue et cruelle maladie m'a privé longtemps du plaisir de m'entretenir avec vous, et je saisis les premiers moments de ma convalescence pour réparer le temps perdu. Ces fréquentes rechutes me font croire que ma santé n'est plus à l'épreuve des fatigues de l'étude, heureux si les instants de relâche qu'elle me laissera suffisent à finir mes ouvrages (1)... »

De retour à Paris, la part active qu'il prit aux affaires publiques n'était pas faite pour le rétablir. Ajoutez à cela les excès de travail et les veilles, et surtout les nombreuses privations qu'il dût subir, quand « exposé à mille dangers, environné d'espions, d'alguazils et d'assassins, il courait de retraite en retraite, sans pouvoir dormir deux nuits consécutives dans le même lit (2). »

Il se cachait partout où on lui offrait un asile; tantôt chez le boucher Legendre, tantôt chez la citoyenne Fleuri, du Théâtre-Français, qui dut

(1) Mém. de Brissot, t. I, 352.

(2) *Ami du peuple*, n° 170.

plus tard son salut à la reconnaissance du démagogue.

Ce qu'il souffrit au physique autant qu'au moral, un témoin oculaire nous l'a conté dans une sorte de panégyrique prononcé après la mort du patriote. Marat s'était réfugié quelque temps dans les carrières de Montmartre ; puis, traqué de réduit en réduit, il cherchait abri dans les lieux humides où il n'avait pas de quoi se coucher. « Rongé par la misère la plus affreuse, il couvrait son corps d'une simple redingote bleue, et sa tête d'un mouchoir, presque toujours trempé de vinaigre ; un écritoire dans sa main, quelques chiffons de papier sur ses genoux, c'était sa table (1). »

Le plus souvent, il se blottissait dans des caves pour échapper aux visites domiciliaires de Bailly.

C'est là que, travaillant le jour à la lueur du peu de lumière qui pénétrait par le soupirail, ses paupières s'enflammèrent ; il faillit perdre la vue ; l'odeur infecte de l'huile d'une lampe presque continuellement allumée, le manque d'air, l'humidité... une insomnie presque continue, toutes les inquiétudes morales, tant de maux réunis sur un homme d'une santé déjà débile, d'un tempérament nerveux, lui inocu-

(1) Guiraut, *Oraison funèbre de Marat*.

lèrent une maladie dartreuse, dont il souffrit des douleurs inouïes, qui ne fit que s'aggraver chaque jour davantage, qui envahira successivement tout le corps, qui finalement le rendra repoussant à voir, qui donnera prise aux plus indignes outrages (1).

D'autre part, au mois de juillet 1791, on lisait dans l'*Orateur du peuple* (2) : « Les hommes vains qui prétendent que la patrie n'est pas une passion..., changeraient bientôt de langage s'ils étaient au chevet de l'*ami du peuple* ; s'ils le voyaient dans un lit de douleur, tourmenté d'une migraine affreuse et dévoré d'une fièvre ardente, la tête enflée comme un boisseau avec une fluxion épouvantable sur tout le côté gauche, et les vésicatoires sur les cuisses, ne pouvant changer d'attitude depuis plusieurs jours.

Plus tard, la même feuille donnait des nouvelles de l'illustre malade : « Quelle douleur pour les amis de la liberté de savoir en proie à la maladie la plus allarmante le plus intrépide défenseur des droits du peuple..., un citoyen enflammé du patriotisme le plus pur et le plus infatigable, en un mot, de M. Marat, l'*ami du peuple*. On a voulu révoquer en doute son existence... j'ose certifier qu'il y a une quinzaine de jours, après

(1) Bougeard. *Marat, l'ami du peuple*, t. I, 287.

(2) *Orateur du peuple*, n° 3.

l'avoir déterminé à sortir du tombeau où il se tenait renfermé depuis quinze mois, j'ai dîné avec lui à Vincennes, et que les convives étaient ... tous membres des *Amis de la Constitution*, dont j'invoque ici le témoignage pour faire tomber l'absurde calomnie de son assassinat (1)... »

Après son acquittement, Marat, soit par suite de l'émotion causée par son jugement, soit par l'impression qu'avait ressentie sa nature impressionnable des témoignages de sympathie qu'on lui avait prodigués, Marat, disons-nous, était tombé gravement malade. On peut suivre, pas à pas, les progrès de sa maladie dans son propre journal, qu'il ne rédige plus en entier comme par le passé, mais où il se contente d'insérer les dénonciations qui lui sont adressées par ses correspondants, et qu'il fait simplement suivre de quelques réflexions personnelles.

Il se relâche aussi de son assiduité aux séances de la Convention. Depuis deux mois, « attaqué d'une maladie inflammatoire qui demande des soins », il ne se rend à l'assemblée qu'au moment de la mise en accusation des Girondins.

Après le 2 juin surtout, la rédaction du *Publiciste* est le véritable bulletin de la santé de

(1) *Orateur du peuple*, n° 6.

Marat. Les articles sont-ils plus étendus, le malade va mieux ; n'y lit-on que quelques lignes, la prostration est totale... Du 5 au 20 juin il ne quitte plus le lit... Une fois, il voulut à toute force se lever, reprendre sa place à la Convention, prescrire toutes les mesures à prendre, sauver, pensait-il, la patrie (1).

Le surlendemain il écrivait, le désespoir dans l'âme : « Je n'ai pu assister à la séance que deux jours ; une maladie inflammatoire, suite des tourments que je me suis donnés sans relâche pendant quatre années consécutives pour défendre la cause de la liberté, m'afflige depuis cinq mois et me retient actuellement dans le lit. »

On était au 23 juin. Comme le bruit courait que les volontaires des départements marchaient sur Paris, l'*ami du Peuple* s'écrie : « Peut-être viendront-ils voir le dictateur Marat ; ils trouveront dans son lit un *pauvre diable qui donnerait toutes les dignités de la terre pour quelques jours de santé*, mais toujours cent fois plus occupé du malheur du peuple que de sa maladie » (2).

Marat était, de plus en plus, dévoré par le prurigo et les ardeurs de la fièvre. Pour rafraî-

(1) Bougeard, *Marat, l'ami du peuple*, t. II, 254-258-259.

(2) *Le Publiciste de la République*, n° 134.

chir son front brûlant, il y tenait constamment appliquées des compresses d'eau vinaigrée. L'estomac ne supportait plus que les liquides ; et pour galvaniser cette vie qui s'éteignait, le moribond en était réduit à boire force tasses d'infusion de café qui le ranimaient quelques instants.

Il était, malgré tout, très confiant dans l'issue de sa maladie, s'en dissimulant volontairement ou inconsciemment la gravité. Il rassurait les amis qui venaient s'informer auprès de lui de sa santé, les délégués de la Société des Jacobins, dont il était le président honoraire, comme aussi les délégués du Club des Cordeliers, venant tous l'assurer de leur dévouement.

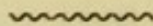
La journée du 13 juillet fut peut-être meilleure que les précédentes.

Les bains, dont le malade faisait un usage fréquent, le soulageaient en effet. Quand le corps y était plongé, Marat ne sentait plus les ardentes démangeaisons qui le dévoraient. Alors le cerveau se calmait, les idées revenaient, le journaliste se remettait à la tâche ; aussi sortait-il le moins possible de la baignoire, qu'on recouvrait d'un drap ; la tête seule et les bras étaient libres, une planche placée en travers lui servait de table, et d'appuie-mains (1).

(1) Bougeart, loc. cit. p. 262, t. II.

Dans cette même baignoire, qui devait être son lit du dernier repos, le couteau de l'assassin allait hâter un dénouement qui ne pouvait être longtemps retardé !

APPENDICE



Les chapitres qui suivent ont été publiés, en partie, en 1889, dans la *Revue des Sciences et des Lettres*. Bien qu'ils ne concourent pas à la démonstration de la thèse psycho-physiologique que nous soutenons, nous les avons reproduits ici, pensant qu'ils ne sortaient pas du cadre de notre sujet. Nous avons en effet rectifié, à l'aide de *documents nouveaux ou inédits*, le récit des historiens sur la *mort*, les *obsèques* et le *culte posthume* de Marat. A ce seul titre, ces pages devaient figurer dans une étude sur *Marat inconnu*.

(Dr A. C.)

1

APPENDIX

CONTENTS

The following is a list of the contents of the Appendix, arranged in alphabetical order of the names of the persons or institutions to which they refer. The names are given in full, and the page on which each item is found is indicated by a number in parentheses. The items are arranged in the order in which they appear in the Appendix.

1. The following is a list of the contents of the Appendix, arranged in alphabetical order of the names of the persons or institutions to which they refer. The names are given in full, and the page on which each item is found is indicated by a number in parentheses. The items are arranged in the order in which they appear in the Appendix.

XVIII

LA MORT DE MARAT

I. L'assassinat

Le jeudi 11 juillet 1793, à midi, la diligence de Normandie faisait halte devant l'hôtel de la Providence, 19, rue des Vieux-Augustins (1), à l'angle même de cette rue et de la rue Soly (2), près la place de la Victoire nationale (3).

(1) La rue des Vieux-Augustins est devenue plus tard la rue d'Argout qui a disparu en partie en 1881 pour l'agrandissement de l'hôtel des Postes. La maison où descendit Charlotte Corday était de maigre apparence ; remarquable seulement par ses balcons de fer au premier étage et ses fenêtres en guillotine. Le 19 de la rue des Vieux-Augustins devint plus tard le 17 de la rue d'Argout.

(2) La rue de Soly a également disparu lors de la reconstruction de l'hôtel des Postes. C'est dans cette rue que Balzac a placé le début de son *Histoire des Treize* (Biré, *Paris pendant la Terreur*.)

(3) Aujourd'hui place Notre-Dame des Victoires.

Il en descendait une femme, vêtue de brun, portant un chapeau haut de forme, avec cocarde noire et trois cordons noirs. La voyageuse, après avoir pris possession de sa chambre, se faisait indiquer le Palais de l'Égalité et la rue Saint Thomas-du-Louvre, où habitait le député Claude du Perret. Elle devait lui remettre divers imprimés et une lettre (1). Ne l'ayant pas rencontré, elle y revenait le soir même pour le prier de l'accompagner chez le Ministre de l'Intérieur. Le vendredi, ils se rendaient tous deux au ministère, où on leur promettait une audience pour la soirée.

C'est le lendemain que M^{lle} Corday — car la voyageuse, c'était elle — décida de ne pas différer plus longtemps le but de son voyage.

Sortie dès le matin, elle se rend au jardin du Palais Égalité, où elle fait l'acquisition, moyennant quarante sols, d'un couteau à manche en bois d'ébène fraîchement émoulu. Puis, entre 8 et 9 heures du matin, suivant les uns, vers onze heures et demie, suivant d'autres, la jeune femme se présente au n° 30 de la rue des Cordeliers (2), monte au premier étage et demande à parler au citoyen Marat.

(1) Du Perret en donna, quelques jours après, lecture à la Convention. (V. le *Moniteur*, 1793.)

(2) Au moment de l'ouverture du boulevard Saint-Germain (section comprise entre le carrefour de l'Odéon et le

Simonne Evrard, la compagne de *l'ami du peuple*, la reçoit, mais refuse de lui laisser voir le député à la Convention.

Charlotte insiste, puis consent à se retirer devant la volonté inébranlable de la femme Evrard. Rentrée chez elle, elle sollicite, par lettre, une entrevue de Marat.

boulevard Saint-Michel) plusieurs maisons de la rue de l'École de médecine disparurent au milieu des démolitions, et, dans le nombre, l'ancienne *maison de Marat*.

Les vieux Parisiens peuvent encore se rappeler une construction du dix-septième siècle, avec escalier assez large, à rampe de fer historié, « une grande et triste maison, a dit Michelet, avant celle de la tourelle qui fait le coin de la rue. » Elle portait à l'époque le n° 20 de la rue de l'École de Médecine, ancienne rue des Cordeliers. Marat a habité l'appartement du premier pendant les dix-huit derniers mois de sa vie. Il le louait 450 francs. En 1876, M. d'Ideville, qui venait de la visiter, conta ainsi son excursion : « Après avoir traversé une large voûte qui donne accès dans la cour de l'escalier, assez spacieuse et garnie d'une rampe de fer forgé, on arrive au palier du premier étage. C'est l'appartement : une antichambre assez vaste, éclairée sur la cour, puis une petite pièce conduisent au cabinet où se trouvait la baignoire de Marat. Ce réduit peut à peine contenir deux ou trois personnes. Une chambre à coucher, un salon, un boudoir donnant sur la rue, complètent l'ameublement. » (*Vieilles maisons, Jeunes souvenirs*, p. 79).

Les renseignements de M. d'Ideville étaient exacts. Ils confirmaient les détails que consignait, dès 1874, M. J. Claretie dans son intéressant volume : *Ruines et Fantômes*. La version de M. Claretie doit remonter à 1868 ou 1870. L'appartement de Marat était alors d'accès difficile. Un cerbère impitoyable en écartait les importuns visiteurs. Le

Sur les sept heures du soir, une femme descend d'une voiture de place en déshabillé moucheté (elle a quitté sa robe sombre du matin pour revêtir une robe à fond blanc) son éventail à la main. Elle était coiffée d'un chapeau haut de forme, surmonté d'une cocarde noire, avec des rubans verts. A sa robe est épinglée une

locataire de l'époque était, par une coïncidence au moins curieuse, un médecin tout comme l'*ami du peuple*, le Dr Galtier, qui n'est connu que par un *Traité de Toxicologie*, bien oublié aujourd'hui, y logeait depuis plus de trente ans. La chambre où s'était consommé le crime, étroite — à ce point que six personnes auraient pu à peine y tenir debout — mais nullement obscure, quoi qu'en ait prétendu Michelet, était la dernière au fond de la cour, après deux ou trois autres assez petites. Un papier à fleurs jaunes tapissait là pièce, qui n'avait conservé aucun vestige du passé. Au fond, à l'endroit où étaient placés la baignoire et l'escabeau, on pouvait voir fixée au mur une photographie du fameux tableau de Paul Baudry, la *Mort de Marat*, exposé au Salon de 1861. Le Dr Galtier la montrait orgueilleusement aux visiteurs, à cause d'une dédicace, dont le peintre avait accompagné son cadeau. L'artiste était venu s'inspirer dans le milieu même qui avait été le témoin muet du drame, et il avait tenu à remercier ainsi le savant docteur de son hospitalité.....

Le reste de la maison était occupé par des personnes, toutes d'humeur paisible. « Là vivaient un honorable jurisconsulte, un imprimeur en taille douce, des rentiers, des gens aimant le repos. » (*Livre des Cent-et-Un*, t. I, p. 83.)

A l'heure actuelle, la pioche des niveleurs a fait son œuvre, et l'on pourrait, après de grands efforts, retrouver l'ancien logis de Marat à l'endroit même où sont situés les bureaux du Secrétariat de la Faculté de médecine.

Adresse aux Français (1), qu'elle a libellée la veille.

La jeune fille demande à parler à Marat, et s'informe s'il a reçu sa lettre. En présence des réponses embarrassées de la portière de la maison, la citoyenne Aubin, Charlotte veut passer outre. Mais la concierge l'arrête dans l'antichambre. Survient Simonne Evrard, qui lui barre le passage dès qu'elle a reconnu dans la nouvelle venue la visiteuse du matin (2).

Marat, qui, à ce moment même, prend son

(1) V. l'*Autographe*, 1864, pp. 178-179.

(2) Au moment où Charlotte discutait avec la portière, arrivait un jeune homme qui entendit toute la conversation. C'était M. Pillet, devenu depuis le chef de l'un des principaux établissements typographiques de Paris, et le fondateur du *Journal des Villes et des Campagnes*. Il venait présenter une facture à Marat, et accompagnait le nommé Laurent Bas, commissionnaire. Ce dernier se tenait ordinairement au coin de la rue des Cordeliers, et aidait fréquemment à l'expédition du journal l'*Ami du peuple*. Il avait l'habitude d'en remettre les premiers exemplaires chez le ministre de la guerre. Bas apportait ce jour-là une charge de papiers provenant des magasins de M. Boichard, devenu plus tard le beau-père de M. Pillet, et destiné à l'impression de la feuille de Marat, qui se faisait chez l'auteur lui-même. On fit entrer M. Pillet, Marat était dans le bain. Tout en examinant la facture, il pria le jeune homme d'entr'ouvrir la fenêtre du cabinet, puis il approuva le compte et le lui rendit.

M. Pillet est la dernière personne qui ait parlé à Marat, avant que M^{lle} de Corday ne soit introduite auprès de lui. (V. l'*Autographe*, loc. cit., p. 180.)

bain dans une chambre voisine, entend la discussion et ordonne, d'un ton bref, de laisser pénétrer la jeune personne autour de lui. Aussitôt entrée dans la pièce, elle s'assied sur une chaise auprès de la baignoire. Simonne Evrard ferme la porte. Sa sœur Catherine vient au bout de quelques minutes apporter à boire au malade de l'eau mélangée de pâte d'amandes et de terre glaise, puis se retire à son tour.

Un court colloque s'engage entre Charlotte et Marat.

Quelques minutes après, on entend un cri rauque (1), sourd, un appel désespéré. Marat vient d'être frappé à mort.

Simonne Evrard, qui se tenait à deux pas dans le salon, tourmentée sans doute d'un pressentiment inquiet ; le commissionnaire Laurent Bas, qui travaillait à plier les numéros de l'*Ami du peuple*, accourent aussitôt. Puis Catherine Evrard, la femme Aubin, la portière, Jeannette

(1) Marat n'a pu sans doute prononcer aucune parole, il a dû succomber *sur le coup*. (V. au surplus la *Lettre de Charlotte à Barbaroux*, et surtout le *procès-verbal d'autopsie*)

Duplessis — Bertaux a représenté *Charlotte Corday près de la baignoire de Marat*, au moment même où elle commet son crime. — Tassaert a figuré l'*Assassinat de Marat*, composition de 18 figures, prise à l'instant où l'on transporte le corps de la baignoire sur le lit, et où l'on entraîne au dehors Charlotte Corday.

Maréchal la cuisinière, se précipitent à leur tour dans la chambre où vient d'être consommé l'attentat.

Laurent Bas saisit une chaise, et d'un coup bien asséné sur la tête de la virago, la renverse et la maintient terrassée. Simonne, dans sa sollicitude affectueuse, essaie d'arrêter le sang en tenant la main appliquée sur la blessure.

Le citoyen Antoine-Claire Michon Lafondée, chirurgien-dentiste qui habite dans la maison de Marat, entendant du bruit, se met à sa fenêtre. Il aperçoit Laurent Bas, et une femme à ses pieds, et perçoit distinctement les mots de scélérate et coquine. Il court au plus vite et écartant vivement toutes les personnes qui encombrent la pièce, va droit à Marat. Il demande du linge pour faire une compresse dont il bande la plaie.

Il prend le bras droit de Marat pour lui tâter le pouls, et n'en trouvant plus, il porte la main dans la région de l'aisselle, où il ne sent aucun battement. Il fait retirer le cadavre du bain, aide à le transporter sur un lit et commande d'aller au plus tôt aux Écoles de chirurgie demander un médecin.

Pelletan, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'École de médecine, membre du Comité de santé, arrive pour constater la mort. « Le coup de couteau a pénétré par la clavicule,

du côté droit, entre la première et la seconde vraie côte, et cela si profondément que l'index a fait écart pour pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon blessé; et que, d'après la position des organes, il est probable que le tronc des carotides a été ouvert... ce qui indique la perte de sang qui a causé la mort et qui sortait de la plaie à flots, au dire des assistants. »

Ce n'est que plus tard, quand la nouvelle est répandue par les colporteurs au coin des rues, alors que la foule grouille menaçante devant la maison, qu'on voit arriver le poste de la section du Théâtre-Français (1), le commandant avec ses hommes de garde, le commissaire de police de la section, les administrateurs au département de police et à la mairie.

Tous pénètrent dans une pièce remplie d'hommes et de femmes vociférant, et aperçoivent sur le lit, qui baigne dans une mare de sang, le cadavre de la victime.

Le commissaire Guellard reçoit la déposition de Pelletan, et procède à un interrogatoire sommaire de l'assassin (2).

(1) Il occupait l'emplacement de l'Odéon actuel.

(2) Le procès verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Ch. Corday a été publié dans la *Revue retrospective*, 2^e série, t. II, p. 150. L'original de ce document faisait partie de la vente de la belle collection de M. Co-chard et fut adjugé avec d'autres pièces à M. Fontaine, libraire à Lyon.

Arrivent ensuite le citoyen Hébert, substitut du procureur de la Commune, des commissaires de la section du Théâtre-Français et de la municipalité, et des membres de la Convention.

II. L'autopsie.

Le lendemain, 14 juillet, dans l'après-midi, on procédait à l'autopsie du corps de Marat.

Cette délicate opération fut confiée au chirurgien en chef de l'Hôpital de l'Unité (Charité), J.-F.-Louis Deschamps (1).

Nous donnons ci-après le *procès-verbal* de cette *ouverture* (2) dont on n'avait publié jusqu'à présent que de courts extraits (3) :

Procès-verbal de l'ouverture du corps du citoyen Marat (Document inédit.)

Signé et paraphé *ne varietur* par nous, secrétaire-greffier, au désir de l'arrêté de ce jour 17 juillet 1793, l'an II de la République, à Paris.

DORAT-CUBIÈRES, BERNARD,
Vice-présidents, etc.

Aujourd'hui, dimanche quatorze juillet mil sept cent

(1) J.-F.-L. Deschamps avait été reçu maître en chirurgie le 5 août 1772. Il mourut le 8 décembre 1824, membre de l'Institut de France.

(2) Nous en devons l'obligeante communication à l'aimable archiviste, M. Etienne Charavay, dont la complaisance est si connue des amateurs.

(3) *Paris Médical*, 16 fév. 1889. — Villiaumé, *Hist. de la Révolution*, t. II. etc.

quatre-vingt treize, l'an deuxième de la République française, quatre heures et demie de relevée, toutes les choses disposées pour l'embaumement du citoyen Marat suivant l'ordre qui m'a été signifié par le Conseil général de la commune, en date dudit jour;

Je soussigné, chirurgien de l'hôpital de la Charité de Paris, transporté en la demeure dudit citoyen rue des Cordeliers, ai procédé à l'ouverture de son corps et ai fait les observations suivantes :

1^o A l'examen extérieur j'ai observé à la partie supérieure et antérieure de la poitrine *près du sternum* du côté droit, une playe transversale un peu oblique de la longueur de six lignes à peu près; les parties environnant la playe étaient teintes de sang;

2^o A l'ouverture du bas-ventre, j'ai observé une adhérence d'une portion intestinale avec le péritoine, d'ailleurs toutes les parties contenues dans cette capacité étant dans un état sain.

3^o A l'examen des viscères contenus dans la poitrine, j'ai remarqué que le poulmon droit était adhérent à la plèvre dans toute l'étendue de sa surface externe; le péricarde ouvert, il a été rempli d'une quantité de sang coagulé; l'aorte près le commencement de sa courbure était percée de part en part à des parties latérales à un pouce à peu près de sa sortie apparente du cœur; l'oreillette gauche du cœur était ouverte près sa base; le poulmon droit était un peu flétri; son extrémité supérieure était percée dans toute son épaisseur. Toutes ces playes étaient transversales; le poulmon gauche m'a paru dans son état naturel.

Il résulte de ces observations que l'instrument piquant et tranchant *a été dirigé de devant en arrière, de droite à gauche, et de haut en bas*, que dans le trajet qu'il a parcouru *il est entré dans la poitrine entre la première et seconde côte, qu'il a traversé la partie supérieure*

du poulmon droit ainsi que l'aorte, et qu'il a pénétré dans l'oreillette gauche du cœur.

4° A l'ouverture du crâne, j'ai trouvé le cerveau et le cervelet dans leur état naturel.

Fait à Paris ledit jour et an et ai signé le présent procès-verbal.

DORAT-CUBIÈRES,
Secrétaire-adjoint

DESCHAMPS.

BERNARD

Vice-président du Conseil général.

Réglé à Paris, le 22 juillet 1793,

fo 62, v° c, 2 et vingt sols.

CARON.

Ce procès-verbal est instructif. Il démontre, sans laisser place au doute, que Marat a succombé *presque instantanément* à la blessure qu'il avait reçue. La preuve était superflue après la lecture du *procès-verbal de flagrant délit*, la déposition de Pelletan et des divers spectateurs du drame (1).

Mais dans l'étude que nous avons entreprise nous devons surtout nous appuyer sur des raisons médicales.

Marat est-il, oui ou non, mort *subitement* ? A-t-il pu même appeler au secours ? A plus forte raison, a-t-il écrit le prétendu billet qu'un de

(1) Dans sa lettre à Barbaroux, Ch. Corday dit textuellement : « Je crois que l'on a imprimé les dernières paroles de Marat ; je doute qu'il en ait proféré. » (V. Autographe, 1864, p. 177.)

ses prétendus amis, un espagnol nommé Guzman, avait conservé sur lui comme un fétiche jusqu'à sa mort survenue quelque temps plus tard ?

C'est une de ces mystifications grossières, dont se rend parfois coupable l'esprit de parti; mystification heureusement déjouée par la sagacité d'un chercheur érudit, l'auteur des *Épisodes et Curiosités révolutionnaires*.

Le doute n'est plus possible quand on a eu sous les yeux le fameux billet; et l'on s'étonne seulement que des historiens, comme Dulaure et surtout L. Blanc, se soient faits les éditeurs inconscients de cette absurde affabulation.

Sans nous arrêter aux considérations graphologiques si lumineusement exposées par MM. L. Combes et Et. Charavay, qui ont fait remarquer avec tant de justesse l'écriture *artistement tremblée*, et d'un tremblement qui prend des proportions maladroitement exagérées, il nous sera facile de démontrer que Marat n'a pu *matériellement* écrire, et par suite que ce billet constitue un *faux* bien caractérisé.

« L'instrument a perforé l'aorte, pénétré dans l'oreillette gauche du cœur. » En faut-il davantage pour expirer sur le champ ?

Marat était déjà mort, quand le chirurgien Pelletan est arrivé près de lui. Celui-ci, comme il est d'usage en pareil cas, a porté immédiatement un ou plusieurs doigts sur la blessure :

c'est une manœuvre élémentaire toute indiquée pour une hémorrhagie artérielle, quand on n'a pas d'instruments. (Et à ce propos est-il besoin d'insister sur les fantaisistes assertions de quelques historiens qui prétendent que Charlotte Corday avait eu l'idée d'y porter son propre doigt ?)

Malheureusement le sang coulait à *flots*, et l'on arrivait trop tard.

« La blessure de Marat, a judicieusement dit le docteur Corlieu (1), a beaucoup d'analogie avec celle de Henri IV. On sait que Ravailiac frappa deux coups : le premier ne pénétra pas dans la poitrine, mais le second perça l'un des lobes du poumon gauche, et de là coupa le tronc de l'artère veineuse à y mettre le petit doigt un peu au-dessus de l'oreille gauche du cœur.

» La blessure du duc de Berry n'amena la mort qu'au bout de sept heures ; mais le poignard avait ouvert l'oreillette droite du cœur en deux points opposés, l'un près de l'insertion de la veine cave inférieure, l'autre vis-à-vis de la première. »

La médecine légale apporte une fois de plus son concours éclairé à l'Histoire. Les preuves scientifiques et la tradition se prêtent un mutuel appui pour arriver, de concert, à la découverte de la vérité.

(1) *Paris médical*, 16 février 1889.

III. L'Embaumement

Le citoyen Deschamps, celui-là même qui avait pratiqué l'autopsie, fut chargé de l'embaumement du corps de Marat (a).

Les deux opérations eurent lieu le même jour.

Toutefois la face et l'extérieur de la poitrine furent réservés par le chirurgien « pour être exposés aux yeux de ses concitoyens (1). »

(1) Dans la séance du 15 juillet 1793, David s'exprimait en ces termes à la Convention : « Hier, le chirurgien qui a embaumé le corps de Marat m'a envoyé demander de quelle manière nous l'exposerions aux regards du peuple dans l'église des Cordeliers. On ne peut point découvrir quelques parties de son corps, car vous savez qu'il avait une lèpre,

(a) Nous donnons ci-après le procès-verbal officiel de l'opération, pièce manuscrite qui a fait longtemps partie de la *Collection Benj. Fillon*, et dont nous devons l'obligeante communication à son détenteur actuel, M. Ét. Charavay :

Document inédit

Mêcredy, 17 juillet 1793, l'an deuxième
de la République française.

Signé et paraphé *ne varietur* par nous, Président
et secrétaire-greffier de la Commune de Paris, au
désir de l'arrêté pris le 17 juillet, l'an deux de la
République

DORAT-CUBIÈRES, secrétaire-adjoint

BERNARD, vice-président du Conseil général.

Citoyens magistrats du peuple,

D'après votre ordre en date du 14 de ce mois, j'ai procédé sur-le-champ à l'embaumement du corps du citoyen Marat ; il l'a été tout

L'embaumement dût être complété le 16 dans le jardin des Cordeliers (1).

Le citoyen Deschamps, chargé de l'embaumement, demandait une somme de 6,000 livres « autant pour l'embaumement du cœur et des entrailles que pour les soins assidus depuis le dimanche jusqu'au mercredi deux heures du matin ; pour tous les aromates, liqueurs et tout le linge employé ; pour les cinq élèves qui, à tour de rôle, n'ont point quitté le corps ; et généralement pour toutes les dépenses qu'a occasionné l'embaumement. »

et que son sang était brûlé ; mais j'ai pensé qu'il serait intéressant de l'offrir dans l'attitude où je l'ai trouvé, écrivant pour le bonheur du peuple. » (*Moniteur universel*, 1793, t. II, p. 851.)

(1) Aujourd'hui, l'amphithéâtre de l'École pratique (1889).

entier, excepté la face et l'extérieur de la poitrine qui devait être exposée (*sic*) aux yeux de nos concitoyens ; la peau de ses parties n'était pas encore altérée hier mardy sept heures du matin ; à midy, l'altération était sensible ; à quatre heures de relevée, elle avait augmenté, mais sans odeur, celle des aromates la couvrant ; à neuf heures du soir, j'ai embaumé dans le jardin du ci devant Cordelier le cœur du citoyen Marat ; je l'ai placé dans une boîte de plomb qui a été soudée en ma présence ; j'ai mis cette boîte entre les mains du citoyen Berger ; j'ai attendu le corps du citoyen Marat, il a été retiré de dessus son lit par mes élèves et placé dans le cercueil de plomb ; le visage et la poitrine étaient un peu plus noirs, mais sans une odeur marquée, les substances aromatiques dominant, ce dont je me suis assuré ainsi que mes élèves. Le cercueil a été descendu dans le caveau et le corps couvert d'aromates. Le président de la Convention retiré, le cercueil ne pouvant être soudé dans le caveau, il en a ôté le corps du citoyen Marat couvert et le cercueil scélé (*sic*) ; j'ai déclaré à haute voix à un citoyen qu'on m'a dit être le président de

Cette somme parut excessive. Le ministre de l'intérieur Paré, dans une lettre écrite au président de la Convention, était d'avis de n'accorder que 1,200 livres.

On commit alors le citoyen Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, pour vérifier le mémoire de son confrère Deschamps.

Desault proposa, après mûre examen, 1,500 livres. Les considérants de son rapport sont des plus curieux :

Après avoir examiné la demande du citoyen Giraud, chargé de régler les mémoires relatifs aux funérailles de Marat, la déclaration du citoyen Sohier, le mémoire de Deschamps, et, ajoute-t-il, « après s'être assuré chez plusieurs apothicaires du prix des différentes substances qu'on emploie ordinairement pour les embaume-

la Section que je venais de faire placer en sa présence dans le caveau au pied du cercueil deux vases : l'un contenant les entrailles et l'autre les poulmons du citoyen Marat, et que son cœur embaumé et enfermé dans une boîte de plomb avait été remis par moi au citoyen Berger, le cercueil scélé à près de deux heures du matin, j'ai déclaré audit président que je me retirais.

Tel est, citoyens magistrats, le compte que j'avais à vous rendre de la commission honorable dont vous avez bien voulu me charger.

Je joins ici le procès-verbal de l'ouverture du corps.

Je suis avec respect,

DORAT-CUBIÈRES, secrétaire-adjoint, *ne varietur*,

BERNARD, vice-président du Conseil général.

Votre concitoyen,

DESCHAMPS, chirurgien-major de l'Hôpital
de la Charité de Paris.

Régé à Paris, le 22 juillet 1793.

F° 62, v° CIX, vingt sols. CARON.

ments et en évaluant les soins que cette opération exige, je me crois fondé à prononcer qu'une somme de quinze cents livres doit suffire pour tous les frais de l'embaumement du corps de Marat...

« La somme de 6,000 livres ne serait pas excessive, s'il s'agissait de satisfaire l'orgueil et la vanité d'un riche héritier, mais un républicain se trouve déjà dédommagé de ses peines par l'honneur d'avoir contribué à conserver les restes d'un grand homme que la patrie veut honorer (1). »

Le citoyen Giraud, architecte du département de Paris, fit à son tour un rapport conforme à l'avis de Desault, qui dût sans doute prévaloir.

L'opération n'avait pas été sans offrir quelque difficulté.

Les chairs s'étaient rapidement putréfiées, le sang n'avait pas tardé à se décomposer, et soit pour cette raison, soit pour toute autre, on dut avancer le jour des obsèques.

(1) Pièce conservée aux Archives nationales, et reproduite en partie seulement dans l'*Histoire des Montagnards* d'Alph. Esquiros.

*IV. — Les obsèques de Marat**Le Culte posthume de l'Ami du peuple.*

Marat, le physicien ingénieux dont on avait étouffé les découvertes, le savant bafoué qu'on avait cherché à tuer par le ridicule; Marat, le politique avisé dont on méprisait les prophéties, l'homme qui n'avait connu que l'amertume du dénigrement et de la plus obsédante des persécutions, put savourer une fois au moins en sa vie les ivresses du triomphe.

Décrété d'accusation par ses collègues de l'Assemblée, il en avait appelé de ce jugement à son peuple qui solidarisa sa cause avec la sienne par la plus éclatante et la plus grandiose des manifestations.

Le 24 avril 1793, il faisait son entrée à la Convention, porté à bras sur un véritable pavois humain, la tête ceinte d'une couronne de chêne ou de laurier, tout couvert de palmes civiques, suivant l'expression imagée de Beaulieu.

Cette ovation, touchante dans sa spontanéité, représentée dans un grand nombre d'estampes (1), célébrée en prose et en vers, criée par les *aboyeurs* dans toutes les rues et avenues, an-

(1) Dont la plus connue est celle de Duplessis-Bertaux, reproduite dans l'*Autographe* de 1864.

noncée même par le canon dans plusieurs villes de province, doit être considérée comme la préface du culte posthume de son nom et de sa mémoire.

A la première nouvelle de l'assassinat, la foule avait été saisie de ce vertige communicatif, de ce frisson à fleur de peau qui réveille les pires instincts et pousse aux suprêmes folies.

On commentait avec vivacité l'événement de la veille ; on cherchait à apprendre les moindres détails de ce drame passionnant qui soulevait dans un bel élan l'indignation publique.....

Le peuple se rend à la Convention et, sans souci de la dignité du lieu, envahit les tribunes, attendant avec une impatience grondante l'ouverture de la séance.

Jean-Bon-Saint-André occupe le fauteuil présidentiel. Tous les yeux sont fixés sur lui, étrangement interrogateurs. Enfin il se lève, et d'une voix émue : « Citoyens, un grand crime a été commis sur la personne d'un représentant du peuple : Marat a été assassiné chez lui. »

Un silence de mort plane sur l'Assemblée. Bientôt s'avancent plusieurs sections qui se présentent avec des adresses.

Celle du Panthéon demande pour l'*ami du Peuple* l'honneur dû aux grands hommes : « C'est une dette que l'Assemblée doit reconnaître dès

aujourd'hui, sauf à la payer plus tard conformément au décret; les mânes du Caton français ne seront point offensées de cet honorable sursis. »

Puis c'est le tour des députés de la section du *Contrat social* : « — Où es-tu David ? s'écrie l'orateur. Tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour la patrie; il te reste encore un tableau à faire... Et David de répondre : — Aussi le ferai-je. »

Quelques membres de l'Assemblée prennent la parole et s'essayent dans d'incohérentes improvisations dont l'emphase ne pouvait que nuire à la sincérité.

* *

A la Commune, Hébert, après avoir prononcé l'éloge funèbre de Marat, insiste pour qu'on demande à la Convention d'accorder à l'illustre mort les honneurs de l'apothéose.

Un membre propose que son buste soit placé dans le sein du Conseil général, et qu'un artiste soit chargé de mouler son visage. Le sculpteur Beauvallet est désigné.

Un sectionnaire demande « que son corps soit porté à la suite du cortège qui doit orner la fête du 14 juillet, »

Cependant on se presse devant la maison mortuaire couverte d'inscriptions; on se rend aux Cordeliers pour y voir le corps de Marat

déposé sur un lit triomphal. Toute l'église est ornée de drapeaux tricolores. La plupart des chapelles sont remplies d'imprimés. Le peuple, persuadé que ce sont les œuvres de Marat, admire la fécondité de son esprit !

Le lendemain, 15 juillet la Convention, sur la proposition de Chabot, décrète qu'elle assistera, en corps, aux obsèques du membre éminent qu'elle vient de perdre.

Bentabolle déclare que la nation doit payer les dettes de Marat. La section du Théâtre-Français (des Cordeliers) vient solliciter l'honneur d'inhumer provisoirement ses restes sous les mêmes arbres où il les instruisait; sous les arbres de la section à l'ombre de laquelle on lui élèvera un tombeau de gazon.

Une députation de ce même club, rendant hommage au pur patriotisme de Marat, demande au Conseil général d'être autorisé à présenter une requête à la Convention pour obtenir de conserver dans la salle de ses séances le cœur de l'*ami du peuple*. Le Conseil général fait droit à la demande.

La section de l'*Homme Armé* donne lecture d'un arrêté par lequel ses membres sont invités à porter, d'ici au 10 août, un crêpe au bras en signe de deuil (1).

(1) *Annales de la République française*, p. 1.004, n° 200.

Un citoyen de la section du Théâtre-Français présente cette motion étrange : que le corps de *l'ami du peuple* soit embaumé, et que dans cet état il soit envoyé à tous les départements, pour animer, même après son trépas, l'amour de la liberté dans les âmes vraiment républicaines.

Une députation de la section de Marseille réclame, au nom de cette section, la faveur de l'inhumer sur son territoire. Là, dit l'orateur, sous les arbres même où il nous instruisait, nous élèverons un tombeau à cet homme célèbre. Les républicains y liront cette inscription simple et touchante : *l'Ami du peuple assassiné par les ennemis du peuple*.

Pas une voix discordante dans ce concert di-thyrambique : l'*emballement* était général.

*
* *

C'est le mardi 16, vers les cinq heures du soir, qu'eut lieu la cérémonie funèbre (1). Rien ne fut épargné (2) pour en exalter la magnificence. Les

(1) Bougeart, *Marat*, t. II, 280.

(2) NOMS DES ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS

Martin, sculpteur, pour la construction du tombeau	2,400 l.	5 d.
Blin, plombier, pour la fourniture du cercueil	315	
A reporter.	2,715 l.	5 d.

obsèques, officiellement annoncées pour le 17, étaient donc avancées d'un jour. David en avait été nommé l'ordonnateur. La bière, disposée sur

<i>Report.</i>	2,715 l.	5 d.
Moginot, maçon, pour la fouille de la fosse et la construction des murs au pourtour.	108	12
Legrand, treillageur, pour le treillage et le devis	226 l.	
Haret, maçon, pour le transport de matériaux et autres objets	58	18
Gosse, menuisier, pour objets relatifs à l'illumination	104	
Doissier, tapissier, pour tentures . . .	108	
Detteberlot, architecte, pour menues dépenses faites par lui	65	15
Pitrou, pour fourniture de vinaigre, etc.	30	16
Considère, limonadier.	16	16
Berger, pour journées.	12	
Dubocq, pour fourniture de vin	11	9
Thénétin, — de son	12	
Millier, épicier	6	10
Robert, marchand de vin.	7	10
Maille, pour fourniture de vinaigre. . .	4	16
Pour journées et nuits 42 l.	104	20
Pour — 12		
Pour troupe et personnel 2		
Pour journées et boissons 13		
Pour fourniture satin ture 35		
Lohier, épicier, pour fourniture de flambeaux, lampions et rat-de-cave, modérés d'après les informations prises chez plusieurs épiciers à la somme de. . .	1.904	16
Danaux, commissionnaire, pour différentes dépenses acquittées par lui . .	46	12
Total dû aux entrepreneurs et fournisseurs <i>A reporter.</i>	5,548 l.	2 s. 8 d.

une sorte de lit de repos élevé sur des gradins, était portée par douze hommes. Des jeunes filles, vêtues de blanc, et de jeunes garçons, portant à la main des branches de cyprès, environnaient le corps.

La Convention suivait tout entière, puis les autorités, les clubs, la foule. Le convoi partit de la rue des Cordeliers, passa par la rue de Thionville (Dauphine), le Pont-Neuf, le quai de la Ferraille, le Pont-au-Change, remonta jusqu'au Théâtre-Français (Odéon) et de là se rendit aux Cordeliers. Le cortège chantait des airs patriotiques : de cinq en cinq minutes, on tirait le canon au Pont-Neuf.

Puis on procéda à l'inhumation dans le jardin

Report. 5,548 l. 2 s. 8 d.

A laquelle somme il convient d'ajouter pour honoraires du C. Jouquet qui a fait la vérification de tous les mémoires, pris les renseignements nécessaires des commissaires de la section, à la somme de 60 livres, ci.

60

Total général à payer en attendant le mémoire réglé de l'embaumement du corps de Marat.

5,608 l. 2 s. 8 d.

GIRAUD,

Architecte du département de Paris.

(Extrait de la *Revue rétrospective*, 2^e série, t. VI, d'après une pièce conservée aux Archives nationales.)

même des Cordeliers (1). « Arrivé dans le jardin des Cordeliers, le corps de Marat a été déposé sous les arbres, dont les feuilles légèrement agitées réfléchissaient et multipliaient une lumière douce et tendre. Le peuple environnait le cercueil en silence. Le président de la Convention a d'abord fait un discours éloquent, dans lequel il a annoncé que le temps arriverait bientôt où Marat serait vengé, mais qu'il ne fallait pas, par des démarches hâtées et inconsidérées, s'attirer des reproches des ennemis de la patrie. Il ajouta que la liberté ne pouvait périr et que la mort de Marat ne ferait que la consolider (2). »

Après le discours du président et ceux des principales autorités, le peuple commença à défiler en colonne devant le monument, sous les bannières des chefs. Chaque section s'arrêtant un instant, l'orateur prononçait une allocution, et le cortège reprenait sa marche.

Dans la bière, à côté du corps, on avait mis deux boîtes, l'une renfermant les entrailles, et l'autre les poumons de la victime.

Le sculpteur J.-F. Martin (3) avait imaginé pour tombe un tertre formé de blocs de pierre simulant un entassement de rochers granitiques.

(1) Actuellement le Musée Dupuytren.

(2) *Journal de la Montagne*, n° 48.

(3) *Intermédiaire*, 1889 (le sculpteur Martin).

Dans une ouverture ménagée entre deux de ces blocs on avait pratiqué une grotte fermée par une grille en fer.

Au-dessus du bloc d'entrée de la tombe était placée provisoirement une urne funéraire qui contenait le cœur « de celui qui avait tant aimé la patrie », et sur le tertre s'élevait une sorte de pyramide quadrangulaire surmontée d'une urne. On lisait, gravée sur la pierre, cette inscription : *Ici repose Marat, l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple, le 13 juillet 1793.*

*
* *

Le surlendemain, 18 juillet, eut lieu la fête de la *Translation du cœur de Marat au club des Cordeliers*.

Dans quoi mettrait-on le précieux viscère ? Telle était la question qu'on avait gravement débattue à la Société des Cordeliers. On avait chargé des commissaires de chercher dans Paris quelque artiste qui pût faire un *chef-d'œuvre digne de recevoir un trésor si précieux*. Mais le rapport constate que le *génie des artistes s'est trouvé en défaut*, et dans la vaste enceinte de Paris on n'a rien pu trouver qui fût *digne* de renfermer une dépouille *aussi chère*. Heureusement Brochet se souvient qu'au garde-meuble il y a un vase en agate, d'une seule pièce, ainsi

que son couvercle, le tout enrichi de pierreries superbes.

C'est dans ce chef-d'œuvre de l'art et de la nature, exposé si longtemps et si inutilement par *nos ci-devant rois* à l'admiration du public, que l'on a mis les restes précieux *du plus implacable ennemi des rois*.

« Ainsi le cœur de Marat donne à présent un nouvel éclat *aux bijoux détachés de leur couronne*, et ce double trésor a été porté hier aux Cordeliers avec la plus grande pompe. » Vingt-quatre membres de la Convention et douze de la Commune assistaient à la cérémonie. Dans une allée du Luxembourg, on avait dressé un théâtre surmonté de tentures tricolores. C'est là que les Sociétés populaires, les autorités constituées et les citoyens se sont rendus vers le soir. On a prononcé l'éloge funèbre de *l'ami du peuple* et son cœur a été transporté ensuite au milieu d'un nombreux cortège dans le lieu où la Société des Cordeliers tient ses séances (1).

Là un membre prononce un discours qui fait époque dans l'histoire révolutionnaire. Ce médiocre comparse, que son aberration sauvera de l'oubli, met en parallèle Marat et Jésus-Christ. « *O cor Jésus, O cor Marat!* s'écrie-t-il dans un accès de lyrisme inconscient, *Cœur de Jésus,*

(1) *Annales de la République française*, p. 1061.

cœur de Marat, vous avez les mêmes droits à nos hommages !... » Et il continue, assimilant les Jacobins aux Apôtres, les boutiquiers aux publicains, les aristocrates aux Pharisiens. Il ajoute : *La compagne de Marat est parfaitement semblable à Marie, celle-ci a sauvé l'Enfant Jésus en Égypte, l'autre a soustrait Marat au glaive de Lafayette qui, comme Hérode, l'aurait égorgé. »*

Plus raisonnable, le citoyen Brochet proteste contre cette comparaison au moins déplacée. « Marat, s'écrie-t-il, n'est point fait pour être comparé à Jésus. Cet homme fit naître la superstition, il défendait les rois et Marat eut le courage de les écraser. »

Puis un certain Morel croit le moment venu de débiter quelques extravagances « la comparaison avec Jésus est juste sous plus d'un rapport. Comme Jésus, Marat aima ardemment le peuple et n'aima que lui; comme Jésus, Marat détesta les nobles, les prêtres, les riches, les fripons; comme Jésus, il mena une vie pauvre et frugale, etc. »

Quand cette crise de démence eût pris fin, l'urne renfermant le cœur de Marat fut suspendue à la voûte de la salle des séances des Cordeliers, et le Président ferma la cérémonie par quelques paroles patriotiques.

Ce n'était pas, comme on aurait pu l'espérer, une trêve momentanée de la raison. Si le culte

de l'idole fut subit, s'il ne fut jamais officiellement reconnu, il n'en dura pas moins plus de quatorze mois, avec des alternatives et des fortunes diverses.

. .

Les bustes, les portraits faits à cette occasion furent innombrables. Je n'essaierai pas de les compter, a dit Bachelin (1); on en prend une idée en les voyant, par la variété de leurs formes, servir à pavoiser les trophées publics, à tapisser les salons, les mansardes et les boutiques, à orner les cheminées, à parer les boutonsnières, à servir de sinets aux livres, à briller même en bijoux au cou des femmes, insignes de civisme, images protectrices et amulettes de dévotion à la République. Chacun voulait, dans la mesure de ses forces, sacrifier au culte universel. Certains en profitaient pour glisser une réclame, ainsi qu'en témoigne cette curieuse annonce, extraite du *Moniteur* (2) : « Je vous prie d'annoncer dans votre feuille que le citoyen Couri-

(1) *Iconographie de l'Ami du Peuple*, p. 5. Le graveur allemand Copia popularisa, par l'interprétation la plus fidèle, le *Marat* et le *Lepelletier* de David. Il y eut même un éventail à la *Marat*, imprimé grossièrement sur papier, et offrant dans deux médaillons les bustes de Marat et de Lepelletier, séparés par la statue de la Liberté. (V. Spire Blondel, loc. cit. p. 226.)

(2) *Moniteur universel*, 29 août 1793.

gnier, qui a modelé en bas-relief le portrait de Marie-Anne-Charlotte Corday, seul portrait qui soit fait d'après nature, vient également de modeler celui de Marat, l'ami du peuple. Sa demeure est rue de l'Ancienne-Comédie-Française, 304, proche le carrefour de Bussy. »

Dès le lendemain de sa mort, son image apparaîtrait partout. Le fameux Curtius, patriote et volontaire de la Bastille, se hâte de la modeler pour son cabinet du boulevard du Temple.

Orsy expose une représentation de l'assassinat dans son salon de figures de cire du Palais-Égalité. On en fait des reproductions de toutes sortes qui s'étalent aux vitrines populaires de Villeneuve, de Basset, de M^{me} Bergny (1).

On le figure en médaillon, en buste ou en pied, à la tribune, dans sa baignoire, sur son lit de parade, encadré dans une pyramide, fixé sur un calendrier républicain accolé aux tableaux des Droits de l'Homme.

On associe son portrait tantôt à celui de Lepelletier, tantôt à Chalier ou à Bara; on scelle son union posthume avec Viala et Moulins (celui

(1) *Revue de la Révolution*, t. III, p. 453.

Basset était marchand d'estampes au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue des Mathurins. Sa boutique portait comme enseigne : *Au Basset*. (V. Spire Blondel, loc. cit. p. 130). Villeneuve était graveur et marchand d'estampes, rue Zacharie.

qui s'était brûlé la cervelle après le massacre du Champ-de-Mars).

On le faisait en terre cuite pour les cheminées ; on allait jusqu'à le modeler en biscuit de Sèvres (1).

L'enseigne consacra aussi le souvenir du grand homme. « *Au Grand Marat* » pouvait se lire sur certains magasins.

« C'est alors que le buste de Marat remplaça la statue de la Vierge dans la rue aux Ours, et qu'un restaurateur de la rue Saint-Honoré inaugure l'enseigne du « *Grand Marat* » avec une double inscription savoir, d'un côté : « Il fut l'ami du peuple et observateur profond, » et de l'autre : « Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné » (2).

*
* *

Le théâtre même s'empara de ce sujet « tout palpitant d'actualité ».

(1) Collection Liesville, à Carnavalet. De la manufacture de Sèvres sortirent de nombreux exemplaires des bustes en biscuit de Viala, de Bara, de Lepelletier, de Robespierre, de Marat, etc. (*Histoire des faïences sous la Révolution* de Champfleury). M. Bachelin déclare de son côté avoir vu chez des marchands des pots en faïence blanche ordinaire, sans marque de fabrique, sur lesquels figuraient des portraits de Marat, grossièrement dessinés d'après celui de Bonneville.

(2) *Histoire des Enseignes*, de Fournier, p. 355. L'enseigne existait déjà de son vivant, s'il faut en croire Fournel, d'après la *Feuille du Matin* du 6 février 1793.

Le théâtre des Variétés-Amusantes, au boulevard du Temple, exécutait le 8 août *la Mort de Marat*, suivie de sa pompe funèbre; fait historique par Gassier Saint-Amand.

Au mois d'août 1793, le théâtre de la Cité jouait un à-propos sur « *la Mort de l'infortuné Marat* ».

Le 7 décembre, l'Opéra-Comique National, ci-devant Italien, donnait « *Marat dans le souterrain des Cordeliers*, ou la journée du 10 août », par Mathelin (1).

La province suivit le mouvement : le 3 février 1794, on représentait à Toulouse *la Mort de Marat*, tragédie en trois actes et en vers, suivie de son apothéose, par J.-F. Barrau « citoyen de Toulouse ».

Dès le 10 août 93, un régent de rhétorique de Versailles, Delrieu, et un compositeur de musique... d'église, Giroust, avaient produit l'*Apothéose de Marat et Lepelletier*, scène lyrique, chantée à Versailles dans la ci-devant chapelle, et à Paris, maison de la Révolution, ci-devant Palais-Bourbon (2).

Soit que les dramaturges de l'époque aient manqué d'esprit inventif, soit encore qu'ils aient voulu satisfaire aux goûts du jour, on les voit

(1) *Revue de la Révolution*, III, 452.

(2) Vatel, *Bibliographie dramatique de Charlotte de Corday*, t, I, p. 17.

exercer leur verve sur ce sujet jusque vers le milieu de l'an II (1794).

Le 19 mars de cette année 1794, le théâtre de l'Estrapade annonçait la réception de *Marat dans l'Olympe*, comédie en un acte, *mélée d'ariettes* : toujours ce ressouvenir de Berquin et de Florian, même aux plus mauvais jours de la Terreur !...

Le 21 mai, nouvelle pièce au théâtre de la Cité.

Le citoyen Hector Chaussier, fils du célèbre médecin, s'essayait dans le vaudeville civil, et présentait aux suffrages du public l'*Arrivée de Marat aux Champs-Élysées*.

Le 17 messidor an II, on lisait sur l'affiche de la Gaîté le *Véritable Ami du Peuple*, ou la *Victime du Fédéralisme*...

Force nous est de limiter cette fastidieuse nomenclature d'œuvres qui ne révèlent, d'ailleurs, aucun talent. Le médiocre était la note dominante. Même remarque pour les odes, hymnes, pièces et complaintes, qui inondèrent longtemps les arrières-boutiques de libraires.

Une seule peut-être a surnagé, à cause du rôle joué par son auteur, dont la versatilité sut fort habilement tirer parti des vicissitudes des circonstances.

Cubières « dont la touche légère badinait autrefois sur la lyre d'Érato » (1) lut, le 13 août, un

(1) *Annales de la République française*, p. 1117.

poème de sa composition en l'honneur de Marat.

Le Conseil en ordonna l'impression, la distribution à ses membres et l'envoi aux sections et aux sociétés patriotiques.

Ces Sociétés tenaient aussi à jouer leur rôle dans cette pitoyable comédie !

* * *

Le 19 août, les citoyennes révolutionnaires célébraient (1) en l'honneur de Marat la fête qu'elles avaient projetée trois semaines avant.

Le cortège se rendit sur la place de la Réunion (2), où allait être élevé l'obélisque qui devait immortaliser sa mémoire.

Sur un brancard porté par quatre citoyens se trouvait la baignoire dans laquelle l'*ami du Peuple* avait été assassiné ; sur un autre brancard, porté par quatre citoyennes, étaient la table, les chaises, l'écritoire, la plume et le papier dont il se servait. Un troisième brancard supportait son buste.

On remarquait dans le cortège plusieurs bannières et drapeaux aux trois couleurs. Les députations de la Commune, de la Convention et de toutes les Sociétés populaires assistaient à la

(1) *Annales de la République française*, 1149.

(2) Place du Carrousel.

réunion. Roussillon prononça l'oraison funèbre de la victime sur sa tombe dans le jardin des Cordeliers : « Citoyens, s'écria-t-il, la cause de Marat est la nôtre, ce ne sont pas des lauriers qu'il nous demande, c'est du sang... jurons de venger sa mort dans le sang de ses ennemis qui sont les nôtres, puisqu'ils sont ceux de la liberté. »

*
* *

Le lendemain, on lit à la Société des Jacobins la lettre suivante, écrite de Saint-Venant par le commandant d'un bataillon de femmes : « Et nous aussi, nous nous levons en masse, et nous aussi nous aurons le courage d'aller affronter les dangers de la guerre... J'ai fait mes preuves de patriotisme, je chéris tous les grands hommes, j'ai *pleuré la mort de Marat*, et je vous envoie *une complainte* sur la mort de ce grand homme.

» L'ouvrage est de ma composition, je le sou-mets à vos lumières..... »

Dès la fin de juillet (1) on avait arrêté aux Jacobins qu'il serait élevé, aux dépens des vrais sans-culottes, un obélisque de granit en l'honneur de Marat. On devait y graver le titre de ses ouvrages.

Le Conseil de la Commune accédant à cette

(1) *Journal de la Montagne*, 2 août 1793.

proposition, en avait référé au comité de l'Instruction publique qui crut devoir l'ajourner ; mais les patriotes persistèrent, firent une collecte, et provisoirement un obélisque en bois fut dressé sur la place de la Réunion.

A la place du Carrousel on éleva un monument gothique et pyramidal renfermant deux tombes : l'une en l'honneur de Marat; l'autre en l'honneur du polonais Lazowski qui s'était classé parmi les héros du 10 août.

Le monument élevé à Marat, dénommé pagode par la jeunesse dorée, figurait, dit M. le baron Poisson, « un caveau creusé dans un rocher et fermé par une grille; on y voyait la baignoire dans laquelle l'Ami du peuple avait été frappé, et d'autres objets à son usage, conservés en guise de relique, sa lampe et son écritoire. »

Une sentinelle veillait nuit et jour auprès du monument. On y maintint longtemps cette garde d'honneur, et ce n'est que bien après le 9 thermidor qu'on finit par mettre la pyramide sous la seule sauvegarde du respect public. Une des dernières sentinelles y périt de froid, et cet accident fit supprimer le poste.

* *

Pendant plusieurs mois, ce ne fut que fêtes en l'honneur du patriote martyr. L'inauguration de

son buste servait de prétexte : toutes les sections, toutes les familles avaient le leur.

Son portrait, gravé par Queverdo (1), passait de main en main.

Reproduit en petites dimensions, il était porté en broche par les femmes, qui adoptèrent aussi des bagues et une coiffure à la Marat. Ces bagues étaient en argent plaqué d'or ou en cuivre plaqué d'argent ou plus simplement en bronze. Elles portaient gravés les trois portraits accolés de Marat, Chalier et Lepelletier.

Les hommes portaient des épingles de cravate, surmontées de la figure du conventionnel, des petits bustes en argent massif en guise de breloques.

Dans les écoles on distribuait des estampes coloriées (2) représentant Marat, avec cette légende bizarre dans l'accouplement des épithètes : « Il fut l'Ami du peuple et observateur profond. »

Quelques citoyens patriotes commandèrent des tabatières en corne ou en poudre d'écailles, avec le profil de Marat gravé sur le couvercle en métal argenté.

(1) Queverdo (François-Marie-Isidore) né en 1740, en Bretagne. Dessinateur d'ornements et graveur d'après Cochin, Gravelot, Marillier ; chargé de la publication des estampes républicaines. (Portraits, vues, vignettes pour les publications du jour.)

(2) On fabriqua également des images coloriées sur éventail. (Icon., Bachelin, p. 75.)

Nous avons même vu, de cette époque, une montre dont le cadran, un superbe émail, laisse voir les deux figures de Marat et de Lepelletier, délicieusement miniaturées.

*
* *

Ce ne sont pas seulement des artistes qui immortalisent « les traits chéris de l'Ami du peuple » avec le burin et le pinceau; des mains plus obscures gravent son nom dans la pierre, ainsi que l'attestent les singulières inscriptions relevées par un érudit dans le musée de Bourg-en-Bresse.

*A Marat l'Ami
du Peuple
ici les
sans-culottes
ont rendu
Justice
Aux vertus de Marat*

—
*Marat
l'Ami du Peuple
assassiné
par les ennemis du Peuple*

Et comme il ne suffisait pas de cet hommage pictural, lapidaire et statuaire, on le canonise en lui réservant une place d'honneur dans le

calendrier révolutionnaire. Mangin, commissaire du Comité de Salut public envoyé dans la Moselle, est un des premiers à adopter le patronage de saint Marat (1).

A l'Hôtel des Invalides, un des corridors s'appelle corridor de Marat. Il est parallèle au corridor d'Ankastroom, l'assassin du roi de Suède (2).

Dès la première heure, le club des Cordeliers était devenu le club de Marat, la butte Montmartre, le Montmarat, la rue et le faubourg Montmartre, rue et faubourg Montmarat. La rue des Cordeliers sera désormais la rue Marat; la place de l'Observance, place de l'Ami-du-Peuple.

Ces dénominations nouvelles, gravées sur douze pierres de la Bastille, sont offertes à la section du Théâtre-Français par le patriote Palloy.

* * *

Dans les départements, une série de communes substituent à leur appellation séculaire le nom de l'idole.

Le Hâvre-de-Grâce, le Hâvre s'appellent le Hâvre Marat (3); le village d'Ustaritz, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bayonne, con-

(1) P. Fassy, loc. cit., p. 23.

(2) Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, III, p. 36.

(3) Bougeart, *Marat*, t. II, p. 292.

serve pendant quelques mois le nom de Marat-sur-Nive (1).

Nous avons relevé, à titre documentaire, toute une série de villes qui adoptèrent la nouvelle dénomination :

Champrond-en-Gâtine s'appelle Champrond-Marat.

Saint-Hippolyte (Doubs), Doubs-Marat.

L'Ile-de-Douin, Ile-Marat,

Jarzé (Maine-et-Loire), Jarzé-Marat.

Val-du-Roi (Seine-Inférieure), Val-Marat.

Pont-l'Abbé s'appela Pont-Marat.

Soizy-sous-Etiolles, Soizy-Marat.

Aubin-Saint-Vast, Aubin-Marat.

Beaumes-de-Transit, Beaumes-Marat.

Port-à-l'Anglais (Paris), Port-Marat.

Roche-en-Régnie (Haute-Loire), Roche-Marat.

Saint-Martin (Gers), Marat-sur-Lizet.

Saint-Denis-sur-Loire (Loiret), Marat-sur-Loire.

Castelmoron-d'Albert (Gironde), Castel-Marat.

Lourdoueix-Saint-Michel (Indre), Lourdoueix-Marat.

Saint-Alban (Gard), Marat-de-Briège.

Saint-Léger (Seine-et-Oise), Marat-des-Bois.

Condé-sur-Itou (Eure), Marat-sur-Itou.

Neuville (Rhône), Marat-sur-Saône.

(1) *Intermédiaires des chercheurs et curieux*, 1878, p. 177.

Saint-Aubin (Seine-et-Oise), Mesnel-Marat.

Saint-Saulge (Nièvre), Marat-les-Forêts.

Sainte-Maure (Hautes-Pyrénées), s'appela Maratide.

Château-Porcier (Ardennes), Marat-Fruvaisne.

D'autres substituèrent à leur nom celui de Marat tout court. De ce nombre furent :

Sainte-Quitterie (faubourg de Tarascon), Saint-Symphorien (Haute - Vienne), Sarriaus (Vaucluse), Saint-Nazaire (Charente-Inférieure), Saint-Hilaire-de-Gondilly (Cher), Saint-Marrien (Creuse).

Quelques-uns choisirent la dénomination, sans doute plus euphonique, de Mont-Marat : tels les villages de Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Elix-Theux (Gers) et la ville de Mont-de-Marsan.

Reste à mentionner, pour être complet, les noms de Castel, Jac, Peyrol, Versillac-Marat, qui correspondent à des communes inconnues (1).

*
* *

Pour donner une idée des sentiments qui animaient le peuple des villes aussi bien que des campagnes, nous allons rapporter, d'après M. Alex. Sorel (2), quelques intéressants détails

(1) Voir *Revue de la Révolution* (collection).

[2] Alex. Sorel. *Notice sur le changement de nom de la ville de Compiègne, de ses rues et de ses localités voisines pendant la période révolutionnaire.*

sur le changement de dénomination de l'une d'elles, Compiègne, ou pour mieux dire, Marat-sur-Oise.

Le 18 novembre 1793, le président de la *Société des Amis de la République de Compiègne* avait proposé de donner à cette ville le nom de *Marat-sur-Oise*.

Cette proposition fut immédiatement convertie en motion. On chargea le président d'aller, avec deux membres, porter à la Convention le vœu de la Société, en même temps qu'on y conduisait tous les objets trouvés dans les églises. Cette proposition ne paraît pas avoir été suivie avec autant d'empressement qu'on avait mis d'enthousiasme à la voter, car, le 13 nivôse an II (2 janvier 94), plusieurs membres de la Société populaire se plaignirent de l'absence d'exécution de l'arrêté relatif au changement du nom de Compiègne, et demandèrent à nouveau l'envoi de commissaires à la Convention, pour présenter la pétition. La Société fit droit à cette réclamation, et désigna deux de ses membres. Mais trois jours après, à la séance du 16 nivôse, les deux membres nommés se démirent de la fonction qui leur avait été confiée. La Société proposa alors de faire présenter cette pétition aux Jacobins par deux patriotes dont le républicanisme et les talents lui étaient bien connus, Mathieu, député, et Scellier, juge au tribunal révolutionnaire.

En attendant l'autorisation de la Convention, les membres de la Société populaire de Compiègne s'empressèrent de consacrer entre eux la nouvelle dénomination de la ville. C'est ainsi que, dans le procès-verbal de la séance du 30 pluviôse (18 février 94), figure le passage suivant : « On donne lecture d'une lettre fraternelle de la commune de Paris. Celle de Marat-sur-Oise y est reconnue par la mère-patrie, comme étant bien véritablement à la hauteur des grands principes du républicanisme, et comme n'ayant jamais dévié, depuis le commencement de la Révolution, » (*Archives de la Préfecture de l'Oise*).

Le 20 ventôse (10 mars 1794), Mathieu, député de l'Oise, écrivit à la Société populaire que sa demande était renvoyée au Comité de la Convention ; puis, quelque temps après, Scellier annonça à son tour, qu'il éprouvait des difficultés à faire admettre cette pétition. Le temps se passa ainsi, et le 9 thermidor arriva. Alors tout changea de face, et la Société populaire fut la première à demander à la municipalité de faire disparaître le nom de *Marat*, que portait encore une des rues de la ville.

*
* *

Dans les registres de l'état-civil de Paris, de 1793 à 1795, les Brutus-Marat, Marat-Brutus et

Lepelletier-Marat figurent en grand nombre : de même les Rousseau-Marat, Marat-Duchesne et Marat-la-Montagne.

Une femme se fait inscrire sous les prénoms de Julie-Marat (1), tandis qu'une autre vient faire à la commune cette déclaration solennelle : « Nous avons juré d'élever autant de Marat que nous aurons d'enfants ; nous leur donnerons pour Évangile les collections entières des œuvres de ce grand homme. »

Un patriote, du nom d'Orain, apporte au club des Cordeliers son enfant, que le président reçoit, embrasse et remet à quatre jeunes filles, vêtues de blanc. On l'enveloppe dans un drapeau tricolore ; puis deux prêtres mariés le baptisent au nom du Très-Haut et de la Liberté, sous le nom de Brutus-Marat Lepelletier (2).

A Auch, on vit un Paris-Marat ; à Brest, dans une fête de l'Être suprême, l'officier de l'état-civil inscrivit un Théophile-Marat, à côté d'une Unité-Cornélie. A Valogne, un enfant fut appelé Sans-Culotte-Marat.

Des hommes faits briguèrent aussi cet honneur : Dorat-Cubières, le secrétaire-adjoint greffier de la commune, voulut remplacer son premier parrain par Marat. On assure même que le

(1) L'abbé Gaume, *Révolution*, III et XX.

(2) Bougeart, *Marat*, t. II. — Voir aussi le *Journal de la Révolution française*, t. XIV, p. 721.

futur roi de Naples, Joachim Murat, qui avait adopté avec ardeur les idées révolutionnaires, sollicita l'autorisation de changer la deuxième lettre de son nom pour l'assimiler au nom glorieux du martyr (1).

En plein culte de la Raison, les enfants sont dressés dans quelques écoles à faire le signe de croix au nom de Marat et de Lazowski (2). Le *Credo* de Marat est substitué au *Credo* des « fanatiques superstitieux ».

Devant la pression de l'opinion publique la Convention n'avait qu'à donner sa sanction. C'était d'ailleurs l'époque où la rue dictait ses lois à l'Assemblée.

V. — *L'Apothéose*

Le 24 brumaire 1793, l'Assemblée avait rendu le décret qui accordait à Marat les honneurs du Panthéon. Le Comité d'Instruction publique devait composer le plan de la cérémonie.

Les deux tableaux de David, représentant la

(1) Biographie Didot. — Suivant la *Vie publique et privée de Murat*, par Serieys, publiée en 1816, Murat aurait d'abord adressé la demande à Marat de son vivant, puis, après sa mort, à la Convention qui passa à l'ordre du jour.

(2) L'abbé Grégoire, *Mémoires*, ch. III.

mort de Lepelletier et celle de Marat (1) figuraient dans le lieu des séances des représentants du peuple : un crédit de 24,000 livres était ouvert au peintre pour subvenir aux frais de gravure et d'impression de son chef-d'œuvre ; avec cette réserve que David désignerait le graveur ; que mille exemplaires de sa gravure seraient distribués aux représentants et aux départements ; qu'on déposerait le surplus aux Archives Nationales et que, sous ces conditions, les planches resteraient la propriété de l'artiste.

Le dernier article portait : Que les tableaux, après avoir été placés dans le lieu des séances de la Convention, n'en pourraient être retirés sous aucun prétexte par les législateurs qui suivraient (2).

(1) Le tableau de la *Mort de Lepelletier* est encore conservé par la famille Le Pelletier Saint-Fargeau ; celui de la *Mort de Marat* appartient à M^{me} veuve David Chassagnole, mais une répétition qui fut autrefois en la possession du prince Napoléon est aujourd'hui la propriété de M. Terme (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1890, p. 319).

(2) Par suite de diverses circonstances, le décret ne reçut pas son entière application. David ne toucha que 12,000 livres, au lieu des 24,000 annoncées. La gravure ne fut jamais exécutée, bien que l'argent reçu ait été distribué par le peintre aux artistes désignés ou acceptés par le Comité d'instruction publique. Au moment de la réaction thermidorienne, en 1795, David écrivit au ministre de l'Intérieur pour obtenir décharge de cette somme. Il joignit à son mémoire les quittances des graveurs, mais sans accompagner ces pièces de comptabilité, comme c'était son devoir,

Quelques jours après, sur le rapport de Chénier, on proposait l'exclusion de Mirabeau du Temple des grands hommes.

Mais ce n'est qu'après Thermidor que Léonard Bourdon, au nom du Comité de l'instruction publique, fit décréter que les cendres de Marat seraient transférées dans la ci-devant église Sainte-Geneviève, le jour de la dernière sansculottide, époque de fête publique dans le nouveau calendrier.

Le 21 septembre 1794, la cérémonie fut célébrée en grande pompe. Arrivé devant le Panthéon, le convoi s'arrêta. Un huissier de la Convention s'avança vers la porte du Temple et lut à haute voix le décret qui conférait à Jean-Paul Marat les palmes de l'immortalité.

des bois, œuvres, ébauches ou essais tentés par les ouvriers.

Quant aux tableaux « qui ne devaient être enlevés sous aucun prétexte » un décret du 20 pluviôse an III (8 février 1795) les rendait à son auteur en dérogation formelle à l'arrêté de brumaire 1793. Il résulte de tout cela que si la gravure ne fut jamais faite, on est en droit de se demander quel travail avaient pu faire, pour 12,000 livres, les artistes choisis par David? Un fait à peu près analogue s'était passé, presque à la même date, à la séance de la Convention du 21 floréal, an II. Thibault avait fait décréter que la Manufacture des Gobelins exécuterait des tapisseries représentant la *Mort de Marat et de Lepelletier*, d'après des copies faites sur les originaux de David et sous la surveillance du peintre. On est encore à se demander si ces tapisseries ou leurs copies ont jamais existé. (V. *Intermédiaire*, 1890, 318, 443.)

Le corps descendu du char, fut déposé sur une estrade, et pendant qu'on rejetait par une porte latérale les restes *impurs* de Mirabeau, suivant l'expression du *Moniteur*, les échos retentissaient du son des voix des choristes, chantant une mélodie de Méhul.

Le président de la Convention prononçait ensuite le discours d'usage, et la fête se terminait par un chœur général à la gloire des martyrs et des défenseurs de la Liberté, composé pour la circonstance par M.-Joseph Chénier, pour les paroles, et Cherubini pour la musique.

L'heure des reprèsailles était proche. La panthéonisation était le dernier acte de cette triste comédie. Le peuple, affolé, allait retrouver sa boussole.

VI. — *La Dépanthéonisation*

Le 8 février 1795, la Convention arrêtait que les honneurs du Panthéon ne seraient plus décernés à aucun citoyen, ni son buste placé dans le lieu des séances ou tout autre endroit public, que *dix ans après sa mort*.

Le lendemain, à l'ouverture de la séance, on enlevait de la salle les bustes de Marat, de Lepelletier, de Dampierre et de Beauvais, ainsi que les deux tableaux de David représentant la mort de

Lepelletier et celle de Marat ; on n'y laissa que le buste de Brutus (1).

Un mois auparavant, le 9 janvier, on avait commencé la démolition du monument élevé à Marat sur la place du Carrousel ; les citoyens aidaient les ouvriers dans leur travail. Sur le chantier, les crieurs vendaient un opuscule, qui portait un titre déjà significatif : *Les crimes de J.-P. Marat*.

Le même jour, quelques jacobins qui avaient promené le buste du tribun dans le faubourg Saint-Antoine étaient mis en état d'arrestation (2).

C'est le moment que choisit une feuille royaliste pour réimprimer un extrait du *Plan de Constitution* publié par Marat quelques années avant. Cet extrait, accompagné d'habiles commentaires, présentait l'*Ami du Peuple* comme le plus fidèle soutien de la monarchie.

Le lendemain, ce ne fut qu'un cri de réprobation : au théâtre de la rue Feydeau, le buste de Marat, renversé puis réinstallé par le Comité de Sûreté générale, est de nouveau jeté à bas. Les spectateurs attirés en foule par la pièce du jour, la tragédie de *Phèdre*, acclamaient Rousseau et

(1) Delécluze, *Louis David, son école et son temps*, cité par Bachelin (*Iconographie de l'Ami du peuple*, p. 45).

(2) Hennin, *Hist. numismatique de la Révolution*, cité par Bachelin (*Iconographie de l'Ami du peuple*, p. 75).

insultaient Marat. Le buste de l'auteur d'*Emile* fut substitué à l'image du démocrate. Au théâtre de la République, au théâtre de la Montausier, les mêmes scènes se produisirent.

Quelques personnes fabriquèrent un mannequin qui fut brûlé dans la cour des Jacobins, aux applaudissements de la foule. Les cendres de ce mannequin, mises dans un vase de nuit, furent jetées dans l'égout de la rue Montmartre. Ce même égout avait déjà reçu son buste, que des enfants avaient promené dans les rues, en l'accablant d'insultes, et qu'ils avaient lancé dans le gouffre, en hurlant : *Marat, voilà ton Panthéon !* [Ce dernier incident fut confirmé plus tard par un témoin oculaire, le célèbre peintre de bergeries, Pâris, dont la famille habitait alors la rue Montmartre (1).]

Tous ces événements avaient motivé le décret de février 1795.

Restait à en poursuivre l'application.

* *

Le 7 ventôse an III (26 février 1795), Guinguené, au nom de la Commission exécutive de l'Instruction publique, écrivait à Soufflot, alors inspecteur général du Panthéon, que la famille de feu Marat n'ayant pas réclamé son corps, comme

(1) P. Fassy, *Marat, sa mort, etc.*, p. 26.

celui de Lepelletier, il y avait lieu de ne pas surseoir à son inhumation (1).

Le lendemain, Michel Parot, commissaire central de la section du Panthéon, assisté de son greffier, faisait extraire les restes de Marat, renfermés dans un cercueil de plomb, couvert d'une caisse en bois (2), et les faisait remporter, en présence du citoyen Soufflot, au cimetière ci-devant Geneviève.

.
Ce cimetière, dont l'emplacement est marqué sur le *plan Turgot*, et qu'on appelait autrefois le *cimetière des Clercs*, se trouvait à gauche de l'église Saint-Etienne-du-Mont.

Cette nécropole ayant été désaffectée au commencement du siècle, on a ouvert une voie de communication dans une partie de son emplacement. Sur l'autre partie on voit aujourd'hui des jardins qui se trouvent derrière le bâtiment d'administration de la bibliothèque Sainte-Genève et de l'Institution Lelarge. Il existe à ce même endroit une usine d'électricité.

Et, à ce propos, n'est-il pas permis de rappeler que Marat était un des hommes de son temps les plus compétents en physique médicale et particulièrement en thérapeutique électrique ?....

(1) V. les pièces extraites des archives de la Préfecture de police dans le livre de M. Fassy, loc. cit., pp. 38-39.

(2) Le cercueil de plomb fut seul inhumé, la caisse en bois fut remise à Soufflot.

XIX

SIMONNE EVRARD « LA VEUVE MARAT » (1)

Le 26 novembre 1789, Marat avait installé au 39 de la rue de l'Ancienne-Comédie une imprimerie. Il avait fait argent de tout pour arriver à ce résultat, vendant la plus grande part de ce qu'il possédait, engageant même l'argent de sa femme ou plutôt « sa compagne » pour réaliser le rêve qu'il caressait depuis si longtemps.

Il revenait de Londres quand il fit la connaissance de Simonne Evrard, qui se dévoua pour partager la misère, les souffrances physiques et les tortures morales de l'homme à qui elle allait lier désormais sa destinée.

(1) Nous avons réservé, à la fin du volume, quelques pages au portrait des deux femmes qui furent pendant la vie de *l'ami du peuple* ses compagnes dévouées, et qui, après sa mort, poursuivirent avec une généreuse ténacité sa réhabilitation.

Simonne, alors âgée de vingt-six ans, consentit à consacrer sa petite fortune à la publication du journal *l'Ami du Peuple*. Elle donnait ainsi un noble exemple d'abnégation et de dévouement dont l'histoire ne lui a pas tenu suffisamment compte.

Bien qu'elle n'ait jamais contracté avec Marat qu'une union *naturelle*, elle n'en mena pas moins une existence digne, à l'abri de tout reproche. Pourquoi dès lors lancer ces accusations, pourquoi insulter gratuitement à la douleur d'une femme, à qui ne restait aucun moyen de défense? C'est ainsi que s'écriait dans sa haine aveugle le contre-révolutionnaire Henriquez : « Marat avait pour déesse une de ces femmes vendeuses de voluptés, qu'une loi sage défend d'avouer pour épouse... *Ici je m'arrête de peur de me tromper...* Est-il vrai que Marat ait été marié? Est-il mort dans le concubinage? S'il était marié, que d'outrages faits à la foi conjugale! S'il ne l'était pas, c'est sans doute un conte que l'on a fait au peuple, quand on lui a dit que la République fait une pension à la *veuve de Marat* (1). »

Marat n'était pas marié, rien de plus exact. Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que Simonne n'obtint jamais la pension à laquelle elle avait pour-

(1) Henriquez, *Dépanthéonisation de Marat*.

tant bien des droits. Si elle ne pouvait prétendre à se déclarer la *veuve* de Marat, elle pouvait du moins affirmer qu'elle avait failli être sa femme.

Au moment où poursuivi par les agents de Lafayette, Marat, traqué comme un fauve, cherchait un asile, Simonne l'avait recueilli, sans autre souci que celui de sa qualité de persécuté. Il voulut lui en témoigner sa reconnaissance en l'épousant.

« Marat, qui ne croyait pas qu'un vain cérémonial formât l'engagement du mariage, voulant néanmoins ne pas alarmer la pudeur de la citoyenne Evrard, l'appela par un beau jour à la croisée de sa chambre ; serrant sa main dans celle de son amante, prosternés tous les deux à la face de l'Être suprême.

» C'est dans le vaste temple de la Nature, lui dit-il, que je prends pour témoin de la fidélité éternelle que je te jure, le Créateur qui nous entend (1). »

On trouverait une preuve plus certaine de cette promesse de mariage dans l'*inventaire des papiers* de la victime, libellé de la main même de Marat (2).

Faut-il achever de convaincre les incrédules ? Lisez alors la déclaration faite par les deux sœurs et le frère de Marat :

(1) *Journal de la Montagne*, n° 53.

(2) *Idem*, n° 58.

» Nous remplissons, disaient-ils, les volontés de notre frère, en reconnaissant la citoyenne Evrard pour *notre sœur* ; et plus loin : « pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour *notre chère et digne sœur*, nous déclarons que c'est à elle que la famille de *son époux* doit la conservation des dernières années de sa vie... et nous tiendrons pour infâmes ceux de sa famille, s'il s'en trouvait quelqu'un, qui ne partageât pas les sentiments d'estime et de reconnaissance que nous lui devons... (1) »

Comme pour sanctionner cette déclaration, n'avons-nous pas l'exemple de ces deux femmes, l'épouse et la sœur, qui unissent leur chagrin et leur malheur pour s'aider mutuellement à les supporter ?

.

Simonne Evrard était (2) d'une taille un peu au-dessus de la moyenne (1^m,62). Elle avait des cheveux et des sourcils bruns ainsi que les yeux ; le front ordinaire, la bouche grande, le menton rond, le nez aquilin, le visage ovale. Elle habitait vers 1795 avec la sœur de Marat dans la rue Saint-Jacques, n° 674, division des Thermes, et

(1) *Journal de la Montagne*, n° 85. — V. notre article dans la *Revue des Sciences et des Lettres* du 15 janvier 1889.

(2) D'après son signalement. (Bougeart, *Marat, l'Ami du Peuple*, t. II, p. 347).

plus tard dans une petite chambre de la rue de la Barillerie, n° 33.

C'est là qu'elle succomba le 24 février 1824, aux suites d'une chute (1).

(1) Elle était née à Tournus-Saint-André, le 6 février 1764.

XX

ALBERTINE MARAT

« Mademoiselle Marat semblait avoir recueilli en elle-même l'âme forte et passionnée de son frère, qu'elle pleurait sans cesse comme si elle ne l'eût perdu que de la veille..... »

Marat était son héros, son Dieu. « Elle en faisait un être exclusivement vertueux, animé des plus purs sentiments de patriotisme, bon et généreux... un véritable philosophe enfin qui avait mission de régénérer le monde ou du moins la France... »

Cette vieille femme, à la physionomie dure et sévère, au regard fier et inspiré, à la parole ardente et audacieuse, survivait à son frère pour lui décerner une sorte d'apothéose, pour lui refaire comme un panthéon dans la pauvre demeure où elle s'était retirée avec les reliques

de celui qu'elle appelait hautement le *martyr de la liberté* ; avec les livres, les papiers et les manuscrits de J.-P. Marat (1).

Vers 1835, Albertine Marat habitait rue de la Barillerie, 33, en face le Palais de Justice.

Il se réunissait, de temps à autre, chez cette femme un club d'élite, une Société d'hommes distingués, penseurs, historiens ou philosophes, aimant à remonter aux sources de la Révolution, avides d'entendre de la bouche même des spectateurs du terrible drame le récit vivant et coloré des scènes dont ils avaient eu l'heureuse fortune d'être les impassibles témoins.

On y voyait un publiciste de grand mérite, Hauréau, l'érudit auteur de l'*Histoire littéraire du Maine* ; Alph. Esquiros, qui a brossé en quelques pages énergiquement pittoresques l'*Histoire des Montagnards* ; Emile de la Bédollière, écrivain aimable à ses heures ; le colonel Maurin, l'infatigable collectionneur des écrits et objets de la Grande Epoque ; et un disciple fervent de Jean-Jacques, et surtout de Bernardin de Saint-Pierre, dont il était quelque peu parent par alliance, Aimé Martin, connu surtout comme

(1) Outre plusieurs manuscrits de son frère, Albertine avait conservé son diplôme de docteur de la Faculté d'Edimbourg, une bague et des cheveux qui échurent plus tard par voie de succession à son arrière petit-neveu. (Lettre inédite de M. Th. Dufour).

bibliophile et amateur d'autographes ; tous hommes d'opinion différente, mais s'exprimant avec toute la courtoisie et la sage mesure de gens de bonne compagnie.

On comprend sans peine que les deux derniers surtout — les collectionneurs sont féroces comme tous les passionnés ! — n'attendaient que le moment où ils pourraient se partager les dépouilles de celle que la misère réduisait tous les jours à abandonner une à une les dernières épaves de sa fortune, ces souvenirs de famille que les exigences de la vie devaient la contraindre à émietter.

Aimé Martin devint ainsi le possesseur d'un manuscrit autographe de l'*ami du peuple*, un *roman de cœur* (1), écrit dans le style de Rousseau, et qui, après tout, n'aurait peut-être pas fait trop mauvaise figure à côté de *la Nouvelle Héloïse* ou des *Rêveries d'un promeneur solitaire* (2).

(1) *Les Aventures du jeune comte Potowski* attribué, selon toute vraisemblance, (croyons-nous pour notre part) à Marat par le bibliophile Jacob. Nous avons eu le manuscrit sous les yeux, et nul doute que l'écriture ne soit celle du conventionnel.

(2) A la mort d'Aimé Martin, le bibliophile Jacob songea à publier ce péché de jeunesse de Marat sous le titre fallacieux de : *Un roman de cœur* ; et comme pour affriander le bon public, le manuscrit original resta exposé dans les bureaux du *Siècle*, où tout le monde fut admis à le voir. C'est ce même manuscrit, écrit d'une écriture fine

Le colonel Maurin, lui, recueillit dans cette succession anticipée de nombreuses pièces, bustes, portraits, etc., et surtout les épreuves du journal que Marat corrigeait dans son bain, quand il fut frappé par Charlotte Corday.

Un futur historien, alors simple étudiant en droit, Villiaumé, fréquentait, à cette même époque, chez Albertine. C'est à ce jeune homme, déjà épris de recherches sur les hommes et les choses de la Révolution, que la sœur de Marat, alors âgée de soixante-treize ans, n'espérant plus vivre bien longtemps, transmit la collection des *Œuvres politiques* de son frère, classées en douze volumes par lui-même.

Le but de Marat était d'en publier une nouvelle édition pour que la postérité ne pût se méprendre sur les *vrais* et les *faux* numéros de l'*Ami du Peuple*.

C'est cette même collection que Villiaumé prit la précaution de faire relier *dans son appartement*, et sous ses yeux, et dont il se servit pour son *Histoire de la Révolution*.

[Nous savons aujourd'hui que cet exemplaire complet du journal l'*Ami du Peuple*, annoté de la main même de Marat, passa, après la mort de

et gracieuse, une écriture presque féminine, qui a figuré à l'*Exposition historique de la Révolution*, organisée avec tant d'intelligence et de goût en 1889 dans la cour du Carrousel.

Villiaumé, dans la bibliothèque Solar, et qu'à la vente Solar, le prince Napoléon en fut déclaré l'adjudicataire.

Comment arriva-t-il entre les mains de M. Fontaine, le libraire bien connu, puis figura-t-il (du 19 au 24 janvier 1885) dans la vente de *la collection Nadaillac* ?

Voilà une de ces énigmes bibliographiques, dont la solution n'importe guère (1).]

.
.

C'est dans son logis de la rue de la Barillerie, « au cinquième étage, dans une pièce un peu obscure, mais proprette dans tout son vieux ameublement » qu'Albertine Marat fut, pour la première fois, mise en présence d'un homme qu'on pourrait à plus d'un titre comparer au farouche démagogue. Raspail a raconté quelque part cette entrevue qui ne dut pas être sans émotion ni grandeur.

Un soir, l'auteur du MANUEL DE SANTÉ avait vu

(1) Il est regrettable, en tout cas, « qu'un monument aussi important pour l'histoire de la Révolution française, qui avait sa place marquée d'avance dans une de nos bibliothèques publiques ou chez un de nos grands amateurs » (et cela, au dire de Paul Lacroix, bon juge en la matière) ait trouvé place dans une galerie anglaise ou américaine. L'exemplaire de la vente Nadaillac fut, en effet, acquis par un amateur étranger pour la somme respectable de 2,450 francs.

venir chez lui un commissionnaire, le priant de se rendre chez M^{lle} Marat. Quand ils furent en présence, Albertine prit la parole : « Mon commissionnaire ne vous a pas trompé en vous disant que je suis la sœur de Marat. Au reste, vous allez en juger sur le champ, reprit-elle en sortant d'un secrétaire vermoulu deux miniatures de J.-P. Marat, exécutées par Jean Bosio (1), frère du sculpteur, et portraitiste formé à l'École de David.

Ce n'est pas tout. Je dois penser à placer non un héritage, qui en voudrait — et elle montrait d'un geste son modeste mobilier — mais un dépôt, un souvenir de mon frère, dont la mémoire m'est resté chère, et dont le culte n'est pas sorti de mon cœur. Je ne vois d'autres dépositaires que M. Carrel et vous, M. Carrel à votre défaut ». Et ce disant, elle plaçait sous les yeux de Raspail le microscope solaire qui avait servi à Marat à faire des observations dans la chambre obscure, (observations consignées dans les *Découvertes sur le Feu et la Lumière*), la collection de ses prismes montés, de ses appareils électriques ; sa trousse de médecin, et une liasse de papiers, notamment l'exemplaire complet de l'*Ami du Peuple*, couvert de notes écrites de la main de Marat.

(1) Jean Bosio signait aussi ses œuvres Jean Boze ou J. Boze.

Le lendemain de sa visite à Albertine, Raspail se rendait à Nantes, où il était convié à un banquet patriotique. Arrêté le soir même dans la diligence qui le transportait, il fut incarcéré et ne revint à Paris qu'après plusieurs mois de détention. A son retour, il ne put recueillir aucun renseignement précis sur le sort d'Albertine Marat.

Il n'apprit qu'en 1865 la mort de l'héroïque femme, c'est-à-dire vingt-quatre ans après l'événement.

On a conté, à tort selon nous, qu'elle avait fini ses jours dans un lit d'hôpital, à la Salpêtrière. Nous inclinons plutôt à penser qu'elle s'éteignit dans son humble mansarde de la rue de la Barillerie. C'est là qu'elle habitait avec la compagne de son frère, Simonne Evrard, vivant toutes deux du produit de leurs mains (Albertine exécutait des travaux de bijouterie des plus délicats) et d'une petite rente (1) de 560 francs sur l'État, dernier débris d'une modeste fortune.

(1) En octobre 1793, un certain Arnoux, directeur de l'hôpital militaire de Montpellier, avait fait une rente annuelle de 50 L. à la « veuve Marat », comme l'atteste le document *inédit*, que nous devons à la gracieuseté de M. de la Pijardière, archiviste de l'Hérault :

« Le citoyen Arnoux a offert 50 L. pour être payées pendant sa vie et chaque année à titre de pension à la veuve Marat, il a en conséquence payé d'avance ladite somme, ajoutant que, s'il croyait que la nation entière n'imitât

Albertine survécut dix-huit ans à l'amie de son frère. Elle ne s'éteignit qu'en 1841.

A la date du 6 novembre (1841) on pouvait lire dans le journal le *Siècle* : « La sœur du fameux Marat vient de mourir à l'âge de quatre-vingt trois ans, dans un grenier de la rue de la Barillerie, au milieu de la plus profonde misère, et n'ayant près d'elle à son lit de mort qu'un épici-er, son seul héritier, et une portière, l'unique amie qui lui fut restée.

Cette dame, dont les traits fortement caracté-risés rappelaient la figure de son frère, vécut longtemps du produit de la fabrication des

point son exemple, il donnerait les trois quarts de son revenu. » (Registre des délibérations de la Société populaire, séance du mercredi 9^e jour du 2^e mois l'an II de la République française. Archives de l'Hérault, L. IV. a.)

La citoyenne Evrard le remercia par la lettre suivante :

Paris, le 23 pluviôse l'an 2^e de la République Française une et indivisible.

Frères et amis,

Je vous prie de remètré l'incluse au citoyen Arnoux, dont j'ignore l'adresse.

L'intérêt que vous daignès prendre à mon sort, me prouve que si j'ai perdu mon épous, il me reste encore des freres. Croyes citoyens que je ne cesserai jamais de mériter votre estime et votre amitié et que je suis fraternellement votre concitoyenne.

S. EVRARD, VEUVE MARAT.

Au verso de la quatrième page est écrit : Pour la Société populaire des amis de la Constitution et de l'Égalité. A Montpellier. (Archives de l'Hérault, L. IV. a.)

aiguilles de montres, ouvrage, dit-on, où elle excellait.

Elle connaissait la langue latine.

Les infirmités venues avec l'âge, elle était tombée dans le dénûment. Quatre voisins et amis ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière. »

Ce fut là toute son oraison funèbre.

Un inconnu paya 6 francs le droit de placer une croix sur la tombe que la municipalité concédait aux pauvres pendant un an dans l'enceinte de la fosse commune (1).

(1) *Gazette anecdotique*, 1876, t. I, p. 144.

XXI

LES DESCENDANTS DE MARAT

Les représentants actuels de la famille Marat descendent du frère cadet de l'*ami du peuple*, Jean-Pierre Marat.

Le fils de Jean-Pierre, qui porta le nom de Jean-Paul Darthé Marat, en souvenir du personnage impliqué dans la conspiration de Babeuf, était mort en 1845, laissant un fils.

Par une coïncidence, au moins curieuse, ce fils, par conséquent l'arrière petit-neveu du révolutionnaire, a poursuivi une longue carrière dans l'administration chargée précisément de veiller au maintien de l'ordre et à la conservation de la propriété. M. Jean-Paul Mara a été, en effet, longtemps Directeur de l'Enregistrement à Genève, où il vit aujourd'hui dans le calme de la retraite.

En 1889, sur notre demande, M. Théophile Dufour, le sympathique bibliothécaire suisse, voulut bien interroger M. Jean-Paul Mara. Sa vue était déjà très affaiblie au point qu'il avait renoncé entièrement à lire et à écrire. Il confessait même qu'il ne répondait pas pour ce motif, ou pour tout autre qu'il n'avouait pas, aux questions plus ou moins indiscrètes qu'on lui adressait sur son compromettant parent.

Bien que sa mémoire fût encore bonne, il savait peu de chose sur la vie de son grand oncle. Il avait plutôt gardé le souvenir de sa tante Albertine, à qui son père avait rendu visite vers 1835. C'est, du reste, au père de M. J.-Paul Mara qu'elle avait légué le diplôme de docteur, la bague et des cheveux de Marat; et, en plus, un manuscrit autographe, tous objets que M. Mara possède encore sans doute, à l'exception du manuscrit.

Ce manuscrit, rempli de ratures et de corrections, lui fut dérobé, et après être passé par les mains d'un éditeur parisien (1), devint beaucoup plus tard la propriété d'un amateur bordelais (2).

M. Jean-Paul Mara n'a eu que des filles. De ses deux frères consanguins l'un est mort en 1878,

(1) M. Bachelin-Deflorenne (d'après une lettre à nous adressée par M. Th. Dufour, à qui nous empruntons la plupart des détails ici consignés).

(2) Ce manuscrit était l'*Eloge de Montesquieu*, publié par M. de Bresetz à Bordeaux en 1883.

sans enfants ; l'autre, L. Ch. Etzar Mara, né à Genève en 1837, établi à Saint-Nazaire, (du moins en 1889) est père de deux filles et de quatre fils. L'un de ces fils, Jean-Paul, âgé de 22 ans, est employé dans une maison de banque à Paris. C'est également à Paris qu'est mariée l'une des filles de L. Ch. Etz. Mara.

Quant au frère du tribun, qui fut, sous le pseudonyme de M. de Boudry, professeur au lycée de Tsarkoë-Selo, il a laissé deux filles, mariées à des Français, domiciliés en Russie.

N'est-il pas piquant de constater que le nom de Marat n'est aujourd'hui porté que par de modestes bourgeois, dont l'existence pacifique ne rappelle que de fort loin la vie si agitée du terrible Montagnard ?...

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Cabanès: Un opuscule de Marat
sur la goutte militaire (in Chroni-
que médicale VII p. 6, 1^{er} Janvier 1900.)

Voir aussi La Chronique médicale
n^o 2 des 15 juillet et 1^{er} octobre 1899.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Un reçu d'honoraires de Marat. — Son diplôme de franc-maçon. — Certificat du docteur Clemenceau.

Dans quelques jours, va être mise en vente à l'hôtel Drouot une pièce dont on scrutera le puissant intérêt, à considérer la reproduction photographique que nous sommes autorisé à en donner.

Cette pièce, qui est en ce moment entre les mains de M. Noël CHARAVAY, et dont les amateurs vont se disputer à prix de bank-notes la possession, ruine définitivement la légende, que nous avons déjà tant de fois combattue, et que Michelet a contribué, plus que tout autre, à accréditer, légende d'après laquelle Marat n'aurait jamais été médecin, mais simple vétérinaire.

En réalité, Marat était, comme nous l'avons amplement démontré ailleurs (1), *docteur en médecine* de l'Université Saint-André d'Ecosse, qui lui avait conféré ses grades le 30 juin 1775. Il semble avoir exercé quelque temps en Angleterre, et c'est pendant son séjour dans ce pays qu'il se fit affilier à la franc-maçonnerie, ainsi que l'atteste la copie du diplôme que nous produisons ci-dessous :

DIPLÔME DE FRANC-MAÇON (2)

Délivré à Marat par une loge anglaise, le 15 juillet 1774.

There are to certify,

That Brother Jean-Paul Marat was made a Mason and admitted to the third Degree of Masonry, as appears by the Register of the Lodge of Free and Accepted Masons, regularly constituted and meeting at the Kings Head Gerrard street Soho signed by the Master Wardens and Secretary, of the said Lodge, hereunto annexed, and you are desired to receive him as a Brother after due examination.

Given under the Seal of the Grand Lodge.

JA. HESELTME, *Grand Secretary.*

London, 15th July, A. 5774-AD 1774.

Grand Lodge, 24 july 1755.

ORDER.

That every certificate Granted to a Brother of his being a Mason, shall for the future be sealed with the Seal of Masonry, signed by the Grand secretary, for which five shillings shall be paid to the usage of the General Fund of Charity.

See the new edition of the Book of Constitutions, p. 268, printed on the year 1756.

En 1777, Marat est rentré en France, où nous le retrouvons, cette année même, « médecin des gardes du corps de Mgr le comte d'Artois », c'est-à-dire de la compagnie de gentilshommes la plus brillante de la cour. Comme il était logé dans les dépendances des

(1) Cf. *Marat inconnu*, chapitre iv.

(2) Inédit.

J'ai reçu de Monsieur le Chevalier
de Marçoult deux louis d'or pour mes
honoraires de deux consultations.
A Paris ce 17 Avril 79 — Marat

RECU AUTOGRAPHE DU DOCTEUR MARAT.

(Collection Noël CHARAVAY)

écuries d'Artois, faubourg Saint-Honoré, on en a induit qu'il était chargé de donner ses soins aux chevaux et non aux gens. Nous avons fait justice de cette fable, nous n'y insisterons pas. Nous rappellerons seulement que sa situation auprès du frère du roi lui créait une situation privilégiée. Ses consultations devaient être, et étaient, en effet, très courues : le reçu que nous reproduisons en témoigne suffisamment. Un louis d'or, au taux actuel, représenterait presque le double de cette somme. Brissot ne dit-il pas, du reste, dans ses *Mémoires* (1), qu'on allait jusqu'à lui payer 36 livres la visite et qu'il n'arrivait pas toujours à suffire à la besogne ? La lettre suivante, que nous extrayons d'un recueil aujourd'hui disparu (2), est la confirmation de ces dires.

Absorbé comme je le suis par tant d'occupations, il faudrait, mon cher comte, pour avoir le temps de vous donner une consultation sur l'état de Mme de Mesnil, que je négligeasse plusieurs malades qui ont besoin de mon secours. Je suis pénétré de reconnaissance, mais je vous prie de me garder vos bonnes dispositions pour des cas moins difficiles ; je n'aime guère que les maladies où il y a peu à faire et beaucoup à gagner, et lorsqu'on peut choisir, pourquoi ne pas le faire ?

J'aurai l'honneur de vous voir ce soir, sur les sept heures, rue Saint-Claude. Je vous embrasse de toute mon âme.

Lundy matin.

MARAT.

Nous devons ajouter, toutefois, que nous faisons toutes réserves sur l'authenticité de cette lettre, n'en ayant pas eu l'original sous les yeux.

Quoi qu'il en soit, Marat eut, à n'en pas douter, une clientèle de choix, ainsi qu'en témoignent les noms des personnages de marque qui la composaient : la marquise de Laubespine, le trésorier-payeur général Prévost, le marquis de Choiseul, le marquis de Gouy, l'intendant du Clusel, etc.

Mais, en dépit de ces succès de pratique, l'étude des sciences physiques l'attirait. Il ne tarda pas, après quelques années d'exercice, à abandonner la médecine, qui, disait-il, « n'était à Paris qu'une profession de charlatan indigne de lui », pour se livrer tout entier à ses recherches de science pure.

On connaît les travaux qu'il a faits sur les diverses branches de la physique ; ce que l'on sait moins, et que le hasard nous faisait récemment découvrir, c'est que deux de ses ouvrages scientifiques ont été présentés à l'Académie de médecine, dans la séance du 20 novembre 1860, comme l'atteste le procès-verbal officiel dont nous extrayons les lignes suivantes :

« M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, de la part de M. le Président, deux ouvrages devenus très rares aujourd'hui : 1^o les *Découvertes sur la lumière* ; 2^o les *Recherches sur l'électricité*, publiées par le fameux MARAT, en 1782, alors qu'il était médecin des gardes du corps de Monseigneur le comte d'Artois. »

Le président de l'Académie était alors Jules CLOQUET.

(1) T. I, p. 338, cité dans *Marat inconnu*.

(2) *Revue de la Révolution*, 1883, 1^{er} semestre, t. I, p. 292-293.

Paris 10 Juin 1878

Le Digne Docteur en médecine de la Faculté de Paris,
certifie que le Nommi Trollet Pierre est atteint d'une
maladie compliquée d'hépatite chronique et qu'il serait
très-désirable qu'il put retourner dans son pays, l'air
natal pouvant avoir une benéfique influence sur la marche
ultérieure de sa maladie. En foi de quoi je lui en donne
le présent certificat.

Fait à Paris le 10 Juin 1878
E. Clemenceau
D. m. S.

N° I

Portrait graphologique de Marat

(Document inédit)

Observations graphologiques de M. Manvieu, d'après les notes autographes de J.-P. Marat sur un exemplaire des « Recherches physiques sur le feu » 1776-80.

Nature bienveillante (m et n en u);

— *affective*;

mais vive

passionnelle (les m deviendront plus tard pleines et larges et caractériseront davantage ce côté bas de sa nature).

Penseur intense, — se laissant aller parfois à la rêverie et à l'utopie.

Grande simplicité, — sans pose, sans affectation; recherche du vrai.

Nature ardente, ambitieuse.

Violent, très autoritaire, mais d'un autoritarisme ne s'imposant pas. — Ces violences, cet autoritarisme s'accumulent en lui; il doit s'emporter rarement, mais quand la mesure est comble, l'explosion est d'autant plus terrible.

Pas de jactance.

Cerveau fortement idéaliste, rêveur.

Parfois mais rarement (le D enroulé) il montre de la *coquetterie*, — un désir de plaire.

Rare excès d'*imagination*.

Grande ténacité.

Despotique, vif, mais sans *résolution*.

Un *doux ferme*, en somme.

Nature petite, étroite, mesquine, sans envergure, pouvant tomber dans l'erreur.

Sectaire, agressif (t).

Mauvais coucheur.

En dehors des plans bien arrêtés de ses idées, de ses théories, il est possible d'exercer sur lui une grande influence.

Point d'égoïsme — nature rayonnante.

Entêté.

Discret — réservé, peu loquace.

Le côté voluptueux, jouisseur, bas, se montre à peine encore.

Esprit porté aux sciences, plutôt les exactes que les naturelles; *devant connaître beaucoup de choses*, mais en somme, petitement — *pas d'idées générales* — porté plutôt à la *recherche du détail* — travail à la loupe — ceci en relation avec la petitesse de sa nature.

N° II

Extrait de la *Gazette de Santé* (1777, 197)

Parmi les différentes maladies de l'œil il en est une peu connue encore et toujours confondue avec la goutte sereine.

Voici ses marques caractéristiques : on sent au fond de l'orbite démangeaison, tension, chaleur ; les mouvements du globe sont pénibles ; à l'attouchement de la cornée on éprouve une sensation douloureuse, et l'on ne distingue plus les objets qu'à une distance déterminée, même fort imparfaitement.

Cette singulière maladie, à laquelle on ne connaît pas encore de nom, est toujours la suite funeste du mercure mal administré.

Donné en forme saline comme la panacée, le calomel, le sublimé corrosif, etc. ; s'il n'est évacué promptement par les premières voyes, il passe dans la masse du sang et s'unit au mucus, celle de nos humeurs avec laquelle il a le plus d'affinité. (On juge de cette affinité par la célérité avec laquelle le mercure s'unit aux mucosités à l'aide de la trituration, tandis qu'il s'unit toujours diffi-

cilement aux autres humeurs animales, et qu'il ne contracte même aucune union avec quelques-unes). Ensuite il est porté aux glandes, ses organes excrétoires.

Avant qu'il soit uni au mucus, ses particules viennent-elles à s'engager dans quelque vaisseau capillaire, elles l'irritent, le froissent. Son calibre étant diminué, la lymphe n'y a plus un libre cours ; mais comme elle continue d'y affluer, le vaisseau se distend à l'excès au-dessus de l'endroit qui fait bride ; le vaisseau distendu comprime ceux qui l'environnent ; ceux-ci en compriment d'autres à leur tour et bientôt tout l'organe est engorgé. Quand cet organe est tissu de vaisseaux sanguins, et de ramifications nerveuses, l'engorgement est toujours accompagné d'inflammation.

D'après cela, il est aisé de comprendre que le mercure préparé de la sorte peut déranger l'économie animale de bien des manières : mais je me borne à son action sur l'organe de la vue, et je vais essayer d'éclaircir les phénomènes dont on a demandé la raison.

Des sels mercuriels portés dans les vaisseaux capillaires des muscles de l'œil les irritent nécessairement cette irritation est bientôt suivie de contraction et d'engorgement ; de là la tension, la rigidité, la chaleur, la douleur obtuse qu'on ressent aux yeux dans la maladie qui fait le sujet de cet article.

Les rayons de lumière que les objets envoient à l'œil ne forment d'image distincte qu'autant qu'ils ont leur foyer sur la choroïde ; ce qui suppose une certaine distance entre cette membrane et le cristallin, distance toujours proportionnelle à l'éloignement des objets.

Moins refrangés, réfléchis de près que de loin, les rayons se réunissent plus tard. Pour voir à différentes distances, il faut donc que la choroïde s'approche ou s'éloigne du cristallin ; c'est-à-dire que les dimensions de l'œil changent. Or ce changement ne peut s'effectuer qu'à l'aide du mouvement musculaire soumis à la volonté.

N° II'

Extrait de la Gazette de Santé (1777, p. 204.)

Comme jusqu'à présent cette maladie (des yeux) a été confondue avec la goutte sereine, on ne l'a point traitée différemment. Cautères, salivation, purgatifs, vomitifs ont été essayés tour à tour ; remèdes uniquement propres à empirer le mal. Pour peu que l'on connaisse les lois de l'économie animale, on sentira que les indications curatives se réduisent à trois : relâcher les parties affectées, les désobstruer, leur rendre du ressort.

Afin de remplir la première indication, le malade doit observer un régime sévère. Ainsi, point de chocolat, de café, de vin, de liqueurs, de mets de haut goût, il doit aussi éviter le froid, l'exercice forcé, les passions violentes. Sa nourriture sera des herbes potagères bouillies et de la volaille rôtie ; sa boisson, une infusion théiforme de sommités de millefeuille. Le régime fixé, le malade commencera sa cure par une petite saignée au pied, que l'on répètera de huit en huit jours. Dans l'intervalle, il prendra chaque matin à jeun quelques dragmes de pulpe de café délayé dans de l'eau. Lorsque les liqueurs auront acquis de la fluidité, il portera sur les temples un topique émollient et recevra des fumigations antispasmodiques à l'aide d'un instrument propre à diriger leur action sur les yeux.

Par ce moyen l'irritation des muscles de l'œil s'affaiblira, l'engorgement diminuera, et la vision commencera à se rétablir.

Alors on aura recours à l'électrisation ; mais l'on se bornera à tirer matin et soir quelques étincelles des angles de l'œil ; le malade portera à la région temporale un petit emplâtre de *gomme tacamahaca*, et ajoutera à chaque verre d'infusion de millefeuille deux grains de sel de nitre. Ces remèdes propres à désobstruer les parties affectées rempliront la seconde indication.

Lorsque la vision est rétablie dans son premier état, reste une débilité de vue à laquelle on remédie par de fréquentes lotions d'eau fraîche.

On ne doit rien changer au régime alimentaire qu'à la fin de la cure ; terme auquel le malade peut user de vin rouge et de mets légèrement aromatisés.

N° III

Extrait des registres du commissaire du Châtelet,

A. J. Thiot, 1777 (1).

L'an 1777, le samedi 27 décembre dix heures du soir, en notre hôtel et par devant nous, Antoine-Joachim Thiot, est comparu M. Jean-Paul Marat, docteur en médecine et médecin des gardes du corps de Monseigneur le comte d'Artois, demeurant à Paris, rue Coq-Héron, hôtel du Parlement d'Angleterre garni : contre M. Darnouville, demeurant à Paris ; le sieur Darbel, demeurant aussi en cette ville, et le nommé Flamand, domestique de dame Courtin, ci-après nommée, et nous a dit que s'étant rendu aujourd'hui à sept heures du soir chez la dame Courtin, rue Neuve Saint-Roch, qu'il traitait depuis neuf semaines d'une maladie de poitrine, pour lui faire sa visite de médecin comme de coutume, il a trouvé dans l'antichambre mondit sieur le comte de Zabiello, qui, au lieu de le laisser entrer dans la chambre de la malade, l'a fait passer dans une autre pièce, où l'ont immédiatement suivi les sieurs Darnouville et Darbel ; qu'à peine assis, mondit sieur le comte de Zabiello a commencé à lui faire des reproches sur l'état de la malade, quoiqu'il se soit beaucoup amélioré depuis qu'il la soigne, et sur les frais de la cure, quoiqu'il soit dû au comparant 27 louis pour ses honoraires ; que des reproches le comte de Zabiello est passé aux injures ; qu'il a traité le comparan

(1) Ce document a été déjà publié dans *Ruines et Fantômes*, de M. Claretie, p. 100.

de charlatan ; que lui, comparant, s'étant levé, a répondu qu'il était surpris qu'on l'eût fait venir pour l'insulter, et qu'il n'était pas fait pour souffrir de pareils procédés. Sur quoi mondit sieur de Zabelo lui aurait porté un coup de poing sur la tête ; qu'au même instant il s'est trouvé assailli par lesdits sieurs de Zabelo, Darnouville et Darbel, qui l'ont frappé sur la tête, lui ont arraché beaucoup de cheveux et lui ont fait des marques de leurs violences au doigt et à la lèvre inférieure ; en effet nous avons aperçu de petites excoriations, l'une au petit doigt de la main gauche et l'autre au visage, sous la lèvre inférieure du plaignant ; qu'il n'est parvenu à se dégager qu'en mettant l'épée à la main pour les repousser ; qu'à l'instant il s'est senti saisi le bras par eux, qui ont sauté sur la lame de son épée, qu'ils ont cassée ; que dans un moment aussi critique il aurait crié à son laquais, qui était resté dans l'antichambre : « A moi ! Dumoulin ! on m'assassine ! » Que son laquais, entendant le bruit, était accouru, et voulut entrer ; mais ledit Flamand l'en vouloit empêcher. Que de suite ce dernier fut joint auxdits sieurs de Zabelo, Darnouville et Darbel en disant : « Laissez-moi faire, monsieur le comte, j'aurai bientôt fait son affaire. » Que le plaignant, livré à leur fureur, s'était vigoureusement défendu et qu'à l'aide de son laquais qui crioit sans cesse aux assaillans : « Ne le tuez pas ! » il s'étoit enfin débarrassé. Qu'en se retirant, il avoit été poursuivi et assailli de nouveau par ledit Darnouville, dont il s'étoit dégagé avec la poignée de son épée. Que parvenu à gagner la rue, il s'étoit rendu chez lui pour examiner l'état de sa tête où il sentoit de vives douleurs et où il a vu les signes de violence ci-dessus énoncés, et de là chez nous, pour des faits ci-dessus, circonstances et dépendances, nous rendre la présente plainte, contre lesdits sieurs de Zabelo, Darnouville, Darbel, Flamand et autres, leurs complices, auteurs et adherens, que comme homme public il dénonce au ministère de M. le procureur du roi, attendu que les fonctions du plaignant l'engagent à prêter des secours à

quiconque en a besoin, et doit avoir toute sûreté à cet égard, remettant là-dessus sa vengeance au ministère public, nous requérant acte de tout ce que dessus.

Signé : JEAN-PAUL MARAT. THIOT.

L'information eut lieu le 17 janvier suivant avec Marat (qui se dit âgé de trente-trois ans) et Nicolas Dumoulin (vingt-cinq ans) domestique, pour témoins. Cette information, au dire de M. Claretie, ne nous apprend rien de nouveau.

.

Pareille mésaventure était arrivée à un certain Vernage, docteur de Paris, écuyer et censeur royal, dont le narrateur Collé nous a conservé l'histoire :

Une dame Desmartrais, sa cliente, tombe gravement malade. Comme elle était très vaporeuse (pour sacrifier à la mode du jour) Vernage s'en inquiète peu. Son collègue Pousse, dont le nom prêta si souvent à de plaisants quiproquos, appelé en cette circonstance, lui donne un traitement énergique et la remet sur pied. Voilà que Vernage, se ravisant, vient faire sa visite. Un laquais l'aperçoit arrivant en carrosse ; il se blottit dans un coin, armé d'un solide bâton et se dispose à administrer à notre confrère une volée de bois vert, quand on intervient assez à temps pour préserver la victime désignée de cette brutale agression. Vernage en eut une frayeur mortelle, assure Collé ; il en fit même une maladie dont il fut saigné trois fois. « C'est une leçon pour MM. les médecins, ajoute-t-il malicieusement, qui devraient bien se contenter de ne savoir pas guérir, et d'exercer une profession aussi vaine et aussi impossible que la leur sans joindre encore à leur aveuglement ces traits marqués d'inhumanité. »

Comme ils vont regretter le bon vieux temps, ces fanfarons de santé, qui médisent si volontiers de la médecine et des médecins !

(D^r A. C.)

N° IV

Lettre de M. le Marquis de Gouy à M. Marat

Paris, 21 août 1781.

J'ai le malheur, monsieur, de voir périr sous mes yeux mon fils cadet, qui est actuellement dans un état affreux.

A la suite d'une hemoptisie dans laquelle il a perdu, à Lille il y a deux ans, 120 onces de sang, sa poitrine

s'est attaquée, et depuis six semaines environ, il crache le pus en abondance.

Il s'est mis, à son arrivée ici, entre les mains de M. Borie; ce médecin jugeant le malade dans un état fort dangereux, a appelé le 12 de ce mois pour conseillers MM. Bouvard, Malhouet, Giundens et Sigaud. J'ai assisté à la consultation et j'ai eu le désespoir de voir mon malheureux enfant condamné unanimement par les cinq docteurs; le lait qu'ils prescrivirent au malade me donna quelques heures d'espérance, mais M. Borie qui le suit assidûment m'ayant assuré hier de la manière la plus positive que le poumon était on ne peut [plus] profondément ulcéré, et qu'il regardait sa cure comme physiquement impossible, je veux me tourner, monsieur, vers le médecin des incurables. M^{me} la marquise de Laubespine était condamnée, il y a quatre ans, lorsque vous eûtes la gloire de la guérir. La santé dont elle jouit encore à présent me laisse tout à espérer de vos lumières si vous voulez les consacrer à la guérison de mon fils. Je vous envoie un carrosse, je vous supplie de venir le voir, c'est en vous seul qu'un père malheureux met toute son espérance. Je ne vous parle pas de ma reconnaissance et de tous les sentiments d'estime que je vous ai voués.

(Signé) GOUR.

N^o V

Lettre de M. du Clusel, intendant de Tours, à M. le Marquis de Choiseul, qui l'avait engagé à consulter M. Marat pour une demoiselle dangereusement malade.

Je vous dois, monsieur, la connaissance d'un homme bien lumineux et qui a le coup d'œil bien prompt; il a aperçu dans un moment ce que toute la Faculté réunie n'a trouvé qu'après bien des observations. Il est fâcheux pour l'humanité qu'il se livre aussi peu; plus il est économe de ses connaissances, plus je vous dois, monsieur, de m'avoir mis à portée d'en profiter. Mon premier

moment de liberté sera consacré à vous en témoigner ma reconnaissance et à vous renouveler les assurances de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) DU CLUSEL.

P. S. Pourrai-je, monsieur, vous demander la demeure de M. Marat?

N° VI

Lettre de M. Prevost à M. Marat.

Votre réputation, Monsieur, et les différentes guérisons que vous avez opérées me font désirer avec la plus vive ardeur que vous vouliez bien donner vos soins à la santé de ma femme. Les différents accidents qu'elle a éprouvés de la délicatesse de sa poitrine dont elle souffre continuellement m'ont donné et me donnent encore des inquiétudes sur son état et sur les suites qu'elles peuvent avoir. Je me flatte que vos soins et vos lumières lui rendront la santé dont elle jouissait autrefois : M. Hébert vous a prié de ma part de vouloir bien le venir voir ; j'aurais eu l'honneur d'aller chez vous pour vous en prier en personne ; mais M. Hébert m'a observé qu'il serait très douteux que j'eusse le bonheur de vous rencontrer. Je prends donc le parti de vous écrire, Monsieur, pour vous engager à venir voir M^{me} Prévost demain matin s'il vous est possible. Je vous en serai infiniment obligé.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus parfaite, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) PREVOST.

Trésorier général des Ponts et chaussées de France

Paris, rue Chartel, 25 novembre.

N° VII.

Analyse chimique de l'Eau Antipulmonique de M. Marat, par M. l'abbé Teissier, docteur-régent de la Faculté de Médecine et de la Société Royale etc, etc.

(Gazette de Santé, 1778, n° 1)

Un confrère (M. Bernard), respectable par son âge et par la considération dont il jouit, m'envoya une demi-bouteille d'eau sous le nom d'*Eau minérale factice de M. Marat* (1), et me pria de l'examiner par les moyens chimiques. Le bien public et le désir d'obliger un homme estimable m'ont déterminé à examiner les principes contenus dans le précieux remède. Ne voulant pas me fier à mes propres lumières, j'ai prié M. Bucquet, si avantageusement connu parmi les gens instruits, M. de La Planche et M. Lelong, maître des comptes, de se joindre à moi pour procéder à l'examen de cette eau.

Analyse

La liqueur est parfaitement limpide et ne dépose rien au fond de la bouteille.

Elle n'a absolument aucune odeur.

La saveur est très alcaline et un peu stiptique. Si on en verse sur du sirop de violette, elle lui donne une couleur vert foncé.

Il ne résulte aucune effervescence sensible de son mélange avec les acides, tels que l'eau forte et le vinaigre radical que nous avons employés.

L'huile de tartre y occasionne un précipité considérable, que le même alcali peut redissoudre; un acide le redissout plus facilement.

(1) On doit se rappeler que M. Marat, dans sa lettre (V. le n° 46 de la *Gazette de santé*, 1777) annonce qu'il a employé pour la guérison de Madame de l'Aubépine une eau minérale factice qui tenait lieu des eaux acidules d'Harrowgate.

Cette liqueur n'est que très légèrement troublée par l'alcali volatil caustique.

L'eau de puits l'altère sensiblement.

Elle précipite un peu la solution d'alun.

Avec la solution de vitriol martial elle produit un précipité d'un vert jaunâtre; comme il arrive lorsqu'on ajoute à cette dissolution un alcali fixe, le précipité se redissout en entier dans les acides.

L'eau mercurielle y forme un précipité jaune très abondant.

Mêlée avec de la dissolution d'argent, elle laisse apercevoir un léger précipité, qui se redissout sur-le-champ, soit qu'on agite le mélange, soit qu'on y ajoute de nouvelle dissolution.

Enfin, si l'on en verse dans une dissolution de noix de galle, il paraît un précipité un peu coloré.

Nous avons fait concentrer quatre onces de cette eau jusqu'à réduction d'environ un gros; nous avons obtenu un grain de précipité que l'eau forte a dissout en entier avec effervescence et qui n'était que de la craie; la liqueur surnageante, mêlée avec de l'eau forte, a produit une très légère effervescence; le mélange évaporé a donné un peu de sel qui fusait sur les charbons. C'était du vrai nitre.

La saveur alcaline légèrement stiptique de l'eau analysée, la propriété qu'elle a de verdir le sirop de violettes, de précipiter l'alun, le vitriol martial, et le nitre de lune sont des caractères équivoques, qui peuvent convenir également à l'eau de chaux et à une eau légèrement alcaline. Mais il appartient particulièrement à l'eau de chaux d'être précipitée par l'huile de tartre et d'être légèrement troublée par l'alcali caustique comme l'a été l'eau de M. Marat. D'ailleurs la présence de la matière calcaire s'y manifeste par le résidu terreux qui se dépose pendant la concentration de la liqueur. Mais comme cette liqueur ne forme point de pellicule à l'air, qu'on n'y en aperçoit même pas de bonne heure quand on l'évapore sur le feu, nous n'hésitons pas à prononcer que ce n'est pas de l'eau de chaux pure, mais de l'eau de chaux qui

a été précédemment précipitée par une petite quantité d'alcali fixe, dont la présence s'est suffisamment manifestée par le salpêtre que nous avons obtenu en saturant l'eau concentrée par l'acide nitreux. Nous croyons pouvoir déterminer les quantités d'après le peu que nous en avons analysé, à la dose d'environ quatre grains de terre calcaire par pinte, et à peu près deux grains d'alcali fixe.

RECOMPOSITION

Pour être plus assurés de tout ce que nous avions découvert dans l'eau de M. Marat, nous avons cherché à en faire une semblable. D'abord, nous avons pris de l'eau de chaux pure, dont la saveur était à peu près la même, mais un peu moins urineuse que celle que nous avons analysée. Elle verdissait comme elle le sirop de violettes, ne faisait pas plus d'effervescence avec les acides, précipitait beaucoup plus sensiblement avec l'huile de tartre, se troublait aussi légèrement avec l'alcali volatil caustique, mais ne précipitait pas aussi sensiblement le vitriol martial, donnait un précipité brun avec la dissolution de nitre mercuriel, et n'en fournissait aucun avec la dissolution de nitre de lune.

Ayant pris une once de cette eau de chaux, à laquelle nous avons ajouté quelques gouttes d'huile de tartre par défaiillance, il s'est fait un précipité abondant que nous avons laissé déposer. Nous avons filtré la liqueur qui a passé claire. Elle avait absolument la même saveur que l'eau analysée et comme elle, elle précipitait encore avec l'huile de tartre. Une nouvelle addition d'alcali ou d'acide dissolvait facilement le précipité d'un jaune verdâtre et assez abondant avec la dissolution de vitriol martial, un précipité jaune clair avec la dissolution de nitre mercuriel et avec la dissolution d'argent quelques légers flocons blancs, qui se disolvaient soit en agitant le mélange, soit en y ajoutant de nouvelle dissolution d'argent.

Cette analogie parfaite entre notre liqueur factice et l'eau analysée nous fait croire que cette dernière n'est que de l'eau de chaux, précipitée par de l'alcali fixe.

N° VIII

Découvertes de M. Marat, docteur etc., sur le feu, l'électricité et la lumière, constatées par une suite d'expériences nouvelles qui viennent d'être vérifiées par MM. les commissaires de l'Académie des sciences à Paris, de l'imprimerie de Clousier, rue Saint-Jacques, 1779.

(Journal de Paris, 4 août 1779)

Depuis tant de siècles que les philosophes étudient la nature du Feu, ils n'avaient encore sur cet Élément que des opinions vagues et destituées de fondement ; mais les recherches approfondies de M. Marat paraissent enfin pouvoir conduire à des connaissances certaines. Cet habile physicien s'est frayé une route toute nouvelle à l'aide d'une méthode dont il est l'inventeur et qu'il a employée avec le plus grand succès. En effet, il est parvenu par ce moyen non seulement à rendre visible le fluide igné, le fluide électrique, l'air même ; mais à démontrer encore l'action de ces trois puissants agents de la nature l'un sur l'autre et à en assigner les propriétés caractéristiques au point de prouver, chose très étonnante, que le principe de la chaleur ne se trouve point dans les rayons solaires, qu'il n'en est pas une émanation comme on l'a cru jusqu'à présent, et que si les rayons solaires produisent de la chaleur, ce n'est qu'autant qu'ils excitent dans les corps le mouvement du fluide igné qui y est contenu ; que si le fluide igné diffère absolument de la matière lumineuse, il ne diffère pas moins du fluide électrique avec lequel on l'a confondu. Cent seize expériences, toutes plus intéressantes les unes que les autres, viennent à l'appui de ce système ingénieux.

M. Marat a senti la nécessité de l'étayer de faits ; car dans un siècle éclairé autant que le nôtre, il n'y a plus de fortune à espérer pour la théorie, même la plus belle,

si elle ne marche de concert avec l'expérience. Comme cette méthode d'observer rend visibles les plus légères émanations des corps, on voit quel vaste champ elle ouvre aux recherches des physiciens, ainsi qu'en a jugé l'Académie royale des sciences, et combien elle est propre à porter le flambeau dans les opérations de la chymie. En effet, il est vrai de dire qu'on fait par ce moyen l'analyse des éléments, confondus soit dans les corps, soit dans l'atmosphère. On apperçoit dans le flamme d'une bougie un cylindre allongé, ondoyant, sous une forme de navette, environnant une autre image moins colorée, au milieu de laquelle on voit briller un petit jet fort blanc. Ce cylindre bordé d'une raie brillante jusqu'au sommet, se divise en plusieurs jets tourbillonnans bordés aussi chacun de leur axiole. Cette flamme si tranquille en apparence est dans une sphère d'activité étonnante, dispersant des flots de fluide igné, dont la transparence, la ténuité, la pesanteur, la mobilité et une dureté extrême forment les propriétés et le caractère distinctif.

On conçoit avec quelle impatience les savans doivent attendre l'ouvrage que M. Marat doit publier, et dont la brochure qui paraît n'est que l'extrait.

Nº IX

(*Extrait du Journal de Paris, du 25 octobre 1779.*)

Aux auteurs du journal,

Messieurs, — Les découvertes de M. Marat sur le feu élémentaire sont certainement de nature à faire époque dans l'histoire des sciences. Le spectacle qu'offrent ses expériences est d'ailleurs si neuf et si frappant, qu'il est bien étrange qu'on n'en ait encore rendu compte que dans le *Journal de Paris*. Je n'ai garde de regarder toutes vos feuilles hebdomadaires comme un monument de la futilité du siècle; mais par quelle bizarrerie les choses importantes n'y peuvent-elles trouver place, tandis qu'elles sont remplies de tant de puérilités ! Je ne

dirai rien ici de la nouvelle doctrine de M. Marat; je n'ai pas la ridicule prétention de m'ériger en juge; mais permettez, Messieurs, que je dépose dans vos feuilles quelques observations sur l'utilité de la méthode d'observer dans la chambre obscure dont cet habile physicien est l'inventeur.

Avant lui, l'usage du microscope solaire était très borné : comme par la manière ordinaire de se servir de cet instrument l'objet est placé au foyer, on ne pouvait examiner que de très petits objets; encore fallait-il qu'ils fussent diaphanes : mais par la manière de s'en servir de M. Marat, le microscope solaire est devenu l'instrument de physique le plus utile et le plus précieux, également propre à examiner les corps d'une grande et d'une petite étendue, opaques ou transparents, il sert à rendre visibles leurs émanations les plus subtiles; aussi cette nouvelle méthode d'observer dans la chambre obscure est-elle faite pour ouvrir un vaste champ aux recherches des physiciens, ainsi qu'en a jugé l'Académie des sciences. La chimie surtout peut en tirer le plus grand parti. On sait comment l'auteur s'en est servi à rendre visible le fluide igné, la matière électrique, l'air même; au précieux avantage de faire appercevoir les objets qu'on n'appercevrait point sans elle, elle joint l'avantage plus précieux encore d'offrir ces différents objets sur le même tableau et d'en faciliter la comparaison sous différents aspects.

L'optique peut aussi tirer de cette méthode les plus grands avantages en la faisant servir à perfectionner l'art. On sait de quelle importance est le choix des verres dans les instruments de dioptrique; pour en découvrir les défauts, on commence par les regarder obliquement contre une faible lumière; puis on les pose sur une table et on reçoit à certaine distance l'image d'une bougie réfléchie par leurs surfaces. Cette méthode peut être propre à découvrir les défauts les plus apparents; mais combien peuvent ne devenir sensibles que par la méthode de M. Marat, comme j'en ai fait l'expérience; car

elle ne sert pas seulement à découvrir les plus petits filandres et la qualité gélatineuse du verre, mais à juger même de la finesse du grain. Pour cela il ne s'agit que de présenter le morceau dont on a fait choix dans le cône de la lumière, à sept ou huit pieds de la toile; et d'un coup d'œil on voit les parties qui doivent être mises en œuvre. Un microscope solaire, armé d'un simple objectif, peut être facilement adapté au volet d'une chambre dont l'exposition n'est pas au nord; et cet instrument est trop peu dispendieux pour que tout opticien jaloux de sa réputation ne l'emploie pas à cet usage.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

N° X

Recherches physiques sur le feu par M. Marat, docteur en médecine, médecin des Gardes du corps de Mgr le comte d'Artois, 1 vol. in-8° fig. — A Paris, chez Jombert, fils aîné, libraire du Roi, rue Dauphine; prix, broché, 3 liv. 12 sols.

(Journal de Paris 1780, 9 juin.

Par une méthode simple et nouvelle qui a mérité l'approbation de l'Académie des Sciences, et dont nous avons parlé dans le tems, l'auteur de ces ouvrage a rendu visible le fluide igné, au moment où il s'échappe des combustibles ou des corps qu'il pénètre.

Après avoir constaté l'existence du principe de la chaleur, en le fixant, pour ainsi dire, sous les yeux du spectateur, M. Marat en examine les caractères généraux; puis il le compare aux fluides avec lesquels il a le plus d'affinité, et que bien des physiciens ont pris pour lui. Il prouve, par des expériences très curieuses, qu'il diffère essentiellement du fluide électrique et de celui de la lumière; il va même jusqu'à démontrer que ce dernier n'est point doué de chaleur, mais seulement de la faculté de mettre en évidence le fluide igné par le mouvement local et intestin qu'il lui imprime.

Toutes les propriétés du fluide igné sont exposées avec la même exactitude ; et l'on doit regarder cet ouvrage comme le traité le plus complet et le mieux écrit sur cette matière. Il est même d'autant plus intéressant aujourd'hui, qu'étant suivi dans les Cours que M. Filassier donne à l'Hotel d'Aligre rue Saint-Honoré, le public peut juger et de l'exactitude des expériences alléguées en preuves et de la justesse des conséquences que M. Marat en déduit.

N° XI

(*Extrait du Journal de Paris* 30 juin 1780)

Aux auteurs du Journal.

Messieurs, — Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que vous vous êtes exprimés clairement, quand en annonçant les *Recherches physiques sur le feu* de M. Marat, vous avez dit :

« Par une méthode simple et nouvelle qui mérite l'approbation de l'Académie des sciences, etc., et dont nous avons rendu compte dans le temps, l'auteur de cet ouvrage a rendu visible le fluide igné, etc. » Il est évident, selon moi, que dans cette phrase le *qui* se rapporte à *méthode simple et nouvelle*, et que vous n'appliquez qu'à cette méthode l'approbation dont vous parlez.

Sans doute, Messieurs, l'Académie n'a pas prononcé décidément sur la nature des émanations ignées : l'auteur ne demandait pas un pareil jugement, il désirait seulement, comme MM. les commissaires le déclarent dans leur rapport, que l'Académie prononçât sur la vérité et l'exactitude de ses expériences ; aussi ne dites-vous rien de tout cela. Mais cette illustre et savante Compagnie en se contentant de reconnaître que toutes les expériences de M. Marat étaient nouvelles, exactes, très nombreuses, très variées, a déclaré qu'elles ont été faites par un moyen nouveau, ingénieux et qui ouvre un grand champ à de nouvelles recherches dans la Physique ; elle a répété que le moyen était également ingénieux, et

propre à ouvrir un vaste champ aux recherches des Physiciens ; et c'en est assez, je pense, pour vous justifier de l'équivoque et de l'espèce d'inexactitude que vous reproche M. Le Roi. Défendre votre expression, Messieurs, c'est défendre le rapport même que cet habile Académicien a rédigé, et il est trop équitable pour désapprouver ces réflexions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FILASSIER,

Membre de plusieurs Académies

Nº XII

(Extrait du *Journal de Paris*, 22 juin 1780)

Aux auteurs du Journal

Messieurs, comme je sais que vous vous faites un devoir de publier dans votre journal les remarques qu'on fait en le lisant, et qui peuvent tendre à éclaircir la vérité, j'ai l'honneur de vous écrire au sujet de l'article de votre feuille du vendredi 9 de ce mois, où vous parlez des *Recherches physiques sur le Feu* de M. Marat, docteur en médecine et médecin de Mgr le Comte d'Artois. Après avoir annoncé cet ouvrage, vous continuez en ces termes :

« Par une méthode simple et nouvelle, qui a mérité l'approbation de l'Académie des Sciences, et dont nous avons parlé dans le temps, l'auteur de cet ouvrage a rendu visible le fluide igné au moment où il s'échappe des combustibles ou des corps qu'il pénètre. »

Il me semble, Messieurs, si vous voulez bien y faire attention, que cette manière de s'exprimer présente un sens équivoque, et qui pourrait faire entendre ou croire que l'Académie a reconnu en effet, que M. Marat a rendu visible le fluide igné ; car c'est ce qui résulte du rapprochement de la première phrase : *par une méthode simple et nouvelle*, etc., de la seconde, *l'Auteur a rendu visible le fluide igné*, etc. Cependant l'Académie n'a

nullement prononcé sur le sujet, comme vous pouvez vous en assurer en lisant le rapport de ses commissaires, que vous avez inséré dans une des feuilles de votre journal de l'année dernière, à peu près dans ce mois-ci. Mais comme vous pourriez ne l'avoir pas sous les yeux, je vais en transcrire ici quelques passages, qui prouvent sans réplique ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire.

Après avoir parlé des expériences de M. Marat, les Commissaires continuent en ces termes, paragraphes 11 et 12 : « C'est d'après ces expériences, très nombreuses et très variées pour parvenir à l'objet qu'il se propose que l'Auteur entreprend de prouver que toutes les émanations ainsi rendues sensibles par le microscope solaire, sont l'effet d'un fluide qui sort et qui s'élève des corps échauffés, et que ce fluide est le fluide igné.

On conçoit combien une pareille assertion, et d'où résulteraient des conséquences aussi importantes que multipliées dans la Physique demande d'examens, de faits et d'expériences pour être solidement établie; aussi nous n'entreprendrons pas de déterminer ici jusqu'à quel point l'Auteur est parvenu à prouver ce qu'il avance sur ce fluide, cela nous entraînerait dans de trop longues discussions, etc. »

Les Commissaires terminent ce rapport par ces paroles. « Nous concluons de tout ce que nous venons d'exposer que sans prononcer décidément sur ce que l'Auteur prétend établir dans son mémoire sur le fluide igné, nous regardons ce mémoire comme fort intéressant par son objet et comme contenant une suite d'expériences nouvelles, exactes, etc. » Vous voyez, Messieurs, par ces différents passages du Rapport, la preuve complète de ce que j'ai avancé; et que les Commissaires de l'Académie n'ont rien dit dans le rapport qui puisse établir qu'ils aient reconnu que M. Marat soit parvenu par une méthode simple et nouvelle à rendre visible le fluide igné.

Uniquement guidée par la vérité, l'Académie quoique

toujours portée à favoriser et à encourager les savants dans les expériences qui annoncent des soins, et des vues nouvelles, ne peut cependant admettre comme certaines que les choses qui sont suffisamment prouvées et établies.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Roi, de l'Académie des Sciences.

N° XIII

Lettre de Franklin à Marat

Monsieur,

Je suis extrêmement fâché de ne pouvoir être présent à vos curieuses expériences de samedi, et que des affaires indispensables exigent mon absence chez vous demain ; je serai libre le reste de la semaine, si quelque autre jour peut vous être plus convenable, alors j'en profiterai avec plaisir, étant très sensible à l'honneur que vous me faites par votre obligeante invitation.

Je suis avec grande estime, Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur.

B. FRANKLIN.

Passy, le mardi 29 mars 1779.

N° XIV

Lettre de Franklin à Marat du 25 février 1782 (1).

Monsieur,

Je ferai tous mes efforts pour être auprès de vous à dix heures du matin, mardi prochain, car j'ai un grand désir de voir vos expériences. J'espère que rien ne m'en empêchera et que le temps sera favorable.

(1) L'original de cette lettre était entre les mains de M. Boilly, fils du peintre. (Bougeart. *Marat, l'Ami du peuple*, t. II, 346).

Avec une grande considération, j'ai l'honneur d'être,
Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur.

B. FRANKLIN.

Passy, le 25 février 1782.

N° XV

Lettre de M. Marat à M. le Comte de Maillebois.

Du 19 juillet 1779.

Monsieur le Comte,

Dès que vous eûtes connaissance de mes *Découvertes sur le feu*, vous désirâtes les communiquer à l'Académie, j'ose me flatter que vous voudrez bien aujourd'hui lui en faire agréer l'hommage. C'est une petite offrande que je place par vos mains sur l'autel des sciences.

Je ne vous ai point dit encore que mon mémoire a une suite, et que cette suite offre des objets qui ne sont pas moins propres à piquer la curiosité des physiciens. Je ne veux pas anticiper sur le jugement public, mais je ne crois pas me compromettre en assurant qu'à l'aide d'un petit appareil d'instruments fort simples, je réussis au mieux à décomposer la lumière sans le secours du prisme et d'aucun milieu diaphane et à surface oblique.

Ma méthode n'a point les inconvénients des réfractions prismatiques, elle ne laisse aucun doute sur le nombre des rayons différemment colorés ; ainsi elle sert à perfectionner la doctrine de Newton sur les couleurs, pour ne pas dire à en établir une nouvelle.

Ce n'est pas sans regret qu'en étudiant la nature, on se voit forcé d'abandonner les idées de ce grand homme ; mais si j'infirmes sa doctrine des couleurs, en revanche je rends indubitable sa doctrine sur la cause des réfractions, et cette cause je la démontre à l'œil même. J'ai examiné avec soin ses différents effets ; ils sont visibles dans tous les corps. De ces observations, qui jettent le plus grand jour sur les phénomènes de la dioptrique, je tire des conséquences dont je profiterai un jour pour

perfectionner les instruments d'optique et d'astronomie

Vous concevez, M. le Comte, que les expériences qui servent de base à ces découvertes sont absolument neuves ; s'il a fallu bien des réflexions pour les imaginer, il ne faut que des yeux pour les constater.

C'est de l'observation d'un phénomène très simple que je suis parti ; mais si vous saviez combien il m'en a coûté de recherches pour les développer dans toutes les conséquences, et dérober à la nature son secret, vous applaudiriez à la constance de mon zèle.

Ce n'est là qu'une légère esquisse, et déjà peut-être m'auriez vous soupçonné de jactance si vous ignoriez combien je me pique d'exactitude.

Recevez, M. le Comte, les assurances de dévouement inviolable que je vous ai voué et avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

MARAT.

N° XVI

Billet de M. le Comte de Maillebois à M. Marat.

Du samedi 19 juin 1779.

Je porterai, Monsieur, à l'Académie l'offrande dont vous me chargez pour elle, et je vous rendrai compte demain matin de ce qui aura été dit à la suite. Vous connaissez mon dévouement.

N° XVII

Billet de M. le Comte de Maillebois à M. Marat,

Du dimanche 20 juin 1779.

M. de Maillebois fait bien ses compliments à M. Marat. La lettre et le présent ont été bien reçus de l'Académie.

On a nommé les mêmes commissaires, auxquels on a ajouté M. de Lalande ; on n'a point voulu y joindre M. Cousin, à cause des deux géomètres qui se trouvent dans les commissaires.

On a invité les physiciens à aller voir les expériences, il n'y a eu que M. Brisson qui a élevé quelques doutes sur la découverte.

N° XVIII

*Billet de M. le Marquis de Condorcet,
secrétaire de l'Académie*

Du 14 juillet 1779.

Le 19 juin 1779, M. Marat a présenté son projet de nouvelles expériences ; on lui a nommé les mêmes commissaires que pour son premier ouvrage, et on y a joint M. de Lalande, auquel on a substitué M. Cousin.

N° XIX

Billet de M. Sage, de l'Académie à M. Marat.

Du 8 octobre 1779.

Sage a l'honneur de saluer M. Marat ; il a reçu des lettres à son retour de la campagne où il est encore obligé de se rendre, ce qui l'empêchera de se trouver au rendez-vous. MM. Le Roy et Cousin, étant plus versés que lui dans l'optique, sont les juges nés de cette partie ; Sage ayant toute confiance en eux s'y rapportera.

N° XX

Lettre de M. Le Roy, de l'Académie, à M. Marat (1).

Du 7 janvier 1780.

Je vous ai marqué, Monsieur, que je m'occupais de votre rapport et que je le ferais très incessamment, mais comme j'en ai eu un à faire très important sur la marine,

(1) Note de M. Marat. « Il y avait déjà longtemps que la » vérification des expériences de M. Marat sur la Lumière » était terminée, et le rapport ne s'en faisait point ; il prit » le parti de la solliciter. »

et après lequel on attend, c'est ce qui m'a empêché de terminer le vôtre. C'est précisément le rapport de la marine qui a été interrompu à la 3^e phrase et non celui de vos expériences. Soyez tranquille, je vous prie, ce rapport sur la marine sera fini aujourd'hui, ainsi le vôtre sera pour la semaine prochaine sans délai ni remise, au moins de ma part ; au reste je ne conçois pas comment on vous a donné l'alarme sur ce rapport de mercredi, puisqu'il y était question d'un ventilateur et non des couleurs de la Lumière.

Je vous souhaite bien le bonjour.

LE ROY.

N^o XXI

Billet de M. Le Roy, de l'Académie, à M. Marat.

17 janvier 1780.

Le rapport de M. Marat n'est pas encore fait, mais il peut être assuré que M. Le Roy s'en occupe, et que c'est véritablement par la multitude d'occupations forcées que cette affaire n'est pas encore terminée ; il le prie, au reste, de croire que ce rapport n'est pas loin, et que M. Le Roy tâchera de le faire la semaine prochaine. Mais M. Marat doit sentir lui-même que ce rapport n'est pas un rapport ordinaire et qu'il demande beaucoup d'attention.

Il est prié de recevoir mille et mille compliments.

N^o XXII

Billet de M. Le Roy, de l'Académie, à M. Marat.

28 janvier 1780.

Malgré tout le désir que j'ai certainement de faire ce que vous désirez, Monsieur, il m'est impossible de faire votre rapport demain ; je suis obligé d'aller voir les prisons du Châtelet pour un autre rapport dont je suis

chargé, et comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer, *votre rapport n'est pas comme un autre, et demande par là la plus grande attention* ; mais je vous l'ai promis pour la semaine prochaine, et je vous tiendrai parole.

N° XXIII

Billet de M. Le Roy, de l'Académie, à M. Marat.

13 février 1780.

Votre rapport sera fait cette semaine, Monsieur, au moins je le compte fort, car il y aura mercredi prochain quinze jours que je suis en querelle pour celui du renouvellement de l'air dans les vaisseaux, et il faut que je réponde encore à une réponse qu'on m'a faite à ce rapport, mais vous pouvez être sûr et certain que je suis aussi impatient que vous que le vôtre soit fini ; il y a un tel esprit de chicane dans l'Académie que cela m'oblige de mettre encore plus d'attention à ce qu'on y lit, mais au nom de Dieu soyez tranquille et croyez que je suis désolé de ce retard.

Recevez mille compliments.

N° XXIV

*Billet de M. Le Roy de l'Académie
à M. Marat*

23 février 1780.

De grâce, Monsieur, ne m'en voulez pas si votre rapport n'est pas encore fait, la matière est très délicate comme vous savez et demande par conséquent à être soigneusement examinée ; et comme vous êtes trop bon physicien pour l'ignorer, il y a beaucoup d'expériences qui ne sont pas tellement simples qu'il n'y ait uniquement à prononcer que sur le fait. De plus, j'ai été fort occupé par un rapport sur un objet concernant la

marine, pour lequel le ministre pressait. Mais, Monsieur, votre rapport se fait, et je m'occuperai uniquement de vous à l'avenir. Je me flatte que vous ne doutez pas de tous les regrets que j'ai de ne vous avoir pas encore expédié par tous les sentiments distingués d'estime et d'attachement que je vous ai voués, et avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

LE ROY.

N° XXV

*Lettre de M. Cousin, de l'Académie des sciences
à M. Marat*

13 avril 1780.

Monsieur,

Les affaires de M. Le Roy l'ayant empêché de venir à l'audience mercredi et de s'occuper de toute autre chose, il se trouve forcé de remettre à samedi prochain le rapport de vos expériences, mais nous ne pouvons pas vous promettre de finir le même jour, cela dépendra du degré d'attention que l'Académie voudra bien nous accorder.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

COUSIN.

N° XXVI

*Billet de M. Cousin, de l'Académie des sciences
à M. Marat*

15 avril 1780.

J'ai l'honneur de saluer M. Marat et le prier de remettre au porteur l'exemplaire de l'*Optique* de M. Newton que je lui ai prêté. M. Le Roy avait demandé samedi à faire son rapport, on n'a pas eu assez de temps, j'espère que ce sera pour mercredi prochain.

COUSIN.

N° XXVII

Billet de M. Marat à M. le Marquis de Condorcet

Jeudi 4 mai 1780.

M. Marat prie M. le Marquis de Condorcet de vouloir bien lui marquer si le rapport de ses expériences est fait.

Réponse au bas.

Le rapport a été commencé hier, mais l'Académie n'a pas eu le temps d'en entendre la lecture en entier.

N° XXVIII

Billet de M. Marat à M. le Marquis de Condorcet.

7 mai 1780.

M. Marat prie M. le Marquis de Condorcet de vouloir bien lui marquer si son rapport a été repris dans la séance d'hier et s'il est terminé.

Réponse de M. Condorcet

Le rapport n'a point été fait hier, M. Le Roy, qui en est chargé, n'a point assisté à la séance.

N° XXIX

Billet de M. Marat à M. le Marquis de Condorcet.

M. Marat prie M. le Marquis de Condorcet de vouloir bien lui faire part de la résolution de l'Académie relativement au rapport de ses expériences. Il a l'honneur de lui faire ses compliments.

Le jeudi 27 avril.

Reponse de M. de Condorcet (au bas du billet)

Les commissaires ont promis le rapport pour samedi.

N° XXX

Billet de M. Marat à M. le Marquis de Condorcet.

Dimanche, 30 avril 1780.

M. Marat prie M. le Marquis de Condorcet de vouloir bien l'informer si le rapport de ses expériences est terminé ou même commencé.

Réponse de M. de Condorcet (au bas du billet.)

M. Le Roy a fait le rapport et l'a apporté à la séance, mais d'autres objets ont empêché de le lire à la séance il est remis à mercredi.

N° XXXI

Billet de M. Le Roy à M. Marat.

9 mai 1780.

M. Le Roy fait toutes sortes de compliments à M. Marat et le prie de lui renvoyer l'*Optique* de Newton en français que je lui ai prêtée l'été dernier, et la même *Optique* en anglais qu'il croit lui avoir aussi prêtée, il voudrait bien y vérifier quelque chose. M. Le Roy désirerait aussi que M. Marat lui envoyât les *Expériences* signées qu'il a vu avec M. Cousin pour former autorité.

N° XXXII

Extrait des registres de l'Académie royale des sciences.

10 mai 1780.

M. Marat, médecins des Gardes du corps de Mgr le Comte d'Artois, ayant prié l'Académie de lui nommer des Commissaires pour voir des expériences sur la lumière, la compagnie nous en a chargés, M. le Comte de Maillebois, M. Sage, M. Cousin et moi.

Ces expériences, qui sont en très grand nombre,

roulent sur différents phénomènes de la Lumière, et particulièrement sur ceux qui appartiennent à son inflection, lorsqu'elle passe le long des corps, ainsi que sur ceux qui, selon l'Auteur, établissent que la décomposition des couleurs qu'on observe dans cette inflection est la cause de celle qu'on observe dans le prisme, ou que celles-ci ne sont point l'effet de la réfraction, mais l'effet unique de l'inflection avant d'y entrer; en sorte que, selon M. Marat, la décomposition de la Lumière dans son inflection et celle qu'on observe dans son passage par différents milieux, sont la suite d'un même effet.

Mais comme ces expériences sont en très grand nombre, ainsi que nous l'avons dit, que nous n'avons pu par là les vérifier toutes (malgré toute l'attention que nous y avons apportée) avec l'exactitude nécessaire; que d'ailleurs elles ne nous paraissent pas prouver ce que l'Auteur imagine qu'elles établissent, et qu'elles sont contraires en général à ce qu'il y a de plus connu dans l'Optique, nous croyons qu'il serait inutile d'entrer dans le détail pour les faire connaître, ne les regardant pas comme de nature, par les raisons que nous venons d'exposer, à ce que l'Académie y puisse donner sa sanction ou son attache.

Fait dans l'Académie des sciences, le 10 mai 1780.

LE ROY, COUSIN, SAGE,

Je certifie le présent extrait conforme à l'original et au jugement de l'Académie.

Ce 10 mai 1780.

Le marquis DE CONDORCET.

N° XXXIII

Observation de M. Marat sur le rapport de l'Académie des sciences du 10 mai 1780.

Quelque peu disposée que fût l'Académie à me rendre justice, mes commissaires en particulier ne pouvaient se dispenser de rendre compte de mes expériences capi-

tales, ce qui exigeait un travail assez long et assez délicat. On verra par les lettres sous les n° 19, 20 et 22, combien ceux d'entre eux qui l'avaient entreprise se trouvaient embarrassés, car il s'agissait d'en dire assez long pour que l'Académie fût instruite, et trop peu pour que je fusse content.

Quoi qu'il en soit, cette Académie fut près de cinq mois à rédiger le rapport. Il paraît par la lettre sous le n° 23 que le rapport devait être fort long, puisqu'un de mes Commissaires ne pensait pas qu'on pût le terminer dans une séance ; et il est prouvé par la réponse que le secrétaire de cette Compagnie fit au billet de M. Marat, sous le n° 27, qu'une séance entière n'a effectivement pas suffi pour en faire la lecture. L'acte académique contenu en deux phrases qui m'a été envoyé le 10 mai 1780, et que j'ai mis à la tête de mon ouvrage, n'est donc pas le rapport de mes commissaires. Il est donc démontré que le rapport a été supprimé par la cabale, et que l'Académie m'a fait un déni de justice.

Voici maintenant quelques détails que je tiens de bonne part. Un seigneur de beaucoup d'esprit à qui je n'avais pas laissé ignorer cette transaction académique, ayant un jour à dîner l'Académicien qui avait été chargé de mon rapport, entreprit d'en arracher l'aveu de la vérité : Comment est-il possible, dit-il à M. Le Roy, qu'un académicien tel que vous se soit oublié jusqu'à faire un rapport aussi ridicule que celui qui est à la tête des Découvertes de M. Marat ? Si vous ne vouliez pas rendre justice à l'Auteur, encore ne fallait-il pas apprêter à rire à vos dépens par un galimathias en style barbare, qu'un maître d'école aurait honte d'avouer. — Que voulez-vous, répondit M. Le Roy, ce n'est pas ma faute, j'avais fait un rapport de 45 pages in 4°, où je m'étais piqué de faire connaître le travail de M. Marat ; mais à chaque énoncé que je faisais d'une expérience contraire au système de Newton, les géomètres me donnaient un démenti, et nous soutenaient en face à mon confrère et à moi, que nous n'avions pas vu le fait que

nous attestions ; nous avons beau insister, ils nous répondaient : « cela est impossible, nous avons fait nos calculs. » A force de crier ils nous ont forcé au silence. Enfin l'Académie, subjuguée par le parti le plus fort, m'a tenu l'épée dans les reins, pour brocher à la hâte le rapport dont vous me faites des reproches.

N° XXXIV

Extrait des Observations sur la Physique, t'Histoire naturelle et sur les arts, avec des planches en taille douce, dédiées à Mgr le comte d'Artois (1).

Lettre de M. Le Dru fils sur les expériences de M. Marat

Votre journal, Monsieur, ainsi que plusieurs autres, étant, pour ainsi dire, des archives où différens savans déposent leurs découvertes, il me semble qu'ils devraient être consultés par les auteurs, qui désirent y consigner leurs expériences, ou par les personnes qui se font un devoir de vous communiquer les faits des autres, afin d'éviter des revendications qui ne sont jamais à l'avantage de celui à qui on attribue en second la découverte.

M. M... se trouve dans ce cas, par sa lettre insérée dans votre journal d'avril et juin derniers. Il attribue à M. Marat de nouvelles expériences électriques, publiées depuis six à sept ans par mon père, dont une partie est consignée dans nos cahiers ; j'y renverrai le lecteur ainsi qu'aux autres ouvrages qui en font mention, afin d'éviter des répétitions dans un journal qui a pour but la publication de faits nouveaux.

1° M. Marat ayant suspendu des boules de liège à un fil de métal dans un récipient où il fit le vuide, ses balles s'écartèrent peu et ne produisirent pas le même effet que dans le plein ; ce qui n'est qu'un extrait des expériences

(1) Par M. l'abbé Rozier, de plusieurs Académies, et par M. J. A. Mongez, le jeune, chanoine régulier du Chapitre de Ste Geneviève, des Académies royales des Sciences de Rouen, de Dijon, de Lyon, etc. t. XVIII, 1781, 2^e semestre, p. p. 402 et suiv.

de mon père, p. 373 de votre cahier d'avril 1775, où par parenthèse on trouvera le moyen de charger une bouteille de Leyde isolée, dont la découverte de la fin de l'année dernière, a été attribuée à M. Marat.

2° La perméabilité du verre à l'électricité, où il semble que l'art de M. Marat a forcé la nature de lui révéler ses secrets, comme le dit M. M..., avait été rendue publique par mon père dans les journaux de médecine de M. Roux, de septembre et octobre 1774.

3° Pour le nouvel électromètre de M. Marat, il diffère de bien peu de chose des électromètres ordinaires, dont l'invention nous vient, je crois, d'Angleterre, que l'on adapte à la base du support des conducteurs, et qui ont toujours servi à mesurer la force de l'électricité dans tous les cas possibles : j'en laisse juges les personnes qui se sont adonnées à l'électricité.

4° Quant à l'action de l'électricité sur les fluides conducteurs et non conducteurs, dont les résultats peuvent être du plus grand intérêt pour la chymie, pourvu toutefois que l'opérateur ait des connaissances dans cette partie, ou qu'il s'associe un chymiste instruit pour travailler avec lui, le 25 mai 1777, mon père en fit les expériences devant M. le comte de Falkenstein, accompagné de plusieurs savans, du nombre desquels étaient M. Rouelle, M. Darcet et M. Fontana. On peut voir un extrait de cette séance, tome I^{er} p. 296 et 297 du *Voyage en France* par M. le comte de Falkenstein — Paris, 1778, chez Cailleau.

5° Relativement à la réaction et à la communication intime des deux surfaces de verre dans l'expérience de Leyde, mon père l'a démontrée et prouvée clairement, pages 69 et 70 du cahier de février 1776.

Si MM. M... ou Marat désirent prendre communication de ce qu'a publié mon père, qu'ils se donnent la peine de lire la table qui est à la fin de votre dernier cayer de 1777, et les journaux de médecine de 1773 et 1774 ; ils éviteront par ce moyen les occurences.

Permettez-moi, Monsieur, de joindre ici, de plusieurs

essais que j'ai faits, ceux qui m'ont paru les plus essentiels pour préserver les aiguilles de boussole de l'influence de l'atmosphère électrique. J'ai remarqué en général que si la boîte de la boussole est toute de métal et que l'aiguille soit plus près du fond que du verre, point d'action de la part de l'électricité. Si on isole la boussole, l'atmosphère d'une bouteille de Leyde présenté sur le verre fait dévier de très peu de chose l'aiguille ainsi que l'atmosphère d'un plateau de trois pieds de diamètre. Mais le moyen le plus sûr pour empêcher la déviation, c'est de mouiller le verre ou les verres, si c'est une boussole marine ; alors l'influence de l'électricité est nulle même en isolant la boussole ; procédé qui n'est presque jamais d'usage dans les différentes opérations où l'on se sert de cet instrument.

N° XXXV

Extrait de l'Action du feu central démontré nulle à la surface du globe, contre les assertions de MM. le comte de Buffon, Bailly, de Mairan, etc. Par M. de Romé de l'Isle, des Académies royales des sciences de Berlin et de Stockolm, de celles des curieux de la nature, et des sciences utiles de Mayence, honoraire de la Société d'emulation de Liège. Seconde édition, à Stockolm, et se vend à Paris chez P. Firmin Didot, 1781 In-8°.

L'auteur, après avoir établi « que la chaleur est produite par le mouvement, qui à son tour dérive des lois de la gravitation universelle, transcrit à l'appui de sa théorie, l'opinion de Buffon et celle de Marat. » *p. 7 en note* — « Le principe de toute chaleur, dit très bien M. de Buffon, paraît être l'attrition des corps : tout frottement c'est-à-dire tout mouvement en sens contraire entre des matières solides, produira de la chaleur. » [*Introduction à l'Hist. des min. 1^{re} partie, p. 22, edit. in 4°.*] « Tout mouvement, toute action, dit encore M. de Buffon,

produit de la chaleur. » [*Epoq. de la Nat.* p. 243, édit. in 4° :] « Le camphre, le naphte, les huiles essentielles, l'esprit de vin, le phosphore, etc. quoique très imprégnés de fluide igné, sont toujours à la température du milieu qui les environne ; *c'est donc le mouvement de ce fluide, non sa présence, qui produit la chaleur et le feu* » (*Découvertes de M. Marat sur le feu*, etc. Paris, Clouzier, 1779, in-8° p. 3.)

P. 14 en note : M. Marat vient de démontrer, par des expériences nouvelles et très ingénieuses faites au microscope solaire, que le fluide igné, ce principe de toute chaleur, sans être chaud lui-même, n'existait point dans les rayons solaires. « Ces rayons solaires, dit-il, ne sont autre chose que la matière de la lumière même poussée en droite ligne par l'action du soleil, et s'ils produisent de la chaleur, *ce n'est qu'autant qu'ils excitent dans les corps le mouvement du fluide igné contenu.* »

Voyez le mémoire intitulé : *Découvertes de M. Marat sur le feu*, etc. Paris, Clousier, 1779, in-8°, p. 12.

N° XXXVI

(Document inédit communiqué obligeamment par M. Et. Charavay)

Lettre adressée par M. Senebier à M. de Romé de l'Isle, maison de M. d'Ennery, rue Neuve des Bons-Enfants, Paris.

Monsieur, une maladie longue et douloureuse m'a empêché de pouvoir vous remercier du beau livre que vous avez eu la bonté de me faire remettre par M. de Saussure, mais je vous dirai à présent qu'il a fait les plaisirs de ma convalescence. Vous étiez fait pour combattre l'éloquence des Buffon et des Bailly, et [pour montrer qu'une belle phrase n'est pas toujours une bonne raison et qu'il y a des romans dans les têtes de nos plus habiles physiciens et naturalistes comme dans celle des politiques et des métaphysiciens.

Votre ouvrage m'a paru clair, lumineux, tranchant,

vous l'avez semé d'idées neuves qui sont très intéressantes et qui font voir que vous êtes aussi profond dans les principes de la physique générale que dans le reste de la cristallographie.

J'ai été confirmé dans plusieurs idées que j'ai éliminées dans les journaux de physique de l'abbé Rosier, par vos savantes recherches, entre autres que la lumière sortant du soleil n'était peut-être pas douée de la chaleur, mais vous ne croirez pas que je doute des expériences de *M. Marat*, je les crois peu sûres, peut-être hasardées, certainement faites sans précaution, son fluide igné ne pourrait-il point être une autre émanation ? L'action de la chaleur ne la ferait-elle pas sortir ? N'aurait-il pas dû montrer que ce n'en était et que cela ne pouvait en être une autre ?

J'avais commencé à répéter critiquement ces expériences, il m'avait semblé que ces doutes n'étaient pas sans fondement. Si ma santé m'avait permis de suivre cela, j'aurais communiqué à *M. Marat* mes doutes, mais je n'ai pu reprendre ce travail, et par conséquent je n'ai pu quitter mes idées, si vous aviez appris soit par vos expériences, soit par d'autres, quelque chose qui confirmât ou détruisît ce que je soupçonne, vous me feriez un bien grand plaisir de m'en instruire, au reste je n'ai pas encore vu les *Recherches sur le feu* que j'attends avec impatience et que je dois bientôt recevoir avec l'ouvrage de Wallerius. (?)

J'ai vu avec bien du plaisir l'usage que vous faites de l'évaporation comme cause réfrigérante. Il est étonnant qu'on ait attendu si longtemps à l'appliquer à ce sujet, mais tous les physiciens ne savent pas généraliser et ne s'élèvent pas de la boule du thermomètre mouillée et soufflée avec un soufflet aux phénomènes généraux. Cependant, en y réfléchissant, on aurait vu qu'il n'y avait que cette cause qui rendait les pluies d'été si rafraîchissantes.

Je pense encore comme vous sur l'état composé de la lumière, je l'ai bien dit dans les journaux de Rosier,

mais je ne saurais être de l'opinion du phosphorique *Sage* dont j'estime beaucoup les hardiesses, le génie et le savoir. Vous aurez peut-être vu dans les derniers mémoires que j'ai publiés que la lumière était un composant de phlogistique, et par conséquent que le phlogistique n'en était pas une partie, je crois avoir des preuves sans réplique de cette assertion dans des expériences chymiques, qui vous frapperont, et en particulier dans certaines cristallisations, mais j'oublie que je parle d'un homme d'un mérite rare dont les idées doivent être pesées longtemps avant d'être soupçonnées, l'amour seul de la vérité me fait proposer ce que je vous confie, et l'espérance de vos leçons m'empêche de cacher ce que je pense, lorsqu'il est contraire à des idées que vous honorez de votre suffrage.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération
Monsieur,

Votre très humble et bien obéissant serviteur,

SÉNEBIER,

bibliothécaire de la République de Genève.

Genève, ce 31 juillet 1780.

N° XXXVII

Document inédit, communiqué par M. Th. Dufour. (de Genève)

Lettre de J.-P. Marat à Georges-Louis Le Sage
du 11 avril 1781 (1).

A Monsieur Le Sage, célèbre mathématicien
à Genève.

On est toujours très flatté, Monsieur, de mériter l'approbation d'un juge aussi éclairé que vous l'êtes; et on

(1) Bibl. de Genève : original autographe, 1 page in-4°. Le Sage a écrit au bas : « N. B. Il a été tué, par M^{lle} Charlotte Corday, le 13 juillet 1793. »

l'est doublement, lorsqu'on a l'honneur, comme moi, de vous connaître personnellement. J'ai reçu avec reconnaissance les observations que vous avés bien voulu me communiquer; j'en sens tout le prix, mais je crois ma façon de penser sur le principe de la gravitation fixée pour toujours. Au reste, si j'en change, c'est à vous, Monsieur, à qui je ferai hommage de mes nouvelles idées.

Recevés, Monsieur, l'assurance de la profonde estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur.

MARAT.

Paris, ce 11 avril 1781.

N° XXXVIII

Opinion de Lamarck sur Marat

Le célèbre naturaliste Lamarck, dans ses « *Recherches sur les causes des principaux faits physiques* » a donné l'appui de sa haute autorité à l'exposé des théories de Marat.

« L'auteur dit que le fluide igné n'agit, ne cause la chaleur, etc., que lorsqu'il est en mouvement. Il a raison... Plusieurs expériences intéressantes que l'auteur eut occasion de faire par le moyen ingénieux qu'il imagina lui ont montré bien des choses que les autres physiciens ignoraient... Comme je suis d'accord avec l'auteur sur la distinction qu'il fait de la matière du feu d'avec la matière de la lumière, je passe toutes les expériences qu'il rapporte pour établir et prouver cette distinction... J'invite, au reste, le lecteur à consulter cet intéressant ouvrage, et surtout à répéter les expériences curieuses que son ingénieux auteur a exécutées. Ces expériences sont très importantes pour la véritable théorie du feu que les chimistes pneumatiques n'ont assurément point entrevue; enfin elles présentent de bons moyens d'ob-

server le fluide, lorsqu'il est en expansion, de juger de la nature de son mouvement, et de ses relations immédiates avec l'air et d'autres matières environnantes (1).

N° XXXIX

Extrait des *Nouveaux principes de physique, ornés de planches et dédiés au prince royal de Prusse, par M. CARRA. Paris, 1781-1784, 5 vol. in-8°.*

T. IV, chap. XXVI. Théorie du feu et de la chaleur

P. 2. Enfin M. Marat dit dans un ouvrage qui a paru en 1779, que le feu n'est feu qu'autant que le mouvement des globules ignés est assez vif pour ébranler la matière de la lumière.

P. 8. J'adopterai donc, relativement à mes propres principes, l'opinion de Boerhaave, celle des Cartésiens et celle de M. Marat.

P. 26-27. L'opinion générale des physiciens est que la fumée, comme la flamme, s'élève en vertu des lois de la pesanteur ou gravitation. M. Marat a combattu cette opinion avec le plus grand succès dans ses *Découvertes sur le feu*; mais ce savant, en attribuant l'élévation de la flamme à une force expansive dont il n'explique point la cause mécanique, a ajouté une force attractive, qui selon lui, fixe l'action du fluide igné sur les substances inflammables. C'est, selon moi, être arrivé près du but, sans y toucher. M. Marat n'avait qu'un pas de plus à faire pour s'apercevoir que, puisque la gravitation ou force du centre n'avait aucune part au phénomène du feu, c'est l'idée qu'il s'est formée de son fluide igné, en lui attribuant la pesanteur; quoiqu'il dise, au commen-

(1) *Recherches sur les causes des principaux faits physiques* par J.-B. Lamarck, professeur de zoologie au Muséum nat. d'hist. naturelle; Tome I, appendice, p. 343-368.

cement de son ouvrage, que le feu n'est point une matière, mais une modification d'un fluide particulier. Or, une modification ne peut pas être pesante.

(Plus loin l'auteur expose la récapitulation de ses principes sur la théorie du feu et de la chaleur et formule des idées qui se rapprochent singulièrement de la théorie moderne de la *chaleur* considérée comme une *modification du mouvement*).

N° XL

Document inédit dû à l'obligeance
de M. Et. Charavay.

Lettre de Formey, conseiller privé du Roi, secrétaire perpétuel de l'Académie à Berlin, le 26 d'avril 1788 (1).

Monsieur, jeudi dernier, 24 du c. m., le comte Guarini me remit votre ouvrage et vos lettres à l'Académie et à moi, comme j'allais tout de suite à l'assemblée ordinaire de l'Académie, je présentai le livre et je lus les lettres.

Je fus d'abord chargé de vous remercier de votre attention. Ensuite on nomma (sic) huit académiciens, juges compétens, pour examiner l'ouvrage et en faire rapport. Mais dès hier, celui qui a commencé cette tâche m'écrivit qu'il avait lu dans votre Introduction, page XIII mes *Notions élémentaires d'optique et le Recueil de ces mémoires ne doivent point être séparés ; également nécessaires à ceux qui veulent étendre leurs connaissances en optique : le premier est indispensable pour l'intelligence du dernier*. Sur quoi notre académicien ajoute : j'ai feuilleté le livre qu'on me remit hier ; ces *Notions élémentaires* n'y sont pas. Je ne me pique

(1) V. une autre lettre de Formey à Marat, datée du 19 février 1779 (Chèvremont, *Esprit politique*, t. II, 417).

pas d'entendre un ouvrage sans ce qui est *indispensable* pour son *intelligence*. Je vous prie donc d'écrire à l'auteur de nous les transmettre *promptement*.

Je m'acquitte de cette commission, mais outre le retardement qui en résulte, je ne crois pas qu'un volume puisse être envoyé par la poste, cela serait trop coûteux ; il faudrait une occasion et on ne les trouve pas à point nommé.

Vous comencez, Monsieur, votre lettre à l'Académie, en vous qualifiant *sujet* de notre monarque. Nous ignorons comment vous l'êtes, et nous serions bien aise de le savoir. J'ai cherché votre nom dans la *France littéraire* de 1769, mais je ne l'ai pas trouvé. Nous avons à Paris deux de nos confrères M. de la Grange quai des Théatins, hôtel de la Briste et M. Bitaubé, de l'Académie des inscriptions de Paris. Vous pourriez, Monsieur, leur rendre visite, et savoir d'eux s'ils auraient quelque voie pour nous faire parvenir votre ouvrage susdit. En cas que vous les voyiez, je vous prie de les assurer de mon tendre souvenir.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FORMEY.

N° XLI

A la suite d'une entrevue orageuse entre Marat et le physicien Charles, qui l'avait comparé à Comus, Marat porta plainte contre lui.

« L'an 1783, le samedi 15 mars, huit heures et demie du soir, nous, Antoine-Joachim Thiot, commissaire au Châtelet, etc., ayant été requis, nous somme transporté *rue du Sépulcre, faubourg Saint-Germain*, en une maison, dont le sieur Borgeot, bourgeois de Paris, est principal locataire, où étant monté au *premier étage*

nous sommes entré dans une chambre sur le derrière ayant vue sur une cour et nous y avons trouvé, couché dans un lit, le sieur *Jean-Paul Marat, medecin des gardes du corps de Mgr le comte d'Artois*, demeurant en la maison où nous sommes ; lequel nous a rendu plainte contre le sieur Charles, professeur de physique, demeurant en cette ville, place des Victoires, contre un de ses parens logé avec lui et contre un autre particulier que le plaignant croit être domestique dudit sieur Charles, et nous a dit que *le matin, vers dix heures, il s'est rendu chez ledit sieur Charles pour avoir avec lui un éclaircissement sur les propos rapportés au plaignant comme tenus contre lui par le sieur Charles en faisant un parallèle du plaignant avec le sieur Comus*, ce qui tournait le plaignant en ridicule et était fort offensant. Qu'ayant trouvé ledit sieur Charles dans son appartement, le plaignant lui a expliqué le sujet de sa visite ; que ledit sieur Charles lui a répondu qu'il n'avait aucune explication à lui donner. Que le plaignant ayant pris le parti de se retirer, ledit sieur Charles a profité du moment où le plaignant était retourné pour s'en aller pour lui porter, sans que le plaignant ait pu s'en apercevoir ni le prévoir, un coup de poing très violent sur la tempe et sur l'œil gauche, qui en ont été endommagés ; que la force du coup a considérablement étourdi le plaignant, lequel étant revenu à lui, s'est trouvé investi par deux autres hommes et *par ledit sieur Charles, qui lui ont arraché son épée au fourreau et l'ont brisée*. Qu'alors le plaignant a fait des efforts pour se dégager de leurs mains, et ayant réussi, il s'est retiré et est revenu chez lui, à l'aide d'une voiture, avec l'intention de faire sa plainte, laquelle il n'a pu faire plus tôt, attendu l'étourdissement dans lequel il s'est trouvé jusqu'à ce moment.

Et le plaignant nous ayant requis de faire l'examen des marques du coup qu'il a reçu, nous avons remarqué qu'il a l'œil gauche rouge et enflammé, et une contusion considérable et ainsi enflammée,

tant sous cet œil qu'à la tempe avec enflure dans les parties.

Desquels faits, circonstances et dépendances il nous rend la présente plainte.

Signé : J.-P. MARAT, Thiot.

(Extrait de la *Gaz. Anecdote.*, 1878, t. I, 170-172).

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE	I-VI
AVANT-PROPOS. — LE VRAI MARAT	1-16
La famille MARA	17
Les premières années. — MARAT physiologiste . .	32
MARAT physiologiste (suite)	41
MARAT médecin	53
MARAT médecin. — Son <i>Mémoire sur l'Electricité médicale</i>	76
Un Incident biographique. — Les prétentions nobi- liaires de MARAT.	95
MARAT savant.	99
Les recherches sur le Feu. — Début dans la carrière scientifique	103
Les cours publics de MARAT. — Ses anciens élèves, Brissot et Barbaroux.	114
Les découvertes sur la Lumière.	121
Les recherches sur l'Électricité.	133
Autres opuscules scientifiques de MARAT	141
MARAT et les Académiciens. — Son pamphlet contre <i>Les charlatans académiques</i>	150
MARAT et ses contemporains	162
La psychologie de MARAT	171
Portrait physique de MARAT	185
La maladie de MARAT.	196

APPENDICE. — I. La mort de MARAT	209
II. L'autopsie	217
III. L'embaumement	222
IV. Les obsèques de MARAT	
Le Culte posthume de <i>l'Ami du Peuple</i>	226
V. L'apothéose	253
VI. La dépanthéonisation	256
Simonne Evrard, la « veuve MARAT »	260
Albertine MARAT.	265
Les descendants de MARAT.	274
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	277

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS

A

Alcibiade, 188.
 Alembert (d') 170.
 Alexandre (l'empereur), 48.
 Alibard, 87.
 André (M^{me} d'), 194.
 Angiviller (c^{te} d'), 34.
 Ankastroom, 247.
 Antinoüs, 188.
 Arago, 126, 127.
 Aristote, 43, 48.
 Arnoux, 271, 272.
 Artois (c^{te} d'), 62, 63, 95, 96,
 97, 283, 296, 306, 309, 319.
 Audinot, 153.
 Averroës, 45.
 Avicenne, 45.

B

Babeuf, 274.
 Bachelin, 2, 97, 186, 237, 239, 245,
 257.
 Bachelin-Deflorenne, 275.
 Bailly, 126, 127, 164, 201, 311, 312.
 Balzac, 209.
 Bara, 238, 239.
 Barbaroux, 114, 119, 120, 214,
 219.
 Barrau, 240.
 Basset, 238.
 Basseville (de), 64.
 Baudry (Paul), 212.
 Baumé, 156.

Bauzée, 132.
 Beaulieu, 226, 247.
 Beaumarchais, 154.
 Beauvais, 256.
 Beauvallet, 186, 228.
 Beisson, 186.
 Belloste, 64.
 Bentabolle, 229.
 Bergny (M^{me}), 238.
 Bernard, 217, 222, 224, 288.
 Bernard (Cl.), 90.
 Bernardin de St-Pierre, 266.
 Bernouilli, 105.
 Berry (duc de), 221.
 Berquin, 241.
 Bert (Paul), 90.
 Berthault, 33.
 Bertholon, 77, 79, 87, 89, 91.
 Beugnet, 96.
 Bichat, 41, 42.
 Biré, 209.
 Bitaubé, 318.
 Blanc (L.), 56, 186, 220.
 Blondel (Spire), 3, 237, 238.
 Boerhave, 43, 51, 105, 166, 316.
 Bohadatsch, 77.
 Boichard, 213.
 Boileau, 154.
 Boilly, 298.
 Bonnefoy, 76, 77.
 Borgeot, 318.
 Borie, 286.
 Bougeard, 14, 33, 149, 158, 185,
 202, 204, 205, 230, 247, 252, 263,
 298.

Bouvard, 66, 286.
 Bourdon (Léonard), 255.
 Bourdier, 13.
 Bovet, 17, 20, 21, 33.
 Boyer, 5.
 Boze, 186, 270.
 Bréguet, 61.
 Brézetz (de), 35, 275.
 Brichaut, 97.
 Brisson, 301.
 Brissot, 7, 8, 25, 58, 61, 65, 73,
 114, 116, 117, 118, 165, 181, 188,
 199, 200.
 Brochet, 234, 236.
 Brugmans, 124.
 Brutus, 257.
 Buchan, 55.
 Bucquet, 288.
 Buffon, 48, 154, 164, 169, 170,
 311, 312.

C

Cabanis, 41.
 Cadet, 155.
 Cagliostro, 93, 151.
 Cailleau, 310.
 Caron, 219, 224.
 Carra, 166, 316.
 Carrel, 270.
 Cassini, 160.
 Castries (maréch. de), 156.
 Cavendish, 118.
 Céard (Henry), 4.
 Chabot, 229.
 Chalier, 245.
 Chambon, 117.
 Champfleury, 239.
 Chapelain, 154.
 Chappe (d'Auteroche), 33.
 Charavay (Et.), 108, 217, 220,
 222, 312, 317.
 Charles (le physicien), 6, 182,
 183, 184, 318, 319.
 Charles III, 172.
 Chasles (Phil.), 56.
 Chassagnole (M^{me} David), 254.
 Chaussier (Hect.), 241.
 Chénier (M.-J.), 255, 256.

Chéron (de Villiers), 2, 33.
 Chérubini, 256.
 Chévremont, 2, 14, 25, 28, 54, 55,
 80, 81, 114, 115, 116, 118, 125,
 138, 172, 173, 184, 317.
 Choiseul (de), 70, 286.
 Clairaut, 170.
 Claretie (J.), 211, 283.
 Clavière, 26.
 Cleghorn, 55.
 Clousier, 103, 291, 312.
 Cochard, 216.
 Cochin, 245.
 Collé, 285.
 Collignon, 38.
 Combes (L.), 220.
 Côme, 73, 197.
 Comte (Aug.), 41.
 Comus, 139, 184, 318, 319.
 Condamine (de la), 193.
 Condorcet, 155, 301, 305, 306,
 307.
 Cook, 55.
 Copia, 237.
 Corday (Ch.), 2, 33, 62, 65, 120,
 209, 210, 213, 214, 216, 219, 221,
 238, 240, 268, 314.
 Corlieu (Dr), 221.
 Corneille, 42, 154.
 Cornette, 156.
 Cotte (le P.), 166.
 Cottin, 154.
 Courignier, 237.
 Courtin, 283.
 Cousin, 131, 156, 300, 301, 304,
 306, 307.
 Curtius, 238.

D

Dampierre, 256.
 Danton, 193, 197, 198.
 Darbel, 283, 284.
 Darcet, 310.
 Darnouville, 283, 284.
 Darwin, 169.
 David, 2, 186, 222, 228, 231, 253,
 254, 255, 256, 257, 270.
 Deflon, 63.

Delécluze, 257.
 Delrieu, 240.
 De Luc, 108.
 Desault, 224,225.
 Descartes, 43,45,110.
 Deschamps (Dr), 217,219,222,
 223,224.
 Deseine, 186.
 Deshais, 77.
 Desmartrais, 285.
 Desmoulins (C.), 51,96,97,151,
 197.
 Destuais (Gondouin), 34.
 Didot (F.), 253,311.
 Dorat-Cubières, 217,219,222,
 224,241,252.
 Dubois, (d'Amiens), 45.
 Duchâtelet (M^{me}), 105.
 Du Clusel, 70,286,287.
 Dufour (Th.), 17,19,27,266,
 275,314.
 Dulaure, 220.
 Dumas (J.-B.), 118.
 Dumoulin, 284,285.
 Du Perret, 210.
 Du Planil, 64.
 Duplessis-Bertaux, 2,214,226.
 Dupuytren, 233.
 Duval, 63.

E

Enguehard, 62.
 Ennery (d'), 312.
 Epicure, 43.
 Eschyle, 42.
 Esquiros (Alph.), 3,184,225,
 266.
 Euler, 105.

F

Fabre d'Eglantine, 1,188,191.
 Faivre, 168.
 Falkenstein (C^{te} de), 310.
 Fassy (P.), 96,247,258,259.
 Fénelon, 42,154.
 Filassier, 67,114,295,296.
 Fillon (Benj.), 222.

Flamand, 283,284.
 Flaugergues, 124,126.
 Fleuri (M^{lle}), 200.
 Flint, 55.
 Florian, 241.
 Flourens, 45.
 Fontaine, 216,269.
 Fontana, 310.
 Formey, 166,317,318.
 Forrest, 55.
 Fourcroy, 117.
 Fournel (V.), 239.
 Fournier (Ed.), 239.
 Foville, 45.
 Franklin, 87,116,133,165,182,
 298,299.
 Frédéric II, 51.

G

Galien, 43.
 Gall, 45.
 Galtier (Dr), 212.
 Garat, 154.
 Garnerey, 65.
 Gassier-Saint-Amand, 240.
 Gaume (l'abbé), 252.
 Geslin, 97.
 Ginguéné, 258.
 Giraud, 224,225,232.
 Giroust, 240.
 Giundens, 286.
 Goethe, 167,168.
 Goncourt (de), 10,196.
 Gortschakoff (prince), 26.
 Gouy (M^{is} de), 70,285,286,
 Gravelot, 245.
 Grégoire (l'abbé), 129,253,
 Grimaux (Ed.), 158,159.
 Guellard, 216.
 Guillemot (M.), 183.
 Guiraut, 201.
 Guzman, 220.

H

Haën (de), 83.
 Haller, 43,48.
 Harmand (de la Meuse), 188.

Hatin (Eug.), 7,187.
 Häuer, 65.
 Hauréau, 266.
 Hébert, 217,228,287.
 Helvétius, 43,50,51.
 Hennin, 257.
 Henri IV, 221.
 Henriquez, 261.
 Héraclite, 110.
 Hérisson (C^{te} d'), 61,97.
 Hervey (Lady), 57.
 Hippasius, 110.
 Hippocrate, 43,51.
 Horace, 78.
 Huot (M^{me}), 90.

I

Ideville (d'), 211.

J

Jallabert, 77,81,82.
 Jean-Bon-Saint-André, 227.
 Jombert, 105,115,294.
 Juvénal, 151.

K

Klaczko (Julian), 25.

L

La Bédollière, 266.
 La Bordère (de), 63.
 Lacroix (Paul), 267,269.
 La Grange, 318.
 La Fayette, 262.
 Lafondée (Cl.-Michon), 215.
 La Fontaine, 154.
 La Harpe, 52.
 Lalande, 125,155,159,300,301.
 Lamarck, 164,315,316.
 Lamartine, 6.
 La Mettrie, 43.
 Laplace, 111,156.
 La Planche (de), 288.
 Larat (Dr), 86.
 La Rochette (de), 36,37.
 La Servolle (de), 64.

Lassonne, 83.
 Latour (Dr Am.), 197.
 Lavoisier, 105,110,111,118,
 155,156,157,158.
 Laubespine (M^{ise} de), 66,67,
 72,73,101,286,288.
 Lazowski, 244,253.
 Le Cat, 43,48.
 Le Dru, 84,139,309.
 Ledru-Rollin, 139.
 Legendre, 200.
 Lelarge, 259.
 Lelong, 288.
 Lemierre, 154.
 Le Pelletier-Saint-Fargeau,
 238,239,240,245,246,252,254,
 255,256,257,259.
 Le Roi, 104,114,116,118,131,
 159,160,296,298,301,302,303,
 304,305,306,307,308.
 Le Roy, 132.
 Le Sage, 164,165,314.
 Letourneur, 117.
 Lévi, 71,72,73.
 Liesville, 239.
 Lieutaud, 63.
 Littleton (lord), 37,38,57,173.
 Longet, 45.
 Lucas-Montigny, 96.

M

Macquer, 111,159,184.
 Magendie, 45.
 Maillebois (C^{te} de), 104,131,
 299,300,306.
 Mairan, 164,311.
 Malhouet, 286.
 Mangin, 247.
 Manvieu, 279.
 Marigues, 78.
 Marillier, 245.
 Marmontel, 154.
 Martin (Aimé), 266,267.
 Martin (J.-F.), 233.
 Mathelin, 240.
 Mathieu, 250,251.
 Mauduyt, 77,84,85.
 Maurin, 266,268.

Méhul, 256.
 Méquignon, 78,141.
 Meray (Dr), 164.
 Mercier (Séb.), 117.
 Mesmer, 93,151.
 Michaud, 52.
 Michel (Franc), 56.
 Michelet, 13,36,95,157,188,
 196,211.
 Millard, 64.
 Miolan (l'abbé), 117.
 Mirabeau, 255,256.
 Molière, 154.
 Monge, 156.
 Mongez, 138,309.
 Montaigne, 43.
 Montesquieu, 34,35,42,43,52,
 154,275.
 Montigny, 104.
 Montrol (de), 58.
 Montucla, 125,159.
 Morand, 83.
 Morel, 236.
 Morse (Stephen), 57.
 Moulins, 238.
 Murat (Joach.), 253.

N

Nadaillac, 269.
 Nairac (P.), 34.
 Napoléon (Prince), 254,269.
 Necker, 8,99,100.
 Neuhaus, 194.
 Newton, 105,121,122,123,125,
 127,128,130,131,132,168,299,
 304,308.
 Nicolet, 153.
 Noailles (Maréchal duc de), 78.
 Nollet (l'abbé), 77,83,169.

O

Olympiodore, 110.
 Orain, 252.
 Orsy, 238.

P

Pallas, 87.

Palloy, 247.
 Panis, 13.
 Paré, 224.
 Pâris, 258.
 Parot, 259.
 Paté, 138.
 Pelletan, 215,216,219,220.
 Petit (Simon), 3.
 Pfeiffer, 65.
 Pilâtre de Rozier, 115,147.
 Pillet, 213.
 Planche (Gust.), 11.
 Platon, 43,48.
 Poisson (baron), 244.
 Pougens (de), 117.
 Pousse, 285.
 Pradon, 154.
 Praslin (duc de), 47.
 Prévost, 70,287.
 Priestley, 77,105.

Q

Quérard, 33,165,167,194.
 Queverdo, 245.

R

Rabbe, 6.
 Racine, 154.
 Raspail, 123,128,129,130,137,
 170,269,270,271.
 Ravailac, 221.
 Robespierre, 157,197,198,239.
 Rochefoucauld (La), 42.
 Rochon, 151,160.
 Roland (M^{me}), 192,193.
 Romain, 147.
 Romas, 87.
 Romé de Lisle, 164,165,311
 312.
 Rouelle, 310.
 Roume (de Saint-Laurent),
 36,37,38,40,172,173,174,175.
 Rousseau (J.-J.), 5,52,154,
 257,266,267.
 Roussillon, 243.
 Roux, 310.
 Rozier (l'abbé), 119,138,309
 313.

S

- Sage, 104, 131, 156, 163, 301, 306, 307.
 Sans (l'abbé), 77, 78, 141, 142, 144.
 Santhonax, 4.
 Saucerotte, 196.
 Saussure (de), 312.
 Sauvages (de), 77, 82, 84.
 Scellier, 250.
 Schérer, 56.
 Sénebier, 164, 312, 314.
 Serieys, 253.
 Serres, 13.
 Séze (de), 35.
 Shakespeare, 56, 117.
 Shaw, 55.
 Sigaud, 286.
 Sigaud-Lafon, 77.
 Socrate, 43, 48.
 Sohier, 224.
 Solar, 269.
 Sorel (Alex.), 249.
 Souberbielle, 197, 198, 199.
 Soufflot, 258, 259.
 Spwrzheim, 45.
 Sunds (Rob.), 61.

T

- Taine, 10, 12, 13, 14, 196.
 Tassaert, 214.
 Teissier (l'abbé), 288.
 Terme, 254.
 Thibault, 255.
 Thiéry, 84, 142.
 Thiot, 283, 285, 318, 320.
 Thiriot, 56.

- Thouri, 77.
 Tibulle, 42.
 Tourcaty, 3.
 Trioфон, 64.
 Turgot, 259.

V

- Valis (C^{te}), 173.
 Valmont de Bomare, 163.
 Vatel, 62, 65, 120, 240.
 Vaucanson, 170.
 Vergenne (de), 84.
 Vermorel, 14.
 Vernage, 285.
 Viala, 238, 239.
 Viallon, 34.
 Vicq-d'Azyr, 64.
 Vieussens, 45.
 Vigouroux (Dr), 84.
 Villar, 117.
 Villeneuve, 238.
 Villeroy (duc de), 126.
 Villiaumé, 217, 268, 269.
 Vinci (Léonard de), 169.
 Voëkes, 115.
 Volta, 181, 182.
 Voltaire, 42, 47, 49, 50, 51, 105, 166, 182.

Z

- Zabiello (C^{te} de), 283, 284.

W

- Wallerius, 313.
 Weigel, 167.
 Willis, 45.



Le sieur DELAFONDÉE n'est pas pour nous un inconnu. Comme nous l'avons rapporté ailleurs (1), il habitait dans la maison même de Marat, au moment où celui-ci fut mortellement frappé par Charlotte Corday. C'est lui qui arriva le premier auprès du blessé, en attendant que le professeur Pelletan, qu'on était allé querir en toute hâte, fût venu pour constater la mort du démagogue.

(1) *Marat inconnu*, p. 215.

procédant à des réparations urgentes dans l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, on a mis au jour le cercueil du fondateur des prix de vertu, le baron de MONTYON.

A sa mort, M. de Montyon fut inhumé au cimetière de Vaugirard. Quand ses libéralités furent publiques, les hospices de Paris, ses héritiers (2), estimèrent devoir lui rendre un exceptionnel hommage. Le baron Bosio exécuta la statue qu'on voit encore à Saint-Julien-le-Pauvre.

On lisait sur la pierre tombale, qui a disparu lorsque la démolition du vieil Hôtel-Dieu contraignit de déplacer les restes du philanthrope, pour les placer à Saint-Julien-le-Pauvre :

ICI REPOSE SA DÉPOUILLE MORTELLE
TRANSPORTÉE DE LA COMMUNE DEMEURE DES MORTS,
A L'ENTRÉE DE L'ASILE DES PAUVRES, SOUFFRANTS ET
SECOURUS
COMME A SA PLACE LÉGITIME
PAR LA PIEUSE RECONNAISSANCE
DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE ET DE L'ADMINISTRATION DES
HOSPICES
AUXQUELLES SE SONT ASSOCIÉES
L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET L'ACADÉMIE DES SCIENCES
XXVI MAI MDCCCXXVIII.

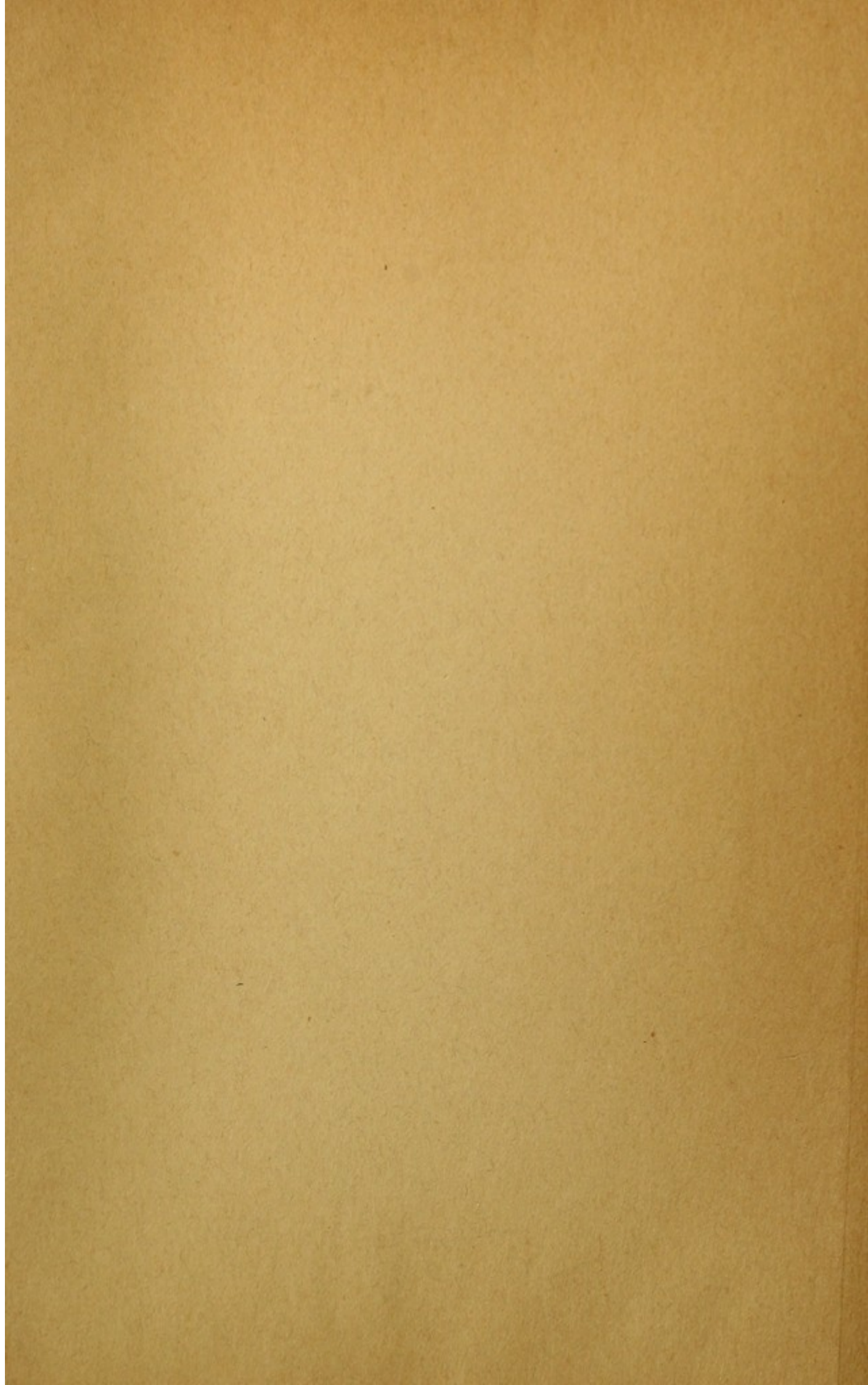
Le cœur de Sésostris.

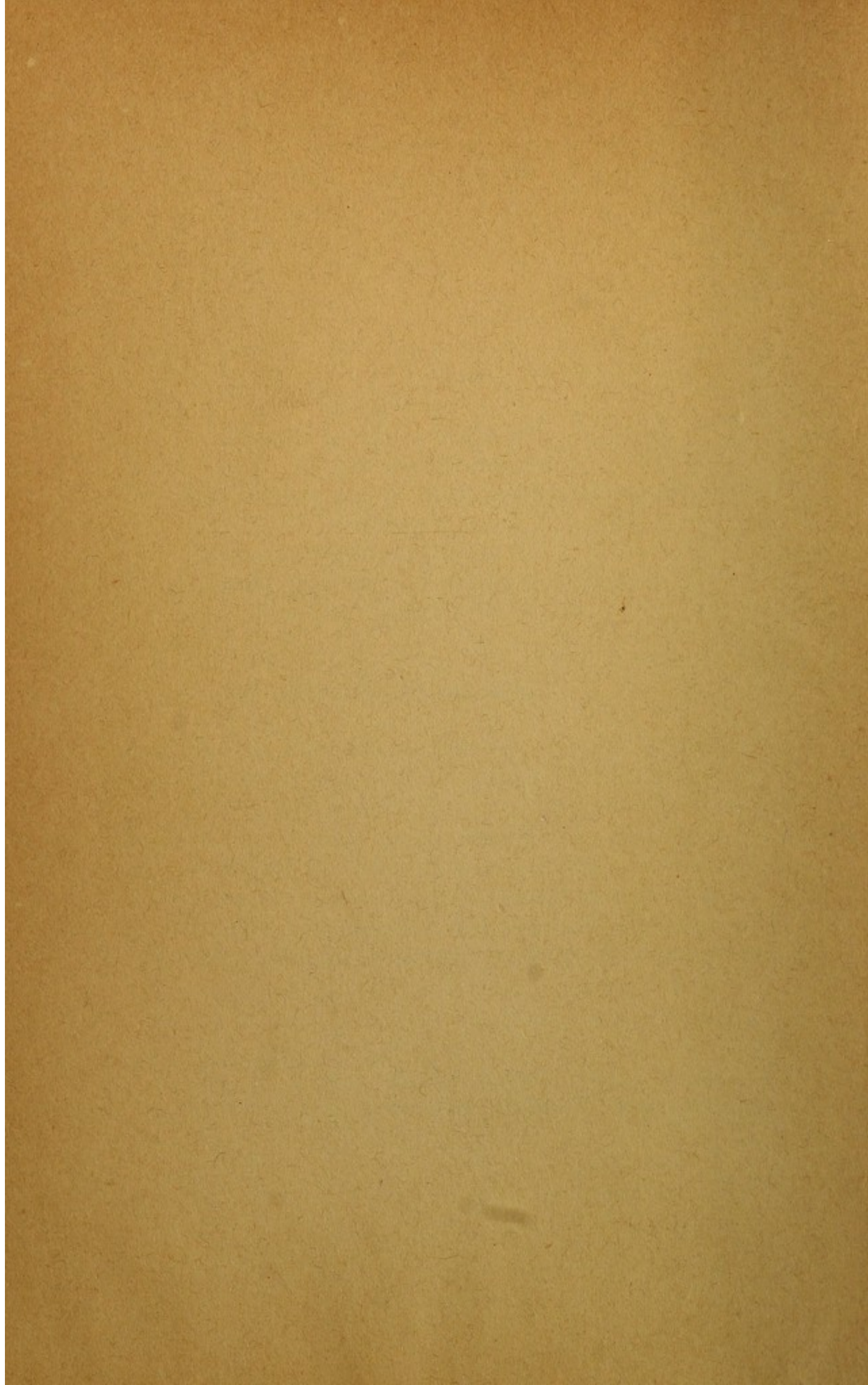
A la dernière séance de l'Académie des Sciences, M. le professeur LORTET a fait une très attachante communication relative aux viscères du grand Sésostris, Ramsès II, qui vivait il y a 3164 ans. Ces viscères étaient enfermés dans quatre vases canope superbes en émail bleu. L'un d'eux renfermait, enveloppés de linges enduits de natron et d'aromates, le poumon réduit en magma et le cœur aplati, mais reconnaissable.

Le professeur Renaut, de Lyon, qui a fait l'examen histologique de ce cœur, y a retrouvé les fibres musculaires caractéristiques de cet organe.

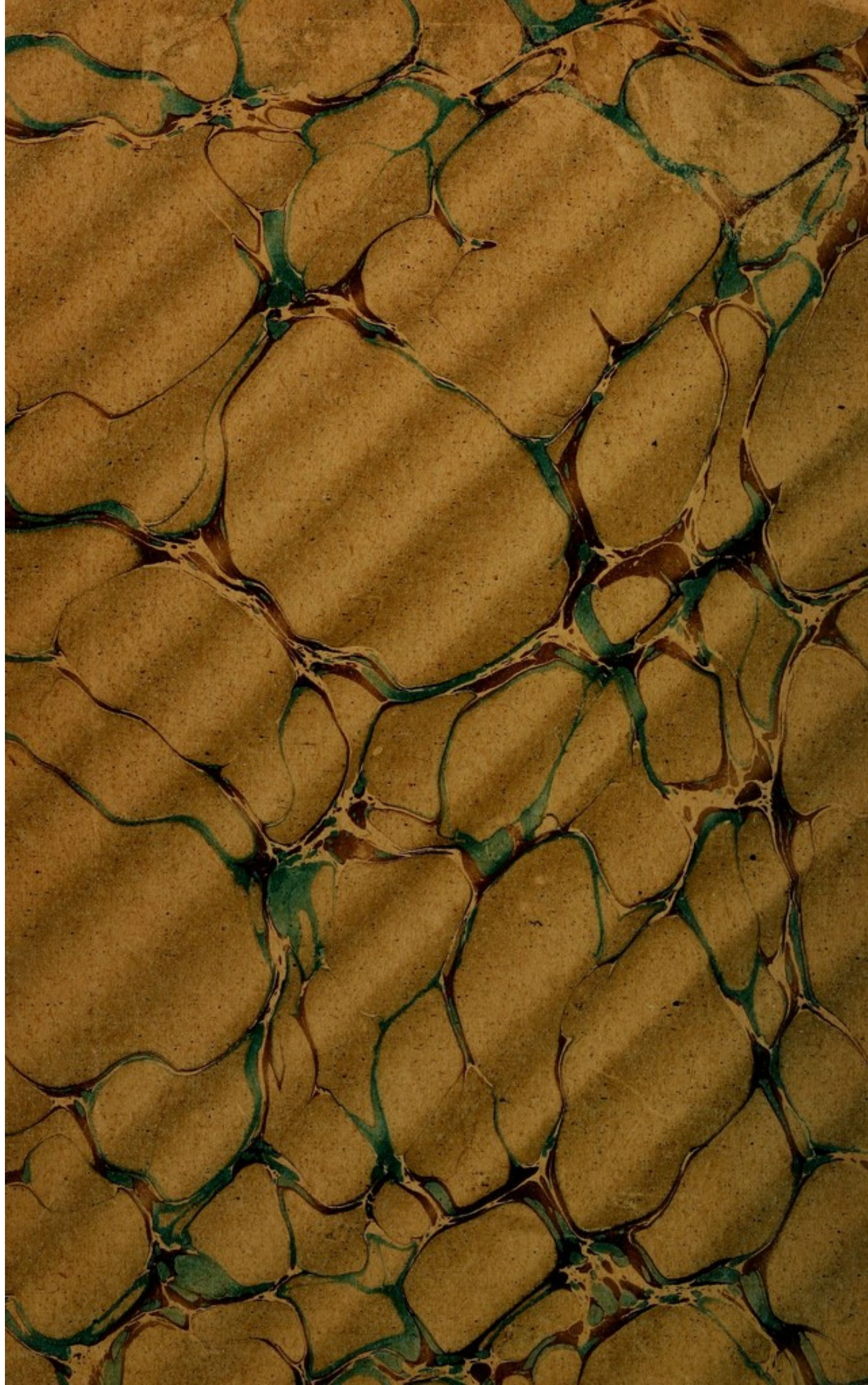
(1) *Histoire de la Butte des Moulins*, p. 270.

(2) Il existe plusieurs testaments de M. de Montyon. Nous en avons communiqué un, jusqu'alors inédit, à l'*Intermédiaire des Chercheurs*, qui l'a publié dans son n° du 30 mars 1906.





5637



COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES



0050897098

R507.M32

C11

Caisanès

ANNEX

